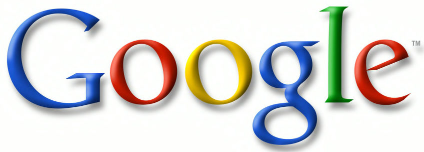

Google


L·O·R·R·A·I·N·E
E·D·W·A·R·D
W·A·L·T·E·R
πάντα ῥεῖ

GRAMMAIRE RAISONNÉE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DU MÊME AUTEUR

Grammaire de la vieille langue française (Paris, Garnier). *Ouvrage couronné par l'Académie française.*

Nouvelle grammaire historique du français (Paris, Garnier).

Manuel d'orthographe (Paris, Garnier).

Précis d'orthographe et de grammaire phonétiques pour l'enseignement du français à l'étranger (Paris, Masson).

Grammaire élémentaire, livre du maître et livre de l'élève (Paris, Bouillon).

Exercices de grammaire française, cours élémentaire (Paris, Bouillon).

Revue de philologie française et provençale (Paris, Bouillon). Paraît depuis 1887. — ABONNEMENT : Paris, **15** fr. Union postale, **16** fr.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 22758-11-93. (Encre Lorilleux).

GRAMMAIRE
RAISONNÉE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AVEC PRÉFACE

DE

GASTON PARIS

MEMBRE DE L'INSTITUT

Quatrième édition

PARIS
LIBRAIRIE H. LE SOUDIER
174, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 174
1894

PRÉFACE

—

« La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. » Telle est la définition qu'on trouve en tête de la plupart de nos grammaires dites classiques. Elle paraît simple et claire; pour peu qu'on veuille s'en rendre un compte exact, elle est singulièrement difficile à comprendre. Que veut-on dire par « parler » ? Que veut-on dire par « écrire » ? Et surtout que veut-on dire par « correctement » ?

Le mot « parler » comprend des séries de faits très divers : il embrasse la prononciation, le choix des mots dont on se sert, les formes variées dont ils sont susceptibles, et la façon de les grouper en propositions et en phrases. C'est ce

qu'on appelle, en termes scientifiques, l'orthoépie, la lexicologie, la morphologie et la syntaxe. De ces quatre parties essentielles de l'art de parler une langue, les grammaires françaises négligent presque absolument la première, laissent la seconde aux dictionnaires, confondent pour la troisième les règles de l'orthographe avec celles de l'émission vocale, et ne traitent, en général fort imparfaitement, que de la quatrième. Quelques auteurs de grammaires « historiques » ont innové en faisant appel à la science étymologique, et nous ont renseignés plus ou moins exactement sur les transformations par lesquelles ont passé, depuis des siècles, les sons dont se compose notre langue et les flexions qui modifient nos noms et nos verbes. C'est un objet de connaissance assurément très intéressant, mais qui n'a rien à faire avec l'art de parler le français actuel. Cet art, qui par définition ne doit s'attacher qu'aux phénomènes réellement vocaux, au langage émis par la bouche et perçu par l'oreille, n'est réellement enseigné que pour la syntaxe, où il se confond avec l'art d'écrire.

Le mot « écrire » a trois sens bien distincts, suivant qu'il désigne la façon de tracer les caractères (calligraphie), le rapport de ces caractères aux phonèmes qu'ils expriment (orthographe), l'emploi du langage quand on l'écrit au lieu de

le parler (cet emploi, qui comprend le vocabulaire, la morphologie et la syntaxe, ne diffère que par certains détails de celui du langage parlé), enfin le style ou l'appropriation de la forme à l'idée. La calligraphie est en dehors de la grammaire ; la stylistique relève de la rhétorique. Reste l'orthographe, qui fait avec la morphologie et la syntaxe le seul objet de nos grammaires, dont elle ne devrait être qu'un appendice, car c'est un accident presque négligeable dans la physiologie d'une langue que la façon dont les phonèmes en sont reproduits par l'écriture : écrivez le grec ou le français en sténographie, ils ne resteront pas moins le grec et le français. Donner à l'orthographe l'importance qu'elle a dans nos livres d'enseignement, c'est comme si, pour faire connaître un homme vivant, on s'occupait surtout de son portrait, que dis-je ? du portrait de son trisaïeul, habillé du costume de son temps.

Ce mot d'orthographe contient l'idée de correction : il nous amène donc au troisième et principal élément de la définition susdite. Je suis loin de contester la légitimité de cet élément : qui dit art dit règle. Pour la science, il n'y a pas de bien et de mal, au moins en linguistique : une prononciation, une forme, un procédé syntaxique, sont employés ou ont été employés à telle époque ou dans telle région et s'expliquent de telle façon, voilà tout

ce qui l'intéresse. Son objet étant précisément de constater que tout change sans cesse, que les phénomènes réputés aujourd'hui les plus grossièrement fautifs seront proclamés demain les seuls légitimes, que l'analogie de sons, de formes, de sens, de constructions, travaille incessamment à reformer d'après des affinités nouvelles les groupes qu'elle avait créés, elle est absolument fermée à l'idée de correction. Il n'en saurait être de même de l'art, qui a pour objet non la constatation mais l'enseignement, pour but non la connaissance des faits mais leur utilisation dans une certaine vue. Une langue est un instrument de communication entre ceux qui s'en servent, et, quand on s'en sert « correctement », on est d'une part plus sûr d'être compris, et d'autre part on jouit d'une estime qui augmente la valeur sociale. Une « faute de français », une « faute d'orthographe » même, disqualifient ; il faut donc les éviter, il faut parler et écrire « correctement ». Mais qui décidera de la correction ? Pour la prononciation, il n'y a pas d'autorité établie : l'Académie française, dont ç'aurait été sans doute le devoir, n'a jamais donné d'orthoépie ; la seule règle est de parler comme on parle à Paris dans la bonne société (dont les acteurs du Théâtre-Français sont, surtout aux yeux des étrangers, les représentants attitrés) ; c'est une affaire de pratique et d'exercice. Aussi l'orthoépie

change-t-elle insensiblement, mais constamment, comme toutes les choses humaines livrées à elles-mêmes : en dépit des efforts désespérés de Littré, il est aujourd'hui aussi « incorrect » de prononcer *fille*, *bouillon* avec une *l* mouillée qu'il l'était, il y a cent ans, de prononcer *fiye*, *bouyon*, comme nous faisons aujourd'hui. La morphologie n'offre guère, depuis deux siècles, de variations que celles qu'amènent les changements de prononciation ; aussi les vieux paradigmes de nos grammaires peuvent-ils sans grand inconvénient subsister à peu près intacts. La syntaxe a été codifiée par les grammairiens, parfois avec une pédanterie ou une subtilité fâcheuses, et contrairement à l'usage des écrivains qu'on regarde comme classiques, mais en général avec le meilleur esprit philosophique et dans l'intérêt de la clarté, première nécessité du langage, condition indispensable de la construction de phrases un peu compliquées. Elle est toutefois, en tant qu'art, encore en formation, et ne s'édifiera que sur une étude raisonnée de la façon dont l'ont maniée les bons auteurs et du sens où il est désirable qu'elle soit dirigée. Mais l'orthographe est réglementée ; seule de toutes les parties de la grammaire, celle-là est fixée par une autorité officielle. L'Académie française, qui n'a jamais donné la *grammaire*, la *Rhétorique* et la *Poétique* qu'elle avait promises, a été obligée de

a.

donner une orthographe par le fait même qu'elle a donné un *Dictionnaire*. Cette orthographe, établie d'après les habitudes générales des imprimeurs du XVIIe siècle, a été quelque peu modifiée au XVIIIe et au XIXe ; mais, en somme, elle repose toujours sur la tradition et non sur l'étude de la prononciation vivante et des meilleures manières de la noter. Heureux d'avoir ici une base solide, les grammairiens ont fait de presque toute la grammaire (sauf la syntaxe) « l'art d'appliquer l'orthographe de l'Académie. » C'est là la définition qu'il faudrait en bonne raison substituer à celle qu'ils mettent en tête de leurs livres. Écrire, pour eux, signifie essentiellement « noter les phonèmes identiques différemment, ou identiquement les phonèmes différents d'après l'usage académique. » Et comme cet usage, conformément à son origine, est plein de contradictions, d'incohérences et d'incertitudes, nos grammaires sont dans leur plus grande partie un recueil de dogmes incompréhensibles auxquels il faut aveuglément se soumettre, de recettes mécaniques qu'il faut apprendre par cœur, de distinctions purement graphiques, d'exceptions aussi peu motivées que les règles. C'est à ingérer ce fatras, plus embrouillé cent fois et plus nuisible à la formation d'un droit entendement que toutes les gloses juridiques du moyen âge, que se passent les plus

longues heures d'études de nos garçons, et surtout, hélas ! de nos filles : celles-ci ont plus de peine que leurs frères à s'assimiler cette indigeste nourriture, mais elles savent que leur réputation de femmes « comme il faut » et leur succès aux examens sont à ce prix. Enseigner et apprendre l'orthographe, c'est ce qu'on appelle enseigner et apprendre le français, et on ne cesse de se congratuler, dans les livres et les discours, des progrès que fait cette étude ; on jette des regards pleins d'étonnement et presque d'effroi sur l'époque barbare où on n'apprenait pas la grammaire française; on oublie seulement que c'est l'époque où ont vécu les meilleurs auteurs de notre langue, et que ces « femmelettes » du temps de Louis XIV dont Courier disait qu'elles écrivaient mieux que les plus habiles de notre temps n'avaient jamais appris un mot de grammaire française, non plus d'ailleurs que leurs illustres contemporains. Henri Heine a dit que si les Romains ont conquis le monde, c'est qu'ils n'avaient pas à apprendre le latin ; je suis parfois tenté de dire que si Pascal, La Fontaine, Bossuet, Voltaire, ont si admirablement écrit le français, c'est qu'ils n'avaient pas eu à apprendre la grammaire. Il est vrai qu'ils faisaient tous des « fautes d'orthographe » qui les auraient fait refuser, sur deux lignes de leur copie, à l'examen primaire le plus inférieur ;

mais ils avaient peut-être employé à un meilleur usage les heures que nos écoliers consument à apprendre que *corps* veut un *p* (et les maîtres instruits enseignent que c'est parce qu'il vient de *corpus*), mais que *corsage* n'en prend pas ; à se mettre dans la tête (je n'ai jamais pu y arriver) les cas où il faut écrire *fond* ou *fonds ;* à distinguer les mots en *ou* et en *eu* qui « forment leur pluriel » avec une *s* ou avec un *x*, et à retenir les doubles listes des verbes en *dre* qui prennent un *d* ou un *t* à la troisième personne de l'indicatif présent.

M. Clédat voudrait que l'enseignement du français, qui, pour beaucoup de raisons, est devenu aujourd'hui plus nécessaire qu'il ne l'était autrefois, sortît de ces marécages, qu'il fût un peu plus fructueux pour l'esprit et un peu moins dangereux pour le bon sens. Sa *Grammaire raisonnée* ne rompt pas avec une tradition qu'il est impossible de déraciner d'un coup : elle en prépare doucement et sagement la ruine. Elle consacre encore à l'orthographe tout le livre premier et une bonne partie du second ; mais quelle différence entre ces explications toujours logiques, cette largeur de vues, cette tolérance engageante, et l'assommante accumulation routinière de petites règles non motivées qui se révèlent comme absurdes dès qu'on veut essayer d'en rendre

compte! Son orthographe est, en réalité, une critique de l'orthographe officielle, critique toujours modérée, toujours acceptable, jamais révolutionnaire, et qui aboutit la plupart du temps à demander modestement la liberté. Qu'on écrive, si on y tient, *choux* et *clous*, *doigt* et *froid*, *aulx* et *maux;* mais qu'on ne soit pas regardé comme un homme sans éducation si on écrit *chous*, *doit* et *aus*. Surtout qu'on sache un peu pourquoi on écrit de telle ou de telle façon. L'orthographe officielle a sinon sa raison de durer, au moins sa raison d'être : ses préceptes sont des survivances d'anciennes prononciations disparues ou sont le fruit de la prétendue science étymologique d'un autre âge. M. Clédat, qui a écrit une *Grammaire historique*, et qui connaît l'histoire de la langue, a indiqué les sources de nos graphies actuelles avec une grande précision, et en même temps, ce qu'on ne saurait trop louer chez un savant, avec une grande discrétion : tout lecteur attentif peut suivre ses déductions lucides sans avoir appris l'ancien français et même sans savoir le latin. Je ne saurais trop recommander la lecture de son livre; je voudrais surtout qu'il se fît sur ses indications des grammaires élémentaires qui se répandraient dans les écoles et qui allégeraient dans une très grande mesure pour nos malheureux enfants le joug odieux et bizarre de l'ortho-

graphe classique, en même temps qu'elles abaisseraient une des barrières qui empêchent le plus les étrangers d'entrer, par la connaissance de notre langue, en commerce intime avec nous. Il est vraiment stupéfiant que, dans un temps qui se dit et se croit démocratique, on s'obstine à maintenir ce vieux donjon entouré de fossés, de chausse-trapes et de herses, où la plupart ne peuvent pénétrer qu'à grand'peine et tout meurtris, et qui n'a d'autre motif d'exister que d'abriter la plus injustifiable des aristocraties, celle qui repose sur une initiation à des mystères sans autre valeur que le respect superstitieux dont on les entoure. Voilà quelque temps qu'on la bat en brèche, cette Bastille des Joseph Prudhomme de toutes sortes, et plus d'un vigoureux assaut lui a déjà été donné; j'ai beaucoup d'espoir dans la tranchée méthodique et patiente dont l'entoure M. Clédat. Qu'il parvienne à s'insinuer dans la place, et ses défenseurs eux-mêmes l'abandonneront peu à peu.

Est-ce à dire qu'il ait résolu la question orthographique? Il ne le prétend pas, et il se rend compte sans doute des immenses difficultés que présente la chose. Si la Convention avait décrété un système d'orthographe nationale, comme elle a décrété un système de poids et mesures, il serait aujourd'hui accepté de tous sans conteste,

et la manière d'écrire du XVIIIe siècle semblerait aussi ridicule aux lecteurs modernes, — et à plus juste titre, — que leur semble l'être l'écriture phonétique quand un spécimen leur en tombe par hasard sous les yeux. Une orthographe nationale est en réalité une des formes de la vie publique : plus elle est commode, simple et claire, plus il est facile aux citoyens de communiquer ensemble par l'écriture et de communiquer avec les étrangers. Il est donc très utile qu'elle soit, au moins dans ses points essentiels, uniformément adoptée par tous ceux qui écrivent la langue nationale. Cela est si vrai que, faute d'une revendication par l'État du droit de la régler, la nation s'est soumise d'elle-même, depuis la Révolution, avec une docilité complète à l'autorité de l'Académie, qui avait l'avantage d'être conforme aux habitudes générales, et qu'on regardait à la fois comme officielle et comme fondée en raison. En réalité, il eût été préférable que le soin de régler l'orthographe fût confié à d'autres mains. L'orthographe n'est point une affaire de goût, mais de raisonnement et de pratique; elle demanderait, pour être convenablement établie, le concours de linguistes, de pédagogues, de gens d'affaires et de typographes, et nullement celui de poètes, de romanciers ou même de philosophes et de critiques. Il serait tout à fait fâcheux que les écri-

vains de talent ou de génie qui composent l'illustre compagnie employassent leur temps à réfléchir aux meilleurs moyens d'établir entre les phonèmes et les caractères qui les représentent un accord qui satisfasse à la clarté sans multiplier inutilement les signes et sans détruire l'aspect traditionnel du français écrit; ils ont vraiment autre chose à faire. S'ils l'essayaient, d'ailleurs, il est probable qu'ils s'y prendraient mal, n'étant pas préparés à cette tâche et n'ayant pas l'esprit tourné vers les difficiles problèmes qu'elle implique. Mais il n'est pas à craindre qu'ils l'entreprennent : la plupart ne s'en soucient aucunement, la question leur paraissant insignifiante, et leur pratique familière de l'orthographe actuelle leur en cachant les difficultés et les inconvénients; parmi ceux que la chose intéresse, presque tous sont attachés avec passion à cette orthographe qu'ils savent, dans laquelle ils ont toujours lu et écrit, et ils la défendent par les raisonnements les plus variés et parfois les plus singuliers, qui se ramènent tous, quand on les analyse, à l'invincible force de l'habitude. La pétition pour la réforme de l'orthographe présentée à l'Académie par un nombre considérable d'hommes très autorisés n'a rencontré chez elle, à peu d'exceptions près, qu'indifférence et hostilité, et la tentative si modeste de M. Gréard est destinée, assure-t-on,

à un échec complet (le seul changement que l'Académie de 1894 ait apporté jusqu'ici à l'orthographe dans la nouvelle édition du dictionnaire à laquelle elle travaille consiste, si je suis bien informé, à avoir rajouté un *t* à *abatis* et à *abatage* pour les faire cadrer avec *abattement;* mais en même temps elle a résolu de maintenir le *t* unique de *bataille* en conservant le double *t* de *battage* : on voit les progrès qu'ont fait les idées de réforme). Ce serait rendre un vrai service à l'Académie française que de la décharger d'un fardeau qu'elle n'a assumé que par hasard, qui pèse lourdement sur elle, et qu'elle n'est pas faite pour porter. Elle a à remplir, même comme compagnie, des tâches bien supérieures et mieux faites pour elle, dont la moindre ne serait pas, si elle la reprenait de fond en comble, la confection d'un dictionnaire de l'usage, composé sans préoccupation érudite ou même historique, uniquement d'après le sentiment des quarante personnes de France qui sont censées (et en grande partie à bon droit) parler et écrire le mieux le français. L'Académie n'aurait à s'occuper que de la prononciation, du choix des mots, de la définition de leurs divers sens, et (ce qui a toujours été et est encore la meilleure partie de son dictionnaire) de la composition de phrases modèles où ils entrent. Quant à la fixation d'une ortho-

graphe nationale, elle devrait être confiée à une commission peu nombreuse, composée de philologues et de gens pratiques, et qui en très peu de temps pourrait doter le pays d'un instrument commode, simple et bien approprié à cette besogne, si importante et aujourd'hui si inutilement compliquée, de la représentation des mots de la langue par l'écriture. Mais peut-être pour faire comprendre à tous l'utilité et la possibilité d'une telle mesure faudrait-il une révolution aussi profonde que celle qui a permis, il y a un siècle, de substituer le système métrique aux mille variétés de poids et de mesures usitées dans la vieille France. Car il ne faut pas se dissimuler qu'une réforme de l'orthographe n'est pas une petite affaire, ni une simple question d'école. Qu'on songe seulement à ces trois conséquences, qu'elle amènerait d'autant plus complètement qu'elle serait plus radicale et plus brusquement imposée : tous les livres antérieurs seraient condamnés ; au bout de vingt ans, ces livres seraient pour nos enfants aussi difficiles à lire que les livres du XVIe siècle le sont pour nous ; — tous les dictionnaires seraient à refaire, et avec eux tous les classements par ordre alphabétique qui, établis souvent après de longs travaux, servent de base aux recherches les plus diverses ; — les noms propres, étant de par la loi immuables dans leur forme,

prendraient bientôt les prononciations les plus singulières. Et je ne parle pas de la perturbation qu'une orthographe nouvelle apporterait à toutes les habitudes, du temps qu'il faudrait perdre à se défaire de celle qu'on a si péniblement acquise, du trouble qui en résulterait dans toutes les relations qui ont pour moyen l'écriture. Il n'est pas impossible, sans doute, par de sages tempéraments et des transitions bien ménagées, d'atténuer beaucoup ces inconvénients; mais ils sont incontestables, et les réformateurs qui n'en tiennent pas compte ferment les yeux aux plus grands obstacles qui s'opposent à leurs desseins. La crainte qu'ils inspirent, jointe à l'attachement routinier pour ce qui existe et à un respect qui est ici superstitieux pour l'Académie française, empêchera sans doute aucune réforme méthodique tant que notre société subsistera telle qu'elle est. Le plus sage est donc peut-être, pour le moment, de se résigner, ou de se borner, comme le fait M. Clédat, à demander un peu de tolérance et de liberté. C'est en marchant dans cette voie, avec courage et avec mesure, qu'on préparera peu à peu l'opinion publique à accueillir une législation nouvelle, dont elle ne voit pour le moment que les périls et les difficultés, sans en bien comprendre les bienfaits.

Après avoir dit que l'orthographe avait à peine

le droit de figurer dans une grammaire, je n'ai presque parlé que de la question de l'orthographe à propos de la nouvelle grammaire. C'est que M. Clédat, comme ses devanciers, et j'ai dit pourquoi il avait dû le faire, lui a donné dans son livre une place prépondérante. Mais il y a bien d'autres choses dans ce livre, et des choses nouvelles et excellentes. La façon dont les lois de la flexion sont exposées est aussi claire que simple, et il me semble qu'on pourrait d'ores et déjà l'introduire dans l'enseignement, qu'elles allégeraient sensiblement. Les observations sur la syntaxe, qui ne forment pas, il faut le reconnaître, un cours complet de syntaxe (c'était impossible en un si petit volume), sont remplies de vues ingénieuses et de judicieuses explications, et l'idée de réunir la syntaxe à la morphologie, qui ne saurait convenir à une grammaire proprement scientifique, me paraît ici parfaitement à sa place et rend certainement l'intelligence des règles plus facile et la lecture du livre plus attrayante. Je souhaite de tout cœur à l'intelligente tentative de M. Clédat le succès qu'elle mérite, et je désire vivement qu'elle marque une ère nouvelle dans l'enseignement de la grammaire française.

GASTON PARIS.

PREMIÈRE PARTIE

PHONÉTIQUE

GRAMMAIRE RAISONNÉE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

PHONÉTIQUE

1. La *phonétique* est l'étude des sons et des signes qui les représentent.

2. Les mots *voyelle* et *consonne* désignent à la fois les sons et les signes qui servent à les noter. Il en résulte une confusion regrettable dans le langage. Ainsi, quand on dit qu'il y a cinq voyelles en français, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, cela n'est vrai que des voyelles-lettres. Les voyelles-sons sont plus nombreuses, car plusieurs ne s'écrivent qu'à l'aide de deux lettres, comme *ou* (1), *eu* et les voyelles nasales *an*, *on*, *in*, *un*.

Il faut aussi distinguer les consonnes-lettres et les consonnes-sons. La consonne-son *ch*, de « cheval », est représentée par deux consonnes-lettres, *c* et *h*. Un

1. Le son *ou* est noté dans les autres langues modernes et en latin par une seule lettre, *u*. Dans cette notation, le son de l'*u* français s'écrit par la même lettre surmontée d'un tréma : *ü*.

même son de consonne peut être figuré par plusieurs consonnes-lettres différentes ; ainsi le son *j* est écrit *j* dans *jaloux* et *g* dans *genou*, le son *k* est écrit *k* dans *kilo*, *c* dans *caprice* et *q* dans *piqûre*.

VOYELLES-SONS

3. Les voyelles-sons peuvent être nasales ou orales.

4. Les voyelles orales sont : *a, é (è, é), i*, et les cinq labiales *o, ou, eu, e* dit *muet* et *u* (1).

5. Les voyelles nasales sont au nombre de quatre : *a nasal* (écrit *an* ou *en*), *è nasal* (écrit *en* dans « *chien* », *in, ain, ein*), *o nasal* (écrit *on*) et *eu nasal* (écrit *eun* dans « à jeun » et *un*).

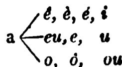
Le français ne possède ni l'*i*, ni l'*u*, ni l'*ou nasal*.

CONSONNES-SONS

6. Les consonnes-sons du français se classent comme suit :

		Palatales		Dentales	Labiales
Explosives	Fortes	*c* dur	Gutturales	*t*	*p*
	Douces	*g* dur		*d*	*b*
Spirantes	Fortes	*ch*	Chuintantes	*s* dure	*f*
	Douces	*j*		*z*	*v, w*

1. Les sons *eu* et *u* sont intermédiaires entre *é, i*, d'une part, et *o, ou* de l'autre, ce qu'on représente ainsi :



Ajoutez les deux liquides *l* et *r* et les deux nasales *n* et *m*.

7. Quant à la consonne lettre *x*, elle représente une consonne-son *double* : *cs* ou *gz*, sauf quand elle s'est substituée à l'*s* à la fin des mots (Voyez § 40).

Causes générales des inconséquences de notre orthographe.

8. Il serait rationnel, comme la *Grammaire de Port-Royal* le demandait en 1660 :

a. Que toute figure (que toute lettre dans l'écriture d'un mot) marquât quelque son, c'est-à-dire qu'on n'écrivît rien qu'on ne prononçât ;

b. Qu'un même son ne fût point marqué par des figures différentes.

Cet idéal est presque complètement réalisé dans l'orthographe des peuples voisins, le peuple anglais excepté. Nous en sommes au contraire très loin. Certains sons, comme le *b* et le *p*, s'écrivent toujours par la même lettre, mais il n'en est malheureusement pas ainsi de beaucoup d'autres, tels que *c dur* et *s dure*.

9. Il nous arrive souvent d'écrire des lettres que nous ne prononçons pas ou de marquer le même son par des signes différents [1], et cela, soit par étymologisme, soit par archaïsme ; à ces deux causes essentielles vient s'ajouter le désir de différencier des homonymes ou de

1. L'Académie a supprimé une grande partie des lettres non prononcées qui avaient été introduites dans l'orthographe au XVIe siècle (*aultre*) ou qui résultaient d'une ancienne prononciation du français (*tête* au lieu de *teste*), et qui ne lui paraissaient pas utiles pour distinguer des homonymes. Au contraire, elle a conservé en général les graphies diverses d'un même son, qu'elles fussent étymologiques ou archaïques ; les exceptions, c'est-à-dire les graphies qui s'éloignent de l'étymologie (*comme*, de *quomodo*) ou qui sont purement phonétiques (*sangle*, jadis *cengle*,

rendre semblables des mots de même famille. Aucune de ces raisons n'est bonne.

10. L'étymologisme tend à ce que, par la forme extérieure, par les lettres de l'écriture, un mot français se rapproche le plus possible du mot latin, grec ou de toute autre origine, d'où il a été tiré.

Le latin * *taurellum* avait produit le français *toreau;* on a substitué dans ce mot *au* à *o* pour rappeler la graphie latine. Mais les Latins écrivaient *au* parce qu'ils prononçaient ainsi (*aou* d'une seule émission de voix) et non *o*. Le mot français *philosophie* s'est toujours prononcé par deux *f;* mais, comme il a été emprunté au grec, qui avait un *p* aspiré au lieu d'*f*, nous l'écrivons avec deux *ph.*

11. Les Latins écrivaient *corpus* par un *p* parce qu'ils faisaient entendre cette consonne ; ils écrivaient *flamma* par deux *m* parce que la nasale était réellement double; nous n'avons plus la même raison d'écrire « cor*p*s » et « fla*m*me ». Le verbe latin *videre* est devenu successivement en français *vedeir*, puis *veeir*, puis *veoir* (ve-oir), enfin *voir* ; la disparition successive, dans l'orthographe, des lettres d'origine latine qui tombaient de la prononciation, est toute naturelle, et il est regrettable que pour d'autres mots on ait au contraire rétabli artificiellement des lettres muettes comme le *g* de *doigt* et celui de *vingt* qui étaient tombés avant même la formation du français. Beaucoup de ces graphies

de *cingulum*) viennent le plus souvent de ce que l'origine des mots était ignorée, incertaine ou erronée (on rattachait *comme* à *cum*), ou de ce que les latinistes n'avaient pas réussi à imposer leur fantaisie pour des mots très employés. Mais beaucoup de graphies académiques sont arbitraires, contradictoires, et ne peuvent s'expliquer que par le désordre qui a présidé aux différentes éditions du Dictionnaire. — Les lettres parasites qui ont été élaguées de l'orthographe se retrouvent souvent dans les noms propres : ainsi Lefe*b*vre, Regnau*l*d, Vau*l*x en Velin, Le Che*s*nay, etc.

vicieuses ont été corrigées : on écrit *dit* et non plus *dict* (latin *dicit*), *autre* et non *aultre* (latin *alterum*), *agrégé* (aggregatum), etc. Il eût fallu aller jusqu'au bout, élaguer toutes les lettres parasites, et simplifier toutes les consonnes redoublées quand on n'en prononce qu'une : car ces lettres ne se justifient pas mieux dans un mot que dans l'autre.

12. Les savants et les littérateurs du XVIe siècle, qui ajoutaient aux mots des lettres muettes ou remplaçaient un *c* par un *qu*, avaient au moins la satisfaction pédantesque de montrer qu'ils connaissaient l'origine des mots français (ils se trompaient souvent, d'ailleurs).

Mais aujourd'hui on peut écrire *doigt* sans se douter pour cela que le mot vient du latin *digitum*. L'orthographe dite étymologique n'apprend rien à ceux qui ne savent ni le latin ni le grec, et elle n'éclaire pas davantage ceux qui ont fait des études philologiques ; car ils reconnaîtraient fort bien *digitum* dans *doit*, débarrassé du *g* parasite qui n'a jamais été français, et ils rattachent *trente* à *triginta* bien qu'on n'orne pas ce mot du même *g* que *vingt*. Souvent même les graphies étymologiques dissimulent l'étymologie. Si nous écrivions *frénologie*, on verrait mieux la parenté de ce mot avec *frénésie*, et si nous écrivions *poids* sans *d*, les pseudo-savants ne s'imagineraient pas à tort que le mot vient de *pondus*.

Les lettres muettes, qui rappellent l'orthographe des Latins ou des Grecs, sont, nous dit-on, les lettres de noblesse de nos vocables : ainsi le *g* de *doigt*. Mais nous n'écrivons ni *froigd*, ni *raigde* ni *trengte* : ces mots n'ont pas de *g* de noblesse et ne nous paraissent pas plus roturiers. Il est facile de répondre de même à tous les arguments du même ordre ; car il n'est aucune de nos mauvaises graphies qui n'ait été déjà corrigée dans quelques mots.

13. Les lettres non prononcées ou différentes des gra-

phies normales du français ne sont pas plus respectables dans les mots d'origine anglaise, allemande, etc., que dans ceux qui viennent des langues classiques. Nous écrivons avec raison *rosbif* et non *roastbeef*. D'autres mots sont en retard, comme *curaçao*, qui contient encore une voyelle muette. Dès qu'un mot est vraiment entré dans la langue française, il n'y a plus de raison pour lui conserver son costume étranger (1).

14. Tandis que l'étymologisme est une tendance artificielle, l'**archaïsme** est une force naturelle qui conserve toujours pendant un certain temps, parfois pendant des siècles, des graphies qui ont été exactes, mais qui ont cessé de l'être par suite des changements spontanés et progressifs de la prononciation. C'est ainsi que nous écrivons encore *eu*, participe passé du verbe « avoir », bien qu'on ne prononce plus *ë-u*, et *asseoir* bien qu'on ne dise plus *asse-oir*. On a au contraire, et avec plus de raison, supprimé l'*e* de *veoir*, *cheoir* et des participes passés *seu* (de *savoir*), *teu* (de *taire*), etc.

1. Ronsard veut que nous recevions les mots étrangers dans notre famille « quand ils ont longtemps demeuré en France », et que nous montrions par notre façon de les écrire « qu'ils sont nôtres et non plus inconnus étrangers. » Il exprime cet avis à propos du *ph* qu'il voudrait remplacer par *f* et de l'*y* auquel il voudrait substituer l'*i* français : *cigne, ninfe, sibille, ciclope, jouer de la lire.* On ne peut cependant reprocher à Ronsard d'être indifférent à l'étymologie grecque ! C'est ainsi qu'un de nos plus savants héllénistes, M. Tournier, professeur à l'Ecole normale supérieure, en signant la pétition à l'Académie pour la simplification de l'orthographe, y ajoutait le vœu qu'on écrivît *ritme* au lieu de *rythme* (voyez Louis Havet, *la Simplification de l'Orthographe*, p. 15). Disons à ce propos, et une fois pour toutes, que les réformes proposées par nous s'appuient sur des raisons et non sur des autorités. S'il nous arrive de signaler dans nos bons auteurs des graphies semblables à celles que la logique réclame, c'est uniquement pour détromper et rassurer les timides qui « citent avec candeur, comme dit M. Marty-Laveaux, les éditions récentes des œuvres de Racine à l'appui de règles qu'il avait enfreintes dans ses impressions originales ».

C'est aussi par archaïsme que l'*è* s'écrit *ai* dans beaucoup de mots (voyez § 84), que l'*ó* se note *au* ([1]), *eau* (voy. § 98), et que *bonne* s'écrit par deux *n* bien qu'il n'y en ait qu'une dans le latin *bona* (§ 68), etc.

15. La diphtongue *oi* s'est successivement prononcée comme elle est écrite (par $o + i$ en une seule syllabe), puis *ouè*, enfin *oua*, mais nous continuons à l'écrire par archaïsme comme du temps où on la prononçait $o + i$. Il est sans doute singulier d'écrire par *o* et *i* un son où on ne fait entendre ni *o*, ni *i*, mais *ou* et *a*. Toutefois, cette graphie n'a pas d'inconvénient parce qu'il n'y a ni confusion possible ni double emploi, la véritable diphtongue *oi* n'existant plus en français.

16. Dans un certain nombre de mots la diphtongue *oi*, dès le XVIe siècle, avait abouti au son *è*; *Anglois*, *avoit*, *roide*, etc. On a continué à écrire ainsi presque jusqu'à notre temps, si bien que pendant trois siècles *oi* pouvait avoir une double valeur dans notre orthographe : *oua* (reçoit), *è* (chantoit). Il y avait là une incertitude qui a heureusement disparu depuis qu'on écrit *Anglais*, *avait*, *raide ;* mais on peut regretter que ce ne soit pas *è* qui ait été substitué à *oi* dans ces mots, comme les esprits logiques le proposaient.

17. Les graphies des voyelles *ou* et *eu* sont archaïques; elles remontent à l'époque où on prononçait réellement $o + u$, $e + u$; mais ces graphies n'ont pas d'inconvénient, puisque les véritables diphtongues *ou* et *eu* n'existent pas dans le français actuel ([2]). J'en

1. *Au* est étymologique dans *auriculaire* (auricularium), qui s'est toujours prononcé *oriculaire* en français. Il est archaïque dans *autre*, qui s'est jadis prononcé *aoutre*.

2. Il n'est donc pas nécessaire de chercher un signe simple nouveau pour le son *eu*, ni, comme on l'a proposé, d'adopter la valeur des lettres allemandes : *u* pour *ou* et *ü* pour notre *u* actuel.

dirai autant des graphies des voyelles nasales; par exemple *a* suivi d'*n* prononcée ne se trouve pas à la fin d'un mot ou devant une consonne, c'est-à-dire dans les situations où peut se rencontrer l'*a* nasal; on ne peut donc confondre la graphie *an* d'*a* nasal avec celle d'*a* + *n*; courtis*an*, courtis*ane*, av*an*tage, pav*ane*r.

18. La simplicité de l'orthographe italienne et de l'orthographe espagnole, comparées à la nôtre, tient à deux causes.

1° L'étymologisme n'a pas sévi en Italie et en Espagne comme chez nous : les Italiens et les Espagnols n'hésitent pas à écrire *fisionomia* (physionomie), *metafisica* (métaphysique), *fosforo* (phosphore), etc., leur langue n'en vaut pas moins et leur orthographe en vaut beaucoup mieux.

2° Ces langues étant restées plus près du latin, il est arrivé moins souvent que des sons divers se soient confondus et qu'on ait été tenté de conserver néanmoins les anciennes graphies; le rôle de l'archaïsme s'est ainsi trouvé considérablement réduit. Un Italien écrit de trois manières différentes la première syllabe des mots *sen*so (sens), *san*gue (sang) et *cen*to (cent), mais c'est parce qu'il prononce lui-même ces syllabes de trois façons.

19. Si l'on a maintenu ou introduit des lettres non prononcées dans certains mots, alors qu'on les supprimait dans d'autres tout à fait analogues, c'est parfois pour avoir une différence graphique entre les homonymes. Ainsi on n'a pas inséré de *g* dans *froid* (frigidum) ni dans *roide* (rigidum), mais on a introduit celui de *doigt* (digitum) pour obtenir une différence d'écriture entre ce substantif et la troisième personne de l'indicatif présent du verbe *devoir*. Il n'y avait cepen-

dant aucun danger qu'on pût confondre *un doit* et *il doit*, ni le nombre *vint* (1) avec *il vint*. La clarté du langage écrit n'a jamais souffert de ce que *louer*, au sens de « faire l'éloge de », qui vient de *laudare*, a exactement la même graphie que *louer*, au sens de « prendre en location », qui vient de *locare*. Les homonymes se prononcent de même et on ne les confond pas à l'audition ; on ne les confond pas davantage à la lecture quand on les écrit de même (2).

20. Une lettre peut être muette dans un mot et prononcée dans un autre de la même famille. L'Académie indique la prononciation d'*innocent* par une seule *n* et d'*innocuité* par deux. Il faut, a-t-on dit, maintenir graphiquement les deux *n* d'*innocent* puisqu'on ne peut pas simplifier celles d'*innocuité*. L'argument est tout à fait insuffisant, car nous écrivons *effet* (et non *effect* comme au XVIe siècle), malgré la parenté de ce mot avec *effectuer*, *effectif*, et cette parenté n'est pas obscurcie par la variété, ici légitime, des graphies. On n'écrit pas

1. *Vint* est dans Vaugelas.

2. M. Louis Havet (*La Simplification de l'orthographe*, Paris, Hachette 1890, p. 38 et suiv.) donne de nombreux exemples d'homonymes qui ne nous gênent en aucune façon :

« Nous écrivons la *masse* d'armes comme la *masse* des adhérents, la *manne* (panier) comme la *manne* du ciel, la *grève* des forgerons comme la *grève* sablonneuse, la *casse* (remède) comme la *casse* (brisure), l'*arche* du pont comme l'*arche* de Noé, le *port* de mer comme le *port* d'armes, la *balle* à jouer comme la *balle* du blé, la *meule* de foin comme la *meule* du moulin, la *mine* d'or comme la *mine* fatiguée, la lampe du *mineur* comme la tutelle du *mineur*, le *sol* de la France comme le *sol* dièze, la *pêche* à la ligne comme la *pêche* au vin, les *cours* de justice comme les *cours* da Facultés, le *son* du blé comme le *son* du clairon, la *coupe* de vin comme le *coupe* du bois, la *fonte* de la selle comme la *fonte* du fer, la *pompe* à incendie comme la *pompe* de la cérémonie, la *bière* à boire comme la *bière* des morts... la *botte* de paille comme la *botte* de postillon et la *botte* qu'on pare. Nous écrivons *voler* dans les poches comme *voler* dans les airs, *causer* avec quelqu'un comme *causer* un malheur, *détacher* (ôter une tache), comme *détacher* (ôter un attache), *délié* (détaché) comme *délié* (fin), *cru* (non cuit) comme *cru* (que l'on croit). »

arrester à cause de l'*s* prononcée de *rester*. Les mots de même famille ne devraient jamais s'écrire de même quand ils se prononcent différemment.

21. *a*. L'orthographe nous fait tellement illusion qu'on s'imagine prononcer tout autrement qu'on ne le fait dans la réalité. Bien des gens sont convaincus qu'ils prononcent *sc* de *conscience* autrement qu'*s* de *considérable*, ou qu'ils font entendre deux consonnes dans les mots où la consonne double est très sûrement simplifiée par tout le monde. M. Paul Passy rapporte à ce sujet une amusante anecdote : « Lorsque O. Jespersen était en France, mon frère et moi lui citions des exemples d'abréviations employées en parlant français. Mon père, qui nous écoutait, protesta à plusieurs reprises : il ne voulait pas admettre notamment que *il* se prononce (familièrement) *i* devant les consonnes. Comme nous insistions, il s'écria : « Monsieur Jespersen, i ne savent pas ce qu'i disent » ; montrant ainsi, bien malgré lui, que nous avions raison. »

Nous prions le lecteur d'être persuadé que toutes les prononciations que nous indiquerons ont été rigoureusement constatées par les observateurs les plus sincères et les plus scrupuleux, et sont conformes à la façon de parler des gens les plus lettrés, quoi qu'ils en pensent eux-mêmes. Nous distinguerons, quand il y a lieu, la prononciation courante de la prononciation soutenue sur laquelle l'orthographe a plus de prise, sans en avoir autant qu'on le croit.

b. L'orthographe *phonétique* ne consiste pas, comme on le dit, à laisser chacun écrire comme il prononce, en choisissant les lettres qui lui conviennent parmi celles qui ont la même valeur, mais à fixer pour tout le monde la bonne prononciation de chaque mot par une graphie rigoureusement exacte où chaque son serait représenté par une seule lettre. Si on avait toujours écrit phonétiquement *gajure*, la prononciation de ce mot ne serait pas en train de se déformer.

c. L'orthographe actuelle du français n'est pas scientifiquement défendable ; on a pu dire sans exagération qu'elle était barbare et indigne de notre langue. Si tant de gens tiennent au *t* de *puits*, au *p* de *corps*, à l'*y* de *style*, etc., ce n'est point, quoiqu'ils puissent en dire et même en penser, par amour du grec et du latin, car ils n'écrivent pas *un palaiTS, tu doiBS, un abYme*, etc.; c'est simplement parce qu'ils ont l'habitude de voir les mots ainsi écrits. L'habitude peut être fortifiée par la connaissance qu'on a des formes latines ou grecques, mais c'est quand même pure habitude. Cette résistance de l'habitude prend, dans la bouche de certains littérateurs, une forme sentimentale : les mots sont pour eux des

êtres vivants, qu'ils aiment tels quels, et qu'ils souffriraient de voir changer. Ainsi parlerait une mère qui voudrait garder son fils bossu plutôt que de le voir redressé. Mais ceux qui « aiment » la forme actuelle d'un mot aimeront la forme nouvelle, pour la même raison, dès qu'ils s'y seront habitués. Cette perspective, tout à fait certaine, est de nature à les rassurer ; car, en soi, *morceau* n'est pas plus aimable que *morseau*. « Si on écrivoit *connaissais* au lieu de *connoissois*, dit Bossuet, qui reconnoistroit ce mot ? » Cette réforme s'est faite cependant, non sans troubler un certain temps les habitudes de nos pères ; mais leur gêne a été de courte durée, et notre orthographe a bénéficié d'une amélioration durable.

Des lettres muettes.

Nous venons de voir que les lettres muettes s'expliquent par l'archaïsme ou par l'étymologisme. Dans le premier cas, la lettre, devenue muette, a fait jadis partie du mot français. Dans le second cas, elle a été introduite après coup pour rappeler une étymologie vraie ou fausse.

Nous commencerons l'étude de ces lettres par celles qui sont proprement appelées muettes, l'*h muette* et l'*e muet*.

H MUETTE

22. On trouve l'*h* muette dans les mots qui avaient une *h*, jadis aspirée, en latin, ou une aspiration en grec : *hiver* (hibernum), *herbe* (herba), *hier* (heri), *humble* (humilem), etc. Toutefois, on écrit *on* (latin *homo*), *avoir* (latin *habere*), *orge* (hordeum), *ordure* (horridum...) : ces mots ont échappé à l'étymologisme parce qu'ils sont plus souvent employés que les autres. On a aussi *olographe* malgré l'aspiration initiale du mot grec. D'autre part, c'est en vertu d'une grosse erreur d'étymologie qu'on a écrit *heureux*, qui ne se rattache pas au substantif féminin *heure* (latin *hora*), mais qui vient du vieux mot *oür*, *eür*, plus tard *eur* (latin *augurium*).

Il faudrait enlever leur *h* fautive aux mots *bonheur*, *heureux*, *malheur* et autres de même famille. On ne peut nier d'ailleurs

qu'il serait logique de supprimer partout l'*h* muette, d'écrire *olocauste*, et, comme en vieux français, *l'erbe*, *l'iver*, quand on écrit *olographe*, *on* et *avoir* au lieu de *hon*, *havoir*, *holographe*.

23. On trouve encore l'*h* muette dans les mots *huit*, *huile*, *huître*, *huis*, où elle ne correspond pas à une *h* latine, puisque les mots latins sont *octo*, *olea*, *ostrea*, *ostium*. L'*h* s'explique ici par la double prononciation de la lettre *u* dans l'ancienne écriture: il était impossible de savoir *a priori* si un mot écrit *uit* devait se lire *vit* ou *uit*, si un mot écrit *uile* devait se lire *vile* ou *uile*. On eut alors l'idée d'indiquer par une *h* que la lettre *u* était une voyelle et non une consonne, l'*h* ne se plaçant en français que devant les voyelles. Mais aujourd'hui que des signes spéciaux sont attribués à la voyelle *u* et à la consonne *v*, il n'y aurait plus de confusion possible si l'*h* disparaissait de ces mots.

24. Enfin l'*h* muette est parfois chargée d'un rôle que remplirait aussi bien et mieux un simple tréma: *trahison* (latin *traditionem*), *cahier* (latin *quaternio*) équivalent à *traïson*, *caïer*. Comparez *glaïeul* (latin *gladiolum*) et non *glahieul*, *païen* et non *pahien*.

25. L'*h* dite *aspirée*, qu'on rencontre surtout dans les mots d'origine germanique, ne représente plus dans la prononciation ordinaire aucune aspiration. Mais on ne lie pas les mots qui commençaient par cette consonne; c'est tout ce qui reste de l'ancienne aspiration, et la lettre *h* a au moins l'utilité de marquer cette particularité de prononciation.

Sur l'*h* dans les graphies *rh*, *th*, etc., voyez plus loin, §§ 105-107.

E MUET

26. La lettre *e*, qui représentait en latin les sons *é*

ou *è*, est arrivée à marquer aussi chez nous un son d'une nature toute différente, purement labial, celui de notre *e* dit muet, qui se prononce parfois comme un *eu* très bref, et que les Latins ne connaissaient pas. Ce son peut dériver de n'importe quelle voyelle latine, mais plus particulièrement de l'*é* ou *è*, ce qui explique que ce soit le signe *e*, plutôt que *o* ou tout autre, qui ait reçu cette valeur supplémentaire. Dans beaucoup de cas le son *e* s'est d'abord affaibli, puis complètement éteint, et on a continué à écrire la lettre : de là le nom d'*e muet*, qui n'est pas toujours exact, puisque cette lettre peut être prononcée.

27. Si, dans la prononciation courante, nous disons ordinairement un *ch'val*, il faut *v'nir*, une *ail'*, il semble que nous devons rétablir tous les *e* de ces mots quand nous lisons un vers, sous peine de ne pas en sentir le rythme, puisque le poète les a comptés (1). Bien souvent cependant, même dans ce cas, nous supprimons l'*e* (sans nous en rendre compte, voyez § 21, *a*), mais nous traînons un peu sur les lettres précédentes : il en résulte une sorte d'allongement compensateur qui empêche l'altération du rythme. La prononciation de l'*e* muet dans un mot peut dépendre du mot voisin : on dira par exemple : *je l'fais* ou *j'le fais* (2). Pour des mots tels que *bourrelet*, *peluche*, qu'on n'écrit pas très souvent et qui, pour cette raison, n'ont pas de tradition graphique bien établie, l'Académie consacre l'hésitation de la pronon-

1. Dans le *Dictionnaire* de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas, qui note la prononciation de chaque mot, on trouve constamment des indications telles que celle-ci : « *crânement* (pron. *kran'-man*, en vers *kra-ne-man*). »

2. Voyez les préliminaires (par M. Couturier, lauréat du Conservatoire, professeur de diction) du *Livre de lecture et de récitation* de M. Ch. Urbain (Paris, Vic et Amat, 1890, p. 2).

ciation en écrivant *bourrelet* ou *bourlet*, *peluche* et *pluche*.

On peut se demander s'il ne conviendrait pas d'étendre cette liberté de graphie à tous les cas analogues.

28. L'*e* est toujours muet aujourd'hui lorsqu'il est précédé d'une autre voyelle. C'est par une pure fiction que les rimes en *ée*, *oie*, *ue*, etc., sont considérées comme des rimes féminines, et non comme des rimes longues, ce qui serait plus exact. Mais cette fiction a des conséquences regrettables en musique, où elle produit la prononciation grotesque et antifrançaise des chanteurs : *aimé-eu*, *chéri-eu*, etc. Comme on ne peut tolérer une pareille prononciation dans la lecture, et comme on n'ose pas compter pour une seule syllabe dans le corps du vers ce qui compte fictivement pour deux à la rime, il en résulte que les terminaisons de ce genre ne peuvent être admises dans un vers que s'il y a une élision, si le mot suivant commence par une voyelle. C'est ainsi que l'expression « voie lactée » ne peut entrer dans le corps d'un vers, ni le pluriel de *joie*, ni aucun pluriel analogue. La vérité et le bon sens voudraient qu'on fît pour ces terminaisons ce qu'on a déjà fait pour la flexion *aient* de l'imparfait, c'est-à-dire qu'on les considérât comme formant une seule syllabe.

29. Les troisièmes personnes du pluriel contiennent non seulement un *e* muet, mais encore deux consonnes dont l'une, *n*, est entièrement muette, et l'autre, *t*, ne se fait entendre qu'en liaison (et cette liaison, comme beaucoup d'autres, se néglige souvent dans la prononciation ordinaire). Ces deux consonnes se prononçaient à l'origine du français, comme en latin, et nous les avons conservées par archaïsme. La graphie *aient* de l'imparfait n'a pas d'inconvénient puisqu'elle ne peut

avoir aucune autre valeur dans notre écriture ; il est inutile de la transformer en *aint* comme faisait Joachym du Bellay : *aint* prête même à la confusion puisque ce groupe de lettres a une autre valeur (dans *il plaint*). C'est précisément le reproche qu'on fait avec raison à la terminaison *ent* en dehors de l'imparfait : « Les poules du *couvent couvent.* »

Mais cet inconvénient disparaîtrait si le son *an* était toujours rendu par *an* et si dès lors *ent* était toujours muet.

30. L'*e* muet final, dans les mots de formation populaire, correspond toujours à un *a* latin, ou à toute autre voyelle après un groupe de consonnes difficile à prononcer. Mais dans les mots de formation savante on peut trouver un *e* final en dehors de ces deux conditions : ainsi, sur *fertilem* on a fait *fertile,* tandis qu'on a fait *subtil* sur *subtilem*, et il n'y avait pas de raison pour que ce ne fût pas l'inverse ou pour que les deux mots ne fussent pas formés de même. Ainsi encore sur *comicum* on a fait *comique, pratique* [1] sur *practicon* et *public* sur *publicum, docte* sur *doctum* et *intact* sur *intactum.* On a le mot populaire *dortoir* (de *dormitorium*) à côté du mot savant *réfectoire* (de *refectorium*) qui aurait aussi bien pu être *réfectoir*. Ce sont là des contradictions qui compliquent inutilement la langue, et qu'il eût été facile d'éviter si les savants qui ont créé ces mots s'étaient rendu compte de la formation des mots populaires et avaient pris soin de les mieux imiter.

31. Nous avons vu que l'*e* muet ne se prononçait plus après une voyelle. On l'a néanmoins conservé à la fin des mots, sauf dans *eau*, jadis *eaue.*

1. La Bruyère écrit *pratic.*

32. En formation populaire, les mots masculins ne se terminent jamais par une voyelle suivie d'un *e* muet [1], parce que la terminaison masculine *um* du latin tombe complètement quand elle n'est pas précédée d'un groupe de consonnes. Mais, en formation savante, on trouve des masculins terminés par *ée (lycée, trophée, musée,* etc.*)* ou *ie (amphibie, incendie, génie, impie, messie).*

33. On a souvent supprimé, et avec raison, l'*e* muet après une voyelle dans l'intérieur des mots, en mettant ou non un accent circonflexe sur la voyelle qui précédait : *vraiment* (jadis *vraiement*), *gaîté* (jadis *gaieté*), *gaîment*, *poliment*, *assurément*, *hardiment*, *dénoûment*, *aboîment*, etc. On maintint l'*e* dans les futurs tels que *louera*, *essuiera*, pour conserver une régularité factice dans la conjugaison ; cependant l'Académie autorise *paîra*.

Il serait bon de supprimer partout l'*e* muet après une voyelle dans l'intérieur des mots, et d'écrire : *je jourai*, *j'oublirai*, *soirie* (dont la parenté avec *soie* ne serait pas moins évidente), etc.

34. Nous parlerons plus loin (§ 123 et § 127) de l'*e* muet après *g* ou *c* doux (*douceâtre*, *geai*), et nous avons déjà signalé (§ 14) celui du participe *eu* et du prétérit *j'eus*. Notons seulement qu'à la première personne du singulier et aux deux troisièmes personnes du prétérit les formes primitives étaient *j'oi*, *il ot*, *il(s) orent*. Les formes actuelles ont été introduites par analogie avec *tu eus*, *nous eûmes*, *vous eûtes*, qui ont été prononcés *tu e-us*, *nous e-ûmes*, *vous e-ûtes*.

Sur l'*e* d'*asseoir*, *surseoir*, voyez § 14.

1. Sauf cependant *foie*, dont l'*e* s'explique par un ancien groupe de consonnes.

AUTRES VOYELLES MUETTES

35. *Paon* s'écrit toujours comme du temps où l'on prononçait *pa-on* (1) ; de même *faon, taon. Août* s'écrit comme du temps où on prononçait *a-oût* (2). Cependant on a supprimé dans beaucoup de mots les voyelles qui sont devenues muettes en se contractant avec une autre : ainsi on admet *soûl* et *soûler* à côté de « saoul, saouler » ; *peu*, du verbe *pouvoir* et du verbe *paître*, s'écrit aujourd'hui *pu ; seu*, de *savoir*, s'écrit *su, nous seumes* est devenu *nous sûmes, teu* de *taire* est devenu *tu* (3); *eage : âge ; peeur : peur*, etc.

Il serait raisonnable d'écrire *pan* (4), *fan, out*, comme nos classiques, en supprimant les voyelles muettes.

36. Le mot *curaçao* a conservé l'orthographe de la langue d'où on l'a tiré, bien qu'on ne prononce plus l'*a*. (Voy. § 13.)

S, X ET Z FINALS

37. L'*s* du pluriel et l'*s* qui constitue ou qui termine certaines flexions verbales se prononçaient à l'origine ; cette consonne finale est devenue muette sauf dans les liaisons, où elle a pris le son de l'*s* dite douce (ze). On néglige souvent les liaisons, même dans le langage soutenu, sauf lorsque deux mots sont intime-

1. Mme de Sévigné écrit *pan* et Racine *fan* (pour *faon*).
2. Mme de Sévigné écrit *out*.
3. Seul de ces verbes, *avoir*, nous l'avons vu, a conservé son orthographe archaïque au participe passé et au prétérit.
4. Il est à peine utile de faire remarquer qu'il n'y aurait aucune confusion possible avec *pan* (de mur). Voyez § 19.

ment liés entre eux, comme par exemple un pronom et son verbe, *nous avons* (1).

38. Un certain nombre de mots se terminent par *s* (même des substantifs et des adjectifs au singulier), comme dans les langues d'où ils sont tirés. Parmi les mots d'origine latine, ce sont en général ceux dont le radical latin se terminait par cette lettre ou par une autre susceptible de la produire, et quelques-uns qui se sont maintenus sous la forme du cas en *s* (2). On prononçait cette *s* au moyen âge, comme on le fait encore exceptionnellement dans *lis* et quelques autres, et on la conserve par archaïsme, bien qu'on ne la fasse plus entendre en principe qu'en liaison. La liaison est souvent omise, sauf lorsqu'un adjectif est placé devant le nom (un mauvais ami); ailleurs, on ne la fait guère que sous l'influence de l'orthographe, quand on y pense ou quand on lit.

39. Les lettres muettes finales, *s* ou toute autre, outre qu'elles sonnent parfois dans les liaisons, se retrouvent dans les dérivés : ainsi on a l'*s* de *compas* dans *compassé*, le *t* de *chat* dans *chatte* et *chatterie*, le *p* de *drap* dans *draperie*. Quant aux mots qui n'ont pas de dérivés analogues, on peut considérer la lettre muette qui les termine comme une sorte de pierre d'attente pour les dérivés auxquels ils pourront plus tard donner naissance. Toutefois le *c* final de *fer-blanc* n'a pas empêché de former des dérivés par un *t* : *fer-blantier*, *ferblanterie*, au lieu de *ferblanquier*. On a

1. Pour la question des liaisons, je renvoie à mon *Précis d'orthographe phonétique* (Paris, Masson, éditeur), pages 29, 31, 32, 40-45, 47, 48, 52, 53 et suivantes.

2. L'ancienne langue avait deux cas pour chaque nombre des noms et des adjectifs. L'un de ces cas était terminé par *s* comme notre pluriel actuel.

aussi *plafonner* malgré le *d* de *plafond*, *juteux* malgré l'*s* de *jus*, *tabatière* et *tabagie* malgré le *c* de *tabac*.

40. Beaucoup de mots et de pluriels se terminent par *x* au lieu d'*s*. La lettre *x* était en latin une lettre double qui valait *k* suivi d'*s*. C'est ce son (ou celui de $g + z$, voyez §§ 149 et 150) qu'elle a encore dans les mots d'origine savante. Dans les mots d'origine populaire, le *k* s'étant changé en *i*, l'*s* s'est trouvée dégagée : *la**x**are*, *lai**ss**er* (1). Notre *x* final valant *s* ne dérive pas de l'*x* du latin, mais se rattache à un signe abréviatif qui ressemblait à *x* et qui valait $u + s$. On écrivait *chevax* ou *chevaus*, puis, par une confusion grossière, on est arrivé à écrire *chevaux*. En outre on a eu l'idée de remplacer *s* par *x* à la fin des mots qui avaient *x* en latin : c'est ainsi que le nom de nombre *sex*, qui avait produit régulièrement *sis* français, a été défiguré et transformé en *six* comme si on prononçait *siks*, et il a déteint sur *dis* (latin *decem*), qu'on écrit aujourd'hui *dix*, et même sur le substantif *pris* (latin *pretium*) qu'on écrit *prix*, en l'éloignant de son dérivé *priser*, bien qu'on termine par *s* le mot *palais* (*palatium*) qui avait la même finale en latin. C'est ainsi encore que *pais*, où on avait l'*s* des dérivés *paisible*, *apaiser*, est devenu *paix*, et que *fais*, *crois*, *nois*, *pois*, *chois* (dérivés : *affaisser*, *croisée*, *noisette*, *poisseux*, *choisir*) ont été transformés en *faix*, *croix*, *noix*, *poix*, *choix*.

41. Les noms en *ou*, malgré leur *u* final, ont échappé à l'*x* du pluriel à l'exception de sept d'entre eux : on n'a jamais pénétré le mystère de cette exception.

1. L's est redoublée pour marquer la prononciation dure de cette consonne (voy. § 126).

Au contraire, les adjectifs en *ous* et *eus* ont été affublés de l'*x*, bien qu'ils eussent en latin une *s* (*osum*) conservée au féminin. Mais on a respecté l'*s* du pluriel *bleus* : on n'a pas voulu que cet adjectif ressemblât aux autres au pluriel, uniquement parce qu'il ne leur ressemble pas au singulier, où il ne s'est jamais terminé par une sifflante. On écrit cependant avec un *x* le pluriel de l'adjectif *hébreu* qui est dans les mêmes conditions, sans doute par la raison insuffisante que cet adjectif s'emploie surtout substantivement.

Il est impossible de savoir pourquoi *je meus*, *je bous*, ont conservé leur *s*, tandis que *je vaus*, *je peus* et *je veus* la perdaient.

Il est presque superflu d'ajouter que le bon sens exige impérieusement le remplacement par *s* de tout *x* final muet ou prononcé *s*. Pour *dix*, *prix* et quelques autres on pourrait alléguer l'homonymie de *tu dis*, du participe *pris*, etc. Mais nous savons ce qu'il faut penser de cet argument (§ 19); *un lis* ne se confond pas avec *tu lis*.

42. On trouve *z* final dans les mots qui avaient en latin un *t* ou un *d* suivi d'une *s*. Et cette lettre se prononçait réellement comme une consonne double ; mais depuis qu'elle ne vaut plus qu'*s*, il n'y a pas de raison pour ne pas lui substituer cette dernière consonne. On l'a fait dans les pluriels en *és* (*formés*, *bontés*) qui s'écrivaient jadis par *ez* (latin *atos*, *ates*), mais on a conservé *ez* (latin *atis*), sans aucune utilité, dans *assez* (1) et à la deuxième personne du pluriel. C'est ainsi qu'aujourd'hui « vous *chantez* » s'écrit autrement que « des airs *chantés* » (2).

1. On a voulu éviter une confusion avec les terminaisons *asses* par *e* muet ; mais l'accent aigu supprimerait toute confusion : *assés*.

2. Les classiques du XVIIe siècle écrivent couramment de même (tantôt par *z*, tantôt par *s*) la seconde personne du pluriel et le pluriel du participe passé. La Fontaine écrit *assés* et *chés* (pour *chez*).

43. *Nez*, qui vient de *nasum*, se prononçait et s'est toujours écrit *nes* dans l'ancienne langue ; *rez* (dans rez-de-chaussée), qui vient de *rasum*, s'écrivait *res*, et *chez*(de *casa*) ; *ches*. L'introduction du *z* dans la graphie de ces mots ne s'explique que par le désir de bien marquer que l'*e* n'est pas un *e* muet. Un accent remplirait mieux cet office.

AUTRES CONSONNES FINALES MUETTES

44. Dans les mots d'origine savante, les consonnes finales muettes rappellent simplement une lettre du mot étranger d'où le mot français a été tiré. Elles se prononcent parfois en liaison et peuvent se retrouver dans les dérivés.

45. Dans beaucoup de mots d'origine populaire la consonne finale, dérivée du latin, a été prononcée tard en vieux français; elle s'est conservée par tradition dans l'orthographe et se fait parfois entendre en liaison. Il y a toutefois des anomalies. Les mots *pied*, *nœud*, *nid*, *nu*, *vœu*, *neveu*, *bonté*, et autres semblables, avaient perdu, dès la fin du XIe siècle, la dentale qu'ils avaient héritée du latin (elle était tombée parce qu'elle n'était pas appuyée par une autre consonne), et pendant tout le moyen âge ils se sont écrits sans consonne finale. Il n'y avait aucune raison de rétablir cette lettre dans *pied* (1), *nœud* et *nid*, en gardant la bonne orthographe pour les autres mots (2). Ce *d* ne se fait jamais entendre en liaison.

1. La prononciation « pié-t-à-terre » résulte d'une liaison analogique et ne se rattache en aucune façon au *d* du latin.

2. On voit que c'est le *d* latin qui a été rétabli ; toutefois on n'a pas écrit *nud* (nudum), ou du moins cette graphie n'a pas prévalu, probablement à cause du féminin *nue*. Si le *t* n'a pas eu le même succès que le *d*, c'est probablement parce qu'il aurait fallu changer l'orthographe d'un trop grand nombre de mots, terminés notamment en *té* (latin *-tatem*, *-tatum*).

46. Quand les consonnes douces du latin se sont maintenues, dans l'ancien français, à la fin des mots, elles se sont changées en les fortes correspondantes. Ainsi le *d* du latin *quando* est devenu *t*, et nous prononçons encore « quan-t-il arriva ». L'ancien français écrivait *quant* sans distinguer graphiquement cette conjonction de l'adverbe *quant* (*à*).

On écrivait de même *grant* (nous prononçons *gran-t-imbécile* et non *gran-d-imbécile*), *chaut, froit, lonc, sanc*, etc. (1). On a rétabli partout la consonne douce, telle qu'elle se trouve dans les féminins et dans les dérivés : *grande, longue, sanguinaire*, etc. C'est comme si on écrivait *franch* à cause de *franche* et de *franchise.*

47. On a conservé sans raison dans *seing*, *poing* et *coing* le *g* qu'on a supprimé à la fin de *malin, témoin, soin* et *loin* quand a disparu la mouillure qu'on retrouve dans *malignité*, *témoigner*, *soigner*, *éloigner*.

48. C'est à tort qu'on substitue n'importe quelle autre consonne au *t* qui doit toujours terminer les troisièmes personnes du singulier de l'indicatif présent en dehors de la première conjugaison. L'origine latine, l'ancienne prononciation et la prononciation actuelle en liaison (2) exigent un *t*. Même au point de vue pratique, on a tout intérêt à assimiler quand il y a lieu par l'orthographe (comme elles le sont en réalité par l'histoire de la langue) les différentes conjugaisons autres que la première et l'inchoative. (Voy. §§ 360-362).

49. Il est tout à fait déraisonnable de marquer par

1. Mme de Sévigné écrit : *hasart, lart, chaut, froit.*

2. Toutefois l'orthographe vicieuse *il vainc* commence à réagir sur la prononciation. — On ne peut alléguer ici l'utilité de rappeler la consonne des autres formes de ces verbes, car alors il faudrait écrire aussi *il peind, il joind,* etc. ; il ne s'agit pas d'une consonne de radical mais d'une consonne de flexion, qui doit toujours être *t*, comme en latin.

une différence de consonne finale les diverses acceptions d'un même mot, comme on le fait pour l'adjectif *différent* et pour ce même adjectif pris substantivement, qu'on écrit *différend*, tandis que le substantif et l'adjectif *incident* s'écrivent de même, comme il convient.

CONSONNES MUETTES NON FINALES

50. Si les consonnes muettes finales peuvent le plus souvent s'expliquer par une ancienne prononciation et par ce qui en reste dans les liaisons, rien ne justifie les consonnes muettes non finales.

51. On n'a jamais prononcé de *p* dans les mots français *sept*, *temps*, *dompter* (ce verbe n'a même pas de *p* en latin : *domitare*), *corps*, qui s'écrivaient correctement autrefois *set*, *tens* (*tems* au commencement de ce siècle), *donter*, *cors*. Pour *corps*, on a voulu sans doute rapprocher ce mot des mots savants de même famille *corporel*, *corpuscule*, etc. Mais en même temps on l'a éloigné de ses dérivés directs *corset*, *corser* et *corsage*. *Septembre* et *temporaire* ne sauraient légitimer le *p* de *sept* et de *temps ;* car alors il faudrait écrire, comme au XVIe siècle, *recepvoir*, *reçoipt* à cause de *réception, debvoir* à cause de *débiteur*, ou encore *hôpte* à cause d'*hôpital* et même *hospte* à cause d'*hospitalité*.

52. Les divers sens de nos deux verbes *conter* et *compter* ne sont que les acceptions différentes d'un même verbe *conter*, qui n'a jamais eu de *p* dans la prononciation française (1).

53. Le *p* muet de *cheptel* commence à s'introduire

1. Racine et Boileau écrivent au maréchal de Luxembourg après la victoire de Fleurus : « Sans *conter* l'intérêt général que nous y prenons avec tout le royaume, figurés-vous quelle est notre joie, etc. »

dans la prononciation des personnes qui ne connaissent ce mot que pour l'avoir lu. C'est un exemple, entre beaucoup d'autres, du mauvais effet des orthographes vicieuses.

54. Les mots savants *sculpter, baptême, baptiser, exempter, prompt* (1) contiennent aussi des consonnes qui ne se justifient pas davantage par la prononciation.

55. Le *g* de *legs* est le résultat d'une erreur : le mot ne vient pas de *léguer* (ce qui d'ailleurs ne justifierait pas la consonne muette), mais de *laisser*, et s'écrivait jadis *lais* ou *les*. Sur *doigt* et *vingt*, voyez §§ 11 et 12.

56. *Poids*, qui vient de *pensum* et qui est de la même famille que *peser*, n'a jamais eu dans la prononciation le *d* qu'on a ajouté à sa graphie pour le rattacher à tort au latin *pondus*. Ce mot s'écrivait jadis et devrait s'écrire comme le nom du légume et comme la *pois* du cordonnier (voy. § 40). L'habitude une fois prise, on ne confondrait pas plus à la lecture qu'on ne confond aujourd'hui à l'audition le pois « légume » et le pois « qui pèse ». Le contexte éclaire le sens des homonymes.

57. *Remords* vient de « remorsum » comme *mors* (de cheval) de « morsum. » L'un et l'autre sont de la même famille que *mordre ;* mais la graphie *remords* est aussi peu soutenable que le seraient *mords* de cheval ou *mordsure*.

58. *Puits* n'a pas plus de droit au *t* que *puiser, puisatier*, ni *mets* que *message*. On ne risquerait guère de confondre le substantif *puis* avec l'adverbe, ni le substantif *mes* (ou *mès*) avec l'adjectif possessif. Si le *t*

1. Mme de Sévigné écrit *pront, prontement*. On trouve aussi « pront » dans la 1re édition d'*Athalie*.

de *puteum* légitimait le *t* de *puits*, il faudrait écrire *prits* (latin *pretium*), *palaits* (latin *palatium*).

59. Le cas en *s* du mot *fils* a été de bonne heure *fis*, et l'autre cas *fil* par *l* mouillée. C'est le cas en *s* qui s'est maintenu comme forme unique du mot, mais on y a introduit l'*l*, qui avait disparu depuis longtemps de la prononciation. En voulant éviter une homonymie peu inquiétante, celle de *tu fis* (comparez *un lis*, du latin *lilium*, et *tu lis*), on est tombé dans une autre, qui offre de véritables inconvénients, celle du pluriel de *fil* : « ce mercier a de bons fils. » L'*l* n'est pas plus justifiée dans le pluriel peu employé du mot *ail* : *des aulx*. On a voulu évidemment marquer une différence avec l'article *aux*, comme si ces deux mots pouvaient se confondre ! L'*l* de *pouls* éloigne ce mot du verbe *pousser* (latin *pulsare*) auquel il se rattache.

60. Les graphies *automne*, *damner*, avec *m* muette, sont en contradiction avec *colonne* (latin *columna*) et *âme* (latin *anima*), qu'on n'écrit pas *colomne*, *anme*.

61. Les consonnes finales aujourd'hui muettes tombaient dans l'ancienne langue (sauf *r*) devant l'*s* de flexion ; on prononçait et on écrivait *enfant*, *enfans*. La *Revue des Deux-Mondes* a repris graphiquement cet ancien usage, mais seulement pour les mots en *ant* et *ent*. Le maintien de l'orthographe entière du singulier, devant l'*s* du pluriel, est une règle commode[1], qu'il n'y aurait lieu d'abandonner que si on généralisait la réforme en supprimant toujours les consonnes muettes devant l'*s*. Nous écririons alors, comme La Fontaine, « de *lons* jours » et

« Dont les *regars* de Flore ont embelli ses *bors*. »

1. Sauf cependant quand il y a une différence de prononciation entre le singulier et le pluriel : *un œuf, des œus*.

On trouve dans Mme de Sévigné : des hasars, des portrais, des tors, des fons, des enfans blons, etc.

62. La consonne finale du radical des verbes tombait aussi devant l'*s* des deux premières personnes du singulier : on l'a rétablie à tort dans un certain nombre de verbes pour obtenir une régularité fictive de conjugaison. Il est aussi naturel d'écrire *tu prens* que *tu sens* et *tu peins* (1). Cf. §§ 360-364.

63. Les consonnes muettes ont été supprimées dans les mots composés *vaurien* (vaut-rien), *béjaune* (bec jaune), *plafond* (plat fond), *néanmoins* (néant moins), *toujours* (tous jours). Il serait logique de les supprimer aussi dans *sangsue*, *longtemps* et autres mots semblables.

Sur *n* muette dans les terminaisons verbales *ent*, voyez § 29.

LES CONSONNES DOUBLES

64. Lorsque, de deux consonnes identiques consécutives, une seule se prononce, l'autre est une consonne muette de l'intérieur du mot, et on peut lui appliquer tout ce que nous avons dit des consonnes muettes non finales.

L'histoire de la langue nous apprend que les mots qu'on introduit en français avec une consonne double réduisent dans la prononciation les deux consonnes à une seule au bout d'un temps plus ou moins long, qui dépend de la fréquence de leur emploi. Lorsque les littérateurs et les savants forment des mots de ce genre, ils devraient leur donner immédiatement, en les écrivant avec une consonne simple, la prononciation à laquelle

1. Voyez *Revue de philologie française*, t, IV, p. 81. Racine et Mme de Sévigné écrivaient « je prens, je répons, etc. » On trouve « je rons » au lieu de *je romps* sous la plume de Bossuet. L'Académie admettait jadis *je prétens* à côté de *je prétends*, et *je répons*, *je prens*.

ils doivent aboutir. La différence entre une consonne double et une consonne simple est d'ailleurs peu sensible : il y a des personnes qui ne redoublent jamais les consonnes en parlant, et on s'en aperçoit à peine. Le remplacement inverse d'une consonne simple par une double (par exemple si l'on prononce les deux *l* de *collège*) choque bien davantage.

65. Il y a deux cas de redoublement de consonnes dans l'écriture qui s'expliquent d'une manière toute spéciale : le redoublement d'une consonne quelconque après un *e*, et le redoublement des nasales après une voyelle quelconque.

66. Avant l'époque, relativement récente, où l'on a songé à utiliser les accents, rien n'indiquait dans l'écriture si *e* devait se lire *é* (ou *è*) ou *e*. Toutefois, on savait qu'*e* n'a jamais le son labial, le son de l'*e* dit muet, quand il est suivi de deux consonnes ; de là, quand il n'y avait qu'une consonne, l'idée de la redoubler graphiquement pour marquer que l'*e* qui précédait n'était pas un *e* muet. On continua à écrire *apeler* avec une *l* (malgré les deux *l* d'*appellare*), mais on écrivait volontiers *il apelle* au lieu de *il apele*.

67. Quand on commença à utiliser les accents, on eut deux moyens à son service pour marquer la prononciation de l'*e*, et on employait l'un ou l'autre en écrivant indifféremment *tutèle* ou *tutelle*, *discrète* ou *discrette*, etc. Plus tard, au moment où on voulut fixer l'orthographe, on adopta pour chacun de ces mots soit l'une, soit l'autre des graphies, un peu au hasard. On choisit en général le redoublement de la consonne quand il y avait deux consonnes en latin (les Latins en prononçaient deux), et la consonne simple quand le latin n'en avait qu'une, mais il y a des exceptions :

tutelle (malgré *tutela*), *chandelle* (malgré *candela*), *échelle* (malgré *scala*). Quant aux verbes en *eler*, comme nécessairement on ne mettait qu'une *l* à l'infinitif malgré les deux du latin *(ellare)*, il y avait là un bon motif pour n'en mettre qu'une aussi dans les autres formes. Il est regrettable que l'on ait partagé sans raison ces verbes en deux catégories, les uns qui redoublent la consonne quant l'*è* est ouvert, les autres qui la gardent simple en prenant un accent sur l'*è*.

Il va de soi qu'il vaudrait mieux, dans tous les mots, marquer toujours l'*è* ouvert d'un accent, et ne le faire suivre que d'une seule consonne quand on n'en prononce qu'une : *chandèle* (comme *chandelier)*, *tutèle* (comme *tutélaire)*, *querèle*, *noisète* (comme *noisetier)*, etc.

68. Il y a eu un moment, dans l'histoire de la langue française, où toutes les voyelles se sont nasalisées quand elles étaient suivies d'une consonne nasale (qui, devant une voyelle, continuait à se prononcer indépendamment) : on a prononcé *bon-ne*, *paysan-ne*, *an-née* [1], *couron-ne*, *hon-me*, ce qu'on indiquait en redoublant la nasale. Puis la voyelle s'est dénasalisée, mais on a conservé l'orthographe avec double nasale, et ici l'archaïsme l'a emporté le plus souvent sur l'étymologisme, puisqu'on écrit *bonne*, *couronne*, etc., malgré l'*n* unique de *bona*, *corona*. Toutefois, dans un certain nombre de mots, particulièrement d'origine savante, la consonne s'écrit simple, et il en résulte des anomalies étranges comme *honorer*, *honorable* à côté d'*honneur ; donation*, *donataire* à côté de *donner ; sonore* à côté de *sonner*, *sonnerie ; homme* et *bonhomie*, etc.

1. C'est encore la prononciation provinciale du mot *année* dans une partie de la France.

69. En dehors des cas que nous venons de signaler, les consonnes redoublées de l'orthographe actuelle correspondent ordinairement à des consonnes redoublées du latin (mais on ne saurait trop répéter que les Latins les prononçaient ainsi). Il y a encore bien des anomalies : *imbécillité* avec deux *l* et *imbécile* avec une ; *battre*, *abattoir* d'une part et *abatis*, *abatage* de l'autre ; *égoutier* avec un seul *t* malgré sa parenté avec *égoutter* ; *chatte* à côté de *rate; carotte*, malgré le latin *carota; apercevoir* à côté d'*apparaître*(1), etc., etc.

La simplification des consonnes doubles dans tous les mots où on les prononce simples est une des réformes les plus importantes que l'on puisse réaliser.

Orthographes variées d'un même son.

VOYELLES NASALES

70. Les voyelles nasales sont celles pour la production desquelles une partie de l'air chassé des poumons passe par les fosses nasales, grâce à l'abaissement du voile du palais. Prononcez *a*, en abaissant le voile du palais, vous aurez le son *an*, c'est-à-dire l'*a* nasal. On écrit les voyelles nasales en ajoutant une *n* (ou une *m)* à la voyelle ordinaire, parce qu'elles dérivent toutes d'une voyelle ordinaire suivie de la consonne nasale *n* ou *m*. On a d'abord prononcé *bon* comme nous prononçons le

1. Dans les manuscrits et dans les éditions originales de nos classiques on trouve très fréquemment les mots à consonne double écrits avec une seule consonne. Voici un certain nombre d'exemples : LA FONTAINE, grote, atendre, diférent, conaître, apas, carière, quiter, sufire, tranquile, apeler ; BOSSUET, aprendre, dificulté, atendre, abatre, atentif, flater, froter, enveloper, constament ; Mme DE SÉVIGNÉ, comencer, come, ariver, étoufer, faloir, abé, ocasion, someil, etc ; LA BRUYÈRE, sifler, aranger, échaper, regreter, chaufer ; VOLTAIRE, sotise, reconu, chaufer, éfrayer, raporter, nourir, aprobation, acorder, instament, etc., etc. On sait que Voltaire, dans son édition de Corneille (1764), avait simplifié presque toutes les consonnes doubles.

féminin, *bo-n'* (alors, au féminin, on faisait entendre l'*e* final), et on continue à écrire le mot comme du temps où l'*n* sonnait après l'*o*.

71. Nous n'avons aujourd'hui en français que quatre voyelles-sons susceptibles d'être nasalisées: *a, è, o* et *eu*. L'*i* et l'*u* nasals n'existent pas chez nous : le son que nous écrivons *in* est un *è* nasal, et celui que nous écrivons *un* est un *eu* nasal.

72. Quand la consonne nasale, qui suivait la voyelle et qui l'a nasalisée, était une *m*, on a conservé ou rétabli l'*m* dans l'orthographe, bien que l'*n* eût suffi à marquer la prononciation : ainsi *faim* (latin *famem*), *nom* (latin *nomen*), *parfum* (formé sur *parfumer*). On écrit cependant *raisin* malgré *racemum, rien* malgré *rem, mien* et *mon* malgré *meum, lien* malgré *ligam(en)*, *airain* et *levain* malgré *æram(en)* et *levam(en)*, *on* malgré *homo*.

Les voyelles nasales s'écrivent notamment avec *m* au lieu d'*n* quand la lettre suivante est un *p* ou un *b*. A l'époque où les voyelles n'étaient pas encore nasalisées (où on prononçait (*a-n'*, *a-m'*), quand la consonne suivante était un *p* ou un *b* l'euphonie exigeait la prononciation *a-m* au lieu de *a-n*. Aujourd'hui *am, em, im,* etc., ne représentent pas devant une consonne une autre prononciation que *an, en, in*. Dans l'orthographe *embonpoint*, il y a contradiction entre la graphie du son *on* et celle du son *en* : *enbonpoint* serait meilleur.

Les voyelles nasales devraient toujours s'écrire par *n*, jamais par *m*.

A nasal.

73. L'*a* nasal s'écrit par *e* dans les mots où on pronon-

çait à l'origine *è-n'*. La préposition et l'adverbe *en* (latin *in* et *inde*), que nous prononçons *an*, se sont jadis prononcés *è-n*. L'*è* (issu d'un *e* ou d'un *i* bref latin) est aujourd'hui nasalisé sous forme d'*a nasal* (1); mais, dans les mots dont nous parlons, on a continué à l'écrire par *e* : *en*, *vent*, *parent*, etc.

74. En principe, le son *an* s'écrit donc *en* quand il se trouve dans un mot qui, en latin, avait un *e* ou un *i* et non un *a*. Mais il y a de notables exceptions. Ainsi, en vertu d'une assimilation qui remonte à l'origine de la langue, nous écrivons par un *a* tous les participes présents (et leurs dérivés), même ceux qui en latin se terminaient par *entem* : *plaisant* (placentem) et *plaisance*, *répondant* (respondentem), *voulant* (volentem), etc., etc. Mais les participes latins en *entem* et les dérivés de ces participes, qui ont été introduits en français isolément, c'est-à-dire sans les verbes dont ils dépendaient, s'écrivent généralement par *en* (2) : *latent*, *occident*, *pénitent*, *pénitence*, *urgent*, *urgence*, *providence*, *incident*, etc.

75. Parfois le verbe existe en français avec son participe écrit par *an*, mais le dérivé et même le participe employé adjectivement ou substantivement s'écrivent par *en* comme en latin : ainsi *existence*, *négligent* et *négligence* à côté du participe *négligeant*, *président* et *présidence*, *différent* et *différence*, etc. Si on voulait établir une distinction graphique entre le participe et l'adjectif, il eût fallu écrire aussi *plaisent* (plac*en*tem), *suffisent* (suffici*en*tem), *affligent*, *prétendent*, lorsque

1. Excepté après un *i* comme dans *vient*, *rien* ; voyez § 79.

2 Exceptez *intendant* (intendentem) et *intendance*, *ascendant* (ascendentem) et quelques autres ; « ascendant » a été influencé par « descendant. »

ces mots sont employés comme adjectifs ou substantifs. Mais cette distinction est déraisonnable : notre participe *différant* et notre adjectif *différent*, qui se rattachent l'un et l'autre au latin *differentem*, devraient s'écrire l'un comme l'autre, car il n'y a là en réalité qu'un seul mot avec des emplois divers. Rien ne justifie non plus la double graphie pour les substantifs en *ence, ance* ; il n'est pas sensé d'écrire *conférence* (conferentia) autrement qu'*assistance* (assistentia).

76. Certains des adjectifs ou substantifs en *ent* dont nous venons de parler ont un *i* avant la terminaison *ent* prononcée *ant* ; or, partout ailleurs *ien* se prononce non pas *ian* mais *iè̃n* (iin), attendu que dans les formes d'origine populaire *è* précédé d'un *i* s'est nasalisé en *è̃n*. Il en résulte que le groupe de lettres *ien* a une valeur dans *lien*, *retient, contient* et une autre dans *quotient, patient ;* comparez encore *efficient* et *ancien*, *expédient, ingrédient* et *gardien, orient* et *galérien*, etc.

77. En dehors même des participes et de leurs dérivés, l'orthographe actuelle écrit plus d'une fois par *an* des mots qui avaient en latin un *e* ou un *i* : *sangle*, jadis *cengle* (latin *cingulum*), *langue* (latin *lingua*), *dans (de-intus)*, la préposition *sans*, jadis *sens* (latin *sine*), *vendange (vindemia)*. Si nous consultons les manuscrits ou les éditions originales de nos classiques, nous trouverons souvent *an* dans les mots que nous écrivons par *en*. Corneille, Fénelon, La Bruyère, Racine, Voltaire écrivent *avanture* (malgré le latin *adventura*) et *vanger* (latin *vindicare ;* comparez *revanche*, qui est de la même famille). La Bruyère écrit *soupante, paranthèse*, Mme de Sévigné a des adverbes en *mant* et *comancer*, *entandre, contante, tandresse, confidance*, etc., etc.

On trouve chez Bossuet : *atantat, cepandant, con-*

tanter, contantement, contant, atantif, atantion, assambler, atandre, tandresse, pancher, commancer.

Si on généralisait la substitution de *an* à *en* prononcé *an*, les formes telles que *couvent, expédient*, seraient nécessairement des formes verbales (elles couvent, ils expédient), et ne se confondraient plus avec les substantifs *couvent, expédient* (1), qui s'écriraient *couvant, expédiant*. On conserverait *en* dans les mots où il sonne vraiment *èn* (in) : *appendice, benjoin, pensum, examen.*

Il est bien évident que la seule graphie raisonnable de l'*a nasal* est *an*.

Sur l'*e* nasalisé devenu *a*, voyez § 83.

E nasal.

78. L'*i* de l'ancienne langue française, en se nasalisant, est devenu *è nasal ;* il en est de même des anciennes diphtongues *ai* et *ei*, et comme on a conservé l'orthographe du temps où on prononçait réellement *i-n'*, *ai-n'*, *ei-n'*, il en résulte que l'*è* nasal s'écrit aujourd'hui *in, ain* ou *ein. Pin*, *pain* et *peint* s'écrivent, comme ils se prononçaient jadis, de trois façons différentes.

79. Nous venons de voir que l'*è* s'est nasalisé sous forme d'*a nasal*, excepté, avons-nous dit, quand il était précédé d'un *i*, auquel cas il s'est nasalisé en *è nasal* : *chien, rien, vient, mien*, etc.; ajoutez : après *é* ou *u* dans *lycéen, Eduen.* C'est seulement dans ces mots que l'*è nasal* a une graphie logique. (Voyez § 76.)

1. On compte 17 adjectifs ou substantifs en *ent* qui peuvent ainsi se confondre avec des formes verbales. Voyez Didot, *Observations sur l'orthographe*, 2e édition, p. 72.

Dans un certain nombre de mots savants, l'*è* nasal non précédé d'*i* s'écrit aussi *en* : *agenda*, *pensum*, etc.

Si on voulait adopter une graphie unique pour le son *è nasal*, ce n'est ni *ain*, ni *in*, ni *ein* qu'il faudrait choisir. Car si, par exemple, l'adjectif *plein* écrit par *ei* représente du moins une ancienne prononciation du mot, *plin* ne répondrait ni à la prononciation actuelle ni à l'ancienne ; la graphie rationnelle serait *plèn* (féminin *plène*). Mais d'autres réformes sont plus urgentes.

80. Dans les mots d'origine grecque on trouve le son *èn* écrit *yn*. On a cependant *timbre* par un *i* à côté de *tympan* par *y*. (Sur l'emploi de l'*y*, voyez §§ 89-93.)

O nasal et EU nasal.

81. L'*o* nasal s'écrit correctement *on*, sauf dans quelques mots d'origine exotique ou savante, comme *punch*, *lumbago*.

Il serait très naturel d'écrire *lonbago*, *ponch* ; comparez *amidon* qui vient de *amylum*.

82. L'*u* en se nasalisant est devenu *eu nasal*, et on continue à écrire *un* comme lorsqu'on prononçait un *u* suivi d'*n*. C'est un hasard si le même son s'écrit *eun* dans *à jeun* ; la graphie de ce mot s'explique non par une tendance phonétique, mais par l'ancienne prononciation *je-un*.

VOYELLES A, E, I

Voyelle A.

83. La voyelle *a* s'écrit exceptionnellement par un *e* suivi d'une nasale dans *femme*, *couenne*, *rouennerie* et dans les adverbes terminés par *emment*. Tous ces mots se sont jadis prononcés par *an* : *fan-me*, *couan-ne* *rouan-nerie*, *ardan-ment*, etc. L'*è* que chacun d'eux contenait s'était nasalisé sous forme d'*a nasal* (§ 73).

Puis il est arrivé que les voyelles nasales se sont dénasalisées, lorsqu'elles étaient suivies, — ce qui est le cas, — d'une consonne nasale prononcée. Mais l'*a nasal* de ces mots, en se dénasalisant, est resté *a* et n'est pas retourné à sa forme primitive d'*è*. Le français *fè-me* (latin *femina*) est devenu successivement *fan-me* (qu'on écrivait *femme*), puis *fame*, et ainsi des autres mots; mais on a conservé l'orthographe du temps où on prononçait *fan-me*. Pour la même raison *printen-nier* est devenu *printanier*, qu'on écrit phonétiquement. Montaigne recommandait à son éditeur d'imprimer *fame;* ainsi écrit Mme de Sévigné.

A s'écrit *e* dans *indemnité*, qu'on devrait prononcer comme *indemne* ou écrire *indamnité* comme *dam (à son)*.

Puisqu'on écrit « print*a*nier » malgré « print*e*mps », il n'y a pas de raison pour ne pas écrire *rouanerie* malgré *Rouen*, et de même *fame*, *couane*, *ardament*, etc. Pour les adverbes il suffirait de dire, ce qui est l'expression de la vérité, que l'*a* nasal qui termine les adjectifs en *ant* (ou *ent*) se change en *a* oral dans les adverbes en *ment* formés sur les adjectifs.

É ou E.

84. La plupart des mots qui s'écrivent par *ai* ou *ei* se sont jadis prononcés par *a*+*y* (comme dans l'interjection *aïe!*) et *è*+*y*. On a conservé l'orthographe de ce temps, bien que les deux diphtongues se soient réduites à *è*.

85. Les mots *clair*, *pair*, *aile*, se sont toujours prononcés en français par *é* ou *è* et s'écrivaient autrefois *cler*, *per*, *èle*. On a changé leur graphie pour rappeler davantage les mots latin *clarum*, *parem*, *ala*, ce qui était inutile et de plus illogique, car alors il eût fallu écrire *mair* pour *mer* (latin *mare)*, *amair* pour

amer (latin *amarum*), *naif* pour *nef* (latin *navem*), *chantair* pour *chanter* (latin *cantare*), etc., etc.

86. L'ancienne diphtongue *ai* est devenue généralement dans la prononciation un *è* ouvert bref (*è*) ou long (*ê*) (1). Toutefois, on est arrivé à prononcer par *é* fermé la première personne du prétérit de la première conjugaison, *je chantai*, et du futur, *je chanterai*, vraisemblablement pour éviter une confusion avec l'imparfait *je chantais*, et avec le conditionnel *je chanterais*. Quelques autres mots en *ai* se prononcent aussi par *é* fermé, comme *gai*, *quai*.

87. Il faut aussi remarquer que dans les dérivés et dans la conjugaison, le son *ê* (qu'il s'écrive *ê* ou *ai*) se change en *é* ou reste *ê*, quand il cesse d'être tonique, d'après la nature de la voyelle tonique qui suit: on prononce *ème* (aime), *émé* (aimé) et *émant* (aimant), *tétu* (malgré l'orthographe *têtu*) *vétu* (malgré l'orthographe *vêtu*).

88. Le son *é* s'écrit encore *œ* dans un certain nombre de mots d'origine grecque qui avaient la diphtongue *oi*: *œcuménique*, *œsophage*. Il en résulte que notre orthographe donne à *œ* une double valeur : *é* dans les mots que nous venons de citer, *eu* dans *œil*. *Économie* (grec *oiconomia*) s'écrit cependant par *é*, et c'est aussi un *é* qui correspond à la diphtongue grecque *ai* dans *orthopédie* (orthopaideia).

Écuménique, *ésophage* seraient aussi naturels qu'*économie*, *orthopédie*.

Voyelle I.

89. Les Latins nous ont légué deux lettres pour

1. A la tonique, il se prononce ouvert long quand il est suivi d'une *s* aujourd'hui muette : *mais*.

figurer le son ***i*** : ***i*** et *y*, le second signe employé par eux dans les mots dérivés du grec, où il représente l'*u* grec, qui était arrivé à se prononcer comme un ***i***.

90. Dans l'ancienne écriture du français, l'*y* s'employait librement à la place de l'*i*, particulièrement au commencement et à la fin des mots, où on le trouvait plus élégant : *Roy*, *j'ay*, *dény*, *celuy*, *ymage*, *y*, etc. On l'a remplacé par *i*, sauf dans l'adverbe *y* (latin *ibi*), où il a été conservé pour une raison purement calligraphique : *y*, isolé entre deux mots, a paru plus agréable à l'œil qu'un *i*.

91. Nous employons encore *y*, comme les Latins, dans les mots qui avaient upsilon en grec ; toutefois nous écrivons par un *i* : *abîme, cime, cristal, anévrisme, amidon, asile*, etc., au lieu de *abyme, cyme, crystal, anévrysme, amydon, asyle*.

La 5e édition du Dictionnaire de l'Académie admettait *analise, analiser, analitique*. La Bruyère écrit *stile, péristile, hiperbole, tim* (pour *thym*), *onix, phisionomie* ; Mme de Sévigné : *stile, mistère, sinagogue, Egipte*, etc. ; Voltaire : *sindic, sindicat, piramide, enciclopédie, stile, métafisique, tiran*, etc. Voyez aussi la note du § 13.

C'est une puérilité de conserver l'*y* dans les mots d'origine grecque ; les mots *abyme, crystal*, etc., n'ont rien perdu de leur beauté ni de leur valeur à être débarrassés de ce signe.

92. On a eu l'idée assez ingénieuse de se servir de l'*y* pour représenter deux *i* de suite : *frayeur* (frai-ieur), *ennuyer* (ennui-ier), *pays* (pai-is), *foyer* (prononcé foi-ier).

On a eu encore une autre idée, qu'on a appliquée concurremment avec la première (il eût mieux valu choisir entre les deux), celle de représenter par *y* l'*i* semi-voyelle, c'est-à-dire l'*i* ne formant pas une syl-

labe (1); mais on a restreint arbitrairement cet emploi de l'*y* au cas où l'*i* semi-voyelle se trouve entre deux voyelles ou au commencement d'un mot : *mayonnaise*, *grasseyer*, *yeux* (2); *tuyau* (prononcé *tu-yau*, Littré). Toutefois on écrit *théière* et non *theyère*, *pléiade* et non *pleyade*.

Ainsi *y* peut valoir deux *i* ou un *i*. Cette double valeur est évidemment fâcheuse ; il est mauvais par exemple que la graphie *ay* puisse représenter deux prononciations différentes, dans « cr*ay*on » et dans « b*ay*adère » ou « m*ay*onnaise ».

Pour éviter cet inconvénient, il faudrait donner à l'*y* une valeur uniforme, nettement distincte de celle de l'*i* : ou bien la valeur de deux *i*, ou bien celle d'un *i* semi-voyelle.

Dans le premier cas, *y* serait remplacé par *i* partout où il ne représente actuellement qu'un seul *i* voyelle ou semi-voyelle ; on écrirait donc *maïonnaise* (comme déjà *faïence*, *baïonnette*), *grasséier*, *tuïau* (si réellement la prononciation la plus autorisée de ce mot est celle qu'indique Littré).

Dans le second cas, on écrirait par *y* tout *i* semi-voyelle, c'est-à-dire prononcé comme dans *yeux*, autrement dit formant diphtongue avec une autre voyelle plus intense : *yeux*, *ennuiyer*, *craiyon*, *mayonnaise*, *grasséyer*, *ryen*, etc. Cette solution semble la meilleure, puisque, dans la première, la lettre *i* aurait encore une double signification, *i* voyelle et *i* semi-voyelle ; mais il n'y a pas non plus de distinction entre *u* voyelle de *bu* et *u* semi-voyelle de *buis*.

93. Le double *i* s'écrit encore quelquefois par *yi*. Pour maintenir partout un même radical devant les terminaisons caractéristiques des différentes personnes, on écrit à l'imparfait de l'indicatif et au subjonctif

1. L'*i* ne forme pas une syllabe dans *pied*, tandis qu'il en forme une dans *celui* : *i*, dans la diphtongue *ui*, est la vraie voyelle, l'*u* jouant le rôle de consonne.

2. Il y avait une autre raison d'écrire *yeux*, c'est que la graphie *ieux* pouvait se confondre avec le pluriel de *jeu* à l'époque où l'*i* et le *j* se faisaient de même.

présent *payions* (pay-ions), *payiez*, *essuyions*, *essuyiez*, etc. Cette régularité est factice, car elle établit dans l'écriture, à ces personnes, une différence en l'indicatif présent et l'imparfait de l'indicatif ou le subjonctif présent, différence qui n'existe pas dans la prononciation : on prononce de même *nous essuyons* et *que nous essuyions*.

Dans les verbes dont le radical se termine par une mouillure, cette mouillure se confond avec l'*i* semi-voyelle des terminaisons *ions*, *iez*, de telle sorte qu'à ces personnes l'imparfait de l'indicatif et le subjonctif présent de ces verbes ne diffèrent pas du présent de l'indicatif. La confusion des deux présents n'offre pas d'inconvénient sérieux; mais on n'en peut dire autant de la confusion du présent et de l'imparfait; voyez § 373.

VOYELLES LABIALES

E dit muet.

Voyez §§ 26-34.

94. *E* dit muet s'écrit *on*, par archaïsme, dans *monsieur*. On a conservé l'orthographe du temps où on prononçait réellement *mon*.

EU

95. Deux diphtongues de l'ancienne langue, *eu* et *ue* (ou *oe*) ont abouti à la voyelle simple actuelle *eu*. On l'écrit ordinairement *eu*, par une tradition qui remonte à l'époque où on prononçait par *e*+*u* une partie des mots qui contiennent ce son.

96. Dans le verbe *cueillir* et ses composés et dérivés (et dans *écueil*, *orgueil* et autres mots analogues) on avait anciennement la diphtongue *ue*, et on continue à écrire ainsi parce que, en changeant *ue* en *eu*, il eût fallu aussi remplacer la lettre *c*, qui, devant l'*e*, prend en graphie française la valeur d'une *s*. La même difficulté a été tranchée autrement pour le mot *cuer*;

on a substitué *eu* à *ue*, mais en agrémentant l'*e* initial d'un fragment d'*o* qui avait l'avantage, aux yeux des étymologistes, de rappeler l'*o* du latin *cor*. On aurait pu appliquer le même système à *cueillir* et écrire *cœuillir*. On ne l'a pas fait, probablement pour éviter d'avoir quatre voyelles de suite (o, e, u, i). L'inconvénient eût été léger; d'ailleurs on aurait pu écrire *cœillir*, comme *œil* (voy. ci-dessous).

97. Dans un petit nombre de mots, sans qu'il y eût la même nécessité que pour *cœur*, on a écrit le son *eu* par *œu*, uniquement pour rappeler l'*o* des mots latins : *vœu* (votum), *nœud* (nodum), *mœurs* (mores), *œuf* (ovum), *bœuf* (bovem); mais il eût été logique d'écrire aussi *nœuf* (novum et novem), *fœuille* (folia), *doulœur* (dolorem), *liœu* (locum), *famœux* (famosum), etc., etc. L'*œ* avait quelque semblant d'utilité dans *vœu, mœurs, sœur*, lorsqu'on écrivait *veu* le participe de *voir*, *meurs* le pluriel de l'adjectif *mûr*, et *seur* l'adjectif *sûr;* mais cette raison a disparu depuis qu'on écrit *vu*, *mûr* et *sûr*.

Dans *œil* (latin *oculum*), le même son est rendu par *œ* et non par *œu*, probablement pour éviter d'avoir quatre voyelles de suite. Mais il fallait écrire *euil* comme dans *bouvreuil* (*bovariolum).

Les différences orthographiques entre *cueillir, œuf, neuf* et *œil* sont donc absolument arbitraires.

Il faudrait écrire partout le son *eu* par *œ*; ou bien encore, ce qui ferait un moindre changement, l'écrire *œ* (ou *œu*) après *c* ou *g*, et partout ailleurs *eu*.

O.

98. Les diphtongues de l'ancienne langue *au* (prononcé *aou*, dans *autre* par exemple) et *eau* (prononcé

é-a-ou en une seule syllabe) ont abouti au son *o*, mais on a conservé les anciennes graphies, si bien que *pot* et *peau*, qui se prononcent aujourd'hui de même, s'écrivent comme du temps où ils se prononçaient très différemment.

99. Il faut remarquer que la diphtongue *au* des mots latins est devenue *o* dès l'origine du français, et s'écrit encore *o* dans les mots de formation populaire dont l'orthographe n'a pas été refaite : *or* (latin *aurum*), *oreille* (latin *auricula*) (1). Mais dans les mots de formation savante on a maintenu l'*au* du latin ; c'est ainsi qu'on a : *auriculaire* à côté d'*oreille*, *thésauriser* à côté de *trésor*, *aurifier* malgré *or*.

Pourquoi *oriculaire* choquerait-il plus qu'*oreille*? L'unité de graphie s'imposera tôt ou tard partout où il y a unité de son.

100. Voltaire accorde peu d'importance à la distinction archaïque entre *au* et *eau ;* il écrit *châtau*, *potau*, *tonnau*, *fardau*.

Il est certain que la suppression de l'*e* muet de *château* est aussi légitime que celle de l'ancien *e* de *veoir*, *il a veu*, *peeur*, etc.

101. Dans beaucoup de mots d'origine savante, *o* s'écrit *u* devant *m : album, aquarium, triumvirat, circumnavigation*. On a pris ces mots tels qu'ils étaient écrits dans la langue étrangère, en leur donnant la prononciation actuelle du latin, où *um* reçoit la valeur de *om*.

Il n'y aurait que des avantages à écrire *albom* (comparez *amidon*, de *amylum*, *mon* de *meum*), *circomnavigation*, etc., en conformant la graphie à notre prononciation du latin. *Circomnavigation* ne serait pas plus extraordinaire que *commencer* (cum-initiare) et *circonstance* (circumstantia).

1. On a rétabli *au* dans *taureau*, jadis *toreau*, *Paul*, jadis *Pol*, etc. Voy. § 10 et la note du § 14.

OU et U.

102. La lettre *u* représentait en latin le son *ou* ; elle a pris sa valeur actuelle parce que, dans la plupart des mots, le son *ou* latin s'est transformé en notre son *u français*, que les Latins ne connaissaient pas.

L'ancien français avait une diphtongue *ou* (prononcée *o*+*u*), qui s'est réduite à la voyelle simple que nous écrivons aujourd'hui ainsi.

Sur *aout*, voyez § 35.

Sur *tu eus* et le participe *eu*, voyez § 34.

Diphtongues OI et OIN.

Sur l'origine de la diphtongue *oi*, voyez § 15.

103. Dans les mots *moelle*, *moellon* et *poêle*, les deux anciennes voyelles *o* et *e* se sont contractées en une diphtongue qui est arrivée à se prononcer comme *oi*. Il en est de même de *ou* et *a* dans *ouate* et de *ou* et *e* dans *couette*.

Il serait logique d'écrire *moile, coite*, etc. Rien n'indique dans les mots *poids* (pensum), *poix* (picem), *voix* (vocem), *noix* (nucem), les origines différentes de la même diphtongue *oi*, qui vient de *e*, de *i*, de *o* et de *u* latins; il n'est pas plus utile de conserver une trace extérieure de l'origine du son *oi* dans les autres mots.

Nous parlerons, à propos du *c dur*, de la graphie du son *oi* dans les mots tels que *équateur*.

104. Dans quelques mots exotiques le son *oin* s'écrit *ouin : baragouin, bédouin*, etc.

Il serait utile d'écrire partout le son *oin* de la même manière.

CONSONNES CONTENANT UNE *H*.

Sur la consonne *h* isolée, voyez §§ 22-25.

RH et TH.

105. Le son *r* s'écrit *r* ou *rh*, le son *t* s'écrit *t* ou *th :* on ajoute une *h* dans les mots qui, en grec, avaient

des consonnes aspirées. Mais la règle n'est pas absolue, car on n'écrit plus *thrésor* (l'*h* a été conservée dans *thésauriser)*, ni *thrône*, ni *catarhacte*, *hemorrhagie* (mots de la même famille que *diarrhée*, *rhume* et *rhumatisme*). D'autre part, dans sa dernière édition l'Académie supprime au hasard une *h* dans les mots qui, d'après l'origine grecque, en avaient deux, comme *rhythme* et *phthisie*. Il est tout à fait singulier, pour ne pas dire plus, d'enlever une *h* dans *rhythme* sans enlever l'autre; car, de deux choses l'une, ou bien il est bon de marquer les aspirations du mot grec, quoiqu'elles ne se fassent pas entendre en français, et alors il faut maintenir les deux *h*, ou bien il est inutile de noter les aspirations disparues, et alors il faut supprimer l'*h* aussi bien après le *t* qu'après l'*r*.

La Bruyère écrit *patétique* sans *h* et *tim* (pour *thym*). Dans Voltaire, on trouve *tèse*, *bibliotèque*, *apoticaire* *téologal*, *téologie*, *téologien*, *entousiasme*, etc. Corneille écrit *ortographe*.

Il faudrait supprimer radicalement toute *h* après *r* ou *t*, puisque l'aspiration n'existe pas en français. Pourquoi ne pas écrire *tédtre* sans *h* comme *trône* et *trésor*? Les Italiens et les Espagnols écrivent *teatre, teologia*, et s'en trouvent bien.

CH valant C dur.

106. On écrit par *ch*, au lieu de *c dur* simple, les mots qui avaient en grec un *c* aspiré; mais sous l'influence de l'autre valeur du signe *ch* dans l'orthographe française (voyez § 119), le *ch* d'origine grecque a pris parfois le son chuintant: *architecte* (qu'on a d'abord prononcé *arkitecte*), *chimère*, *archevêque* (à côté de *archiépiscopal* qui a conservé le son dur), etc. Il en résulte qu'*a priori* on ne sait jamais, même dans les mots d'origine grecque, si *ch* doit se prononcer

comme dans *chirurgien* ou comme dans *chiromancie*. D'autre part, un certain nombre de mots qui avaient en grec un *c* aspiré s'écrivent en français par *qu*, *k* ou par un *c* sans *h* : *monarque*, *kilo*, *kyrielle*, *kyste*, *mélancolie* et *colère*, *caméléon*, *caractère*, *carte*, *corde*, *école*, *estomac*, *mécanique*, *monacal*, *pascal*, *patriarcal*. Le *c* aspiré du verbe grec *archein* est représenté par *ch* prononcé dur dans *exarchat*, par *ch* prononcé chuintant dans *monarchie*, par *qu* dans *monarque* et par *c* dans *patriarcal !*

Voltaire écrit *crétien*, *cristianisme*, *catécumène*, etc.; Victor Cousin imprime *psycologie*.

Il serait utile de réserver au *ch* la valeur française chuintante, et d'écrire par *c* (et *k* devant *e*, *i* comme dans *kilo*) les mots qui se prononcent par *c* dur.

PH.

107. Quand le son *f* d'un mot français correspond à un *p* aspiré du grec, nous l'écrivons *ph* (voy. § 10 et la note du § 13). On a cependant substitué *f* à *ph* dans *phantaisie*, *phantôme*, *phantasmagorie*, *phantastique*, tous mots de la même famille que *phénomène*, dans *phrénésie* et *phrénétique*, qui appartiennent à la famille de *phrénologie*, dans *phiole*, *gréphier*, *phlegme*, *phaisan*, etc.

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, range à la lettre *f* l'article *philosophie* qu'il commence ainsi : « Écrivez *filosofie* ou *philosophie* comme il vous plaira. » Lui-même écrivait *filosofie*, *filosofe*, *métafisique*, *historiografe*, etc.

GUTTURALES : C DUR ET G DUR

Le C dur.

108. Nous n'avons pas à expliquer ici comment les Latins avaient deux lettres, le *c* et le *k*, pour représen-

ter le *c dur* (1). Ils en avaient même une troisième, le *q*, qui s'employait quand la lettre suivante était un *u* (qu'on prononçait) suivi d'une voyelle.

109. Le *k* est souvent employé dans les anciens textes français. Mais on ne s'en sert plus guère que dans un certain nombre de mots d'origine non classique et quelques-uns d'origine grecque (*kyrielle*, *kilo*. Voyez § 106). Il est regrettable que ce ne soit pas le *k* qui ait détrôné le *c*, ce qui permettrait d'écrire le son *c dur* de la même manière devant toutes les voyelles (ka, ke, ki).

Il y aurait avantage soit à restreindre le plus possible le rôle du *k* soit à le substituer partout au *c* dur comme le demandait Ronsard ; car il n'y a aucune raison d'exprimer le c dur différemment dans *kaléidoscope* et dans *cataclysme*. La valeur du *k* est identique dans tous les alphabets européens ; il a donc, sur les autres notations du même son, cette supériorité qu'il ne prête à aucune ambiguïté.

110. Nous écrivons par *qu* au lieu de *c* les mots que les Latins écrivaient ainsi parce qu'ils prononçaient un *u* après la gutturale. Toutefois, on a *car* (latin *quare*) au lieu de *quar*, *comme* (latin *quomodo*) au lieu de *quomme*, *casser* (quassare) au lieu de *quasser*, et on écrit aussi par *c* un certain nombre de mots de la même famille que *quatre*, *quart*, *quartier*, *quatorze* et *quarante*, tels que *carême* (forme populaire de *quadragésime*), *cahier* (*quaternium), *carillon* (*quadrilionem), *carrière* (*quadraria), *cadran* (quadrantem), *cadre* (quadrum), *carré* (quadratum), etc.

111. Le *c* latin a été remplacé par un *qu* (mieux eût valu *k*) dans les mots où la voyelle qui suivait ce *c* est devenue *e* ou *i* français : ainsi *queue* (latin *cauda*, d'où

1. Voyez ma *Nouvelle Grammaire historique du français*, § 44.

caudataire), *fabriquer* (latin *fabricare*). Dans la conjugaison des verbes tels que *fabriquer*, on maintient partout le *qu* sans nécessité : rien n'empêcherait d'écrire *fabrica* (comme *fabricavit*). « Fabrica » à côté de « fabri*que* » ne serait pas plus extraordinaire que *tur*c à côté de *tur*QUE. L'orthographe actuelle aboutit à faire deux mots différents du participe *fabriquant* et du substantif *fabricant*, lequel n'est autre chose que le participe employé substantivement.

112. Le nom du *coq* est une onomatopée, et s'est écrit *coc;* mais quand on a eu formé le dérivé *coquet*, où la prononciation exigeait un *q* (ou un *k*), le dérivé a réagi sur le simple. Remarquons que l'orthographe *coq*, en rapprochant ce mot de *coquet*, l'éloigne d'un autre dérivé, *cocarde*.

113. Certains mots latins avaient le groupe de lettres *cqu*, où l'on prononçait une gutturale double suivie d'un *u* semi-voyelle. Dans les mots français correspondants nous avons conservé — ou rétabli — ces trois lettres, bien que nous n'en prononcions qu'une : *acquérir*, *acquiescer*. L'orthographe *grecque* (latin *græca*) est encore moins justifiée : le féminin de *grec* devrait être *grèque*, comme le féminin de *turc* est *turque* et non « turcque ». Cette graphie vicieuse est un reste du temps où on écrivait toujours les féminins avec la consonne finale du masculin (1) : *vifve*, *publicque*, etc.

114. Dans les mots d'origine savante, le signe *qu* peut représenter soit un *c* dur simple (*qualité*, *équinoxe*, *équivaloir*), soit un *c* dur suivi d'un *u* semi-voyelle (devant *e*, *i* : *équestre*, *équidistant*, prononcés *ékuestre*, *ékuidistant*), soit un *c* dur suivi d'un *ou* semi-voyelle

1. En vertu du même principe qui nous fait écrire la consonne finale muette du singulier devant l's du pluriel : « les bœu*fs* ».

(devant *a: équateur* prononcé *ékouateur*). Les mots savants les plus anciennement entrés dans la langue sont ceux après lesquels on ne fait pas entendre l'*u* du *qu*. Il y a donc une loi du langage en vertu de laquelle un mot savant contenant un *u* après *q* perd cette semi-voyelle en pénétrant plus complètement dans la langue française. Lorsque les littérateurs et les savants créent des mots de ce genre, il serait plus simple de leur donner tout de suite la prononciation vraiment française. Actuellement on doit regretter que le signe *qu* représente, sans que rien indique sa valeur exacte, soit une simple consonne (k), soit cette consonne suivie d'une semi-voyelle, et que des mots aussi proches parents que *quiétude* et *inquiétude* aient une double prononciation (ku*iétude*, *in*k*iétude*).

Le *c* dur est encore représenté, comme nous l'avons vu, par *ch* (§ 106).

115. En résumé, la notation ordinaire du *c* dur est *c* devant *a*, *o*, *u* et *qu* devant *e*, *i;* quelques mots s'écrivent par *k* sans que rien justifie pour eux une orthographe spéciale. Même devant *a*, *o*, le *c* s'écrit par *qu* ([1]) quand le mot latin avait ce double signe (mais la règle n'est pas absolue, puisqu'on a *car*, *carré*, etc.). Enfin devant n'importe quelle voyelle, le *c* dur est rendu par *ch* quand il correspond à un *c* aspiré du grec (mais la règle n'est pas absolue, puisqu'on a *kilo*, *colère*, etc.).

Il y aurait un grand avantage à n'avoir qu'un seul signe pour le *c* dur devant toutes les voyelles, que ce signe fût *c*, *k* ou *q* (sans *u*). Comme nous sommes habitués à attribuer à la lettre *c* une autre valeur devant certaines voyelles, il vaudrait mieux choisir *k* ou *q* (sans *u*). Dès lors il suffirait d'ajouter un *u* ou un *w* à ce signe unique pour marquer, en évitant toute confusion, la prononciation

1. Devant *u*, dans « piqûre », on supprime l'*u* muet.

des mots tels que *équestre, équateur*. — On pourrait encore écrire *c* devant *a, o, u,* et *k* ou *q* (sans *u*) devant *e, i,* pour avoir un moindre changement.

G dur.

116. Le *g dur* s'écrit par un *c* dans *second* parce que ce mot avait un *c* en latin (secundum); mais on écrit *aigu, dragon, aigre,* etc., malgré le *c* des formes latines *acutum, draconem, acrem.* La différence tient à ce que le mot *second* est entré plus tard dans la langue, par voie savante, et qu'on l'a prononcé par un *c* à une époque plus voisine de nous.

La graphie *segond* n'offrirait pas plus d'inconvénient que la graphie *aigu.*

117. Le *g* latin ayant pris une valeur chuintante devant *e, i* (voyez ci-dessous § 120), et le *g* suivi d'un *u* semi-voyelle ayant abouti au son d'un *g* dur simple, on a été amené à écrire *gu* le *g* dur devant *e, i.* Cette graphie offre un inconvénient, parce que parfois le *g* dur est réellement suivi dans la prononciation d'un *u* semi-voyelle devant *i,* de telle sorte que la syllabe *gui* peut se prononcer de deux manières sans que rien indique sa valeur (comparez *aiguille* et *guide*).

118. Dans la conjugaison des verbes en *guer*, on écrit le *g* dur par *gu*, même devant *a, o* (comparez ce que nous avons dit ci-dessus, § 111, des verbes en *quer*). De là le participe *fatiguant* (latin *fatigantem*); mais dans l'emploi adjectif de ce participe on supprime l'*u*! Il est évident qu'il vaudrait mieux écrire *fatigant* dans les deux emplois. Voyez ce qui a été dit de *différant* et *différent*, § 75.

Si on remplaçait partout le *g* dit *doux* par un *j* (Voy. ci-dessous), on pourrait rendre au *g*, devant toutes les voyelles, sa valeur primitive et absolue de *g* dur.

CHUINTANTES : CH ET J.

119. Le son chuintant *che* est toujours rendu par *ch* : il est seulement regrettable que le signe *ch* puisse avoir une autre valeur (§ 106). Les Latins ne connaissaient pas ce son; comme il dérive souvent du *c*, nos ancêtres ont eu l'idée de le représenter par un *c* suivi d'*h*.

120. Le son chuintant *je* (1) peut venir soit d'un *i* consonne du latin (que nous notons par *j* dans notre manière actuelle d'écrire le latin), soit d'un *i* semi-voyelle, soit d'un *g* (parfois d'un *c*) devant les voyelles latines *a*, *e*, *i*.

Dans le dernier cas, on écrit généralement ce son par *g*. Mais le *g* latin devant les voyelles *o*, *u*, avait conservé le son dur, et il en était de même du *g* d'origine germanique devant *a*, si bien que la lettre *g* avait gardé la valeur de *g dur* devant *a*, *o*, *u*. Dès lors le *g* placé devant la voyelle latine *a*, — quand elle s'est conservée ou quand elle s'est changée ultérieurement en *o*, — a été changé graphiquement en *j* : *joie* (gaudia), *jaune* (galbinum); car, d'après la valeur attribuée à *g* devant *a*, *o*, « goie » et « gaune » n'auraient pas représenté la prononciation de ces mots. De même, l'*e* de *gemellum* étant devenu *u*, le *g* initial, qui avait pris le son *je*, a été écrit *j* dans *jumeau*. Il y a donc un certain nombre de mots dans lesquels le signe *j* correspond à un *g* latin.

1. La lettre *j* n'est autre chose qu'un *i* allongé. En latin l'*i* consonne, par exemple dans *iuvenem*, se prononçait comme l'*i* de « vieux ». Cet *i* consonne s'est transformé dans certaines conditions en un son nouveau qu'on a continué à écrire par *i*. Ainsi le mot latin *iuvenem* a produit le mot français que nos ancêtres écrivaient *ieune* et qu'ils prononçaient comme nous (jeune). Par conséquent, dans notre ancienne écriture, l'*i* pouvait représenter la voyelle *i* ou notre consonne *je*. Quelle que fût sa valeur, on lui donnait tantôt la forme *i*, tantôt la forme allongée *j*. Jusqu'au XVIIIe siècle chacun de ces signes, *i* ou *j*, pouvait représenter la voyelle *i* ou la consonne *je*.

121. L'*i* consonne du latin, devenu *je* français, s'écrit *j* dans *jeune*, *jeu*, *jouer*, etc. Mais on écrit par *g* le verbe *gît* (jacet): on évitait ainsi deux *i* de suite, du temps où le *j* se faisait comme l'*i* (1); et *gît*, *gisant* ont entraîné l'infinitif *gésir* (jacere).

122. Quant à l'*i* semi-voyelle du latin, devenu *je* français, il semblait naturel de l'écrire *j*. C'est cependant par un *g* qu'on l'a noté ordinairement, excepté quand il était suivi d'une voyelle devant laquelle le signe *g* a la valeur de *g* dur: de là *goujon* (gob*i*onem) à côté de *sergent* (serv*i*entem).

123. Dans la conjugaison des verbes en *ger* et dans les dérivés de ces verbes, au lieu de substituer *j* à *g* devant *a* et *o*, on a eu l'idée bizarre de conserver le *g* et de placer un *e* muet entre *g* et *a* ou *o*: *changer* et *changea*, *venger* et *vengea*, *vengeance*. Beaucoup de mots s'écrivent ainsi par *ge* + *a*, *o* ou *u*, bien que souvent cette graphie soit contraire à l'étymologie. Dans *gageure* on a un autre inconvénient: beaucoup de personnes y prononcent, sous l'influence de l'orthographe, la voyelle *eu*, bien que tous les mots analogues se terminent par *ure* et non par *eure*.

124. Il résulte des explications qui précèdent qu'on est loin d'avoir toujours *g* (doux) correspondant à *g* latin, et *j* correspondant à *i* consonne ou semi-voyelle. La préférence visible donnée à la lettre *g* vient simplement de ce que le *j* avait dans l'ancienne graphie une double valeur qui se prêtait aux confusions (§ 120, note). Depuis que l'*i* et le *j* ont été nettement distingués, cette raison n'existe plus.

1. C'est pour cette raison (qui n'est plus valable) que le *je* devant *i* est toujours écrit *g*, jamais *j*.

Il est tout indiqué de profiter de la lettre *j* pour écrire partout d'une manière uniforme le son *je : najer* (navigare) ne serait pas plus extraordinaire que *joie* (gaudia).

DENTALES : *T, D, S, Z.*

Voyez ce que nous disons, § 105, de la graphie *th*. Le son *de* s'écrit toujours *d*.

S dure.

125. Les deux graphies principales de *s dure* sont *s* devant n'importe quelle voyelle (1), et *c* devant *e, i*.

Le *c* dérivé de *c* latin devant *e* ou *i* a eu d'abord la valeur de *ts;* pendant longtemps on a prononcé *tsent* (cent) et *il sent*. A cette époque il était indispensable d'écrire par des lettres différentes les deux sons différents qui commençaient les mots *cent* et *sent*. Mais depuis le XIIIe siècle, l'ancien *c* latin devant *e, i*, après avoir passé par *ts*, est tout à fait devenu une *s* dans tous les mots où il se trouvait; et on écrit par *s* quelques-uns d'entre eux, tels que *sangle*, jadis *cengle* (latin *cingulum)*, *dessiller* (on a conservé le *c* dans *cil*), *vermisseau* (on a conservé le *c* dans *vermicelle*). Racine et Voltaire écrivaient *masson (* macionem)*.

126. Comme, d'une part, *s* redoublée du latin entre deux voyelles s'est réduite à *s* simple dans la prononciation des mots populaires, et que, d'autre part, *s* simple, également intervocale, a pris le son de *s* dite douce (ze), le signe *ss* est devenu la représentation d'une *s* dure simple entre deux voyelles, le signe *s* non redoublé ayant été conservé dans cette situa-

1. Quelques mots qui avaient *s* en latin ou en vieux français s'écrivent aujourd'hui par *c* : *morceler* et *morceau* (de * *morsellum*), *forcené* (proprement « hors du sens ») *cercueil* (forme populaire du mot « sarcophage », *souci* (solsequium), *sauce* (latin *salsa*. Voltaire écrit *sausse*).

tion pour représenter le nouveau son de *s douce*. Toutefois, dans un certain nombre de mots composés on écrit par une seule *s* l'*s* dure intervocale commençant la seconde partie du mot : *entresol*, *présupposer*, etc. Cette graphie offre des inconvénients ; beaucoup de personnes hésitent sur la prononciation de *préséance*, *abasourdi*. Il ne serait pas plus extraordinaire d'écrire *presséance* (comparez *pressentir*), *abassourdi*, *entressol*, que d'écrire *dessus*, *dessous*, *ressemble*.

La graphie *ss* présente cependant un inconvénient : comment distinguer *ss* = *s* simple et *ss* représentant réellement *s* redoublée (dans *admissible*, *missive*)? D'un autre côté, *ss* après *e* peut tromper : beaucoup de gens en viennent à prononcer *réssemble*, *réssentiment*.

Le mieux serait de consacrer exclusivement le signe *s* à la représentation de *s dure ;* on ne serait plus obligé de le redoubler entre deux voyelles si, comme on le proposera plus loin, le son dit de l'*s* douce était exprimé partout à l'aide du *z*. On ne redoublerait plus que l'*s* qui se prononce réellement double ; voyez ce qui est dit plus haut des consonnes doubles (§§ 64-70).

127. Dans certaines conditions que nous ne pouvons étudier ici, le son *ts* de l'ancienne langue pouvait se trouver devant un *a* ou un *o ;* on l'écrivait par un *c*, comme devant *e*, *i*, malgré la confusion possible avec *c* dur : *chancon*, *soupcon*, *commenca*. On corrigea ces graphies amphibologiques en remplaçant le *c* de ces mots soit par une *s* (quand il fut arrivé à se prononcer tout à fait ainsi), soit par un *c* au-dessous duquel on plaçait un petit signe nommé *cédille*, soit encore par *c* suivi d'un *e* muet : de là *chanson*, *soupçon*, *commença* ou *commencea*, *douceâtre*.

La cédille est tellement préférable à l'*e* muet après le *c*, qu'on ne conçoit pas que l'Académie

enregistre encore la graphie *douceâtre* au lieu de *douçâtre*. La distinction graphique entre *chanson* et *soupçon* est arbitraire, puisque la fin de ces deux mots s'est toujours prononcée de même en français; on a voulu rappeler le *c* du mot latin *suspicionem*, tandis que la graphie phonétique a été appliquée à *chançon* (qui vient de * *cantionem*). *Chanson* justifierait l'orthographe *commenser (cum-initiare)*.

128. L'*s* dure est encore exprimée par *sc* dans les mots qui avaient en latin ces deux consonnes : *descendre* (les Latins prononçaient *deskendere*), *science, susceptible*, *faisceau*, etc. Cependant *vaisseau* (qui vient de *vascellum*, comme *faisceau* de * *fascellum*) s'écrit par deux *s*. Le signe *sc* représente souvent deux *s* prononcées, et, comme toujours, il arrive que des mots de même famille se prononcent les uns par la consonne simple, les autres par la consonne double. Les dictionnaires notent *ascendant* prononcé par deux *s*, et *descendant* par une.

129. Le *c* de *sceau* a la prétention de rappeler le *g* du latin *sigillum!* L'homographie de *seau (= *sitellum)* et du vieux français *seau (sigillum)* n'offrait aucun inconvénient. L'ancien français *sier*, de *secare* (comparez *plier* de *plicare*) a été aussi changé en *scier*, sans aucune apparence de raison.

130. Le mot latin *sexaginta*, prononcé *secsaginta*, est devenu en français *seisante*, puis *soisante* ou *soissante*, le *c* contenu dans l'*x* ayant produit l'*i* français. L'orthographe actuelle *soixante*, qui a la prétention de mieux rappeler le mot latin, donne à l'*x* une valeur qu'il n'a jamais eue en latin.

Sur l'*s* dure de *six* et *dix*, voyez § 40.

131. Enfin l'*s* dure devant un *i* suivi d'une autre

voyelle peut être représentée par un *t*. Quand nous lisons du latin, par une vieille tradition qui remonte à une déformation très ancienne de la prononciation latine, nous prononçons *nassionem* le mot écrit *nationem*. Lorsqu'on a fait un mot français sur *nationem*, on l'a prononcé *nassion*, et on l'a écrit par un *t* comme le mot latin.

Les mots latins qui se terminaient par *tionem*, *cionem*, *sionem*, *ssionem* se **prononçaient** de quatre manières différentes ; toutes ces terminaisons ont abouti à une seule terminaison française, *sion*, que nous **écrivons** de quatre manières différentes! Remarquez que souvent les graphies sont contradictoires, même au point de vue étymologique : *tension* et *extension* sont en contradiction avec *prétention* (1) et *contention*, qui sont de la même famille.

132. Dans la conjugaison des verbes on peut avoir, après un vrai *t*, la terminaison *ions* : *nous notions*, *nous portions*, *nous désertions*, *nous dictions*, etc., etc. Il en résulte que *notions*, du verbe *noter*, prononcé *notions*, s'écrit comme *notions*, pluriel du substantif, prononcé *nocions*. Et cette confusion se produit pour un grand nombre de formes (2).

133. Le *t* prononcé *s* peut se trouver devant *i* suivi d'autres voyelles que *on* : *démocratie*, *prophétie*, *facétie*, *balbutie*, *ineptie*, *initial*, *séditieux*, *confidentiel*, *partial*, *satiété*, etc. Remarquez cependant qu'on écrit *précieux* (malgré le latin *pretiosum*), *apprécie*, (*pretiat), *circonstanciel* (malgré *circumstancia*) et que d'ailleurs tous les substantifs en *ence*, *ance*, s'écrivent par un *c*, bien qu'ils eussent un *t* en latin (confiden-

1. La Bruyère et Racine écrivent *prétension*.
2. Voyez mon *Manuel d'orthographe*, page 139.

tia, providentia, etc.). Pour défendre l'orthographe *ineptie*, on a allégué qu'elle était conforme à l'orthographe de l'adjectif *inepte;* mais n'est-il pas déraisonnable de rétablir dans la graphie une identité qui n'existe pas dans la prononciation? Quelle nécessité d'écrire de même *ineptie* et *inepte*, quand on écrit *confidence* avec un *c* et *confidentiel* avec un *t*, malgré leur parenté et cette fois malgré l'identité de prononciation?

134. On a proposé d'écrire avec un *c* (malgré le latin) les adjectifs en *tiel* prononcé *ciel* et les autres dérivés analogues, toutes les fois qu'il y a un simple terminé par *ce: essenciel* d'après *essence*, *substanciel* d'après *substance*. Mais cette réforme est insignifiante. Le mieux serait évidemment de remplacer partout le *t* prononcés par *s* : *extension* (et non *extention*) deviendrait la règle au lieu d'être l'exception.

135. Résumons-nous : en principe, on écrit l'*s dure* tantôt par *s*, tantôt par *ss*, tantôt par *sc*, tantôt par *c*, tantôt par *t*, d'après l'origine latine. Mais en latin chacune de ces graphies représentait un son différent; d'autre part il y a de nombreuses anomalies : des mots écrits par *c* ou *s*, qui avaient *t* en latin : *tension*, *chanson*, *précieux*, *providence*, etc.; *s* au lieu de *c*; *sangle;* deux *s* au lieu d'une: *pressentir ; ss* au lieu de *sc : vaiseau.*

Nous avons conclu par anticipation § 126 *in fine*. On a pensé à employer *c* pour représenter le son *s* entre deux voyelles, parce que, actuellement, le signe *s* entre deux voyelles a le son *ze*. Mais on aurait ainsi deux lettres pour un même son. Si on adoptait *z* pour le son *ze*, rien ne s'opposerait plus à ce que *s* devînt, comme en latin, le signe unique du son *s dure*.

S douce.

Nous avons indiqué (§ 126) comment l'*s* entre deux

voyelles est arrivée à représenter la consonne *s douce*.

136. Dans les mots tels que *onze, douze*, le *z* s'est d'abord prononcé *dz*, mais depuis longtemps il ne représente plus qu'un *ze*, c'est-à-dire une *s* douce (le *d* étant tombé). C'est aussi la valeur qu'on lui a donnée dans les mots savants tels que *zèle*, où il correspond à un *z* latin.

137. Entre les deux graphies *s* et *z*, il faudrait évidemment choisir le *z* pour représenter partout le son dit de l'*s* douce. De cette façon le signe *s* n'aurait plus qu'une seule signification, comme en latin, celle de l'*s* dite dure. Corneille écrit *hazarder;* La Bruyère : *carrouzel, embrazement, cizelé;* La Fontaine : *trézor, trompeuze, aizé, dézir, sufizant, plaizir, loizir, prézent*; Voltaire : *mazure, écrazer, lézer, lézine, scandalizé, roze*, etc. L'analogie qui justifie la graphie *dizaine* (d'après *douzaine*) légitimerait aussi *dizième, sizième*, etc., c'est-à-dire la substitution générale de *z* à *s* prononcée douce.

L'*s* finale muette des mots, a en liaison le son d'*s* douce. Mais il ne serait pas nécessaire de la remplacer par un *z*, puisque cette prononciation d'*s* muette en liaison est générale.

LABIALES

Aucune difficulté pour *p* et *b*, chacun de ces sons s'écrivant toujours de même.

138. Les signes *u* et *v* n'étaient à l'origine que deux formes différentes d'une même lettre, et ils ont eu pendant longtemps une signification identique, signification double puisque chacun de ces signes pouvait représenter la voyelle *u* ou la consonne *ve*. Cette particularité s'explique par ce fait que notre son *ve* dérive de l'*u* consonne des Latins, et que l'*u* consonne et l'*u* voyelle étaient représentés en latin par le

même signe. L'attribution exclusive du signe *u* à la voyelle et du signe *v* à la consonne française a été un progrès notable.

139. Le *w* est d'origine germanique, et, conformément à la prononciation de l'anglais et de l'allemand, il a généralement le son *ou* semi-voyelle dans les mots venus de l'anglais, et *v* dans les mots venus de l'allemand. Toutefois, on prononce *vagon*, et on commence à écrire ce mot phonétiquement.

Il faudrait écrire *v* partout où on prononce *v*.

Nous avons parlé plus haut (§ 107) de *f* et *ph*.

NASALES

Les sons *ń* et *m* s'écrivent toujours avec les lettres *n* et *m*. (Cf. toutefois § 60).

LIQUIDES

Nous avons parlé plus haut (§ 105) de *r* et de *rh*. Quant au son *l*, il s'écrit toujours de même.

CONSONNES MOUILLÉES

L mouillée.

140. La graphie ordinaire de *l* mouillée est *il*, parce que ce son provient d'une *l* du latin accompagnée d'un *i*. Au milieu des mots, pour éviter une confusion possible avec un véritable *i* suivi d'une *l* (1), on redouble l'*l* : *ill*.

Quand la voyelle qui précède l'*l* mouillée est un *i*, comme on n'a pas voulu redoubler l'*i*, l'*l mouillée* n'est plus marquée que par *l* à la fin des mots (péril) et par

1. Cette confusion ne se produit pas à la fin des mots, parce que les voyelles qui sont suivies d'une *l* mouillée finale ne sont jamais suivies d'*i* voyelle + *l* sèche.

ll dans le corps des mots (fille). Il en résulte que dans ce cas il n'y a pas de distinction graphique entre *l* et *l mouillée*. Ainsi *ville* avec *l* sèche et *fille* avec *l* mouillée s'écrivent de même ; et de même aussi *vil* et *péril*. D'ailleurs, on est arrivé à prononcer *péril* par *l* sèche.

141. L'*l* mouillée s'est en réalité transformée, dans la prononciation ordinaire, en une simple mouillure sans *l*, en un simple *y*. *Veiller* se prononce *vèyer*. Littré essaye vainement de réagir, en conseillant de prononcer toujours l'*l* mouillée et non *y*.

Si on voulait se conformer à la prononciation actuelle, il faudrait remplacer partout *l* mouillée par *y*.

142. Dans *bailliage*, on a ajouté un *i* à la graphie de l'*l* mouillée, pour rappeler sans nécessité le mot *bailli*. Dans *marguillier*, le second *i* a l'avantage de mieux marquer l'*l* mouillée : pour la même raison il eût été logique d'écrire *pillier* au lieu de *piller*, *babillier*, *silliage*, *pavillion*, etc.

143. Remarquez que dans *million*, *billion*, *milliard*, on a en réalité une *l* simple (redoublée seulement dans l'orthographe suivie des diphtongues *ion*, *ia*.

On commence d'ailleurs à prononcer *miyon*, et le français perdra sans doute l'*l*+*i* semi-voyelle, comme il a déjà perdu *l'* mouillée.

144. Dans les verbes dont le radical se termine par une *l mouillée*, la mouillure se confond avec l'*i* des terminaisons *ions*, *iez* de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, si bien que *nous conseillons*, au présent de l'indicatif, se prononce exactement comme *nous conseillions*, à l'imparfait. C'est pour établir une régularité factice dans la conjugaison qu'on écrit à ces

personnes l'imparfait de l'indicatif et le subjonctif présent autrement que le présent de l'indicatif. Voyez §§ 93 et 373.

N mouillée.

145. La graphie de *n mouillée* est *gn* parce que ce son provient le plus souvent d'une *n* latine précédée de *g*.

146. En vieux français on écrivait souvent *ign* au lieu de *gn*. On a supprimé l'*i* dans *montaigne*, *gaigner*, etc., mais on l'a conservé dans *oignon*, *encoignure*. Toutefois l'Académie admet les graphies *ognon*, *encognure*, qui sont évidemment meilleures parce que la présence de l'*i* peut amener une confusion : dans plusieurs mots, sous l'influence de cet *i*, la prononciation hésite aujourd'hui : *poignard*, écrit Littré, se prononce *pognard*, mais certaines personnes disent *poi-gnard*.

Il faudrait supprimer l'*i* devant *gn* partout où on ne le prononce pas.

147. Il y a une différence presque insensible entre *n mouillée* et *n* suivie d'un *i* semi-voyelle comme dans *panier*.

148. Sur les verbes dont le radical se termine par une *n* mouillée, il y a la même remarque a faire que sur ceux dont le radical se termine par une *l* mouillée (ci-dessus § 144).

LES GROUPES DE CONSONNES *KS* ET *GZ*

149. Les Latins nous ont légué la lettre *x* valant *ks*. Quand un *x* était suivi en latin d'un *c* devant *e* ou *i*, c'est-à-dire d'un *c* qui est arrivé à se prononcer *s*, cette *s* s'est confondue nécessairement dans la prononciation

des mots français avec l'*s* contenue dans l'*x*. Autrement dit, *xc* devant *e* ou *i*(1) se prononce en principe comme *x* seul. Ce groupe *xce* ou *xci* se trouve après *e* initial dans *excellent*, *exception*, etc. On a aussi *exs*, qui sonne de même devant n'importe quelle voyelle : *exsangue*, *exsudation*.

D'autres mots savants commençaient par *ex* + voyelle : *exil*, *examen*, *exempt*, etc. Ici l'*x* étant intervocal s'est affaibli en *gz* (2), tandis que le son primitif *ks* s'est maintenu devant *c* ou *s*. Ainsi s'est établie une différence de prononciation entre *ex* (+ voyelle) d'une part et *exs* ou *exc (e)*, *exc (i)* de l'autre.

150. Le son *ks* peut encore provenir (3) d'un *c* latin suivi d'un autre *c* devant *e* ou *i*, ou d'un *c* latin suivi d'un *t* devant *i* en hiatus; et comme on a conservé dans ces mots non pas la prononciation, mais l'orthographe du latin, il en résulte que le son français *ks* peut être écrit *cc* (vaccin, accident), ou *ct* (factieux, friction). Voltaire écrivait : *érecsion*.

Il vaudrait mieux écrire partout uniformément le son *ks* soit par *x*, oit par *ks*, soit par *cs* (comme dans *tocsin*). Si on conservait l'*x* pour représenter le son *ks*, il faudrait écrire le son *gz* en toutes lettres.

---

1. Il ne s'agit ici que de mots savants, car, en formation populaire, l'*x* du latin est devenu *i*+*s*. Voyez § 40.

2. L'*x* a encore la valeur *gz* au commencement des noms propres tels que *Xerxès*, *Xavier*. Après toute autre lettre que *e* initial, l'x, même intervocal, a conservé le son *ks* : *maxime*, *oxyde*, *Alexis*.

3. Toujours en formation savante ; dans les mots populaires on en peut avoir *k*+*s*.

Trémas, accents, apostrophes, traits d'union.

TRÉMAS

151. Le tréma s'emploie lorsque deux voyelles consécutives doivent se prononcer isolément : *ïambe, naïf, Moïse, Noël.* Mais il n'est vraiment utile que lorsque les deux voyelles réunies peuvent avoir une autre valeur, comme dans *naïf* et *Moïse.* On l'a supprimé avec toute raison dans *ïode, poëme, poëte,* aujourd'hui écrits *iode, poème, poète.*

Il faudrait supprimer le tréma partout où il n'est pas indispensable, comme dans *Noel, iambe iambique,* etc.

ACCENTS

152. Le véritable rôle des accents est d'indiquer les différentes valeurs phonétiques d'une même lettre comme dans *haché, achète, fête.*

Malheureusement on s'en sert aussi pour distinguer un mot d'un autre, identique de forme, *ou* et *où, la* et *là, a* et *à,* comme si le contexte ne suffisait pas à indiquer la signification du mot. M. Gréard fait remarquer que toute notation a été supprimée en latin dans *cum* qui est à la fois conjonction et préposition : « les enfants, conduits par la logique, ne s'y trompent pas. »

A tout le moins devrait-on supprimer l'accent dans *çà, deçà, delà, déjà.*

153. L'accent circonflexe peut encore correspondre à une ancienne lettre, supprimée dans la prononciation : *sûr,* anciennement *seür, tête,* anciennement *teste,* etc. Quand la voyelle sur laquelle est placé l'accent a pris un son très ouvert, l'accent se justifie par cela

seul. Ailleurs il est inutile, fâcheux même, et, dans beaucoup de mots, il n'a pas été maintenu : on écrit *hardiment* anciennement *hardiement, hardîment)*, *poliment* (anciennement *poliement, polîment)*, *absolument* (anciennement *absoluement, absolûment)*, *plu* (anciennement *pleü, plû)*, *chute* (anciennement *cheüte chûte)*, *joute* (anciennement *jouste, joûte)*, *il se tait* (anciennement *taist)*, etc. Il serait logique d'écrire aussi sans accent *dévoument*, *aboiment*, *gaiment* (comme *vraiment)*, *assidument*, *il plait*, etc.

Il n'y a aucune raison notamment de maintenir l'accent dans les formes du prétérit telles que *nous chantâmes, vous chantâtes, nous prîmes, nous voulûmes*, et à l'imparfait du subjonctif, *qu'il chantât*.

154. Pour maintenir l'accent dans les formes *qu'il voulût*, *qu'il prît*, *qu'il finît*, on a pu alléguer une confusion possible avec les prétérits de l'indicatif *il voulut*, *il prit*, *il finit;* mais cette confusion ne se produit pas dans la prononciation, où il n'y a aucune distinction entre les deux temps. D'autre part, si l'on tient à l'accent de *qu'il finît* à cause de l'ancienne forme *qu'il finist*, il faudrait écrire de même l'indicatif présent (dans tous les verbes inchoatifs), qui se terminait également en *ist : il finist*, et aussi le prétérit de *prendre*, *dire*, *mettre*, etc. : *il prît*, *il dît*, *il mît*, etc., jadis « il prist, il mist, il dist. »

155. C'est pour éviter une confusion invraisemblable avec l'article *du* qu'on écrit *dû* le participe passé masculin singulier du verbe *devoir*, à côté du féminin *due*, sans accent, du pluriel *dus*, *dues* et de *indu*, *indue*.

156. *Je croîs*, *je crûs*, *il crût*, du verbe *croître*, n'ont perdu aucune lettre ; l'accent a été ajouté pour différencier sans nécessité ces diverses formes des personnes cor-

respondantes du verbe *croire*. Le participe passé des deux verbes *croître* et *croire* était jadis identiquement *creü*, puis *cru* : celui de *croire* aurait le même droit à l'accent que celui de *croître*.

157. Dans les verbes qui ont un *é* très ouvert au singulier de l'indicatif présent, cet *é* devient *é* fermé devant certaines voyelles toniques de la terminaison : ainsi on prononce *rêver* (anciennement *resver*, comme *épée*, anciennement *espée*), mais on écrit *rêver* comme dans « il rêve ». De même, on écrit *têtu* à cause de *tête* bien qu'on prononce *tétu*.

Il serait tout aussi naturel d'écrire *tétu* malgré *tête*, que d'écrire *mélange* malgré *il mêle*, *conique* malgré *cône*, *coteau* malgré *côte*, *extrémité* malgré *extrême*, *gracieux* malgré *grâce*, *polaire* malgré *pôle*, etc.

158. Il serait urgent de compléter la réforme que l'Académie a commencée lorsqu'elle a substitué l'accent grave à l'accent aigu, conformément à la prononciation, dans les mots *siège*, *collège*, etc. Il faudrait écrire *évènement* avec un accent grave sur le second *e* comme dans *avènement*, *règlementer* comme *règlement*, *dessèchement* comme l'adverbe *sèchement*, etc.

Pour la même raison on écrirait par *è* avec accent grave, au futur et au conditionnel, les verbes qui ont déjà cet *è* au singulier de l'indicatif présent : *céder* par *é* fermé, mais *je cèderai* comme *je cède* par *è* ouvert.

APOSTROPHES

159. L'apostrophe remplace certaines voyelles élidées à la fin des mots. C'est un *i* dans *s'il*, un *a* dans *l'épée ;* mais en général la voyelle remplacée par l'apostrophe est un *e*, parce que les autres s'élident dans un très petit

4.

nombre de mots. L'usage n'est pas d'ailleurs de supprimer ainsi tous les *e* élidés. Cette suppression est limitée à l'article et au pronom *le*, au pronom démonstratif *ce*, aux pronoms personnels *je*, *me*, *te*, *se*, au pronom relatif et à la conjonction *que*, à la préposition *de*, à l'adverbe *ne*.

160. Par une bizarrerie qu'il faudrait faire disparaître, l'*e* de *quoique*, *puisque*, *lorsque* (bien que ces mots se terminent par la conjonction *que*) ne s'élide *dans l'écriture* que devant certains mots (il, elle, on, un).

Pour les mots dans lesquels on admet l'apostrophe, il faudrait autoriser ce signe dans la graphie toutes les fois qu'il y a élision dans la prononciation.

161. La préposition *d'* est unie sans apostrophe aux mots qu'elle précède dans *dorénavant* mais non dans *d'ores et déjà*, dans *davantage* mais non dans *d'avance*.

Il serait logique d'écrire en un seul mot *davance*, *dabord*, *dores* (*dores et déjà*), etc.

162. L'*e* élidé de *presque*, *quelque*, *entre* n'est remplacé par une apostrophe que dans les mots composés : *presqu'île*, *quelqu'un*, *entr'acte*, *s'entr'aider*, etc. Il serait bien plus simple d'écrire en un seul mot : *presquîle*, *quelcun* (comme *chacun* au lieu de *chaqu'un*), *entracte*, *s'entraider* (comme *s'entrevoir*).

On a évidemment maintenu *quelqu'un* à cause du pluriel *quelques-uns*. Mais la raison n'est pas suffisante pour justifier une différence de graphie entre des mots aussi proches parents que *aucun* (*aliquem unum*), *chacun*, *quelqu'un*.

163. L'apostrophe est censée remplacer non un *e* élidé, mais un *e* syncope, dans *grand'mère*, *à grand'-peine*, etc. Mais cette orthographe repose sur une erreur : car on n'a jamais dit *grande mère*, *à grande peine*, etc.

Il n'y a donc pas eu d'*e* supprimé qu'il faille remplacer par une apostrophe ([1]). On *continue* à dire *grand mère*, *à grand peine*, comme du temps où l'adjectif « grand » ne prenait pas d'*e* au féminin (*grand* était à la fois masculin et féminin, comme *grandis* en latin, et nous avions toute une catégorie d'adjectifs qui suivaient cette règle) ([2]).

Il faudrait écrire « grand mère, grand route, grand peur, pas grand chose, etc. », en faisant remarquer que l'adjectif *grand* a conservé son ancienne forme de féminin (sans *e* muet) dans ces locutions très employées.

TRAITS D'UNION

Mots commençant par un préfixe : « contre-coup, sous-louer, etc. »

164. Le trait d'union n'est bien souvent qu'un trait de *désunion*.

Il est naturel que l'écriture unisse étroitement le préfixe au reste du mot. On écrit *surprendre* et non pas *sur-prendre*, *soucoupe* et non *sous-coupe*, *entrevoir* et non *entre-voir*, *contrefaçon* et non *contre-façon*. Pourquoi dès lors couper en deux par un trait les mots tels que : *entre-deux* (comparez *entremets*), *contre-coup* (comparez *contrefaçon*), *contre-balancer* (comparez *contremander*) etc. ?

On devrait écrire en un seul mot *soulouer* (comme *soutenir*) *soupied* (comme *soucoupe*), *sousentendre*, *sousordre*, *arrièreban*, *quasidélit*, *nonsens* (comme *contresens*) *malappris* (comme *maladroit*), *bienaimé* (comme *bienheureux*), *sangêne*, *pluvalue* (sans *s* comme dans *plutôt*) et en général tous les mots commençant par

1. La composition de *prud'homme* (qui contient la préposition *de*) n'étant plus sensible, on devrait écrire *prudhomme*.

2. Voy. §§ 239 et 447.

un préfixe (préposition ou adverbe) (1), particulièrement lorsque d'autres mots commençant par le même préfixe s'écrivent sans trait d'union. Voyez § 162 pour les mots de ce genre qu'on écrit avec une apostrophe.

Mots commençant par un verbe sous la forme de l'indicatif présent : « porte-monnaie, boute-en-train, etc. »

165. Un grand nombre de noms français sont composés d'un verbe sous la forme de l'indicatif présent suivi d'un régime direct : *portefaix*, *portefeuille*, *tournevis*, *passeport*. Mais beaucoup de ces mots sont séparés arbitrairement en deux par un trait. Il n'y a pourtant aucune raison de ne pas écrire *portemonnaie*, *gardemanger*, *tirebouchon* comme *portemanteau*, *tournebroche*, etc.

Tous les mots ainsi formés devraient s'écrire sans trait : *gagnepain*, *couvrechef*, *coupegorge*, *abajour* (en supprimant le *t* comme dans *vaurien* pour *vaut-rien* et *fainéant*), *appuimain* et *essuimain* (en supprimant l'*e* comme déjà dans *appui-main* (2) et dans *licou*=*lie-cou*). Comme le fait remarquer M. Gréard, la conséquence de cette réforme serait de laisser tomber l'*s* du pluriel dans les mots tels que *couvre-pieds*, *gobe-mouches*, *porte-cigares*, etc., qui s'écriraient au singulier *couvrepied*, *portecigare*, *gobemouche*, comme on écrit déjà *portefeuille* quoiqu'il y ait plus d'une feuille dans un portefeuille. C'est d'ailleurs la tendance de l'Académie, même avec les mots réunis par le trait ; elle écrit un *tire-botte*, un *cure-dent*.

166. Le mot peut être composé d'un verbe (sous la forme de l'indicatif présent suivi d'un complément

1. Il n'est pas difficile de distinguer les prépositions ou adverbes *séparables* des simples préfixes. *Très* est un adverbe ordinaire devant les adjectifs et les autres adverbes, parce qu'il peut se placer devant l'un quelconque de ces mots ; il est préfixe dans *trépasser*, *tressaillir* parce qu'il ne peut pas se préposer ainsi à tous les verbes. *Bien*, employé avec la pleine valeur de ses diverses significations est adverbe dans *bien beau*, *bien construit*, etc. ; avec sa valeur affaiblie il est préfixe dans *bienheureux*, *bienaimé*. La distinction entre un *bienheureux* et il est *bien heureux* est tout à fait justifiée.

2. On interprète à tort *appui-main* par « *appui* pour la main ». Le mot signifie proprement : « ce sur quoi on *appuie* la main ».

indirect, d'un adverbe ou d'une allocution adverbiale : *boute-en-train*, *meurt-de-faim*, *va-nu-pied*, *gagne-petit* [1]. Mais dans *vaurien* qui offre un cas tout semblable les deux mots *(vaut rien)* sont soudés.

Ici encore il faudrait toujours souder les différentes parties du mot. *Boutentrain* ne serait pas plus extraordinaire que *justaucorps* et *trottemenu*, *meurdefaim*, *vanupied*, *gagnepetit*, seraient d'accord avec *vaurien*.

Mots composés d'un nom et d'un adjectif : « eau-forte, nu-tête, etc. »

167. Lorsqu'un mot composé est formé d'un nom et d'un adjectif, tantôt on soude les deux mots composants, tantôt on les unit par un trait, tantôt on les juxtapose simplement : *plafond* (= plat fond), *bonhomme*, *gentilhomme*, — *grand-père*, *grand-livre*, *beau-fils*, *demi-heure*, *nu-tête*, *eau-forte*, — *libre penseur*, *grand homme*, *bon vivant*, *beau parleur*, *eau blanche*. Le dictionnaire de l'Académie a *libre échange* et *libre-échange*, *blanc seing* et *blanc-seing*.

Si l'on écrit *grand-père* avec un trait d'union, c'est pour distinguer extérieurement cette locution du substantif *père* précédé de l'adjectif *grand* dans son sens ordinaire. Mais, en réalité, « grand » joint à père (ou à « oncle »), et précédant le substantif, a toujours la même valeur. Ce n'est que par plaisanterie qu'on peut appeler *grand père* un père de haute taille. La confusion n'est donc pas possible, pas plus que pour *petit fils*, *beau fils* et autres semblables; elle serait plus facile avec « *grand livre* », mais le contexte éclaire le sens. Quant à *demi-heure*, *nu-tête* et autres composés de *demi* ou de *nu*, le trait d'union dans ces mots est la conséquence

1. *Petit* est ici l'adjectif employé adverbialement, comme dans l'ancienne langue, avec le sens de *peu*.

d'une règle de grammaire fort contestable (voyez §§ 248-249), d'après laquelle *demi* et *nu* doivent rester invariables lorsqu'ils précèdent le nom.

Les locutions composées d'un nom et d'un adjectif, et où l'adjectif prend une valeur spéciale, sont en nombre considérable dans la langue française et ce serait une grande complication que d'introduire dans toutes le trait d'union (1). Il vaudrait mieux décider qu'on ne mettra jamais de trait entre l'adjectif et le substantif auquel il se rapporte, en supprimant les quelques exceptions ci-dessus indiquées. On maintiendrait naturellement ceux qui sont déjà soudés : *sauvegarde* devrait même entraîner *saufconduit.*

Il faudrait logiquement étendre cette réforme aux pronoms suivis d'un adjectif : *lui même*, *eux mêmes*, etc., et non *lui-même.*

Deux mots réunis par une préposition : « eau-de-vie, belle de nuit, etc. »

168. Un mot composé peut être constitué par un substantif ou un adjectif dont le sens est modifié ou précisé par un complément. Les différentes parties en sont tantôt soudées *(justaucorps, piédestal)*, tantôt reliées par des traits, tantôt simplement juxtaposées : *chef-d'œuvre, arc-en-ciel, belle-de-nuit, char-à-bancs, gris-de-fer, eau-de-vie ; — salle à manger, arc de triomphe, pomme de terre, sergent de ville, chemin de fer, bleu de ciel, eau de rose* (2), *fil à plomb*, etc., etc.

1. On n'en met pas dans les locutions verbales telles que : *prendre pied, tirer parti*, etc., où le verbe reçoit aussi une valeur toute spéciale.

2. Assurément, la préposition *de* n'a pas la même valeur dans *eau de vie* et dans *eau de rose,* mais ce n'est pas le trait d'union qui peut marquer cette différence. Pourquoi ne pas écrire aussi *vent-de-mort* pour établir une distinction avec *vent d'automne* ?

Le plus grand nombre des locutions de ce genre n'a pas de traits d'union. Il faudrait uniformiser en les supprimant partout. Voyez toutefois § 171.

Mots composés de deux substantifs ou de deux adjectifs sans préposition ni conjonction intermédiaires : « timbre-poste, sourd-muet, etc. »

169. Un mot composé peut être constitué par deux substantifs sans préposition intermédiaire. Dans *Hôtel-Dieu*, *Fête-Dieu*, on dit communément que le trait correspond à l'ellipse de la préposition. *Dieu* était ici une sorte de génitif de l'ancienne langue, et on ne voit pas pourquoi nous n'écririons pas, comme nos ancêtres, sans trait d'union. l'*Hôtel Dieu*, la *fête Dieu*. Dans *timbre-poste*, *mandat-poste*, le mot *poste* fait l'office d'un véritable adjectif, comme le mot *perle* dans « gris perle » (voyez § 170).

Lorsque les deux noms qui forment le mot composé sont en apposition, on met généralement le trait d'union : *canapé-lit*, *wagon-salon*, *poêlier-fumiste*, etc.

On pourrait, à la rigueur, maintenir le trait d'union dans ces mots, en formulant ainsi la règle : « Lorsqu'un mot composé est constitué par deux substantifs sans préposition intermédiaire, on les réunit par un trait. » Mais il y aurait encore des doutes possibles : dans « maître tailleur », « enfant-modèle » et telle autre expression analogue, faudrait-il voir un mot composé ou une locution formée de deux mots distincts ? Le plus sage est encore ici de supprimer le trait. Il n'y a vraiment aucun inconvénient à écrire : « un mandat poste, un wagon lit, etc. », comme déjà *pierre ponce*.

170. Lorsque deux adjectifs sont unis sans préposition intermédiaire, deux hypothèses se présentent : tantôt les deux adjectifs s'appliquent à titre égal au nom et pourraient être séparés par la conjonction *et*; tantôt l'un des adjectifs modifie l'autre. Ainsi

un enfant *sourd-muet* est sourd et muet, il n'est pas sourdement muet. Un dictionnaire *français-latin* est à la fois français et latin. Tandis qu'un manteau *gris-bleu* n'est pas gris et bleu : il est d'un gris de teinte bleue; un homme *ivre-mort* n'est pas ivre et mort, mais ivre au point d'être comme mort; « un enfant *nouveau-né* » ne signifie pas un enfant nouveau et né, mais un enfant nouvellement né. Il y a donc une différence essentielle de formation entre *nouveau-né* et *mort-né*: ce dernier ne signifie pas « mortement né », mais « en même temps *né* et *mort*. »

a) Dans le premier cas, lorsque les deux adjectifs s'appliquent à titre égal au nom (exprimé ou sous-entendu), on met presque toujours le trait d'union: dictionnaire *français-grec*, *un aveugle-né*, *mort-né*, *aigre-doux*, *douce-amère* (1). Il y a d'ailleurs peu de locutions de ce genre.

b) Dans le second cas, lorsque l'un des adjectifs modifie l'autre, l'Académie hésite. Elle ne met pas de trait dans *ivre mort ;* elle écrit *nouveau-né*, mais *nouveau venu*, *nouveau marié*. Cette dernière différence s'appuie sur une raison spécieuse: on dit « nouvelle mariée », tandis qu'on ne dit pas « nouvelle née ». On en conclut que *nouveau* est plus intimement lié à *né* qu'à *marié*. Mais la vérité, c'est qu'on a l'habitude de n'employer *nouveau né* qu'au masculin: on ne dit pas « une nouvelle née », mais on ne dit pas davantage « une nouveau née » (2). L'adjectif *nouveau* a exactement la même valeur adverbiale dans *nouveau-né* que dans *nouveau*

1. A plus forte raison, lorsque le premier adjectif reçoit une forme spéciale et savante : *anglo-normand*, *franco-russe*.

2. De même *premier-né* ne s'emploie pas au féminin, car on ne dit ni *première-née*, ni *une premier-née*.

marié, et *nouveau né* (= nouvellement né) est exactement formé comme *frais éclos* (= fraîchement éclos).

Quand, dans ces locutions, l'un des mots est un participe près duquel l'autre joue le rôle d'adverbe, l'adjectif-adverbe s'accorde en général aussi bien que le participe : des fleurs *fraîches* écloses, des portes *grandes* ouvertes. Voyez § 250. Toutefois, on dit « une femme *court* vêtue ». Dans ce cas et dans les cas semblables, l'adjectif-adverbe est un véritable préfixe (Voyez § 164) et il serait naturel d'écrire en un seul mot : *courvêtu*, *clairsemé*.

On écrit *vert-pomme*, *rouge-cerise* avec traits d'union, sans doute parce que *pomme* et *cerise* sont des substantifs devant lesquels il y a ellipse de la préposition *de*. Mais, en réalité, ces substantifs jouent ici le rôle d'adjectifs, et d'ailleurs l'un d'eux, *cerise*, est devenu tout à fait, en dehors même de la locution *rouge-cerise*, un adjectif de couleur (1). Il n'y a donc pas lieu de traiter *rouge-cerise*, *vert-pomme*, autrement que *rouge brun* et autres locutions semblables.

Il semble naturel, au premier abord, de supprimer le trait d'union entre deux adjectifs ou mots assimilés, toutes les fois que l'un des adjectifs modifie le sens de l'autre, et de maintenir le trait lorsque les deux adjectifs s'appliquent à titre égal au nom. Mais cette distinction n'est pas toujours aussi simple qu'elle le paraît. Nous faisions remarquer la différence de formation entre *mort-né* et *nouveau-né*, d'après laquelle *mort-né* rentrerait dans la seconde catégorie d'adjectifs composés (*mort* et *né* à la fois) ; mais on pourrait interpréter la locution autrement et considérer que le second adjectif, sinon le premier, équivaut à une locution adverbiale : *mort-né* = mort *de naissance* (de même *aveugle-né*, *président-né*).

Inversement *ivre-mort* pourrait être interprété comme « à la fois ivre et mort », ce dernier adjectif employé par exagération. On

1. C'est ainsi que le substantif *rose* est en même temps adjectif.

peut hésiter, pour l'interprétation de *aigre-doux* entre « aigrement doux » et « aigre et doux ». La règle indiquée ci-dessus ne serait donc pas suffisamment claire, et mieux vaut encore supprimer partout le trait d'union entre deux adjectifs comme entre deux substantifs. Un simple trait est un signe tout à fait insuffisant pour marquer de pareilles nuances. On n'essaye pas de différencier par la graphie les diverses acceptions d'un même mot ; il est tout auss vain de chercher à noter la double ou triple valeur de la juxtaposition de deux adjectifs. Concluons qu'il faudrait écrire sans trait aussi bien « un vent aigre doux, un sourd muet, un enfant mort né », que « un manteau gris bleu, un homme ivre mort, etc. »

Il en est tout autrement lorsque le premier adjectif n'existe pas en dehors du mot composé, ou y prend une terminaison spéciale : *Gallo-Romains*, *Franco-Russe*, *Anglo-Normand*, *Austro-Hongrois*, etc.

Noms composés avec ellipse de l'idée substantive : « un tête-à-tête, un bas bleu, etc. »

171. Un nom composé peut commencer par un impératif ou par un substantif ou un adjectif n'exprimant pas l'idée principale : un *laissez-passer*, un *rendez-vous*, le *pot au feu* (ce n'est pas le pot, mais une espèce déterminée d'aliment qu'on y fait cuire), un *tête-à-tête*, un *bas-bleu*, un *pied-à-terre*, un *coq-à-l'âne*, un *terre-plein*, une *reine-claude*, un *haut-le-corps*, un *chevau-léger*, etc. Ces locutions, fortement elliptiques, s'écrivent toujours avec des traits d'union entre les mots composants. Elles sont destinées à se souder complètement plus tard.

Il n'y a pas de confusion possible entre ces locutions et celles dont nous avons parlé §§ 167-169. Un *chef-d'œuvre* est un *chef* au sens ancien du mot, un *arc-en-ciel* est un *arc ;* mais un *coq-à-l'âne* n'est pas un *coq*, un *tête-à-tête* n'est pas une tête.

172. *Trait d'union avec* CI *et* LA. — On met le trait d'union devant *ci* et *là* dans les démonstratifs *celui-ci*, *celle-là*, *cet homme-ci*, etc., mais non dans *ceci*, *cela* (= ce-ci, ce-là).

On écrit *par-ci, par-là*, mais *deçà, delà* (Voyez § 174).

Ci, lorsqu'il précède un autre mot, en est aussi séparé par un trait : *ci-après*, *ci-contre*, *ci-gît*.

La différence entre *ceci* et *celui-ci* s'explique par les variations de forme du pronom *celui* (celui, celle, ceux). Il ne serait pourtant pas plus extraordinaire d'écrire *celuici*, *celleci*, en faisant varier la partie variable du mot, que d'écrire *gentilhomme* et *gentilshommes*.

Le trait d'union pourrait du moins être supprimé sans inconvénient. On écrirait *celui ci*, *cet homme ci*, etc. Lorsque *ci* précède un autre mot, c'est un véritable préfixe (§ 164).

173. *Trait d'union devant les pronoms personnels.* — On met le trait d'union devant les pronoms personnels, devant les adverbes ou pronoms *en* et *y* et devant les pronoms *ce* et *on*, quand, au lieu de précéder le verbe, ils le suivent immédiatement, ou n'en sont séparés que par le *t* dit euphonique : *Donne-moi*. — *Cherche-le*. — *Voulez-vous?* — *Vient-il?* — *Arrive-t-il?* — *Qui était-ce?* — *Venez-y*. — *Parlez-en*.

Ici encore, il n'y aurait aucun inconvénient à supprimer le trait d'union, au moins quand il n'y a pas de *t* euphonique.

174. *Trait d'union dans les locutions prépositives ou adverbiales.* — On écrit en un seul mot *auprès* (= au-près), *autour*, *alentour*, *deçà*, *delà* (par); avec trait d'union : *au-dessus*, *au-dessous*, *par-dessous*, *par-là*, *par-ci*, *ici-bas*, *là-haut*, *jusque-là*, *c'est-à-dire*, *vis-à-vis*; et sans trait : *au dedans*, *par devant*, *au dehors*, *de çà*, *de là*, *c'est à savoir*, *face à face*, *tout à coup*, *tout à fait*. Sur *ci* et *là* voyez aussi § 172.

Il est évident que la suppression du trait d'union s'impose dans ces locutions. Mais on devrait écrire *vis-à-vis* en un seul mot, *visavis*, parce que le substantif composant *(vis = visage)* n'existe plus

isolément. D'ailleurs, plusieurs autres locutions devraient être soudées, car *par* est un véritable préfixe (Voyez § 164) dans *par dessous*, *par devant*, etc., et *audessus* serait aussi naturel qu'*auprès*.

175. *Trait d'union dans les noms de nombre.* La conjonction *et* entre deux noms de nombre s'est maintenue jusqu'à quatre-vingts devant la voyelle initiale de *un* et de *onze* : *trente et un*, *vingt et un*, *soixante et onze*, etc., qu'on écrit sans trait d'union (Voyez § 256).

Le trait d'union est sans doute destiné à remplacer la conjonction dans *trente-deux*, *quarante-quatre*, etc. On met aussi un trait d'union après *quatre-vingt* dans *quatre-vingt-un*, etc. Cependant on n'en met pas dans *cent un*, *cent deux*, etc., qui sont bien aussi pour *cent et un*, *cent et deux*.

Quand le premier nombre multiplie le second, on met un trait d'union dans *quatre-vingts* et on n'en met pas dans *quatre cents*.

Toutes ces contradictions devraient disparaître par la suppression générale du trait d'union dans les noms de nombre.

---

176. En résumé, nous considérons que le trait d'union, d'invention relativement récente, est une complication d'écriture qui offre, dans le plus grand nombre des cas, plus d'inconvénients que d'avantages.

On a présenté la réunion des mots composants par un trait comme un état intermédiaire entre la juxtaposition simple et la soudure. Mais cette transition n'est pas utile; nos ancêtres n'en ont pas eu besoin pour passer de *plat fond* à *plafond*.

Nous proposons de ne maintenir le trait que dans les locutions fortement elliptiques (§ 171) qui sont en nombre restreint, et dont on peut facilement dresser la liste.

Dans chacun des autres cas que nous avons examinés, il y a toujours des exemples de mots soudés et de mots simplement juxtaposés : suivant que les premiers ou les seconds sont en plus grand nombre, nous proposons d'ériger en règle, soit la soudure, soit la juxtaposition, et de supprimer les exceptions. On souderait tous les mots commençant par un préfixe (*contrecoup*, *soupied*, § 164), ou par un verbe sous la forme de l'indicatif présent (*portecigare*, *gagnepetit*, §§ 165 et 166). On juxtaposerait purement et simplement les divers éléments des mots composés qui commencent par un substantif ou un adjectif (*beau fils*, *eau de vie*, *sourd muet*, etc.). Si on cherche à établir d'autres distinctions, quelque légitimes qu'elles paraissent au premier abord, on s'aperçoit qu'elles laissent entre elles des cas douteux. Il vaut mieux couper court aux subtilités en adoptant des solutions très larges.

Toutefois, quand on crée de nouveaux mots composés sur le modèle des anciens, ce qui arrive fréquemment dans le langage philosophique, par exemple, il faut laisser aux écrivains, sans leur rien imposer, la facilité d'user du trait d'union pour souligner en quelque sorte le nouveau terme, de même qu'on se sert librement des guillemets et des lettres italiques.



DEUXIÈME PARTIE

FLEXIONS ET SYNTAXE

DEUXIÈME PARTIE

FLEXIONS ET SYNTAXE

Articles défini et indéfini.

177. Les articles n'existaient pas en latin : le nom latin tout seul pouvait, d'après le contexte, avoir la valeur du nom français précédé soit de l'article défini, soit de l'article indéfini. Cependant nos articles viennent de mots latins : ils s'expliquent par l'affaiblissement de sens : 1° de l'adjectif démonstratif, 2° de l'adjectif numéral *un*, qui conserve d'ailleurs en même temps sa valeur de nom de nombre.

178. Le démonstratif latin *ille* était à la fois adjectif et pronom : il équivalait aux mots actuels *cet* et *celui-ci* ou *celui*. Il a conservé cette double valeur dans l'ancienne langue quand il était précédé du préfixe *ce* (ce-lui, c-elle), dérivé du préfixe latin *ecce* [1]. En outre

1. On disait aussi bien *celui homme* que *celui qui*. On dit encore *à celle fin*, qui, par fausse étymologie, se transforme en : *à seule fin*.

il a produit : 1° l'article défini (adjectif démonstratif affaibli), 2° le pronom personnel de la troisième personne (pronom démonstratif affaibli). Comme adjectif démonstratif proprement dit, il a été remplacé par la forme *cet* dérivée d'un autre démonstratif latin. (Voyez § 266.)

179. On comprend qu'une expression latine qui signifiait *cet homme* ait pu, en s'affaiblissant, équivaloir au français *l'homme*, et qu'un mot qui signifiait *celui-ci* ait pu, en s'atténuant, aboutir au sens de *il*.

Le même mot latin ayant produit l'article et le pronom personnel de la troisième personne, il n'est pas étonnant que *le*, *la*, *les*, soient à la fois des articles et des pronoms personnels. Quant aux formes du pronom de la troisième personne qui n'ont pas en même temps la valeur d'articles, elles seront expliquées plus loin.

Formes de l'article défini.

180. Devant les consonnes, *de le* s'est contracté en *del*, puis *deu*, *du*, et *à le* en *al* puis *au*. *De les* s'est contracté en *dels* puis *des*. *Aux* équivaut de même à *à les*, *als*. C'est donc l'*s* finale de *les* (et des formes latines *illos*, *illas*) que l'on retrouve dans *des* et qu'on devrait avoir aussi dans *aus ;* en écrivant *aux* avec un *x*, on obscurcit l'origine du mot.

181. *En les* s'est contracté aussi en *els*, puis *ès* (on pourrait fort bien supprimer l'accent grave), qu'on trouve dans *bachelier ès lettres*, etc., et qu'on remplace aujourd'hui par *dans les* ou par *en* sans article, sauf dans quelques expressions consacrées.

Il y avait aussi une forme contracte de *en le*, qui a disparu ; elle a été remplacée soit par *dans le*,

soit par *au* dont le sens s'est étendu : *au nom de* signifie *en le nom de*, comme le prouvent les expressions telles que : « *en* son nom et *au* mien. » Dans beaucoup de locutions où *au* équivaut à *en le*, *dans le* (*mettre au monde*, *au milieu*, etc.), il tient la place de l'ancien article contracte qui était pour le singulier ce que *ès* était pour le pluriel.

Valeur des articles défini et indéfini.

182. L'article *défini* serait plus exactement appelé *définissant* ou article *du défini*. Car il contribue à la définition, c'est-à-dire à la détermination précise de l'objet exprimé par le nom, ou du moins il en est l'indice.

La détermination précise de l'objet résulte principalement de ce qui précède ou de ce qui suit le nom, ou des circonstances dans lesquelles on parle, et cela suffisait aux Latins. L'article défini est le signe de cette détermination. Quand on voit l'article défini devant un nom, on sait que l'objet désigné par le nom n'est pas un objet quelconque ou non précisé de cette espèce, mais un objet déterminé soit par ce qu'on vient de dire (*Il avait un chien et un chat ; le* chien..., *le* chat...), soit par ce qu'on va dire (*Le* chien *que je vous ai donné...*), soit par la situation (Quand on dit à quelqu'un « *Le* chien est dehors », les circonstances sont telles que la personne à qui on s'adresse sait de quel chien il s'agit. Quand on dit *le soleil luit*, on considère le soleil comme le seul objet de son espèce, et il est déterminé par cela même) (1).

183. Lorsqu'on veut parler d'un objet en particulier

1. Nous allons voir (§ 184) que l'article défini s'emploie aussi quand on parle de l'objet en général, de l'objet-type.

(et non de l'espèce), si l'objet n'est déterminé d'aucune des façons ci-dessus indiquées, ni par un adjectif possessif ou démonstratif, c'est-à-dire s'il s'agit d'un objet non précisé de l'espèce nommée, on place devant le nom soit un adjectif indéfini soit l'article dit indéfini : *un chien* (il n'en a pas été question, on pourra le décrire plus ou moins dans la suite, mais on ne dira pas avec précision, si ce n'est dans une autre phrase peut-être, de quel chien il s'agit). L'article indéfini indique qu'il s'agit d'un objet de l'espèce marquée par le nom et non de l'espèce en général, mais que cet objet n'est pas déterminé exactement.

184. Il y a un cas où aucun des deux articles ne s'impose, c'est lorsqu'on parle non d'un objet de l'espèce désignée par le nom, mais de l'espèce elle-même dans sa généralité. L'ancien français disait sans article : « Souvent *femme* varie », « *bon chien* chasse de *race*, etc. », et nombre de locutions ou de tournures encore en usage ont conservé la trace de cette façon de parler : avoir *raison*, avoir *faim*, prendre *congé*; ni *menaces* ni *prières* ne purent le fléchir [1]. Mais la tendance manifeste de la langue est d'individualiser le substantif. En considérant le nom comme désignant l'objet-type de l'espèce ou au pluriel tous les objets de l'espèce, ou encore en le personnifiant s'il s'agit d'un nom abstrait, on le détermine par cela même et on

1. Il nous reste même des traces de l'emploi du nom sans article : à la mode latine, lorsqu'il est parfaitement déterminé : *sous peine de*, *afin de* (à fin de), *à cause de*, *trouver moyen de*, etc. *Courir la chance de* est moins ancien ; si l'on trouvait des exemples de *courir chance de*, il faudrait admettre que cette expression, moins employée que les autres, a subi la tendance générale. Parfois la langue profite de l'existence de deux façons de dire, l'une archaïque, l'autre plus moderne, pour exprimer deux idées différentes : *demander la raison de* a pris une autre signification que *demander raison de*.

emploie l'article défini, signe de la détermination précise : « *Le* chien est l'ami de *l'*homme ». — « *La* santé est le premier des biens ».

Article partitif.

185. La tendance analytique de la langue s'est encore manifestée par la création d'une tournure spéciale pour donner une indication superflue le plus souvent (1), — ce qui permettait aux Latins de s'en passer, — à savoir qu'il s'agit non de l'objet dans son ensemble, mais d'une partie indéterminée de l'objet (qui lui-même peut être plus ou moins déterminé). Cette tournure consiste dans l'intercalation de la préposition *de*, employée elliptiquement avec le sens de: « une certaine quantité de ». Exemples : « J'ai bu *de* la bière ; j'ai mangé *d'*une volaille que vous aviez envoyée ».

186. — On a l'habitude d'appeler « du, de la, des », dans cet emploi, *articles partitifs*, mais en réalité c'est la préposition *de* qui seule est partitive ; et elle peut se joindre aussi bien à l'article indéfini qu'à l'article défini. Elle s'employait même sans article dans l'ancienne langue (et plusieurs patois s'expriment encore ainsi) lorsque le nom qui suivait désignait l'espèce en général : *j'ai mangé de pain*. Nous avons conservé ce vieil usage dans les tournures d'allure archaïque où l'adjectif précède le nom : *j'ai de bon vin*, *de grands enfants*, *de bons serviteurs*, etc., et par extension : « j'en ai *de bons* ». Ailleurs, en vertu de la tendance signalée au § 184, on a placé l'article devant le nom, que l'on considère dès lors comme désignant le

1. Si nous disions « je bois vin », on comprendrait bien qu'il s'agit d'une certaine quantité de vin.

type de l'espèce : « il y avait *de la* poussière, j'ai eu *du* mal, etc. »

Naturellement l'article, après le *de* partitif, s'est placé devant *tous* les noms, composés ou non, et j'appelle noms composés tous ceux qui forment réellement une locution, et non pas seulement ceux qui sont marqués du trait d'union. Peu importe que le nom composé commence par un adjectif, puisque cet adjectif fait corps en quelque sorte avec le reste du mot : *des jeunes gens.*

D'ailleurs la logique veut qu'on arrive à dire aussi « *du bon vin, des grands enfants, j'en ai des bons.* » Mme de Sévigné écrit couramment : *des grosses larmes, des petites branches.* Du moment où on ne dit plus : « j'aime bonne bière », mais « j'aime *la* bonne bière », il serait naturel de dire « je bois *de la* bonne bière » et non « je bois *de* bonne bière ». Le langage populaire le sent bien, et il triomphera sans aucun doute d'un archaïsme artificiellement maintenu.

187. — Quand le *de* partitif s'emploie sans ellipse, c'est-à-dire quand il est précédé d'un nom ou d'un adverbe exprimant une quantité, nous sommes dans les conditions du § 193 (voy. ci-dessous), et le nom qui suit, s'il est pris dans le sens général, n'a pas l'article : *il mange un morceau* DE *pain* (tandis que : il mange *du* pain); *il a beaucoup* DE *prudence* (tandis que : il a *de la* prudence).

Dans les négations, *pas, point* expriment à l'origine de petites quantités : « je n'ai point de pain » équivaut à « je n'ai un point de pain ». Ainsi s'explique le non-emploi de l'article après *pas de*, *point de* et par extension le non-emploi *facultatif* après *ne* seul (il *n*'a manifesté *de colère* contre personne); mais quand *de* ne suit pas immédiatement « pas » ou « point », la langue

populaire commence à réagir et à dire : « je n'ai *pas* voulu *du* pain » dans le même sens que : « je n'ai pas voulu *de* pain. » On peut, même dans le langage relevé, employer l'article toutes les fois que le substantif peut être considéré comme le régime direct du verbe plutôt que comme le complément de *pas* : « Je ne vous ferai point *des* reproches frivoles (Racine). Il n'avait pas *des* outils à revendre (La Fontaine). Ne voulez-vous pas *du* pain ? » Mais il est inexact que le non-emploi de l'article implique une signification négative. Dans « je n'ai pas d'outils à revendre », rien n'indique que je n'aie absolument aucun outil.

188. — Quand un complément commence par la préposition *de*, si le nom qui suit est pris dans le sens partitif, il devrait y avoir deux *de* consécutifs, le *de* initial du complément et le *de* partitif (il se passe de *du vin*, il était couvert de *de la boue*) ; comme c'est le *de* initial qui est essentiel, le *de* partitif ne s'exprime pas, non plus que l'article qui pourrait l'accompagner, et on dit : « Il se passe *de* vin, il était couvert *de* boue ».

189. — L'article défini au pluriel, combiné avec le *de* partitif (des), sert à remplacer le pluriel non existant de l'article indéfini : un homme, des hommes (une certaine quantité des hommes, plusieurs hommes en particulier).

« Du » et « des » peuvent avoir des sens différents selon que l'article inclus marque une détermination générale ou une détermination spéciale. « Il a mangé des bonbons que son parrain lui a donnés » peut signifier « il a mangé une certaine quantité de bonbons, que son parrain lui a donnés » ou « il a mangé une certaine quantité *des bonbons que* son parrain lui a don-

nés. » Dans le premier cas seulement, *des* équivaut au pluriel de *un*.

Suppression de l'article. Généralités.

190. — En dehors des tournures archaïques signalées §§ 184 et 186, tout nom commun qui n'est pas accompagné d'un adjectif démonstratif, possessif ou indéfini, doit avoir l'article défini ou indéfini (précédé ou non du *de* partitif) lorsqu'il est sujet ou régime direct du verbe. Il en est de même après la plupart des prépositions. On dit, en déterminant le nom (voy. § 184) : *à travers* la *campagne*, *pendant* la *nuit*, *selon* la *justice*, etc., etc., à moins que les prépositions ne forment des locutions où le non-emploi de l'article s'est maintenu par archaïsme : *jeter à terre* (1), *par monts et par vaux*, *à travers champs*, *(costumes) pour hommes*, *contre vent et marée*, *à contre cœur*, *par* au sens qu'il a dans : *par prudence* ; *avec* suivi d'un nom abstrait : *avec prudence*, *avec avantage* ; *comme* au sens de *en qualité de*.

Les prépositions *en*, *sans*, *de* et *à* appellent des remarques particulières.

191. — La préposition *en*, à laquelle *dans* se substitue de plus en plus, ne s'emploie que dans des locutions toutes faites, qui conservent naturellement l'ancien usage de ne pas exprimer l'article devant les noms pris au sens général : *en conséquence*, *en mer*, *en pure perte*, *en bateau*, *en marbre*, *porter en terre* (2). On dit : « en l'état » parce que l'*état* est déterminé

1. Mais « jeter à l'eau » avec l'article, peut-être simplement pour éviter l'hiatus.

2. Il y a des expressions plus archaïques encore de forme, où on n'emploie pas l'article, même devant le nom déterminé : *en raison de*. Cf. § 184 n. 1.

(c'est l'état présent), « en l'air » parce que l'objet *air* est considéré comme seul de son espèce. Mais *en* implique à ce point aujourd'hui l'ellipse de l'article, que généralement, lorsque le nom doit être précédé d'un article, cette préposition est remplacée par *dans* : *en bateau*, mais *dans le bateau* ou *dans un bateau*. (1).

192. — *Sans* est aussi employé sans article (sauf toujours le cas de détermination) : « il est *sans force*, il est parti *sans chapeau*, on ne peut vivre *sans pain*. »

Dans ce dernier exemple, c'est-à-dire lorsque *sans* équivaut à une proposition conditionnelle telle que « si on n'avait pas », on peut déterminer le substantif comme il est dit § 184 : « Sans *le* pain on ne pourrait vivre. »

Sans, construit avec un verbe, entraîne même le non-emploi de l'article après le *de* partitif qui suit : « *sans* faire *de bruit*, *sans* qu'il donne *d'argent*. » Toutefois, la langue populaire réagit ici et dit couramment : « sans faire *du* bruit, sans donner *de l'*argent comptant. » Par une contradiction bizarre, le dernier exemple est seul autorisé dans les grammaires, parce que le substantif est accompagné d'un adjectif qui suit (C'est une confusion avec la règle du § 186). Cf. § 187.)

193. Après la préposition *de*, le nom pris au sens général s'emploie également sans article dans la plupart des cas (de nuit, changer de robe, etc., etc.) notamment lorsque *de* est entre deux noms : une feuille d'*arbre*, une partie de *plaisir*, etc. (Cf. §§ 187 et 188).

La même remarque s'applique à *à* entre deux noms ;

1. Lorsqu'on dit « en *une* nuit, en *une* fois, etc., » *un* est le nom de nombre et non l'article indéfini.

ces prépositions forment ainsi des locutions, et les locutions sont les gardiennes des vieux usages, tandis que les mots isolés évoluent plus librement. Il faut noter une tendance de la langue à placer l'article après *à*, par une sorte d'attraction, lorsque le premier nom est lui-même déterminé : on dira « le marché *au* blé » mais « un verre *à* bière ». Quand, dans une expression de ce genre, on emploie beaucoup plus souvent la forme avec article que l'autre, il peut arriver qu'elle l'emporte plus ou moins complètement sur l'autre, et que, même avec l'article indéfini devant le premier nom, on maintienne l'article défini devant le second, ou vice versa. On a pu dire à l'origine : « *le* marché *au* blé » et « un marché à blé ». Mais, comme on a beaucoup plus d'occasions de parler *du marché* AU que d'*un marché* A, on est arrivé à dire aussi : « *un marché* AU ». Inversement, comme on a dit plus souvent « un verre *à* » que « LE verre *au* », on a fini par dire toujours *verre à*, même lorsque « verre » est précédé de l'article défini : *le verre à bière*. « *La* soupe *aux* choux » a entraîné « *une* soupe *aux* choux » au lieu de *une soupe à choux*, et « *un* chapeau *à* plumes » : « *le* chapeau *à* plumes » au lieu de *le chapeau aux plumes*. On a généralisé instinctivement, et c'est ainsi que dans les noms de plats, composés de deux substantifs réunis par la préposition *à*, l'article se met toujours devant le second, et que dans les noms de vêtements, semblablement formés, le second substantif s'emploie toujours sans article. — On dit toujours *sans article* après *à : moulin à vent*, *machine à vapeur* [1]; parce que ces expressions sont beau-

1. Tandis qu'on dit : « cette machine marche à *la* vapeur et par application de la loi du § 184.

coup plus souvent précédées de l'article *un* que de l'article *le*.

Suppression de l'article devant les noms propres.

1° *Noms de personnes, de villes, d'accidents géographiques.*

194. Un nom propre est déterminé par ce fait même qu'il est un nom propre, spécial à une chose ou à une personne. La tendance de la langue est d'indiquer cette détermination, comme toujours, par l'article. Toutefois, les catégories de noms propres contenant un très grand nombre de noms ont naturellement mieux résisté que les autres à cette tendance et conservé l'usage latin. C'est ainsi que les noms de personnes (sauf, bien entendu, quand ils sont initialement formés avec l'article : *Le Hérissé*) (1) et les noms de villes (sauf ceux qui sont *formés* avec l'article : *Le Havre)* s'emploient encore sans article, contrairement aux noms de pays, de fleuves, de montagnes. On dit : Bossuet, Racine, Dumas, Paris, Londres, mais *la* France, *l'*Angleterre, *les* Alpes, *le* Rhin. On ne met l'article devant les noms de personnes ou de villes que s'il s'ajoute une autre détermination à celle qui résulte de la propriété du nom : *le Paris du* XVII*e siècle, le grand Bossuet*. Quand on donne un nom, emprunté ou non aux langues indigènes, à un fleuve, à une montagne nouvellement découverts ou encore innommés, on ne manque jamais de lui préposer l'article : *le* Pérou, *le* Mexique, *le* Sénégal, *le* Congo, *la* Colombie, *le* Mississipi, etc.

195. Les noms de cours d'eau, de montagnes, s'em-

1. En italien, les noms de famille n'ont pas résisté à la tendance, et c'est sous une influence italienne que nous disons *Le Poussin*.

ploient toujours avec l'article. Toutefois, la locution archaïque « eau de Seine » s'est maintenue, mais on dit aussi « eau de la Seine » ; on supprime aussi l'article, devant les noms de cours d'eau, dans les noms de lieux tels que : *Bar-sur-Aube*, *Pont-sur-Yonne*, *Nogent-sur-Seine*, *Chalon-sur-Saône*. *Pont-d'Ain*. « *Pont-de-la-Beauronne*, *Razac-sur-l'Isle*, etc. » sont des expressions plus récentes.

2° *Noms de pays.*

196. La plupart des anciens noms de pays étaient féminins : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, l'Egypte, la Macédoine, la Phrygie, la Cappadoce, la Perse, la Bretagne, la Provence, la Gaule (1) ; et beaucoup de noms moins anciens ou récents, formés ou non sur le modèle de ceux-ci, ont le même genre : la France, l'Allemagne, la Lorraine, la Bourgogne, l'Autriche, la Suisse, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Suède, la Norvège, la Hongrie, la Bavière, la Saxe, la Silésie, la Pologne, la Russie, la Sibérie, la Crimée, la Chine, l'Amérique, l'Océanie, la Bolivie, la Colombie, la Tunisie, etc.

Ceux de ces noms qui sont antérieurs à la diffusion de l'article, s'étant jadis employés sans article, comme en latin, ont conservé cette particularité dans certaines locutions : en *Italie*, roi de *Perse*, beurre de *Bretagne*, etc. Il est naturel que les autres noms féminins de pays soient traités de même par imitation : en *Colombie*, république de *Bolivie*, vins d'*Algérie* (2).

1. Les exceptions se comptent : on dit le Pont, mais ce mot est un nom commun masculin qu'on a transformé en nom propre. *Péloponèse* était féminin en grec et en latin.

2. A moins que l'article fasse corps avec le nom comme dans *La Plata*, *La Jamaïque*.

197. Parmi les noms de pays *masculins* antérieurs à l'époque moderne, les plus nombreux sont des noms de provinces ou de petits pays, formés par des adjectifs ou des locutions adjectives, avec ellipse du nom qui signifie pays : le *Forez* « Forensis pagus » est le pays de Feurs, le *Cotentin* « Constantinus pagus » est le pays de Coutances, le *Languedoc* est le (pays de) langue-d'oc ([1]). En raison de cette formation, ces noms ont normalement l'article, qui se place toujours en français devant les adjectifs pris substantivement, comme marque de leur nouvel emploi, et il semble qu'ils devraient le maintenir partout, et de même, par analogie, les autres noms masculins de pays.

Mais ceux de ces noms (les noms européens) qui sont antérieurs à l'époque moderne ont subi partiellement l'influence des féminins, et on a dit « en Languedoc » comme « en Guyenne », « comte de Périgord » comme « duc de Bourgogne », et de même « roi de Pont » comme « roi de Bithynie ». Toutefois, dans les locutions analogues où le nom de pays est précédé de la préposition *de*, mais se trouve uni moins étroitement au mot qui précède, les masculins ont repris leur indépendance, et on a des oppositions telles que : monts *du* Forez, et monts *de* Bretagne, truffes *du* Périgord et cidre *de* Normandie.

198. Quant aux noms masculins plus modernes (ceux des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique) ([2]), ils ont échappé presque complètement à l'analogie des fémi-

1. Sans doute la *Burgundia* (d'où *Bourgogne*) est le pays des Burgondes, mais le mot *Burgundia* n'a jamais été un adjectif, il est formé par l'adjonction d'un suffixe, et non par la juxtaposition d'un adjectif et d'un nom.

2. Tous les noms anciens d'Asie et d'Afrique sont féminins. Voy. toutefois la note 1 du § 196.

nins et ne perdent pas l'article : [1] empereur *du Brésil* et non *de Brésil*, république *du Mexique*, *de l'Uruguay* et non *de Mexique*, *d'Uruguay* [2]. Comme la langue répugne à dire *en le*, sauf dans quelques expressions consacrées, on emploie devant ces noms *au* qui en est l'équivalent (voy. §§ 181 et 191) : né *au* Japon, voyage *au* Chili, *au* Pérou, *au* Canada, *au* Maroc, *au* Sénégal, *au* Congo, *au* Tibet, *au* Tonkin, *au* Dahomey.

Quand le nom masculin singulier commence par une voyelle, il faudrait dire *à l'* : voyage *à l'Uruguay*, *à l'Afghanistan*. Mais *à* n'a pris la valeur de *dans* (un pays) [3] que sous la forme où il se contracte avec l'article : *au*. Il faut donc ici remplacer *à* par une autre préposition, soit *dans* suivi de l'article, soit *en* sans article par analogie avec l'usage suivi pour les noms féminins : *dans l'Afghanistan, en Afghanistan.*

On ne dirait pas : « il est né *dans le* Chili » au lieu de *au Chili*. Mais quand il s'agit du nom d'un pays dont on ne parle pas couramment, on hésite entre *en*, *au* et *dans le* : « *en*, *au* ou *dans le* Béloutchistan. »

199. Les noms de départements, qui ont été soumis à une règle précise et qui ne flottent pas, comme souvent les autres noms de pays, entre des analogies contradictoires, gardent toujours l'article même s'ils sont féminins [4] :

1. Il en est de même des quelques noms féminins, très rares, qui s'emploient au pluriel : *les Indes, les Antilles*. « Indes » au pluriel n'est pas ancien.

2. On dit royaume de Siam, de Cambodge, république de Vénézuela, parce que Siam, Cambodge et Vénézuela (petite Venise) sont des noms de villes ; mais le Siam, le Cambodge, au sens de « le royaume de Siam, de Cambodge », le Vénézuela au sens de « le pays de Vénézuela » gardent toujours l'article : « il est allé *au* Vénézuela, *au* Cambodge. »

3. Devant les noms de villes, *à* s'emploie couramment avec cette valeur : « à Paris, à la Rochelle. »

4. Toutefois, « fontaine *de* Vaucluse » a entraîné « département *de* Vaucluse.

on dit donc *dans la Dordogne*, *dans la Creuse*, et, par raison d'uniformité, *dans le Rhône* (et non *au Rhône*). Il y a cependant une petite exception : avec des noms tels que *Saône et Loire*, on est obligé, en principe, d'employer une périphrase et de dire « le département de Saône et Loire », puisque « *la* Saône et Loire » offre une antinomie entre l'article singulier et le nom pluriel [1]. Mais il serait trop long d'employer toujours la périphrase; après *dans* et *de* on supprime simplement tout article devant *Saône et Loire* et les noms semblables (et on remplace *dans* par *en*, qui est traditionnel devant les noms de pays sans article) : *en Saône et Loire*, *le préfet de Seine et Oise*.

200. Restent à déterminer avec plus de précision les cas où s'emploient sans article : 1° les noms féminins de pays quelconques et les noms masculins de pays européens; 2° les noms féminins seuls.

Il importe de remarquer tout d'abord que, même dans ces cas, si, à la détermination qui résulte de la propriété du nom (§ 194) il s'en ajoute une autre plus spéciale, l'article reparaît : « les grandes villes *de France* » mais « les grandes villes *de la France* du Nord », « il voyage *en Afrique* » mais « il voyage *dans l'Afrique* centrale. »

201. Nous savons que la préposition *en* et souvent la préposition *de* lient intimement le mot qui les précède avec le nom qui les suit ou forment locution avec ce nom, et qu'alors l'article ne s'est pas introduit devant le nom, s'il est pris dans le sens général. Si c'est un nom de pays qui ne soit pas accompagné d'une déter-

1 On dit « *le* Loir et Cher », parce que *le* a l'avantage de s'accorder à la fois avec le premier nom et avec l'idée de département.

mination spéciale, on comprend qu'il se soit aussi maintenu sans article. C'est pourquoi les noms anciens ou assimilés aux anciens, c'est-à-dire tous les féminins, et, parmi les masculins, les noms d'Europe (§ 197) s'emploient sans article :

a) après *en :*

En Europe, en Afrique, en Angleterre, en Ecosse, en Chine, en Colombie, en Bretagne, en Bourgogne, en Saxe, en Sibérie.

En Portugal, en Limousin, en Danemark, en Hanovre, en Wurtemberg, en Berry, en Dauphiné.

Si on remplaçait *en* par *dans*, il faudrait mettre l'article. On emploie presque toujours *en* avec les noms de pays très usités, et plutôt *dans le* ou *la* avec les autres. Si aujourd'hui on dit exclusivement « dans l'Inde », il faut l'attribuer à une raison d'euphonie. On ne dit pas « en Marche », parce que l'article ne peut s'omettre dans « la Marche », cette expression comportant l'ellipse d'un adjectif détermiuatif (*la marche Limousine*).

b) après *de*, quand on désigne le mode de gouvernement, le souverain, une grande institution du pays, une guerre faite dans le pays.

Le royaume, la reine, la cour, le parlement d'Angleterre ; la diète de Bohême, l'Institut de France, le schah de Perse, l'empereur de Chine [1], la république de Bolivie [2]; le comté, le comte de Bretagne [3], les guerres d'Italie, la campagne de France.

1. On a dit cependant « l'empereur de *la* Chine », en maintenant l'article probablement sous l'influence du nom du pays voisin, *le Japon*, qui, en sa qualité de nom masculin non européen, ne le perdait jamais.

2. L'usage s'est établi d'employer l'adjectif pour désigner la république de *France :* la République Française.

3. Mais on ne dit pas plus « le comte de Marche » qu'on ne dit « en Marche » et pour la même raison.

Le royaume, le roi de Portugal ; le comté, le comte de Périgord (1) ; le duché, la duchesse de Berry ; le duché, le duc d'Anjou (2) ; le royaume, le roi de Hanovre, la campagne de Hanovre.

Ce sont là autant de locutions, qui ne doivent pas être rompues par l'introduction d'un élément étranger. L'*Art de vérifier les dates* imprime « les comtes *de* Forez » mais « les comtes *amovibles du* Forez. »

202. Les noms féminins de pays, mais les féminins seuls (voy. § 197 *in fine*), s'emploient encore sans articles après *de* (3) :

1° Quand on parle de la carte du pays, de ses montagnes, de ses rivières, de ses productions, des routes qui y mènent ou qui le traversent :

Carte de France, d'Afrique ; monts de Moravie, de Bohême, monts d'Auvergne, de Bretagne, plateau de Lorraine, plaines et collines de Normandie, plaines de Champagne, côtes de Bretagne ; cidre de Normandie, volaille de Bresse, thé de Chine, porcelaine de Chine (4), de Saxe, verres de Bohême, routes d'Italie, route de Bretagne, et par extension aux moyens modernes de locomotion, ligne de Bretagne (5).

1. On ne dit pas « le comté d'Angoumois, le vicomte de Limousin », mais on ne dit pas non plus « le comté de *l'*Angoumois » ; ici le titre féodal se tire du nom de la capitale : comté d'Angoulême, vicomte de Limoges.

2. On dit cependant « comtes et ducs du Maine, du Perche », et de même « dans le Maine, dans le Perche » et non *en Maine, en Perche,* sans doute à cause de la brièveté de ces noms, qui n'ont qu'une syllabe sonore, et auxquels l'article donne plus de consistance.

3. Le nom *Inde*, quoique féminin, prend l'article partout, depuis qu'on dit *dans l'Inde* au lieu de *en Inde* (Voy. § 201, *a*). Toutefois, il reste trace de l'ancien usage dans « marrons d'Inde, poule d'Inde. »

4. Voy. toutefois § 201, *b*, note 1.

5. Avec des noms masculins, on dira au contraire : « carte *du* Dauphiné, *du* Hanovre ; monts *du* Forez, *du* Lyonnais, *du* Morvan, *du* Cantal, *du* Limousin, collines *du* Périgord, *du* Lieuvin, *de l'*Artois, plaines *du* Langue-

« Vin d'Espagne » et les expressions analogues forment locution, et se passent d'article après *de*, mais le terme général de « production » ne se joint pas de même au nom du pays ; on dira : « les productions de *l'*Espagne, de *la* France, etc. » Les montagnes que l'on trouve en Suisse portent différents noms, mais leur ensemble n'est pas désigné par une locution géographique telle que « monts ou montagnes de Suisse » ; aussi dira-t-on : « les montagnes *de la* Suisse. »

2° Après *revenir de*, *retour de* : « il revient d'Amérique, d'Italie, de Hollande, de Bourgogne. »

En dehors des catégories de locutions que nous avons signalées et de quelques autres semblables, les noms de pays, même féminins, sont soumis à la règle générale et s'emploient avec l'article après *de* : les habitants de *la* Bretagne, les limites de *la* France, le climat de *la* Suisse, etc.

3° *Noms d'îles.*

203. Pour les noms d'îles, anciens ou modernes, la langue hésite entre l'assimilation aux noms de ville sans article [1] et l'assimilation aux noms de pays, avec article : Chypre, Malte, Jersey, Terre-Neuve, Cuba, Bornéo, Madagascar ; — la Corse, la Sardaigne, la Sicile, la Crète, l'Islande, l'Australie, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion. Parmi les noms anciens, ce sont particulièrement les noms des grandes îles qui se sont, comme il était naturel, assimilés aux autres

doc ; truffes *du* Périgord, vins *du* Bordelais, *du* Portugal, *du* Roussillon route *du* Bourbonnais, ligne *du* Bourbonnais.

En assimilant *le Portugal* aux autres noms d'Etats, qui sont féminins, on dit parfois *vins de Portugal.*

1. Et devant les noms d'îles, comme devant les noms de villes, on n'emploie pas la préposition *en*, mais *à* : *à Paris*, *à Cuba*.

noms de pays, et ils perdent l'article dans les mêmes locutions que ceux-ci ; le nom de l'Australie, par assimilation aux noms de pays en *ie*, est traité de même. Mais l'article fait corps avec le nom dans *la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion*, etc.

DU NOM

204. Le nom est un mot qui sert à désigner un être, un objet, un phénomène ou une idée abstraite.

205. Par opposition aux noms dits « communs », les noms propres désignent par eux-mêmes une personne ou une chose déterminée, et non pas seulement une personne ou une chose quelconque d'une espèce déterminée.

Le nom *fleuve* peut s'appliquer à tous les fleuves. Pour désigner un fleuve en particulier, il faut ajouter à ce nom commun une formule déterminante, ou employer un nom propre : le fleuve « qui sort du lac de Genève » ou « le Rhône ».

206. On a l'habitude d'écrire par une majuscule la lettre initiale des noms propres (1), noms et surnoms (2).

On peut employer des noms propres comme noms communs, dire par exemple en parlant d'un enfant qui a des dispositions extraordinaires pour la musique : « c'est un Mozart. » Il est naturel, dans ces cas, de

1. Un nom commun joint à un adjectif peut constituer un nom propre. Dans ce cas on peut hésiter à mettre la majuscule soit aux deux mots soit à l'un des deux : le Fleuve Rouge, fleuve Rouge, Fleuve rouge.

2. C'est comme surnom qu'on met une majuscule au mot père dans « François Ier, le Père des Lettres ».

conserver au nom propre sa majuscule, à moins toutefois que le nom ne soit tout à fait entré dans la langue avec cette acception. On écrira par exemple avec une petite lettre *un mentor*, *un automédon*, etc., et il n'y a pas de raison pour ne pas écrire aussi *un mécène*.

207. Inversement, un nom commun peut avoir la valeur d'un nom propre. Ainsi, lorsqu'on écrit dans un journal que « les agents de change de Paris se sont réunis à la Bourse », le mot *Bourse* désigne un monument bien déterminé ; c'est à ce titre qu'on l'écrit le plus souvent avec une grande lettre, et non, comme on l'a dit, parce qu'il a ici un sens figuré, car on n'a pas l'habitude de mettre une majuscule à tous les noms employés au figuré. On écrira l'*Union patriotique du Rhône* avec un grand *u*, parce que c'est le nom propre d'une société.

208. La majuscule a aussi une valeur en quelque sorte « honorifique. » On écrit souvent avec une grande lettre les titres honorifiques, les noms de fonctions, les noms des corps constitués (lors même que la détermination résulte d'un complément), etc. Il est impossible de fixer des règles à ce sujet. Un pétitionnaire écrira à « Monsieur le Préfet du Rhône », mais les journaux parleront, sans irrévérence, du « préfet du Rhône ». On écrit « cour d'assises » et « Cour d'assises », etc.

DU NOMBRE

209. Notre pluriel vient de l'accusatif pluriel des masculins et féminins du latin, qui se terminait TOUJOURS par une *s*.

Un certain nombre de noms prennent toutefois, au lieu d'*s*, un *x* dont nous avons expliqué l'origine (§§ 40 et 41). Il n'y a aucune raison pour écrire *des*

tuyaux autrement que des *landaus*, et *des cailloux* autrement que *des clous*.

Pluriel des noms en AL *et* AIL.

210. Tous les noms en *al* et *ail* faisaient dans l'ancienne langue leur pluriel en *als*, devenu régulièrement *aus*, dès le douzième siècle, par application d'une loi phonétique (Cf. § 236). Et nous disons encore : *des travaux, des chevaux*. Mais plusieurs des noms actuels en *al* et *ail* restent tels quels au pluriel (sauf adjonction du signe du nombre), les uns parce que, étant de création récente, ils ont été soustraits à l'influence de la loi phonétique dont nous parlons, les autres parce que, étant surtout employés au singulier, ils ont perdu leur pluriel qui a été refait sur le singulier. (Voyez § 236).

C'est ainsi qu'on dit : des bals, des régals, des chacals, des pals, des camails, des éventails, des rails, des gouvernails, des détails, des épouvantails, des portails. Les botanistes, qui seuls emploient le mot au pluriel [1], disent *des ails;* l'ancien pluriel est conservé par les dictionnaires qui y ajoutent une *l* parasite (des aulx) pour éviter la confusion avec l'article *aux!*

Le mot *travail*, dans le sens de « machine à maintenir les bêtes vicieuses », s'emploie presque exclusivement au singulier. Aussi la forme du singulier a-t-elle prévalu, et lorsque, par exception, on met le mot au pluriel, on ajoute simplement l'*s* : *des travails*.

Cette distinction, entre le pluriel en *aux* et le pluriel en *als*, *ails*, est une difficulté; mais c'est une difficulté de langue et non d'orthographe, et on ne peut que la constater.

1. Dans le langage ordinaire, on remplace le pluriel par la forme partitive : *de l'ail*.

Pluriel des noms ŒIL, AIEUL, CIEL.

211. Les noms en *el*, *eul* et *euil*, faisaient jadis leur pluriel en *eus*. Mais, comme ils étaient employés beaucoup plus souvent au singulier, la forme du pluriel s'est perdue, et on a refait un pluriel sur le singulier : *des hôtels*, *des filleuls*, *des bouvreuils*. (Voyez § 236).

Toutefois, les mots *œil*, *aïeul*, *ciel*, dont le pluriel était très usité (celui de *ciel* dans le langage de la piété), ont conservé leur vieille forme : *des yeux* (1), *les aïeux*, *les cieux*.

Les mots *bisaïeul*, *aïeul* au sens précis de grand-père, *ciel* et *œil* dans quelques locutions composées (ciel de lit, œil-de-bœuf, œil-de-perdrix), s'emploient surtout au singulier ; aussi a-t-on perdu l'usage du pluriel en *eus*, et on dit au pluriel, avec la forme du singulier : *bisaïeuls*, *aïeuls*, *ciels de lit*, *œils-de-bœuf*, *œils-de-perdrix*.

En outre, le mot *ciel* ne s'emploie souvent au pluriel que pour désigner l'ensemble de la voûte céleste ou le paradis ; c'est seulement dans l'un ou l'autre de ces sens que le pluriel archaïque *cieux* est usité. Si l'on parle du ciel d'un pays, d'un tableau, quand on a l'occasion (rare) de mettre le mot au pluriel, on lui conserve la forme du singulier : *ciel*, dans ces derniers sens, suit la loi des autres mots en *el* : *des ciels* comme *des fiels*, *les hôtels*.

Pluriel des noms d'origine étrangère.

212. Les mots d'origine étrangère, qui sont devenus

1. L'*y* de *yeux* résulte de la transformation du premier élément de la diphtongue par laquelle ce mot commençait autrefois : un *ueil*, des *ueus* puis des *ieus* ; la forme du pluriel *ueus* contenant deux *u*, le premier s'est changé en *i* par dissimilation.

des mots français, devraient *tous* être traités comme tels et prendre une *s* au pluriel. Ainsi que le dit très justement M. Gréard, il n'y a aucune raison de ne pas écrire *des erratas* comme *des agendas*, *des duplicatas* comme *des alinéas*, *des avés* comme *des quidams*, *des quatuors* comme *des trios*, et aussi *des rectos*, *des versos*, *des lavabos*, *des intérims*, *des ex-votos*, *des post-scriptums*, *des fac-similés*, comme *des accessits*, *des altos*, *des folios*, *des factums*.

Il y aurait tout avantage à supprimer les pluriels italiens en *i* et à dire *des cicerones*, *des dilettantes*, *des lazarones*, *des quintettes*, *des sopranos* (comme *des altos*).

Quant aux mots italiens qui sont entrés dans notre langue exclusivement sous la forme du pluriel, et qu'on emploie parfois au singulier (de même qu'on dit *un agenda*, *un duplicata*, bien que ces mots soient des pluriels latins), il faudrait aussi leur donner au pluriel la marque française du pluriel : *des lazzis*, *des concettis*.

Pluriel des noms composés.

213. — Aucune complication n'égale celle du pluriel des mots composés. Les grammaires classiques donnent les règles suivantes : « On met au pluriel les deux parties du mot si ce sont deux substantifs ou un substantif accompagné d'un adjectif. Toutefois, plusieurs sont d'avis qu'on doit écrire des *reine-claude* et des *messire-jean*, parce que les noms de ces fruits rappellent des personnes. On mettra au pluriel le premier substantif seul dans les mots composés de deux substantifs dont le second est le complément de l'autre. Toutefois on excepte *des tête-à-tête*, *des coq-à-l'âne*, *des pied-à-terre*, *des pot-au-feu*, *des vol-au-*

vent. Le nom complément peut d'ailleurs être au pluriel. Dans les mots composés d'un mot ou d'une partie de mot étranger et d'un substantif français, ce dernier seul se met au pluriel. On mettra encore au pluriel, en général, le substantif seul, dans les mots composés avec un verbe, un adverbe ou une préposition. Mais si le substantif est régi par la préposition, il ne prend pas le signe du pluriel. Quelquefois l'idée de pluralité est tellement indiquée par le substantif complément d'un verbe, qu'il se met toujours au pluriel. Au contraire le substantif se met au singulier s'il est pris dans un sens général et n'indique pas par lui-même l'idée de pluralité. Dans les mots composés avec le mot *garde*, plusieurs distinguent ceux où ce mot désigne une personne et ceux où il désigne une chose; les premiers prennent le signe du pluriel, les seconds restent invariables. Les uns écrivent des *appui-main*, des *sauf-conduit*, les autres des *appui-mains*, des *sauf-conduits*, d'autres : des *appuis-mains*, des *saufs-conduits*.» Et on ajoute encore à ces indications une liste de mots composés *dont il faut noter le pluriel*, parce qu'ils ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

Il n'y a qu'un moyen de sortir de cette confusion, et ce moyen n'est pas un expédient, c'est l'application pure et simple de notre loi de la formation du pluriel. Toutes les fois qu'on est en présence d'un nom français, quelle que soit sa constitution interne, on doit marquer le pluriel en lui ajoutant une *s*. On ne s'occupe pas si *agenda* est déjà une forme plurielle et si *folio* est essentiellement une forme du singulier, on écrit « des agenda*s* » et « des folio*s* ». Que les différentes parties d'un nom composé soient déjà soudées ou encore

réunies par des traits, la marque du pluriel doit toujours se mettre à la fin du mot et ne se mettre que là.

Nous proposons ailleurs de réduire considérablement le nombre des noms composés (§§ 164 et suivants). Mais la règle que nous indiquons est indépendante de cette réforme : si on écrit *arc en ciel* sans tirets, il est naturel de continuer à mettre l'*s* du pluriel à *arc* : *des arcs en ciel*. Mais si on maintient les tirets qui, aussi bien qu'une soudure, réunissent les trois mots en un seul, il faut logiquement écrire des *arc-en-ciels*.

L'*s* du pluriel ne sera pas plus extraordinaire après *ciel* d' « arc-en-ciel », après *terre* « de pied-à-terre », etc., qu'après *rien* de *vaurien*. Que l'on soude ou non les deux parties de « porte-montre », pourquoi ne pas écrire « des porte-montre*s* », comme on écrit « des porteballe*s*, des portemanteau*x* » ?

On ne comprendrait une autre solution que pour les noms où la prononciation ferait entendre une *s* au milieu du mot, auquel cas on procéderait comme pour *bonhomme* et *gentilhomme* qui s'écrivent au pluriel « des bon*s*homme*s*, des gentil*s*homme*s* » ; mais ce cas ne se présente pas.

Pluriel des noms propres.

214. — Le pluriel des noms propres offre aussi matière à distinctions subtiles. Il faut écrire, disent les grammaires : « Les *Boileau* (sans *s*) et les *Gilbert* (sans *s*) furent les *Juvénals* de leur siècle », parce qu'ici *les Boileau* signifie Boileau lui-même, tandis que *les Juvénals* signifie « les poètes semblables à Juvénal. »

En réalité, l'expression « les Boileau et les Gilbert » doit s'interpréter par : « les poètes tels que Boileau et Gilbert ». Qu'il s'agisse d'*hommes tels que* ou d'*hommes*

semblables à, on est toujours en présence d'un pluriel formé sur un nom propre. On comprend qu'on puisse laisser les noms propres au singulier dans les deux cas, bien qu'il soit plus simple de les faire accorder avec l'article, mais ce qu'on ne comprend pas c'est que deux expressions toutes semblables au point de vue du nombre soient traitées différemment. La nuance *de sens* qui les sépare résulte du contexte, et ne saurait être marquée par une lettre qui caractérise *le nombre.*

Cette difficulté grammaticale est d'ailleurs d'invention récente; il n'en était pas question au XVIIe siècle, et nous ne saurions mieux faire que d'écrire comme Racine : « Corneille, comparable aux Eschyle*s*, aux Sophocle*s*, aux Euripide*s*. »

215. — Une distinction non moins factice est celle qu'on établit entre les noms au pluriel désignant plusieurs membres de la même famille, « suivant que ces personnes sont considérées plutôt comme individus que comme membres de la même famille, ou inversement ». Ainsi on approuve « les Gracques, les Horaces, les Condés », mais il faudrait écrire sans *s* : « les deux Tarquin, les deux Corneille. »

Noms terminés par s *au singulier.*

216. — Un certain nombre de noms se terminent au singulier par *s*, *x* ou *z*. Nous avons expliqué cette particularité §§ 38, 40 et 43.

Lorsque l'*s* muette du singulier est après une *r*, c'est l'*r* qu'on fait sentir en liaison. Il serait ridicule de prononcer : « un ver-zadmirable ». Mais la liaison serait admise au pluriel, à cause de l'*s* de flexion, qui s'ajoute véritablement au mot, bien qu'elle se confonde nécessai-

rement dans la graphie avec l'*s* muette finale telle qu'on l'a au singulier.

Emploi facultatif du pluriel ou du singulier.

217. On dit communément que le complément se met au singulier quand il est pris dans le sens général, au pluriel quand il est pris dans le sens particulier, comme si le singulier avait le monopole du sens général et le pluriel celui du sens particulier! Lorsqu'on dit: « un baril d'*huile* et un baril d'*olives* », les deux substantifs, *huile* et *olives*, l'un singulier, l'autre pluriel, sont pris également dans le sens général; les deux barils contiennent l'un *de l'huile*, l'autre *des olives*, en général.

Qu'on écrive « il vend *des habits d'*ENFANTS » ou « *il vend des habits* d'ENFANT », le substantif a toujours le sens général: ce sont des habits pour des enfants quelconques ou pour un enfant quelconque. Toutes les fois qu'une locution de ce genre peut s'interpréter aussi bien, ou à peu près, par un singulier que par un pluriel, on doit avoir le choix entre les deux façons d'écrire. On n'hésitera pas sur l'orthographe du mot *huile* dans « un baril d'huile », parce que le baril contient de l'huile et non pas des huiles. Mais on écrira *ad libitum*: de la gelée *de groseille* ou *de groseilles*, du sirop *de groseille* ou *de groseilles*, parce que la langue permet de dire que la gelée et le sirop sont faits avec de la groseille ou sont faits avec des groseilles. On écrira de même « coiffeur pour *dame* » ou « coiffeur pour *dames* », etc.

DU GENRE.

Noms des lettres

218. Les noms des lettres sont en principe du masculin. Mais lorsqu'un nom commence par une voyelle, il change facilement de genre, parce que l'article défini est toujours le même (l'), et que l'article indéfini se prononce à peu près de même (un') devant les mots commençant par une voyelle, qu'ils soient masculins ou féminins: l'âme, l'arbre, un' âme, un arbre. Les noms de consonnes commençant par des voyelles avaient en outre une terminaison féminine: eff*e*, emm*e*, ell*e*, ess*e*. Aussi ces noms sont-ils devenus féminins.

Mais comme ces consonnes sont du masculin sous leur dénomination nouvelle (un fe, un me, un le, un se), on devrait leur rendre le genre masculin, même avec l'appellation ancienne. Il serait commode que tous les noms de lettres, anciens ou modernes, fussent du même genre, du masculin.

Amour, délice et orgue.

219. La loi d'après laquelle les mots *amour*, *délice* et *orgue* changent de genre en changeant de nombre est en grande partie erronée.

En réalité, le mot *amour*, dans l'usage courant et non archaïque, est aujourd'hui complètement masculin, grâce aux savants qui lui ont redonné le genre qu'il avait en latin (1). M. Bastin a dressé une liste

1. Tous les mots dérivés de mots latins en *orem* étaient devenus féminins dans l'ancienne langue française sous l'influence des mots exprimant des idées abstraites, qui se trouvaient être le plus souvent féminins.

d'exemples où le pluriel de ce mot est employé au masculin. En voici quelques-uns :

Fuis sans moi, tes amours sont ici *superflus*.
(CORNEILLE.)

... Mes *premiers* amours et mes premiers serments.
(VOLTAIRE.)

Vint un danseur, *nouveaux* amours.
(BÉRANGER.)

Jamais amours ne furent plus religieusement *sentis*.
(G. SAND.)

Des amours *passagers*.
(A. DE MUSSET.)

Il y a bien du charme encore dans ces amours *tardifs*.
(G. BOISSIER.)

Plus *grands* sont les amours, plus courte est la mémoire.
(A. DAUDET.)

C'est par archaïsme que le mot peut être fait du féminin, aussi bien au singulier qu'au pluriel :

Il sait, car leur amour ne peut être *ignorée*...
(RACINE.)

... *Cette* amour si ferme et si bien *méritée*.
(CORNEILLE.)

Au cœur de ma pensée
Tient et résiste encor *cette* amour *insensée*.
(A. DE MUSSET.)

Cet archaïsme est surtout *littéraire* au singulier. Il est populaire au pluriel, parce que le peuple employait surtout le mot au pluriel ; encore ne s'est-il conservé ainsi que dans des locutions consacrées : *ses folles amours, ses premières amours*. Les savants ont pu facilement changer le genre du singulier, qui était moins employé, et le nouveau genre s'est ensuite propagé au pluriel. Aujourd'hui on peut toujours employer *amour* au masculin quel que soit le nombre. Les

rôles sont intervertis: c'est l'ancien genre populaire qui nous fait l'effet d'être le plus distingué, en tant que plus rare (Cf. § 244). C'est ainsi que le mot *heur*. que l'on condamnait au XVII[e] siècle comme trop bas, est pour nous un terme relevé. La distinction des mots est toute relative.

220. Le mot *orgue* est aussi devenu complètement masculin, et un facteur d'orgues n'hésitera pas à dire :

« *Ceux* que je vous recommande sont les meilleurs parmi *tous* les orgues que j'ai ici. »

Ce mot n'a conservé son genre ancien que dans l'expression populaire « les grandes orgues » d'une église, où il a la valeur d'un singulier. Encore pourrait-on dire aujourd'hui, sans choquer personne: « le grand orgue. »

221. *Délices* est un mot féminin, qui ne s'emploie couramment qu'au pluriel. Les savants ont créé un singulier masculin *délice* sur le modèle du neutre latin « delicium ».

Noms qui changent de sens en changeant de genre.

222. Pour des raisons que nous n'avons pas à étudier ici, un certain nombre de mots ont hésité entre les deux genres ou en ont changé totalement ou partiellement. Plusieurs se sont conservés sous l'une et l'autre forme avec des sens très différents : *la mémoire* et *un mémoire*. Pour d'autres, on maintient aussi les deux genres, mais l'emploi au masculin n'est séparé de l'emploi au féminin que par des nuances de sens. Il en résulte une complication que l'on peut regretter, mais qui est trop entrée dans l'usage pour qu'on puisse y porter remède : on essaierait vainement de faire prévaloir *une foudre de guerre* sur *un foudre de guerre*,

ni *une mémoire* (au sens de facture) sur *un mémoire*. Il y a cependant des remarques à faire sur quelques-uns de ces mots.

223. *Couple* est aujourd'hui masculin. Dans les cas où les grammaires et les dictionnaires indiquent le féminin, on n'emploie ni le féminin ni le masculin, on dit autrement. On ne parlerait guère aujourd'hui d'*une couple* (ni d'un couple) *d'œufs* ; on dit simplement : deux œufs.

224. Il n'y a absolument aucune raison pour attribuer à *orge* un genre spécial dans les locutions *orge perlé, orge mondé*. Il est à peu près indifférent qu'on fasse ce mot du masculin ou du féminin, car son genre apparaît peu souvent dans la langue parlée, mais il importerait de supprimer toute exception, en choisissant un genre unique, ou en laissant la liberté (commode aux poètes) comme pour *automne* (1).

225. *Hymne* est devenu masculin. Il n'est resté féminin que dans « hymne d'église », parce que c'est surtout avec ce sens que l'ancienne langue employait le mot. Mais le nouveau genre est si bien entré dans l'usage qu'on ne choquerait personne en disant : « un bel hymne d'église. » Il y a là une exception à faire disparaître.

226. *Période* s'emploie au masculin, avec un sens tout spécial, dans la locution « le plus haut période. » Dans tous les autres sens il est féminin ; l'usage a heureusement fait disparaître la distinction subtile en vertu de laquelle le mot était masculin ou féminin selon qu'il désignait un nombre déterminé ou indéterminé d'années. On dit fort bien aujourd'hui, malgré l'Académie : « dans *la dernière* période de sa vie. »

1. *Automne* qui, pour le dire en passant, ne s'emploie plus qu'au masculin dans la langue courante.

227. La langue française a fait du nom de l'*aigle*, qui était féminin en latin, un nom masculin. Quand on dit « les aigles romaines », c'est une expression toute latine. Il y aurait intérêt à ne pas laisser se propager à d'autres locutions cet emploi du mot au féminin ; il faut lui conserver son genre français, qui est le masculin. Voici *un aigle* peint, avec une tête ou deux : si vous le cousez sur un drapeau, il deviendra *une aigle*. Quelle bizarrerie ! Il ne faudrait pas hésiter à dire : « les aigles autrichiens, l'aigle impérial de Russie. » Le lion de Perse et l'éléphant du Siam ne changent pas de genre quand ils sont sur un étendard.

228. Restreignons aussi le plus possible l'emploi de *œuvre* au masculin. « Le grand œuvre », en alchimie, est une expression consacrée. ; de même « le gros œuvre » d'une construction. Partout ailleurs, dites *une œuvre* ou *les œuvres*.

229. Le mot féminin *merci* signifie proprement « pitié » : Notre Dame de la Merci ; être à la merci de quelqu'un. L'interjection « merci ! » a d'abord signifié : « je fais appel à votre pitié » et par extension : « je vous rends grâce de la pitié, de la faveur que vous me faites. » Quand on dit : *un merci*, on exprime ainsi non la chose, mais *le mot*, ce qui explique l'emploi du masculin (1).

230. Il n'y a pas de raison a priori pour que *relâche* soit plutôt féminin que masculin. Les substantifs verbaux ainsi formés peuvent être aussi bien d'un genre que de l'autre : un trouble, de *troubler*, une réclame, de *réclamer*. Le mot « relâche », en dehors de la langue maritime, s'emploie rarement avec l'article, si bien que

1. Il n'est pas nécessaire d'invoquer la confusion produite par la locution *grand merci*, où *grand*, forme archaïque de féminin, aurait été pris pour un masculin.

son genre n'apparaît pas. Mais, quoi qu'en disent les dictionnaires, on dirait plutôt « sans aucune relâche » que « sans aucun relâche. » Ce mot doit être classé, sans exception, parmi les féminins.

231. Quand on se sert d'un nom féminin d'instrument pour désigner l'homme qui en joue, on ne change pas le genre, sauf pour *trompette*. Si les autres noms de même espèce étaient plus souvent employés de la sorte, il est probable qu'ils deviendraient aussi masculins dans cette acception, on dirait « un clarinette » comme on dit « un trompette. »

GENT *et* GENS.

232. Le mot *gent* était primitivement du féminin, et il l'est resté dans les cas très rares où on l'emploie encore au singulier : *la gent* trotte-menu. Même au singulier, il est devenu du masculin dans quelques expressions composées où ce nombre a été refait d'après le pluriel : *un gendarme*, on commence à dire *un gendelettre*.

Au pluriel « les gens », étant devenu synonyme de « les hommes », a pris le genre masculin. Toutefois, le genre archaïque s'est conservé dans les locutions de forme archaïque, quand l'adjectif précède immédiatement le substantif (tandis que la tendance moderne est de placer l'adjectif après le substantif) : *les bonnes gens*. Quand on dit « de bonnes gens », la locution est triplement archaïque : par l'ellipse de l'article (§ 186), par la place de l'adjectif et par le genre du substantif.

On a plaisanté sur l'obligation de dire, pour faire accorder entre eux les deux adjectifs se rapportant au même substantif : « les bonnes gens sont heureuses » ou « les bons gens sont heureux », ce qui nous choque

également. Mais on n'a qu'à tourner sa phrase autrement et à dire par exemple : « les gens vraiment bons sont heureux. » On peut même dire « les bonnes gens sont heureux », surtout quand les deux adjectifs sont moins voisins, comme dans ce vers de La Fontaine :

Certaines gens, faisant les *empressés*.

C'est une syllepse comme celle même qui a amené le changement ordinaire du genre de *gens*. Comparez cette phrase de La Bruyère : « les *personnes* d'esprit ont en *eux* les semences de tous les sentiments. »

Si la forme de l'adjectif qui précède *gens* est la même au féminin et au masculin, on n'est pas choqué non plus que le second adjectif, si voisin soit-il, soit mis au masculin : « les braves gens sont heureux. » C'est qu'ici l'attention n'est pas appelée sur le genre du nom par la forme du premier adjectif.

Changement de genre par changement d'article.

233. Les noms masculins, qui n'ont pas de forme féminine, peuvent s'employer, avec ou sans article, pour désigner des femmes : « Cette femme a été *témoin* de l'aventure ; Mme X... a été nommée *officier* d'Académie ; Mme de Sévigné est *un grand écrivain.* »

Quand le nom se termine par un *e* muet, il se prête à un changement de genre par la simple substitution de l'article féminin à l'article masculin : une concierge, une élève, une interprète, une garde. On dit aussi : une enfant.

DE L'ADJECTIF

234. De même que le nom, l'adjectif dit qualificatif exprime un objet, un être, un phénomène ou une idée

abstraite, mais conçu comme étant la qualité d'un autre « objet, être, phénomène ou idée. »

La conception adjective peut souvent être rendue par une préposition reliant deux noms : « table *de jeu.* » Tantôt on a le choix entre les deux procédés, tantôt on ne dispose que d'un seul. On peut dire *peuple Français* ou *peuple de France*, mais il n'y a pas d'adjectif équivalant à la locution *de jeu* pour qualifier une table où l'on joue, ni de substantif équivalant à l'adjectif *blond* pour qualifier un objet de cette couleur.

235. Les adjectifs peuvent être pris substantivement (le *chaud*, le *froid*), et les substantifs pris adjectivement (un tambour *maître*).

Certaines terminaisons, telles que *able*, sont caractéristiques des adjectifs, bien qu'il y ait aussi quelques noms terminés ainsi ; mais souvent rien n'indique extérieurement si un mot est adjectif ou substantif. Le mot *trouble* peut être l'un ou l'autre, et l'un des sens n'est pas dérivé de l'autre : ce sont deux mots identiques de forme qui se sont dégagés séparément du verbe *troubler*. *Blond* et *bond*, qui ont la même terminaison, sont l'un adjectif, l'autre substantif.

ADJECTIFS QUI ONT UNE FORME SPÉCIALE DEVANT LES VOYELLES

236. Tous les adjectifs (comme les noms), terminés par *l*, ont eu cette *l* changée en *u* devant l'*s* du pluriel (1) (Voyez §§ 210 et 211). Un certain nombre conservent encore leurs deux formes : *cheval, chevaux, égal, égaux ;* mais pour d'autres, c'est tantôt la forme du pluriel,

1. Pour être tout à fait exact, il faudrait dire devant l'*s* du cas sujet singulier et du cas régime pluriel ; et de même, quand nous parlons plus bas de la forme du pluriel, c'est à l'origine la forme des deux cas en *s*.

tantôt celle du singulier qui a prévalu, et on a refait l'autre nombre en ajoutant ou en enlevant une *s* à cette forme unique : le pluriel *morteus* a disparu, et on a fait *mortels* sur le singulier *mortel;* le singulier *fol* a disparu, sous réserve de la petite exception dont nous allons parler, et on a fait *fou* sur le pluriel *fous*.

237. Aujourd'hui, la terminaison *el* se prononce toujours de même. Mais dans l'ancienne langue, l'*e* n'avait pas toujours la même valeur devant *l*, il pouvait être ouvert ou fermé; aussi a-t-il subi des changements divers devant l'*l* vocalisée en *u* : chev*éls* est devenu chev*eus*, et man*tèls* et b*èls*, qui avaient l'*e* plus ouvert, sont devenus man*teaus* et b*eaus*.

238. Ces explications préalables étaient nécessaires pour rendre compte des formes *fol*, *mol*, *vieil*, *bel*, *nouvel*, que l'on emploie devant les substantifs commençant par des voyelles.

Parmi les adjectifs terminés par une *l*, ceux-ci étaient les seuls qui, à cause de leur brièveté et de leur emploi très fréquent [1], eussent conservé l'usage archaïque de se placer *très couramment* devant le substantif. Or, un adjectif se lie intimement dans la prononciation avec le substantif qui le suit : *bel sac* se prononçait comme un seul mot *belsac*, et l'*l*, se trouvant placée immédiatement devant une consonne, s'est vocalisée en *u* comme dans le pluriel *bels* : « beau sac, beaus. » Ainsi, par l'application des lois phonétiques, ces adjectifs prenaient la forme dite du pluriel non seulement au pluriel, mais encore au singulier devant les noms commençant par des consonnes. Cette forme était donc très fréquente, c'est ce qui fait qu'elle a prévalu, et qu'on dit *il est*

1. La seconde raison seule vaut pour *nouvel*.

beau, tandis qu'on ne dit pas « il est loyau », *loyal* s'étant employé beaucoup moins longtemps devant le nom.

Mais, comme l'*l* se maintient devant les voyelles, ces adjectifs ont conservé, devant les noms commençant par des voyelles, leur vieille forme avec *l*: un *fol* espoir, un *vieil* ami, un *bel* homme, un *nouvel* exploit.

Formation du féminin.

239. Le féminin des adjectifs est caractérisé en français par un *e* qui dérive de l'*a* par lequel les Latins terminaient au féminin toute une catégorie d'adjectifs.

D'autres adjectifs latins avaient la même forme au féminin et au masculin, et nous avons eu aussi dans l'ancienne langue des adjectifs qui ne prenaient pas d'*e* au féminin. On les a plus tard assimilés aux autres, mais il nous reste encore le féminin *grand* devant certains substantifs avec lesquels il forme locution : *grand* mère, *grand* tante, *grand* peur, *grand* route, *grand* messe, etc. On a cru longtemps que *grand mère* et les autres étaient la contraction de *grande mère*, etc., et c'est pourquoi on a fait suivre *grand* d'une apostrophe, qui doit être supprimée.

Il faut bien remarquer qu'avec certains noms, la forme féminine archaïque *grand* ne s'emploie que dans des locutions déterminées et sans article : on ne dirait pas « j'ai une grand faim, une grand peur, la grand peine que j'ai eue, etc. » Mais on dit fort bien en dehors de toute locution : « *une* ou *la* grand messe, *une* ou *la* grand mère. »

240. Pour les modifications du radical devant l'*e* du féminin, nous renvoyons aux *Grammaires historiques* (1).

1. Voyez ma *Nouvelle Grammaire historique*, §§ 307-313.

Nous avons dit ci-dessus (§§ 64-69) ce qu'il faut penser du redoublement des consonnes en général. Dans la formation du féminin, on ne devrait maintenir que le redoublement de l'*s*, qui marque la prononciation dure de cette lettre (voyez § 126) et celui de l'*l* mouillée. Il est étrange que nous conservions les deux *n* de *bonne* et autres mots semblables, destinées à marquer une prononciation qui n'est plus française (bon-ne, § 68), — et que nous n'écrivions pas *cruèle*, *sujète*, *coquète*, *pâlote* comme *discrète*, *manchote*, etc. Les deux *l* du latin *novella* ne justifient pas celles du français *nouvelle* (§ 11 et 66-67), pas plus que le *c* de *factum* n'autorise la graphie *faict*. Et c'est une vaine entreprise que de vouloir différencier par le redoublement de la consonne des terminaisons de diverses origines, mais qui se prononcent de même, telles que *complète*, *sujette* et *muette ;* à ce compte, il faudrait trois graphies différentes et non pas deux, car la terminaison de *sujette* n'est pas de même origine que celle de *muette*.

241. *Public* fait *publique* et *Turc : Turque*. On ne maintient le *c* dans *grecque* que pour éviter de mettre un accent sur l'*è : grèque*. La raison est insuffisante. Dans sa première édition, l'Académie écrivait correctement ce féminin sans *c* (voyez § 113).

Formation du pluriel.

242. Sur les adjectifs qui se terminent au singulier par *s* ou *x*, voyez §§ 38 et 40-41.

Le pluriel des adjectifs se forme comme celui des substantifs, et a la même origine (§§ 209-210). Sur le pluriel de *bleu*, voyez § 41. On écrit « des yeu*x* bleu*s* » bien que les deux mots soient exactement dans les mêmes conditions.

243. En principe, le pluriel des adjectifs en *al* est en *aux* comme celui des substantifs en *al*, et pour les mêmes raisons. Toutefois, ceux qu'on n'emploie que rarement au pluriel nous restent dans l'esprit avec la forme du singulier, et quand on a l'occasion de les mettre au pluriel, on leur conserve cette forme en y ajoutant une *s* : *des combats navals, des codes pénals*, etc.

Place de l'adjectif.

244. Dans l'ancienne langue, l'adjectif se plaçait bien plus librement qu'aujourd'hui, soit avant soit après le substantif, sans que la place modifiât le sens : « Bonnet blanc, blanc bonnet », dit un proverbe qui remonte à une époque où on pouvait dire « un blanc bonnet » (1).

C'est une tournure archaïque que de mettre l'adjectif avant le nom comme on le fait encore obligatoirement ou facultativement dans un bon nombre d'expressions que l'usage apprend. L'adjectif ainsi placé a souvent formé avec le nom une locution, un mot nouveau, dont le sens a évolué indépendamment du même adjectif employé autrement. Il n'est pas exact de dire qu'*un homme grand* signifie nécessairement un homme de haute taille ; *grand*, en dehors de toute locution, conserve sa double valeur, propre et figurée. Mais « un grand homme » exprime une nuance particulière de grandeur ; un homme peut être grand moralement et ne pas être un grand homme. Un triste livre peut être fort gai, une pauvre femme peut être riche, un brave homme peut manquer de bravoure. L'adjectif « hon-

1. Le mot *blanc* ne s'emploie plus devant le nom que dans quelques expressions consacrées comme *blanc bec*, *blanc-manger*.

nête » employé devant le nom s'est arrêté au sens de *probe ;* placé autrement, il a pris, en outre, celui de *poli.* C'est là, d'ailleurs, une question de vocabulaire et non de grammaire.

En dehors des adjectifs pour lesquels on a conservé dans la langue courante l'usage de les placer devant le nom, soit avec un sens spécial, soit avec leur sens ordinaire (un beau tableau), quand on emploie cette tournure, qui était jadis essentiellement populaire, elle prend la valeur, par sa rareté actuelle, d'une tournure distinguée : *une audacieuse entreprise.* (Cf § 219 *in fine*).

Accord de l'adjectif.

Adjectif se rapportant à plusieurs noms.

245. Quand un adjectif se rapporte à plusieurs noms joints par la conjonction *et* ou plus exactement formant une locution plurielle (la conjonction peut être absente ou autre que *et*), il semble naturel de le mettre au pluriel. Mais si les noms sont de genres différents, faudra-t-il mettre l'adjectif au masculin pluriel ou au féminin pluriel? On a imaginé la règle de faire prévaloir le masculin, mais on recommande de placer en dernier lieu un nom de ce genre, à moins que l'adjectif n'ait la même forme pour le masculin et le féminin. Quand on écrit à loisir, il est encore facile de se conformer à cette prescription. Mais quand on parle, on n'y met pas tant de réflexion et on ne s'amuse pas à réserver ainsi un nom masculin pour la fin; dans ce cas, quel est l'usage?

La tendance de la langue apparaîtra nettement dans les exemples suivants : « il portait les ornements et le sceptre *royal;* il a soulevé les rires et le mécontente-

ment *général* ». Ici, bien que les deux noms soient du même genre et que l'un d'eux soit au pluriel, on fait accorder l'adjectif avec le dernier qui est au singulier. C'est, en effet, l'accord avec le dernier nom, même s'il est féminin, qui est dans l'esprit de la langue, du moins pour les noms abstraits, et Racine a pu dire :

Armez-vous d'un courage *et* d'une *foi nouvelle.*

« D'un courage et d'une foi nouveaux » ne serait pas français. En intervertissant l'ordre des substantifs et en plaçant le masculin le dernier, il semble, au premier abord, qu'il est tout à fait correct d'écrire : « d'une foi et d'un courage nouveaux ». Mais, en réalité, *nouveau* serait mieux au singulier[1], car s'il se rapporte logiquement aux deux substantifs, il ne se rapporte grammaticalement qu'au dernier, comme on peut s'en convaincre en lui substituant un adjectif qui ne se prononce pas au pluriel comme au singulier; on ne dira pas « d'une foi et d'un courage *loyaux* ». Au contraire : « armez-vous d'une foi et d'un courage *loyal* » serait tout à fait d'accord avec : « armez-vous d'un courage et d'une foi loyale ».

L'accord en genre et en nombre avec le dernier nom n'a qu'un inconvénient sérieux, c'est qu'il se prête parfois à l'amphibologie. Dans « son courage et sa foi parfaite » rien n'indique si logiquement l'adjectif se rapporte aux deux noms ou seulement au dernier. Lorsqu'il s'agit d'objets matériels et d'êtres vivants, on est particulièrement sensible au manque de clarté qui résulte de cet accord grammatical en contradiction avec

1. Cette remarque est purement théorique, car dans la pratique, et pour la clarté du langage écrit, comme nous allons le voir, le pluriel est préférable.

l'accord logique ; si les deux objets sont verts, on ne dira pas « elle a un chapeau et une robe verte », on tournera autrement, en disant par exemple : « elle a un chapeau et une robe de couleur verte ». Si l'adjectif a la même forme ou seulement se prononce de même au masculin et au féminin, ou si les noms sont du même genre, ou si le dernier nom est masculin [1], on a la ressource, *en écrivant*, d'éclaircir l'idée par un artifice, en mettant à l'adjectif la marque du pluriel : elle a une jupe et une ceinture vert*es*, elle a un chapeau et une robe jaune*s*, bleu*s* ; elle a une robe et un chapeau vert*s* ».

Concluons. Lorsqu'un adjectif se rapporte à plusieurs noms de différents genres ou nombres, il est commode de le mettre au masculin pluriel ; mais comme on fait en cela violence à la langue (à moins que le dernier nom ne soit masculin pluriel), il faut que la violence ne soit pas apparente : 1° l'adjectif ne doit pas être un de ceux en *al* qui font *aux* au pluriel ; 2° le dernier nom doit être masculin à moins que l'adjectif ne se prononce de même au féminin et au masculin. Lorsque l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas réalisée, on fait l'accord, conformément à la tendance de la langue, avec le dernier nom, sauf à tourner autrement sa phrase si la clarté en souffre.

Le masculin pluriel prévaut toujours avec les noms de genres différents quand il y a un repos, même léger, entre les noms et l'adjectif, à plus forte raison quand ils sont séparés par un verbe : « son chapeau et sa robe, *verts* et ornés de perles » ou « son chapeau et sa robe étaient *verts* ».

1. Il faut encore, dans ce cas, que l'adjectif n'ait pas une double prononciation au singulier et au pluriel, comme la plupart des adjectifs en *al*. Voyez ce que nous venons de dire de *loyal*.

Accord de l'adjectif après « avoir l'air ».

246. La locution « avoir l'air » équivaut à « paraître », et l'adjectif qui suit *peut toujours* être accordé avec le sujet. Mais on comprend très bien qu'on puisse aussi le faire accorder avec le substantif *air* : « Elle a l'air *douce*, elle a l'air *doux*. » En employant la seconde forme, on pense plus particulièrement à la mine de la personne, mais l'idée est la même au fond.

Il y a un cas où l'accord avec le mot *air* n'est pas possible, et où il faut nécessairement faire l'accord avec le sujet : c'est lorsqu'il ne s'agit en aucune façon de la mine d'une personne, lorsqu'on ne peut pas remplacer *avoir l'air* par *avoir un air*, qui met en évidence le substantif *air*. Ainsi, quand on parle d'une personne d'après ce qu'on a entendu raconter de ses paroles, de ses actes, on dit forcément « elle a l'air douce », car on ne pourrait pas tourner par « elle a un air doux », il ne s'agit pas de son air, de sa mine. On dira de même d'une table qu'elle a l'air boiteuse, et non qu'elle a l'air boiteux.

L'adjectif féminin GRAND. — DEMI, NU *et* FEU.

247. Il n'y a aucune raison pour ne pas faire accorder en nombre l'adjectif féminin *grand* (§ 239) : des grands routes, des grands mères ; à moins toutefois qu'on n'unisse les deux mots par un trait (voyez § 213).

248. *Mi* et *semi* sont des préfixes et devraient être soudés aux mots devant lesquels on les place (§ 164). Mais *demi* est un véritable adjectif, et il n'y a vraiment pas de raison pour ne pas le faire accorder avec le substantif aussi bien quand il le précède que lorsqu'il le suit, en supprimant le trait d'union (§ 167). La

distinction actuelle est d'ailleurs récente. Racine écrit : « Il livra aux ennemis une *demie* redoute et une *demie* lune », et Fénelon : « Ce n'est qu'une *demie* raison. »

On objectera peut-être qu'on ne dit pas *des demies heures* avec liaison ; mais on ne dit pas non plus des « arc-s-en-ciel » ni des « salle-s-à manger », ce qui n'empêche pas de mettre le signe du pluriel après ces deux substantifs. Quant aux poètes, il faut espérer qu'ils prendront l'audace de compter *demie* pour deux syllabes seulement, comme *avaient* (voyez § 28).

249. Ce que nous venons de dire pour *demi* s'applique à *nu* et à *feu*. Les exemples d'accord, quand *nu* précède le substantif, et quand *feu* est placé avant l'article, ne manquent pas : « *Feue* la princesse de Conti (Corneille). — *Feue* ma sœur (Montesquieu) (1). — Il était *nues* jambes (Mme de Sévigné). — Elle était *nus pieds* (Racine). »

M. Bastin, à qui nous empruntons ces exemples, dit excellemment :

« Nus pieds (avec accord du mot *nu)*, c'est la règle latine *nudis pedibus* (ablatif absolu). *Nu pieds* ne correspond nullement au *nudus pedes* des Latins ; car alors nous aurions, selon le genre et le nombre : (homme) *nu pieds*, (femme) *nue pieds*, (hommes) *nus pieds* (femmes) *nues pieds* (*nu*, *nues* par les pieds, etc.). L'orthographe *nu* pieds, pieds *nus*, est l'œuvre de nos grammairiens cherchant à établir des difficultés là où il ne devrait pas y en avoir. »

L'Académie n'a commencé à rendre *feu* invariable devant l'article que dans l'édition de 1762.

1. Sans doute, on dit « plein la tête », mais la locution est différente (voyez § 252).

Les adjectifs employés adverbialement.

250. Les adjectifs employés adverbialement devant un autre adjectif s'accordent en général : des fleurs *fraîches* écloses, des portes *grandes* ouvertes, une *nouvelle* mariée, une *nouvelle* venue, une *grande* sotte (1), etc. Il est donc tout indiqué d'écrire : des *nouveaux* nés ; cette expression n'a pas de féminin (§ 170 *b*). A plus forte raison, peut-on écrire au pluriel *morts nés* (2). Ce mot composé n'a pas non plus de féminin, bien que l'Académie, par une décision singulière, tout en condamnant « une fille mort-née », autorise « une brebis mort-née ». Si le mot s'employait au féminin, on dirait *morte-née*, comme *sourde-muette*. Sur *tout* adverbe, voyez § 310.

Les noms de couleurs employés adjectivement.

251. Il arrive que des substantifs deviennent des adjectifs de couleur : la *rose*, et un teint *rose*. Le mot « rose » a conservé ces deux valeurs, et, comme adjectif, il s'accorde très logiquement avec le nom : « des doigts rose*s* ». Il est contradictoire de laisser invariables les adjectifs *marron*, *paille*, *cerise*, etc. ; il faudrait permettre au moins l'accord : « des manteaux *marrons* (3), des gants *pailles*, des étoffes *cerises* ».

Mais avec les adjectifs composés, il n'en va pas toujours ainsi ; on ne dirait pas « une robe *verte de mer* », parce que le sens n'est complet qu'à la fin

1. « *Grandement* sotte ».

2. Toutefois si on maintenait les traits d'union dans *mort-né* et *nouveau-né*, nous serions d'avis de supprimer l'accord intérieur. (Voyez § 213).

3. L'adjectif « marron » avec un substantif féminin ne serait pas le seul adjectif féminin non terminé par un *e* muet ; cf. : une femme *grognon*. — Il n'y a qu'une différence entre l'adjectif *rose* et les adjectifs *marron*, *paille*, *cerise*, etc., c'est que le premier est plus ancien dans la langue.

de la locution et se trouve brisé en quelque sorte par l'accord intérieur (1). Le premier adjectif, dans ces expressions, est un véritable substantif masculin singulier ; c'est comme si on disait : « une robe *d'un* vert de mer, *d'un* vert pomme, *d'un* gris brun, *d'un* gris de fer. » Toutefois, lorsque l'accord est une pure question d'orthographe et n'implique pas une prononciation incorrecte, il devrait être toléré. L'orthographe « rubans *verts* de mer » ne choque pas plus la vue que « rubans *pailles* », et nous venons de voir que « rubans pailles » s'appuie sur l'analogie de « rubans roses ».

« Ci-joint, ci-inclus », etc. — « Seul à seul ».

252. Lorsqu'on emploie un adjectif ou un participe devant le nom avec une valeur prépositive, la tendance de la langue est évidemment de le rendre invariable : « *plein* la tête, *sauf* votre approbation, y *compris* la caisse, ci-*joint* ou ci-*inclus* la lettre de... » Nous dirons encore ici que, si l'accord est une pure question d'orthographe, il devrait être toléré : les graphies « ci-*joints* mes papiers, il en a *pleins* les yeux » sont moins conformes à l'esprit de la langue que « ci-joint mes papiers, il en a plein les yeux », mais ne peuvent être condamnées au même titre que « elle en a *pleine* la tête », qui est une faute grave contre l'usage.

253. Lorsque *ci-joint*, *ci-inclus* sont unis à un verbe, ce sont de véritables adverbes, comme *ci-après*, *ci-dedans*, et en principe ils restent invariables ; la présence de l'article devant le complément du verbe ne saurait leur enlever leur caractère, et il est aussi correct,

1. C'est cette considération qui justifie l'invariabilité interne des noms composés (§ 213).

quoiqu'on ait prétendu le contraire, de dire: « Vous trouverez *ci-joint* la copie » que « vous trouverez *ci-joint* copie. »

Mais, lorsque le complément est précédé de l'article, il est loisible de concevoir *ci-joint* et *ci-inclus* comme des adjectifs se rapportant à ce nom; on ne doit pas, mais on *peut* les faire accorder avec le complément. Il n'en est pas de même lorsque le complément n'a pas l'article, parce qu'un adjectif ne peut se joindre à un nom sans article que s'il forme locution avec lui.

254. Lorsque l'expression *seul à seul* se rapporte à deux femmes ou à deux personnes de sexe différent, la prononciation n'indique rien pour l'accord, puisque le féminin *seule* sonne comme le masculin *seul*. On peut à la rigueur considérer *seul à seul* comme une locution adverbiale invariable, du moins lorsqu'il s'agit d'un homme et d'une femme: « Il est resté seul à seul avec elle. » Mais l'accord ne choquerait pas les yeux: « il est resté seul à seule avec elle. » Ainsi écrivent M. Zola et M. Marcel Prévost. Quand il s'agit de deux femmes, c'est le non-accord qui choquerait, et on écrit naturellement: « Elles se sont trouvées *seule à seule*. »



NOMS DE NOMBRE

Sur le trait d'union dans les noms de nombre, voyez § 175.

255. Le nom de nombre *deux* vient du latin populaire *duos*, formé par analogie avec les accusatifs pluriels tels que *amicos*. C'est donc l'*s* du pluriel qui devrait régulièrement terminer ce mot (voyez § 209)

comme dans l'ancienne langue française. Sur l'orthographe de *six* et *dix* voyez § 40; sur *sept*, § 51 ; sur *huit*, § 23; sur *vingt*, § 11 et § 12. Il est inadmissible qu'on écrive *vingt* (viginti) avec un *g*, alors que *trente* (tri*g*inta), *quarante* (quadra*g*inta), *cinquante* (quinqua*g*inta), *soixante* (sexa*g*inta) n'en ont pas.

Ecrire *soixante* avec un *x*, au lieu de *soissante*, équivaut à écrire *laixer* (latin *laxare*) au lieu de *laisser*.

Sur *sixième*, *dixième et dizaine*, voyez § 137.

256. On dit « trente *et* un » et on a dit « trente *et* deux, trente *et* trois, etc. » Mais dans la prononciation rapide de ces mots, le son *é* (et) ne s'est conservé que devant la voyelle initiale de *un* et de *onze* [1] à cause de l'hiatus, qui empêche que l'*é* se transforme en la labiale *e;* partout ailleurs il s'est affaibli en *e* muet (trente-*e*-deux), et cet *e* s'est fondu avec l'*e* final de *trente*, comme l'*y* se fond avec l'*i* initial de « irai » dans « j'irai « pour « j'y-irai. » Mais l'*e*, reste de *et*, s'est maintenu plus longtemps après *vingt* qui ne se terminait pas par un *e* muet : *vingt-e-trois*, etc., d'où *vingt'trois*, etc. On prononce aussi *diz'-neuf;* l'*e* s'est élidé dans *dix-huit* ; quant à *dix-sept*, on a prononcé *dix-e-sept*, c'est-à-dire *dize-sept*, qui s'est réduit à *dis-sept* par l'assimilation des deux sifflantes *ze* et *se* [2].

Quatre-vingts, *cent* et *mille* se joignent aujourd'hui sans conjonction au nombre qui suit; on ne dit pas: *cent-et-un, cent'-deux, quatre-vingts et un.* Mais quand

1. Et non pas devant l'*u* de *huit*. Ce mot commence non par une voyelle mais par une semi-voyelle semi-consonne (la voyelle proprement dite de *ui* est *i*), devant laquelle un *e* peut s'élider, mais dont la rencontre avec une voyelle ne forme pas un hiatus complet.

2. Comme *le lui* se réduisait à *lui* dans l'ancienne langue : « Je le garde pour *lui* montrer quelque jour ». *Voiture*.

on comptait par *octante* et *nonante*, on disait : « Octante et un, nonante et un. » Il faut noter que « quatre-vingts », au lieu d'*octante*, est d'introduction relativement récente dans la numération *suivie*, et que d'autre part on a beaucoup plus d'occasions d'employer les nombres au-dessous de cent qu'au-dessus. L'emploi de *et* entre deux noms de nombre qui s'ajoutent paraît donc avoir un caractère populaire et archaïque.

Puisqu'on entend, au milieu de *vingt-deux*, *vingt-trois*, etc., exactement le même son que dans *trente-deux*, *trente-trois*, etc,, il serait naturel de le noter graphiquement. C'est une complication *de la langue*: on ne la supprime pas, on la dissimule seulement en ne la marquant pas dans l'orthographe. Il est mauvais que rien n'indique extérieurement la différence de prononciation entre *vingt-deux* et « quatre-*vingt-deux*. »

257. L'habitude de lire les nombres en chiffres, précédés de l'article non élidé, fait qu'on prononce *le onze* (le 11), *le huit* (le 8), comme si ces mots commençaient par une *h* aspirée.

Pluriel de VINGT, CENT, MILLE.

258. *Vingt* et *cent* prennent la marque du pluriel quand on parle de *plusieurs cents*, de *plusieurs vingts*.

Ces mots peuvent être au singulier après l'article *les*; quand on dit « j'ai reçu les cent enveloppes », l'article pluriel s'applique au substantif et non à *cent*, il n'y a qu'un seul cent, on a reçu *les* enveloppes « au nombre de cent ».

259. La règle est d'écrire *cinq cents ans*, mais l'an *cinq cent* sans *s*, *quatre-vingts pages*, mais page *quatre-vingt*. On a voulu faire accorder extérieurement le nom

de nombre (qui a ici la valeur d'un nombre ordinal, voyez § 262), avec le nom singulier auquel il se rapporte: *la page, l'an*. Mais, pour la même raison, il faudrait écrire dans l'exemple du paragraphe précédent: « les cent*s* enveloppes ». Sans doute, ici *cinq cent* est pour *cinq centième*, et *quatre-vingt* pour *quatre vingtième;* mais quand on emploie les cardinaux pour les ordinaux, il n'y a aucune raison de modifier leur graphie. Pourquoi le chiffre 500 se transcrirait-il ici *cinq cents* et là *cinq cent?*

260. Il n'est pas plus admissible de supprimer la marque du pluriel quand plusieurs cents ou plusieurs vingts sont suivis d'un autre nombre. Sans doute, quand cet autre nombre commence par une voyelle, on ne fait pas entendre d'*s* en liaison; mais il y a tant de cas où l'*s* du pluriel ne se lie pas! (Voyez § 248). Montesquieu écrit: « Rome comptait quatre ou cinq *cents* mille citoyens ».

Concluons que *vingt* et *cent* devraient prendre le signe du pluriel partout où ils sont multipliés. On a proposé l'invariabilité absolue, comme en latin; mais la liaison « quatre-vingt*s* hommes », « quatre-cent*s* ouvriers », est maintenant acquise; on ne pourrait faire prévaloir « quatre-ving*t* hommes, quatre cen*t* ouvriers ».

261. *Mille*, à la différence de *cent*, de *vingt*, de *million* et de *milliard*, ne prend pas le signe du pluriel. C'est un reste du temps où *mille* était une forme de pluriel neutre, le singulier étant *mil*, qui ne s'est conservé que dans les millésimes. Mais aujourd'hui, il n'y aurait que des avantages à laisser tomber cette particularité archaïque, et à permettre d'écrire *deux milles, trois milles*, etc.

Quant à la règle d'après laquelle, dans les dates

d'années, il faudrait écrire *mille* avant Jésus-Christ et *mil* après, il suffit de l'énoncer pour en faire justice. — Il vaudrait mieux supprimer complétement la forme *mil*, comme l'indique l'Académie, ou la maintenir dans *toutes* les dates où *mil* n'est pas multiplié.

Noms de nombre cardinaux employés pour les ordinaux.

262. Les noms de nombre ordinaux terminés par *ième* peuvent s'écrire facilement avec des chiffres. Puisque III ou 3 se lisent *trois*, on écrira troisième : III^ieme^ ou 3^ieme^. Mais « premier », en principe, ne peut s'écrire de même : *1* se lisant *un*, *1*^er^ devrait se lire *unier* et non *premier*. Aussi, dans l'ancienne langue, on écrivait toujours *premier* sans chiffre, comme les autres noms ordinaux qui ne sont pas formés avec le suffixe *ième : second, tiers, quart, quint,* etc. « Premier » est le seul de ces mots qui n'ait pas été refait depuis avec la terminaison *ième*.

Comme, dans l'indication des pages ou des chapitres d'un livre, des dates, du rang numéral des princes de même nom, on écrivait souvent les nombres ordinaux avec des chiffres, signes ordinaires des nombres cardinaux, on les a lus comme des nombres cardinaux, et c'est ainsi qu'on est arrivé à dire « page trente » pour *page trentième*, « Charles sept » pour *Charles septième*. On a écrit *Charles-Quint* en toutes lettres et *Charles V*^ieme^ ou *V :* de là Charles-Quint et Charles cinq. Comme « premier » ne s'écrivait jamais en chiffre, il n'a pas été remplacé par le nombre cardinal : Charles premier et non Charles un. On commence cependant à noter incorrectement *premier* par *1*^er^ ou *I*, et il en résulte qu'on commence à dire : *chapitre un, tome un* [1].

1. Cf. *Revue de philologie française*, tome III, page 67.

263. Le suffixe *ième*, qui s'ajoute aux nombres cardinaux pour former des nombres ordinaux, ne s'applique qu'au dernier des nombres qui se succèdent en s'additionnant ou qui sont réunis pas la conjonction *ou:* (trente-trois) *ième* pour *trentième troisième* comme on disait en latin; c'est la (six ou sept) *ième* fois.

ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Sur le trait d'union dans les adjectifs démonstratifs, voyez § 172.

LE PRÉFIXE DÉMONSTRATIF

264. Le *c* que l'on trouve dans les adjectifs, pronoms et adverbes démonstratifs, *c*et, *c*ette, *c*elui, *c*elle, *c*eux, *c*e, *c*i et *ç*a, dérive du préfixe latin *ecce*, qui accentue l'idée démonstrative (ecce = voici).

Ce préfixe, dont la forme française primitive est *ic*, que l'on a encore dans *ici* et dans *icelle*, s'est ajouté aux mots latins *hic, iste* et *ille*, qui étaient à la fois adjectifs et pronoms démonstratifs, et il en est résulté nos démonstratifs français.

FORMES DÉRIVÉES DES MOTS LATINS *HIC, ISTE, ILLE*

265. Le démonstratif *hic*, sous sa forme neutre *hoc*, a produit notre pronom démonstratif neutre *ce* (jadis *ço*). Voyez § 269 *in fine*. Le même *hoc*, précédé du préfixe qu'on a dans « avant », a produit *avec* [1], et

1. *Avec* signifie proprement, à l'origine: *de cela*.

suivi du pronom personnel il a donné *oui* (= ou-il) [1]. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer comment la voyelle *o* de *hoc* est devenue *e* dans *ce*, *è* ouvert dans *avec* et *ou* dans *oui*.

Hic, sous ses formes adverbiales *hic* et *hac*, a produit nos adverbes démonstratifs *ici, ci, çà:* venez *ici*, venez *çà*, cet homme-*ci*.

266. — Le démonstratif *iste* a produit notre *adjectif* démonstratif : SINGULIER, féminin *cette*, masculin *cet* (jadis *cest*), et *ce*, forme abrégée de *cet*, qu'il ne faut pas confondre avec le pronon neutre *ce* (§ 265). PLURIEL (des deux genres comme le pluriel de l'article) : *ces*.

267. — On remarquera que les pronoms personnels *lui, elle, eux, elles*, sont identiques à nos *pronoms* démonstratifs, sauf adjonction du préfixe *ce* ou *ç* : (ce)*lui* (c) *elle*, (c) *eux*, (c) *elles*. C'est qu'ils viennent des mêmes mots latins.

Le démonstratif latin *ille* a en effet produit notre pronom démonstratif et notre pronom personnel de la 3e personne, et aussi, sous sa forme adverbiale *illac*, l'adverbe démonstratif *là*.

268. — De même que *il* est le cas sujet de *lui*, *(c)il*, mot que regrette La Bruyère, était le cas sujet de *(ce) lui*. Mais le pronom démonstratif, comme les noms et les adjectifs, à été réduit à un seul cas, et suivant la loi générale, c'est la forme du cas régime qui est devenue cas unique parce qu'elle était plus souvent employée que l'autre. Les pronoms personnels ont au contraire conservé leurs différents cas, très employés tous.

1. La présence du démonstratif et du pronom personnel *il* dans la particule affirmative, s'explique ainsi : à l'origine *oui* équivalait à « c'est cela il ». Est-il venu ? Oui (*c'est cela, il* est venu).

RENFORCEMENT DES PRONOMS PAR LES ADVERBES DÉMONSTRATIFS

269. — Le latin *ille* équivalait à la fois à *il*, à *celui* et à *celui-ci* (et même à *cet*). Comme démonstratif on a commencé par le renforcer du préfixe *ecce* (voy. § 264) : de là *celui*. Pendant longtemps on a dit : je suis l'ami de *celui* (au sens de *celui-ci*), *celle* est venue, etc. Puis on a renforcé encore le pronom démonstratif par l'adjonction des adverbes démonstratifs *ci* et *là*, dont le premier contient une seconde fois le préfixe *ç* : de là *celui-ci, celle-ci, ceux-là.*

On a conservé les vieilles formes *celui*, *celle*, *ceux*, quand elles se trouvaient protégées par le pronom relatif ou par un complément : « celui *qui* vous parle, celle *de* votre père. » Mais le peuple, logique, commence à dire : « celui-ci qui vous parle, celle-ci de votre père. »

Le même renforcement s'est appliqué au pronom neutre *ce* (voy. § 265) sauf lorsqu'il était protégé par le verbe *être* ou par un pronom relatif ; il forme alors une sorte de locution avec le mot qui suit, et l'adverbe n'a pu s'y introduire. On a donc continué à dire : *c'est*, *ce sera*, *ce qui*, *ce dont*, etc. ; mais partout ailleurs on dit : ce*ci*, ce*là*

ADJECTIFS ET PRONOMS POSSESSIFS

ORIGINES

270. — Nos adjectifs possessifs viennent des formes latines correspondantes ; mais, en français, « son, sa, ses » est *possessif* au sens général du mot, et non plus

seulement réfléchi, et contrairement à « suum, suam, suos », il ne peut plus s'employer qu'avec un possesseur au singulier, tandis que les Latins disaient : « ils ont fait *sa* (pour *leur*) promenade, elles ont acheté *ses* (pour *leurs*) chapeaux. » *Leur* vient du latin *illorum* et signifie proprement « d'eux, d'elles »; contrairement à « illorum » il a une valeur réfléchie. Le français ne distingue plus entre possessifs et réfléchis.

271, — Les possessifs latins, de même que les démonstratifs, étaient à la fois adjectifs et pronoms. Comme il y avait plusieurs démonstratifs, la langue française a pu satisfaire sa tendance analytique en attribuant exclusivement à l'un la valeur adjective, et exclusivement à l'autre la valeur pronominale. (V. §§ 266 et 267). Mais les Latins n'avaient qu'un seul possessif pour chaque personne; heureusement cet unique possessif, par l'application des lois phonétiques, s'est dédoublé ; il a pris deux formes différentes en français suivant qu'il précédait ou non le substantif : l'une des formes est devenue exclusivement adjective, et l'autre exclusivement pronominale. C'est ainsi que *meum*, qui avait à la fois les sens de *mon* et de *mien*, a engendré ces deux mots, qui se sont partagé les sens.

Mienne a été fabriqué sur *mien*, comme *chienne* sur *chien*. « Tien, tienne ; sien, sienne » ont été faits sur l'analogie de *mien* et de *mienne*. Ainsi tous nos pronoms possessifs actuels des personnes du singulier ont été greffés sur *mien* ; mais l'ancienne langue avait des formes pronominales dérivant directement des formes latines qui ont produit respectivement les adjectifs *ma, ta, sa, ton, son* (1).

1. Voyez ma *Nouvelle Grammaire historique* (Paris, Garnier), § 324.

MON, TON, SON DEVANT LES FÉMININS

272. — Devant les substantifs commençant par une voyelle, les articles et les adjectifs démonstratifs de l'un et l'autre genre avaient des formes identiques ou très voisines : « *l'*arbre, *l'*épée ; *cet* arbre, *cett'*épée ; *un* arbre, *un'*épée. » Au contraire, il se trouvait que l'adjectif possessif des personnes du singulier était d'une part *mon, ton, son*, et d'autre part, *m', t', s'* : « *mon* arbre, *m'*épée. » Un changement analogique ne pouvait manquer de se produire. Toute la question était de savoir s'il se ferait dans un sens ou dans l'autre, si, devant les noms commençant par une voyelle, l'adjectif masculin *mon* deviendrait *m'*, ou l'adjectif féminin *m'* deviendrait *mon*, si on dirait *m'arbre, m'épée*, ou *mon arbre, mon épée*. C'est la seconde assimilation qui a prévalu.

« SON, SA, SES, LEUR, LEURS » ET « EN »

273. — L'adjectif possessif de la troisième personne remplace *de lui, d'elle, d'eux*, à la condition : 1° que *de* ait une des valeurs dites *possessives*, 2° s'il s'agit d'une chose, qu'elle puisse *être considérée comme* possédant. La mer a des flots, une ville a des palais, un aspect, etc.; mais elle n'a pas « un croquis ». On dira donc très bien, en parlant de la mer, *ses* flots, et en parlant d'une ville, *ses* palais, *son* aspect, mais on ne dira pas « *son* croquis. » Dans ce dernier cas seulement on est obligé d'employer *en* : « j'*en* ai fait le croquis. »

L'idée de possession, nécessaire pour l'emploi de l'adjectif possessif avec un nom de chose comme possesseur, peut même être entendue dans un sens très large ; Corneille a pu écrire, bien que le vers nous choque un peu :

J'ai honte de ma vie et je hais *son* usage.

274. — *En* est un adverbe employé comme pronom-complément. En qualité d'adverbe, il ne peut être éloigné du verbe, et en qualité de complément il ne peut être éloigné du nom qui le régit ; c'est ce qui empêche de l'employer comme équivalent de *de lui*, *d'elle*, etc., lorsque le nom dont il est complément n'est ni le sujet, ni le régime direct du verbe. On dira très bien : « la raison *en* est simple ; j'*en* reprends l'habitude », mais on ne dira pas : « ce paysage est compliqué, j'*en* fais l'étude de la perspective. » On tourne sa phrase autrement : « j'*en* étudie la perspective. »

275. — *En* étant, comme *son*, *sa*, *ses*, *leur*, l'équivalent de *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, il semble qu'on devrait pouvoir l'employer librement à la place de *son*, *sa*, etc. On dit en effet, en parlant d'une ville ; « j'*en* ai admiré les palais » ou « j'ai admiré *ses* palais. » Mais on tend à donner la préférence à l'adjectif possessif ; et comme *en*, de par son origine, a surtout une valeur neutre (de cela), on ne l'emploie pas quand le possesseur est une personne (1) ; on ne dira pas : « j'*en* ai entendu le discours. »

276. — En dehors de l'emploi de *en* comme complément d'un nom, on s'en sert comme complément d'un adjectif ou d'un verbe, au lieu de « de lui, d'elle, d'eux », particulièrement lorsqu'on ne peut guère employer *lui*, *elle*, *eux*, c'est-à-dire lorsqu'il ne s'agit pas de personnes : « il a fini sa maison, il *en* est fier. »

On s'en sert aussi, par extension, lorsqu'il s'agit de personnes ; mais alors on a le choix entre les deux façons

1. A moins que le nom de la chose possédée ne fasse locution avec le verbe, auquel cas on est dans les conditions du § 276 *in fine* : « il m'a parlé de lui, il m'*en* a fait l'eloge. » Mais on pourrait dire aussi : « il m'a fait *son* éloge. »

de parler : « il admire son frère, il est fier *de lui* ou il *en* est fier. » (Voyez §§ 286 et 287.)

EMPLOI ET SUPPRESSION DE L'ADJECTIF POSSESSIF

277. L'adjectif possessif placé auprès d'un nom dit que l'objet exprimé par le nom se rapporte soit à la personne qui parle ou à qui on parle, soit à la personne dont on parle (dans la proposition même) ou dont on vient de parler.

278. On emploie l'adjectif possessif lorsqu'on veut formellement exprimer l'idée possessive. Mais la langue française, par l'effet de sa tendance à la clarté absolue, exprime aussi l'idée possessive même lorsque cette idée est accessoire (il a mis *ses* souliers, il a levé *son* chapeau), et lorsqu'elle est indiquée en outre dans la même proposition par un datif (il *m*'a battu *mon* blé), excepté dans les cas suivants :

1° Dans certaines expressions toutes faites, où le nom d'ailleurs est pris dans un sens général : « il portait *l*'épée », l'idée n'est pas qu'il portait *son* épée ; « il a perdu *la* mémoire », il s'agit de la mémoire en général. Si l'on dit : « il a perdu *sa* mémoire, » l'idée est différente ; il s'agit alors de la part de la faculté générale de mémoire que chacun de nous possède en propre. Comparez : « perdre *la* vie » et « sacrifier *sa* vie, » « avoir *la* goutte » et « avoir *sa* goutte. » (1) Voyez aussi § 281.

2° Quand le nom est déterminé par une proposition relative : « il a mis *les* souliers *qu'il a achetés hier* ou *qu'on lui a donnés.* »

1. L'emploi du possessif donne à l'expression une nuance de sens particulière. (Voy. § 280 *in fine*.)

Devant les noms des parties du corps.

279. Il y a une troisième exception, particulière aux noms des parties du corps [1] Ces noms, à cause de leur emploi extrêmement fréquent, ont mieux conservé l'usage du latin qui n'employait l'adjectif possessif que lorsqu'il était nécessaire. Les Latins disaient aussi bien « il a levé chapeau » que « il a levé tête. » Les deux noms sont ici pris dans un sens déterminé; la langue française marque simplement cette détermination par l'article devant *tête* (§ 182), elle l'exprime formellement devant *chapeau* par l'adjectif possessif. Nous avons conservé le nom sans article dans « aller à *pied*, aller à *cheval*, etc. » où la préposition a une valeur archaïque.

a) L'adjectif possessif ne s'emploie pas devant les noms de parties du corps quand le possesseur est régime direct ou indirect (au datif), ou sujet d'un verbe passif, dans la même proposition :

On *le* prit (ou *il* fut pris) par *les* pieds, par *la* tête, par *l'*oreille, etc... — On *lui* arracha *les* cheveux. — Il *s'*est fait mal *au* doigt. — On *l'*a couché sur *le* dos. — Il *s'*est blessé *au* genou.

Les verbes qui, normalement, n'ont pas un régime au datif, peuvent en prendre un avec une valeur spéciale comme dans : « il *lui* serra la main. » Si on rapproche ce datif du nom, on verra qu'il équivaut à un adjectif possessif « la main *à lui.* » Les locutions où entre ce datif, qu'on peut appeler possessif sont très nombreuses : « il *lui* mit un tabouret sous *les* pieds, un

1. Dans tous les cas que nous allons indiquer, si l'on trouve sans possessif un nom autre que celui d'une partie du corps, c'est qu'il rentre en réalité dans la première ou dans la deuxième exception.

coussin sous *la* tête, un fusil à *la* main, un chapeau sur *la* tête, un livre devant *les* yeux. — Le vent *lui* fouettait *le* visage. — Il *m*'a brûlé *la* main, il *t*'a coupé *les* cheveux, ils *nous* ont lié *les* mains, il a ouvert *les* yeux *à son ami*, il *lui* a arrangé *le* bras, il *lui* a lavé *la* tête, etc. (1).

La plupart des locutions où le nom est régime direct sont tellement consacrées qu'on ne dirait pas par exemple « il a coupé *mes* cheveux » au lieu de « il *m*'a coupé *les* cheveux. » (2)

Le nom de la partie du corps, accompagné du datif possessif, peut être sujet du verbe dans certaines locutions consacrées (3) : « *La* tête *me* fait mal ; *la* langue *lui* démange, *lui* fourche ; *les* oreilles *lui* bourdonnent, le cœur *lui* bat (4).

b) On n'emploie pas non plus l'adjectif possessif devant un nom de partie du corps quand le possesseur est sujet (exprimé ou non) (5) de la proposition ; mais il ne faut pas qu'il y ait de doute, il faut que l'action marquée par le verbe soit de telle nature que le sujet ne puisse l'exercer ou ne l'exerce le plus souvent

1. Tandis qu'on ne dit pas : « il *lui* a lavé *le* linge, il *lui* a coupé *le* pantalon, il *lui* a arrangé *la* maison, le vent *lui* faisait flotter *le* manteau, il *lui* a taché *le* cahier, etc. » Dans toutes ces expressions, on remplace l'article par l'adjectif possessif ; mais on peut maintenir le pronom datif, à moins que le verbe ne soit réfléchi (parce qu'alors le pléonasme serait trop choquant). Ainsi on peut dire : « il a lavé *mon* linge » ou « il *m*'a lavé *mon* linge. » Mais on ne dirait pas « il *s*'est lavé *son* linge. »

2. Celles de ces locutions qui sont moins usitées se prêtent au contraire à l'emploi de l'adjectif possessif : « les larmes baignaient *son* visage ».

3. Et non toujours ; on ne dirait pas par exemple : « *la* tête *lui* est lourde. »

4. Dans cette locution, « battre » a pris le sens de *battre fortement*.

5. Le sujet n'est pas exprimé dans : « *levez* la tête ; il ne faut pas *fermer* les yeux ».

sur la partie du corps marquée par le régime (direct, indirect ou circonstanciel) que si elle lui appartient.

Si le verbe marque un état, remplacer dans cette formule *exercer sur* par *éprouver relativement à*.

EXEMPLES : *Avoir mal à, chaud à, froid à* (on ne peut avoir mal au bras d'un autre).

Avoir d'une certaine façon la partie du corps exprimée par le régime : *le bras malade, les cheveux blonds, le pied petit, le corps mal bâti* (1) et toutes autres locutions semblables (on ne peut avoir petit le pied d'un autre); *avoir sur le* (cœur), *devant les* (yeux) (2), etc.

Traîner (la jambe, le pied; on traîne rarement a jambe d'un autre), lever (la tête, les yeux, le nez, le pied, la jambe, la main, le bras), montrer du (doigt), saigner du (nez), porter sur le (dos), sur les (bras), tomber sur la (face), sur le (dos), hausser (les épaules), courber (l'échine, la tête), tendre (la main, l'oreille), prêter (l'oreille), offrir et donner (le bras) (3), donner ou tendre (la main), ouvrir (4) ou fermer (la bouche, la main, les yeux), ouvrir (les oreilles), tirer (la langue), remuer (la tête, les lèvres, les pieds, les jambes), dresser (la tête, les oreilles), baisser (la tête, les oreilles, les paupières, le nez, les yeux), plier (les jarrets, le bras, la jambe), froncer (les sourcils), mettre à quelqu'un *le* pied sur la gorge (5). Tous ces verbes expriment des mouvements imprimés aux différentes parties du

1. Tandis qu'on ne dira pas : « Elle a *la* robe mouillée, *la* maison mal construite, etc. »

2. On dit cependant « tenir sur *son* cœur, entre *ses* bras, contre *sa* poitrine ».

3. On dit aussi « offrir *son* bras ».

4. On peut ouvrir (au figuré surtout) les yeux d'un autre; dans ce cas, on emploie encore l'article (voyez § 279 *a*).

5. Dans cette expression, le second nom ne prend pas l'adjectif possessif en vertu du principe du § 279 *a*.

corps ou exécutés avec elles. Dans les locutions les plus employées, il serait choquant de remplacer l'article par l'adjectif possessif. Un médecin ou un gantier diront : donnez *votre* main ; on dira *donner sa main* au sens de « *se* donner en mariage » ; mais c'est qu'on sort alors de l'idée exprimée par la locution « donner la main. »

280. On n'exprime pas l'idée possessive devant le nom d'une partie du corps, dans les cas indiqués § 279 *a* et *b*, même lorsque ce nom est accompagné d'un adjectif, pourvu que l'adjectif soit attribut (il a la tête lourde = il a lourde la tête), ou qu'il précise simplement (sans la qualifier) la partie du corps dont il s'agit : il a mal à *la* jambe *droite*, *au petit* doigt, etc.

Autrement, il faudrait exprimer l'adjectif possessif : on *lui* a coupé *les* cheveux, ou on *lui* a coupé *les* cheveux *ras* (attribut), mais : on *lui* a coupé *ses beaux* cheveux. Il traine *la* jambe ou *la* jambe *droite*, mais « il traîne *sa* jambe *malade* ». C'est que l'emploi de l'article, au lieu de l'adjectif possessif, forme de véritables locutions, et l'introduction d'un adjectif rompt la locution : *traîner la jambe* ou *la jambe droite* est une locution, mais *traîner la jambe malade* n'en est plus une, et on rentre alors dans les conditions générales, où le nom de l'objet possédé doit être accompagné de l'adjectif possessif.

L'adjectif qui rompt la locution peut être seulement dans la pensée de celui qui parle : « Il traîne *sa* jambe », c'est-à-dire « sa jambe *malade*, *blessée* ». La présence de l'adjectif possessif suffit à indiquer l'idée.

281. Lorsqu'on dit par exemple : « Il le vit arriver, *le* visage amaigri, *les* yeux éteints, etc. », on est dans le cas de l'adjectif attribut ; c'est comme si on disait : « il avait le visage amaigri, etc. » (§ 279 *b*.).

Dans les locutions telles que « le cigare aux lèvres, les mains dans les poches, le chapeau sur la tête, la serviette sous le bras, la fleur à la boutonnière, la plume au chapeau », les noms sont pris dans un sens général, ou subissent l'attraction ou l'analogie des noms de parties du corps (Cf. § 278).

282. Lorsque le nom de l'objet s'emploie sans adjectif possessif, on n'en change pas le nombre parce qu'il y a plusieurs possesseurs ayant chacun un objet semblable. On dira : « *Ils* tournèrent tous *le* visage de ce côté, ils se frappèrent *le* front, *ils* montèrent à *cheval* » et non pas « ils tournèrent les visages, ils se frappèrent les fronts, ils montèrent à chevaux ». Mais on dirait, avec l'adjectif possessif « *ils* montèrent sur leurs *chevaux*; *ils* tournèrent vers nous leurs visages *brutaux*; *ils* reçurent tous la cendre sur leurs fronts *égaux* devant Dieu » ; et non pas « ils montèrent sur leur cheval (à moins qu'il ne s'agisse des fils Aimon, n'ayant qu'un cheval à plusieurs), ils tournèrent leur visage brutal, ils reçurent sur leur front égal. » Logiquement, on devrait mettre le pluriel aussi bien dans les premières expressions que dans les dernières; mais nous avons déjà remarqué (§ 280) que le non-emploi de l'adjectif possessif transforme ces façons de parler en locutions toutes faites, qui, en cette qualité, doivent rester invariables.

Sur l'emploi de l'adjectif possessif avec *chacun*, voyez § 306.

PRONOMS PERSONNELS

Origines.

283. Nos pronoms personnels dérivent des pronoms latins correspondants. Celui de la 3e personne se rattache au mot latin *ille,* qui était à la fois (§ 267) pronom démonstratif et pronom personnel (et aussi, nous l'avons vu, adjectif démonstratif, § 178). Comme sujet, il ne s'employait qu'avec une valeur vraiment démonstrative, parce que le latin se dispensait d'exprimer le simple pronom personnel sujet ; notre pronom *il* est un démonstratif affaibli.

284. En latin, comme pronom personnel, c'est-à-dire lorsqu'il était régime, le pronom *ille* ne se prononçait pas tout à fait de même selon qu'il précédait immédiatement le verbe, s'appuyant en quelque sorte sur lui, ou qu'il en était séparé : cette différence, légère au début, s'est accentuée au point de produire des formes aussi divergentes que *eux* et *les,* toutes les deux issues de *illos* (1).

Ainsi s'expliquent aussi les formes féminines *elles* et *les* (je suis allé vers *elles*, je *les* ai abordées), et *la* et *elle* (je *la* connais, il a plaidé pour *elle*).

C'est de la même manière que se sont produites, pour les autres pronoms personnels, les formes *me* et *moi, te* et *toi, se* et *soi.*

285. Le latin *ille* avait un cas singulier qui signifiait *de lui*, et un cas pluriel qui signifiait *d'eux.* Nous avons

1. L'*s* de *illos* est écrite *s* dans *les* et *x* dans *eux* !

laissé perdre le premier, mais c'est du second que dérive le pronom *leur*, qui s'emploie comme adjectif possessif (§ 270).

Ce pronom signifie proprement « d'eux, d'elles », mais on lui a donné la valeur dative (*à eux, à elles*) pour remplacer au pluriel le correspondant disparu [1] du singulier *lui* = *à lui, à elle*. C'est de la même façon que *lui*, qui était exclusivement un datif des deux genres, a pris en plus la valeur d'accusatif masculin après les prépositions, pour faire le pendant, au singulier, du pluriel *eux*.

Emploi de « en » et « y ».

286. *En* et *y* sont proprement des pronoms de lieux qui signifient « *de* cet endroit, *à* ou *en* cet endroit ». Ils sont devenus par extension et par surcroît des pronoms de choses « *de* cette chose, *à* ou *dans* cette chose », et même des pronoms de personnes.

287. Nous avons dit que le pronom personnel sujet ne s'exprimait pas en latin, à moins qu'on ne voulût insister sur l'idée de la personne. Mais les flexions personnelles des verbes étant arrivées, dans beaucoup de cas, à se confondre, par suite de l'application des lois phonétiques, notre langue a tendu de plus en plus à marquer la personne par le pronom et à la marquer toujours. N'ayant à sa disposition qu'un seul pronom pour la 3e personne, elle l'a appliqué aussi bien aux choses qu'aux personnes. Il en a été de même pour les formes du pronom régime direct *le, la, les*. Mais les pronoms adverbiaux *en* et *y* ont permis d'éviter le plus souvent l'emploi de *lui, elle, eux, elles*, dans les complé-

1. Cette forme avait disparu en se confondant, par l'application des lois phonétiques, avec celle de l'accusatif pluriel.

ments indirects et circonstanciels, quand on parle de choses.

288. Quand on peut mettre *lui* devant le verbe, on ne remplace jamais ce pronom par *y* si on parle d'une personne ou d'un animal. On ne dira pas : « il y parle, il y a fait mal, il y a arraché une dent, etc. » Mais partout ailleurs, pour avoir une tournure plus brève que *de lui, d'elle, à lui, à elles*, etc., on emploie facultativement *y* et *en*, même en parlant des personnes : « il pense *à lui* ou il *y* pense, il parle *d'elle* ou il *en* parle, etc. » Quand on peut employer l'adjectif possessif, on évite en général *en* pour les personnes, voy. §§ 275 et 276.

On ne dira pas, en parlant d'un toit, « il est monté *sur lui* », ni « il est descendu *de lui* », mais : « il *y* est monté, il *en* est descendu. »

On emploie cependant *lui, eux*, etc. en parlant des choses, lorsqu'on les personnifie plus ou moins (1), ou lorsqu'on en parle avec une certaine emphase, enfin dans certains cas où la phrase ne se prête pas à l'emploi de *en* ou *y*. « C'est d'*elle* seule (de la lumière) que les bienheureux sont nourris. — Il vaut mieux périr en combattant pour la patrie, que de la vaincre et de triompher d'*elle*. » (Exemples de Fénelon, cités par M. Bastin).

Emploi de « soi ».

289. De même que l'adjectif possessif *son* s'employait en latin avec un possesseur au pluriel aussi bien qu'avec un possesseur au singulier (§ 270), le pronom réfléchi était des deux nombres, et nous disons encore : « *il se* lève » et « *ils se* lèvent ».

1 Certains verbes, tels que *devoir à, demander à*, impliquent une idée de personnification : « ne dites pas de mal de votre maison, vous *lui* devez de grandes satisfactions.

Mais de même que la langue française a remplacé *son* par *leur* (= d'eux) quand cet adjectif possessif dépendait d'un possesseur au pluriel, elle remplace *soi* par *eux* quand le réfléchi représente un nom pluriel : « on cède malgré *soi* », mais « ils cèdent malgré *eux* », et non « malgré *soi* » comme en latin. Toutefois, *soi* entre dans certaines locutions qui se sont formées sur le singulier, telles que *en soi*, *de soi*, *traîner après soi*, *se faire moquer de soi;* ces locutions, surtout les deux premières, peuvent se maintenir telles quelles, même lorsque le nom que représente *soi* est au pluriel : *ces difficultés* sont, en *soi*, peu de chose ; les *choses* vont de *soi*. — Les *profanations* que les armes traînent après *soi* (MASSILLON). — Les *nouveaux enrichis* se ruinent à se faire moquer de *soi* (LA BRUYÈRE).

290. L'emploi du pronom non réfléchi pour le pronom réfléchi s'est propagé du pluriel au singulier, et on dit aujourd'hui « il cède malgré *lui* » pour « il cède malgré *soi* ». On n'a conservé *soi* obligatoire que lorsqu'il se rapporte à un pronom indéfini, neutre ou non exprimé : « Cela va de *soi*. On parle pour *soi*. Il faut travailler pour *soi* (*soi* représente le sujet non exprimé de travailler) ». En effet, comme nous l'avons vu, *lui* et *elle* ne s'emploient pas en général pour un nom de chose, à plus forte raison pour un neutre, et ces pronoms, par leur nature même, représentent une personne déterminée. Quand le pronom indéfini est accompagné d'une détermination, on peut dire *lui* ou *elle* : *chacun de vous* pour *lui*, mais *chacun* pour *soi*.

La langue littéraire réagit avec raison contre la substitution de *lui* à *soi*, et, s'il est des cas, — ceux que nous venons d'indiquer, — où on ne peut employer que *soi*, on doit poser en principe qu'on n'est jamais obligé

d'employer *lui* ou *elle* au lieu de *soi,* et qu'on peut écrire comme Fénelon : « Idoménée, revenant à *soi,* remercia ses amis. »

Emploi de « le » neutre.

291. Le pronom *le* s'emploie avec une valeur neutre dans « il *le* fait comme il *l'*a dit ; elle n'est pas contente ou ils ne sont pas contents aujourd'hui, mais elle *le* sera ou ils *le* seront demain. » *Le* peut même représenter un membre de phrase non exprimé antérieurement : « Tu as été récompensé comme tu *le* méritais. » La proposition *être récompensé,* qui est représentée par *le,* n'est contenue qu'implicitement dans « as été récompensé ».

Il fut un temps où, lorsque le pronom représentait un adjectif, on le faisait accorder avec cet adjectif au lieu de le mettre au neutre. Mme de Sévigné disait à Ménage enrhumé : « je *la* suis aussi » ; elle aurait cru, prétendait-elle, avoir de la barbe au menton si elle avait dit : « je *le* suis aussi ». Corneille écrit :

Vous êtes satisfaite et je ne *la* suis pas.

Dans les cas extrêmement rares où le pronom *le* attribut est mis à la place d'un nom précédé de l'article défini, on peut encore le faire accorder avec ce nom : « elle voulait être la reine, et elle *la* devint. » Mais « elle *le* devint » ne choquerait pas : elle devint cela, la reine.

292. Le pronom *le* attribut peut représenter un participe passé : « il a été *regretté* autant que vous *l'*aviez été. » Le participe passé représenté par *le* est contenu implicitement dans le verbe (voyez une tournure analogue § 291) si l'on dit : on le *regrette*

autant que vous *l'*avez été. » Les grammaires condamnent en général cette façon de dire comme négligée ; on la trouve cependant chez de bons auteurs, comme Bossuet et Voltaire. L'un écrit : « Le bœuf *remplit* ses premiers estomacs autant qu'ils peuvent *l'*être », et l'autre : « On ne peut vous *estimer* et vous *aimer* plus que vous ne *l'*êtes du vieux solitaire. »

Place du pronom personnel sujet ou régime d'un infinitif.

293. Le français a laissé perdre les tournures latines dans lesquelles on exprimait le sujet de l'infinitif : « J'avais appris mon frère devoir venir. » Aussi l'infinitif ne peut-il chez nous dépendre d'un autre verbe que s'il a le même sujet ou si le verbe principal est un impersonnel, autrement dit si on n'a pas besoin d'exprimer le sujet de l'infinitif : « il veut partir, elle sait coudre, il faut courir. » Si l'infinitif a un régime direct, suivant la règle générale, ce régime se place après, à moins que ce ne soit un pronom. Le pronom régime se met le plus près possible de son verbe, c'est-à-dire entre le verbe principal et l'infinitif (il veut *le* prendre) ; mais par un archaïsme qui remonte à l'époque où la place des mots était plus libre, et aussi par imitation de la tournure dont nous allons parler, on a dit quelquefois « il *le* veut prendre ».

294. Nous n'avons conservé l'usage d'exprimer le sujet de l'infinitif, et par conséquent la possibilité d'employer l'infinitif avec un verbe principal dont le sujet logique est différent, qu'après certains verbes dont la parenté saute aux yeux : voir (ou regarder), entendre (ou écouter), sentir, — laisser, faire, envoyer, mener [1].

1. Et dans quelques tournures savantes telles que « Votre frère, qu'on m'avait dit être malade ».

Ex. : je regarde *mon frère dessiner*, j'entends *parler les enfants*, je sens *venir l'orage*, il laisse *les domestiques arranger* la maison, il fait *courir les gendarmes*, j'envoie *promener Pierre*.

Il faut remarquer (et c'est l'explication de la particularité signalée) que la signification de ces verbes est telle que l'action exprimée par l'infinitif qui suit est généralement faite par un autre que le sujet du verbe principal ; ordinairement c'est un autre que soi qu'on *voit* faire quelque chose. En réalité, ces verbes forment locution avec l'infinitif, et le sujet et les compléments logiques de l'infinitif sont, suivant la tournure adoptée. compléments directs ou indirects de la locution tout entière :

1° Sujet logique de l'infinitif = complément direct de la locution : *entendre parler* quelqu'un, l'*entendre parler ;*

2° Complément direct logique de l'infinitif = complément direct de la locution : *entendre blâmer* quelqu'un, l'*entendre blâmer ;*

3° Sujet logique de l'infinitif = complément indirect de la locution : *entendre dire* à quelqu'un ou par quelqu'un, lui *entendre dire*.

Quand on dit *entendre quelqu'un parler* ou *entendez-le parler*, on fait un mélange des deux tournures « entendre quelqu'un, entendez-le » et « entendre parler. » La langue considère alors le sujet logique de l'infinitif comme le complément direct du verbe principal : *entendez-le... parler*, et ce qui le prouve, c'est qu'on n'élide pas l'*e* de *le* devant un infinitif commençant par une voyelle : « entendez-*le* épeler. »

On dit aussi, par extension analogique, « *entendez-le* blâmer, *entendez-le* accuser », en considérant toujours

le comme le complément du verbe principal, bien qu'il soit le complément logique de l'infinitif et qu'en réalité on ne *l*'entende pas (on entend celui qui blâme et non celui qui est blâmé).

Dans l'exposition qui va suivre, quand nous parlerons du sujet ou du complément de l'infinitif, nous entendrons toujours le sujet et le complément *logiques*.

a. Avec les verbes *voir*, *entendre*, etc., si le sujet seul de l'infinitif est exprimé, on peut le mettre soit avant, soit après l'infinitif: *j'entends les enfants parler*, ou *j'entends parler les enfants* (1). Le régime de l'infinitif se met toujours à la fin : « j'entends accuser *Pierre* » et « j'entends Jacques accuser *Pierre*. »

b. Quand le sujet et le régime direct de l'infinitif sont exprimés, le sujet logique de l'infinitif peut rester tel ou être tourné en complément indirect de la locution: *j'ai entendu votre ami chanter cette romance*, ou *j'ai entendu chanter cette romance par votre ami*, ou *j'ai entendu chanter cette romance à votre ami*. L'infinitif *chanter* est toujours le même; mais dans le second et le troisième cas on rattache son sujet à la locution tout entière sous forme de complément indirect: « j'ai *entendu chanter* à... ou par... »

Il y a entre ces différentes tournures des nuances de sens, sur lesquelles nous ne pouvons insister ici. Avec le verbe *faire*, pour la raison indiquée dans la note 1 du § 294 *a*, on ne peut employer la première tournure.

1. Avec *faire* comme verbe principal, on ne peut mettre le *nom* sujet de l'infinitif qu'à la fin, parce que *faire* prend dans ces locutions un sens tout spécial. Pour placer le sujet de l'infinitif entre les deux verbes, il faut qu'il puisse être considéré comme le régime direct du verbe principal.

c. Quand ce sont des pronoms qui se trouvent être sujet ou régime de l'infinitif, il faut examiner deux cas : celui où le sujet seul ou le régime direct seul est exprimé, celui où on exprime à la fois sujet et régime.

295. Dans le premier cas, le pronom, sujet ou régime direct, se place avant la locution tout entière (il *l'a* vu venir, il *l'a* vu emmener ; comparez : il a voulu *l'*emmener). Toutefois, il en est autrement lorsque le verbe principal est à l'impératif sans négation, parce que l'impératif positif rejette toujours le pronom après le verbe. Mais alors le pronom, sujet ou régime direct de l'infinitif, placé entre les deux verbes, prend sa forme pleine quand il en a une : *moi* au lieu de *me*, *toi* au lieu de *te* ; *le, la, les* n'ont pas de forme pleine comme régimes directs (1), mais dans le cas dont nous parlons on n'élide pas la voyelle de *le* et *la* et on ne fait pas la liaison de l'*s* de *les*.

Exemples : regarde-moi marcher, laisse-toi aller (*toi* sujet de l'infinitif), laisse-toi accuser (*toi* régime direct de l'infinitif), entendez-*le* épeler, fais-*la* accompagner, faites-*les* (sans liaison) introduire.

Au contraire, avec les verbes après lesquels on ne peut pas employer d'infinitif ayant un sujet exprimé, c'est-à-dire avec tous les verbes autres que *voir, entendre*, etc., le pronom régime de l'infinitif qui suit est *me, te, l'* (devant les voyelles) et *les* avec liaison : sache *te* conduire, cours *t'*accuser (comparez : laisse-*toi* conduire, accuser), veuillez *l'*accompagner (comparez : fais-*la* accompagner), va *les* (avec liaison) introduire.

Cette différence tient à ce que, avec les premiers

1. On emploie cependant *lui, elle, eux,* avec la valeur de régime direct, dans les réponses ou en apposition : « Qui appelez-vous, *lui, elle* ou *eux* ? — Je n'aime que *lui* (= je n'aime autre que lui).

verbes, le pronom sujet ou régime direct de l'infinitif est, en même temps, régime direct du verbe principal (1) (Voyez ci-dessus § 294). Or, quand le pronom se place après le verbe dont il est le régime, il prend toujours la forme pleine : avance-*toi*, tourne-*le* (sans élision) en plaisanterie, etc. On peut introduire un ou plusieurs mots entre le pronom et l'infinitif : « fais-*le donc ferrer* », tandis qu'on ne dirait pas avec un verbe principal quelconque : va *le donc ferrer*.

296. Lorsque le sujet et le régime de l'infinitif sont exprimés à la fois :

1° Si le sujet seul est un pronom, il se place avant la locution tout entière, même lorsqu'il prend la forme d'un datif (voyez § 294 *b*); il se place après quand on le transforme en régime précédé de *par;* pour reprendre les exemples du § 294, nous dirons : « Je *l*'ai entendu chanter cette romance, je *lui* ai entendu chanter cette romance (2), ou j'ai entendu chanter par *lui* cette romance. » Quand le verbe principal est à l'impératif, sans négation, le pronom accusatif ou datif se place entre les deux verbes : « laisse-lui ou laisse-le manger sa soupe. » En somme, quand le sujet seul est un pronom et le régime direct un nom, c'est comme si le sujet seul était exprimé (§ 295), sauf la possibilité de mettre le pronom au datif, et la nécessité de le mettre au datif avec *faire* (§ 294 *b*, *in fine*) : « je *l*'ai vu ou *lui* ai vu manger sa soupe, mais je *lui* ai *fait* manger sa soupe ».

2° Si le régime direct seul est un pronom, il peut se

1. Sauf cependant avec le verbe *faire* (voyez § 294 *a*, note 1), mais il suit ici l'analogie des autres. Même réserve pour *entendre* et *envoyer* quand le pronom est *régime* de l'infinitif qui suit.

2. Les deux tournures se confondent quand on a les pronoms *me* et *te*, qui sont à la fois accusatifs et datifs : je *t*'ai entendu chanter ce couplet.

placer, comme le pronom sujet, entre les deux verbes ou avant la locution tout entière, suivant que le verbe principal est ou non à l'impératif affirmatif, mais alors le sujet de l'infinitif ne peut être exprimé que sous la forme d'un complément précédé de *par :* je l'ai entendu chanter par..., entends-la chanter par... — Mais on peut placer le nom sujet et le pronom régime (ou les pronoms régimes quand il y a complément direct et complément indirect) entre les deux verbes : « J'ai entendu *mon ami la* lui chanter. Entends *mon ami la* chanter ».

3° Si le sujet et le régime direct de l'infinitif sont des pronoms, on a le choix entre ces diverses tournures : je *l'*ai entendu *la* chanter, je *la lui* ai entendu chanter, je *l'*ai entendu chanter *par lui ;* et avec un impératif sans négation : laisse-*le la* chanter, laisse-*la lui* chanter, et laisse-*la* chanter *par lui*.

297. Le sujet logique de l'infinitif ne peut être mis au datif que si l'infinitif a un régime direct : « Je *lui* ai laissé faire la chose », mais « je *l'*ai laissé faire ». On peut dire : « Laissez faire aux Dieux », mais parce que le régime direct est sous-entendu ; ce qui le prouve, c'est qu'on ne pourrait employer la même tournure si le régime direct ne pouvait être sous-entendu, si l'infinitif était neutre. On ne dirait pas « laissez tonner aux Dieux ».

Places respectives des pronoms personnels régimes.

298. Quand il y a deux pronoms régimes de suite, lequel doit-on placer le premier? C'est dans les expressions telles que « il me le rend, je te le rends », qu'on peut le mieux saisir la tendance de la langue, parce que l'euphonie n'est pas intéressée à ce qu'on dise plu-

tôt *je te le rends* que *je le te rends*, les deux pronoms régimes ayant des formes également sourdes. Or, on dit : *je te le rends*, en plaçant en premier lieu le pronom régime indirect. Mais, d'autre part, en raison de l'euphonie, on tend à mettre en premier lieu le pronom le moins sonore. Cette seconde tendance l'emporte sur la première dans *le lui, le leur* : donne-*le lui*, on *le leur* laissa. Ailleurs, les deux tendances s'équilibrent, et on dit tantôt *le moi*, tantôt *moi le*, tantôt *nous le, vous le*, tantôt (mais seulement après le verbe) *le nous, le vous :* « Donne-*moi la* ou donne-*la moi*, apporte-*les nous* et apporte-*nous les* ».

299. Les pronoms adverbiaux *en* et *y*, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'autres pronoms, se mettent tout près du verbe : il en apporte..., apportes-en... ; il y apporte..., apportes-y... Mais un pronom personnel régime, lorsqu'il n'est pas accompagné de *en* ou *y*, occupe la même place. Lequel la cédera à l'autre lorsqu'on aura en même temps *en* ou *y* et un autre pronom personnel ? Avant le verbe, c'est *en* ou *y* qu'on met le dernier : il *nous y* apporte ou *nous en* apporte. Après le verbe, il y a plus d'hésitation, au moins dans le langage populaire. On comprend que « laisse-moi » ait pu entraîner « laisse-m'y », en donnant au pronom la forme *me* dont l'*e* s'élide, ou « laisse-moi-s-y » avec une *s* euphonique comme dans va*s*-y ; mais on comprend aussi que « laisses-y » ait pu entraîner « laisses-y moi ». Le peuple dit un peu de toutes façons ; dans la bonne langue c'est *en* et *y* que l'on place en dernier lieu, aussi bien après le verbe qu'avant : « tirez m'en, donne-lui en, porte-l'y, suivez-nous y, mets-t-y ».

PRONOM RELATIF ET INTERROGATIF

300. Le pronom relatif avait un accusatif *cui*, puis *qui*, dérivé du datif latin *cui*, qui ne s'emploie plus comme relatif qu'après les prépositions, mais qui est resté, comme pronom interrogatif, avec son ancienne valeur de régime direct : *qui* appelez-vous ?

Sous cette réserve, on peut dire que le cas sujet du pronom relatif est *qui*, et le cas régime direct *que*. Chacune de ces formes est des deux genres et des deux nombres. En latin, le pronom relatif sujet était déjà des deux nombres, et les formes divergentes des deux genres se sont confondues phonétiquement. L'unité de forme au cas sujet, quel que fût le genre ou le nombre, a entraîné l'unité de forme au cas régime.

301. Il faut noter le pronom relatif neutre *quoi*, qui ne s'emploie plus que lorsque l'antécédent est au neutre, et après les prépositions : « ce *à quoi* vous pensez ».

302. *Qui* sujet et *que* représentent aussi bien des choses que des personnes. Mais, après les prépositions, quand l'antécédent est un nom de chose, on a d'abord employé *quoi* et on emploie aujourd'hui *lequel*, *laquelle*, au lieu de *qui*, à moins qu'on ne personnifie plus ou moins la chose. Il serait très incorrect de dire « le toit *sur qui* vous êtes monté, la table *à qui* vous avez fait une réparation. »

303. *Dont* est un pronom relatif de lieu qui signifie proprement « d'où, duquel endroit. » (Cf. ce qui est dit de *en* § 286.) Il a perdu sa valeur primitive, expri-

mée aujourd'hui par *d'où ;* mais il était préalablement devenu, par extension, pronom relatif de chose et même de personne.

Par conséquent, *dont* équivaut : 1° à « de quoi, duquel, de laquelle, desquels, desquelles » ; 2° à « de qui ».

304. Le pronom *lequel* ne s'emploie pas seulement comme pronom de chose après une préposition (§ 302); il peut aussi s'employer comme sujet (avec un nom de chose ou de personne), et, après les prépositions, il peut représenter des personnes. On dira par exemple : « mes amis, parmi lesquels je vous compte » et non pas *parmi qui.* Le plus souvent on a le choix entre *qui* et *lequel.*

Lorsqu'on emploie *lequel* comme sujet, on insiste sur l'idée, c'est comme si on répétait le nom. « L'éloquence est un don de l'âme, a dit La Bruyère, *lequel* nous rend maître du cœur et de l'esprit des autres. » L'idée serait rendue avec la même nuance si on disait : « L'éloquence est un don de l'âme, *et ce don* nous rend maître etc. »

ADJECTIFS ET PRONOMS INDÉFINIS

Parmi les particularités qu'offre l'emploi des adjectifs et pronoms indéfinis, nous ne relèverons ici que celles qui fournissent matière à contestation.

Aucun.

305. On dit communément que l'ajectif *aucun* s'emploie au pluriel avec les noms qui n'ont pas de singu-

lier ou qui, dans le sens qu'on veut leur donner, s'emploient seulement au pluriel. Cette règle ne souffre pas de difficulté quand l'orthographe seule est intéressée, quand la phrase se prononce de même, que l'on mette *aucun* au pluriel ou au singulier. Mais on ne *dira* jamais : « Cette famille n'avait aucune-*s* armes, aucune-*s* armoiries. Pendant tout son service, aucun-*s* arrêts ne *furent* infligés à cet officier. Aucunes gens ne *prirent* le bateau. » Si on avait à exprimer ces idées, on tournerait la phrase autrement ; en tout cas on mettrait plutôt le singulier avec les mots qui, en principe, n'ont pas de singulier et pour lesquels, par conséquent, il n'y aurait pas de confusion avec le sens particulier du singulier. Le pluriel est beaucoup plus choquant que ne le serait le singulier : « Cette famille n'avait *aucune armoirie*, il n'assiste à *aucune obsèque,* aucun frais ne *fut* fait, etc. » Il est donc bien évident que l'esprit de la langue est de n'employer l'adjectif *aucun* qu'au singulier. Mais lorsque c'est une pure question d'orthographe, il n'y a aucune raison de compter comme fautes à des enfants des façons d'écrire que les meilleurs écrivains se sont permises : « Je n'ose faire *aucuns projets.* » (VOLTAIRE) (1)

Chacun.

306. On dit « *nous* sommes entrés *chacun* de *notre* côté, *vous* êtes entrés *chacun* de *votre* côté, *vous* l'avez fait *chacun* pour *vous* », en faisant accorder l'adjectif possessif ou le pronom régime avec le sujet. Il est aussi

1. On ne dirait pas : « Aucuns monstres ne m'ont fait peur ». Mais il suffit que le verbe au pluriel soit suffisamment éloigné d'*aucuns* pour rendre le pluriel possible:

> *Aucuns* monstres, par moi *domptés* jusqu'aujourd'hui,
> Ne *m'ont* acquis le droit de faillir comme lui.
>
> (RACINE).

correct de dire, quand le sujet est de la troisième personne : « *ils* sont entrés *chacun* de *leur* côté ». Mais l'usage s'est établi de dire aussi : « *ils* sont entrés *chacun* de *son* côté », parce qu'ici il y a accord avec le sujet sinon en nombre, du moins en personne. Au contraire, on ne pourrait dire : « *vous* êtes entrés *chacun* de *son* côté », parce qu'il n'y aurait plus aucun accord avec le sujet.

Même.

307. *Même* est adjectif et s'accorde sans contestation possible quand il a le sens du latin *idem* : « les mêmes hommes ».

Partout ailleurs il est devenu adverbe; on prescrit cependant d'écrire *eux-mêmes* avec une *s*, parce qu'ici, *même* est l'équivalent de l'adjectif latin *ipse*. Mais équivalence n'est pas identité; l'idée que les Latins rendaient par un adjectif, nous la rendons aujourd'hui par un adverbe, qu'aucune considération n'*oblige* à rendre variable. D'ailleurs *même* a exactement la même valeur dans « mes amis même » (latin *ipsi*) que dans « eux même », et l'accord n'est pas plus logique dans le second cas que dans le premier. Il faut conclure à l'invariabilité de *même* quand il n'a pas le sens de « le même. » L'exception de « nous-mêmes, vous-mêmes, eux-mêmes, elles-mêmes » se trouverait supprimée.

Toutefois, comme notre langue fait souvent varier les adverbes de la même manière que les adjectifs (§ 250), on pourrait *tolérer* l'accord dans tous les cas où l'analogie nous pousse instinctivement à le faire, c'est-à-dire lorsque *même* suit le nom, le pronom ou l'adjectif auquel il s'applique, *sans aucune distinction.*

Quelque.

308. *Quelque,* au sens de *un certain* ou *un certain nombre de,* est adjectif et doit s'accorder : « quelques livres ».

309. *Quelque,* au sens de « combien », est adverbe ; mais puisque les adverbes ne sont pas nécessairement invariables (§ 250), il n'y a pas de raison pour interdire l'*s* du pluriel « lorsque l'adjectif qui suit *quelque* n'est pas accompagné d'un nom et est lui-même suivi d'un verbe au subjonctif, et lorsque *quelque* est suivi d'un adjectif et d'un nom formant ensemble un seul et même qualificatif et qu'il est construit avec le verbe *être*!! » En vertu de cette règle, on écrit sans *s* « *quelque* braves soldats qu'ils soient, *quelque* méchants qu'ils soient. »

L'*s* ne serait pas plus extraordinaire dans *quelques méchants qu'ils soient* que dans *quelques belles raisons que vous donniez.* Sans doute, le mot *quelque* n'a pas exactement la même valeur dans les deux cas, ayant conservé dans le second une partie de sa valeur adjective ; mais la nuance de sens résulte de la nature de la phrase et ne saurait être marquée par le petit jeu de l'*s*. *Quelque,* au sens de *combien,* est devenu adverbe devant un adjectif, mais il ne l'est pas plus que *tout*, et lorsqu'on dit « *toutes* méchantes qu'elles soient », on peut bien écrire « *quelques* méchantes qu'elles soient. »

Il n'y aurait lieu d'interdire l'*s* que devant les *adjectifs* qui commencent par une voyelle, parce qu'on ne prononce pas « quelque-*s* heureux qu'ils soient, quelque-*s* aimables compliments qu'on leur ait faits ». Toutefois, Corneille a écrit :

> . . . . . Et n'oser de ses feux
> *Quelques* ardents qu'ils soient, se promettre autant qu'eux.

Tout.

310. L'adverbe *tout* s'accorde avec l'adjectif singulier devant lequel il est placé, comme le prouve « toute belle » et autres expressions semblables, et il n'y a aucune raison de ne pas écrire aussi « toute heureuse ». Il est vraiment puéril de distinguer « la maison *tout* (entièrement) en feu » et « la maison *toute* (entière) en feu ». Ce n'est pas l'euphonie qui nous fait dire *toute belle* : « tout belle » n'est choquant que par suite de l'habitude prise de faire accorder *tout;* au point de vue euphonique, cette locution n'est pas plus dure que « tout beau ».

Au pluriel, l'adjectif *tout* prenant un sens spécial très différent du sens adverbial (qui se rattache au singulier) [1], « ils sont tous heureux » serait amphibologique s'il était admis que l'adverbe *tout* s'accorde au pluriel comme au singulier. Il serait donc utile que *tout* adverbe fût toujours invariable devant un pluriel; mais le singulier *toute belle* a entraîné le pluriel *toutes belles*, malgré l'équivoque possible : « elles sont toutes belles » peut signifier « elles sont entièrement belles » ou « toutes sont belles ».

Concluons que l'adverbe *tout* peut toujours s'accorder au singulier et doit rester invariable au pluriel excepté devant un mot féminin commençant par une consonne; cette exception est regrettable, mais c'est un fait de langue et non un fait d'orthographe. On ne peut le réformer.

1. Voyez *Revue de philologie française*, t. IV, p. 305.

DU VERBE

311. Toutes les formes de nos conjugaisons dérivent de formes latines, mais non pas toujours des formes latines correspondantes. Pour éviter des confusions qu'amenait l'application des lois phonétiques, la langue a créé des temps nouveaux, d'ailleurs formés d'éléments latins; d'autre part, les types de conjugaison, les personnes, les temps ont réagi les uns sur les autres. L'étude de tous ces phénomènes est du domaine de la Grammaire historique. Nous devons nous borner ici à expliquer les anomalies et les difficultés de la conjugaison française telle qu'elle est actuellement constituée.

D'autre part, nous ne nous attarderons pas à définir de nouveau les temps, les modes, les personnes, etc. ; nous supposons le lecteur en possession des notions grammaticales élémentaires.

ACCORD DU VERBE AVEC LE SUJET

312. En principe, lorsque deux sujets au singulier sont unis par la conjonction *ou*, le verbe doit toujours pouvoir se mettre au singulier ; car, quelle que soit la nuance de sens exprimée par *ou*, ce mot par lui-même, étant opposé à *et*, implique l'idée d'une action d'un seul sujet à la fois.

Mais le pluriel peut se justifier aussi et dans tous les cas. Lorsqu'on veut dire que c'est tantôt un, tantôt l'autre des sujets qui agit, l'action successive de plusieurs peut raisonnablement être marquée par le pluriel

comme l'action simultanée : « La peur ou le besoin *font* tous ses mouvements », a dit Buffon. On pourrait substituer *et* à *ou* en marquant par un adverbe l'idée de non-simultanéité : « La peur *et* le besoin font *tour à tour* ses mouvements. » Lorsque c'est l'un à l'exclusion de l'autre qui fait l'action ou subit l'état, le pluriel est moins logique ; mais on dit « nous *serons condamnés*, vous *ou* moi ; ils *seront condamnés*, l'un *ou* l'autre. » De là à dire « l'un ou l'autre *seront* condamnés », il n'y a qu'un pas [1]. Remarquez d'ailleurs que le cas est le même dans « ni l'un ni l'autre ne *seront* condamnés. » (Cf. § 314). Voyez aussi § 315.

313. On met le verbe au pluriel sans hésiter quand on dit : « Pierre et Paul *sont* venus. » Il semble tout naturel de dire aussi : « l'un et l'autre *sont* venus », et non « l'un et l'autre *est* venu. » Cependant l'Académie autorise les deux nombres. On explique le singulier en paraphrasant « l'un est venu et l'autre aussi », mais on peut interpréter de même : « Pierre est venu et Paul aussi. » D'où vient donc le traitement spécial de la locution « l'un et l'autre » ? Est-ce parce que, dans cette locution, *un* et *autre* peuvent être adjectifs et que la langue répugne à mettre au pluriel le substantif auquel ils se rapportent : l'un et l'autre *général* (et non : l'un et l'autre *généraux*). Mais il en est de même avec tous les adjectifs : « le grand *et* le petit *journal*, le premier *et* le second *cheval* » (Cf. § 245), et le singulier du substantif n'empêche pas de mettre obligatoirement le verbe au pluriel : « le premier et le dernier *travail* de la journée *sont* les plus lassants ». Si l'on peut mettre

1. Toutefois, s'il y avait exclusion absolue de l'un des deux, le pluriel ne serait pas possible. On ne dirait pas « l'un ou l'autre *seront* élus pape. »

le verbe au singulier après *l'un et l'autre*, c'est que cette locution implique l'idée de l'un *aussi bien que* l'autre; la conjonction *et* n'est pas simplement copulative comme dans « Pierre *et* Paul ». Nous sommes à peu près dans les conditions du § 316. Mais c'est encore le pluriel qui est, de beaucoup, le plus employé.

314. Après deux sujets du singulier séparés par *ni* (ni Pierre, ni Paul ; ni l'un, ni l'autre), il serait logique de mettre toujours le verbe au singulier. Mais on dit forcément : « nous ne *serons appelés ni* vous *ni* moi ; ils ne *seront approuvés, ni* l'un *ni* l'autre » ; et on en est venu tout naturellement à dire : « *ni* l'un *ni* l'autre ne *seront* approuvés. » (Comparez *l'un ou l'autre*, § 312). Ainsi s'explique la règle académique de mettre indifféremment le singulier ou le pluriel après « ni l'un ni l'autre. »

Même règle avec plusieurs sujets précédés *d'aucun* : « aucun homme, aucune femme ne s'y montrèrent ou ne s'y montra. »

315. Lorsque *l'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre* sont suivis d'un complément, l'idée qui reste dans l'esprit c'est *l'un* d'une part et *aucun* de l'autre, et le verbe se met au singulier : « L'un ou l'autre *de nous sera* choisi. Ni l'une ni l'autre *de ces hypothèses n'est* vraisemblable. »

316. Lorsque plusieurs sujets, dont le premier est au singulier, sont réunis par la conjonction *comme* ou une locution équivalente, le véritable sujet est le premier substantif, et le verbe se met au singulier : « Jacques, comme son père et son oncle, est puissamment riche. »

Toutefois, avec *ainsi que* (et bien plus rarement avec *comme*), lorsque l'idée de conjonction prévaut sur l'idée

de comparaison, lorsque « ainsi que » équivaut à *et*, on met le verbe au pluriel :

> *Votre père* en mourant, *ainsi que votre mère*,
> Vous *laissèrent* de biens une somme légère.
>
> (REGNARD).

317. De même qu'un adjectif peut s'accorder seulement avec l'un des noms auxquels il se rapporte (§ 245), un verbe peut s'accorder seulement avec l'un de ses sujets, *surtout* lorsqu'il est à un temps où la troisième personne du singulier se prononce comme la troisième du pluriel, et lorsque les sujets ne sont pas réunis par la conjonction.

Pour que cet accord partiel soit justifié, il faut que l'un des sujets résume en quelque sorte les autres, grâce à une synonymie plus ou moins approximative [1] ou à une gradation plus ou moins formelle, ou bien que l'idée se porte principalement sur ce sujet. Voici des exemples de l'un et l'autre cas, empruntés à M. Bastin :

PREMIER CAS. (Synonymie ou gradation) : *La sagesse et la piété* du souverain *peut* faire toute seule le bonheur de ses sujets (Massillon). — Celui à qui *appartient la gloire, la majesté et l'indépendance* (Bossuet). — Ces beautés immortelles montrent *une innocence, une modestie, une simplicité* qui *charme* (Fénelon). — *Une couronne de chêne ou de laurier, une statue, un éloge était* à Lacédémone... une récompense immense (Montesquieu). — *Un mot, une douceur, un retour, une caresse, une tendresse,* me *désarme* et me guérit en un moment (Mme de Sévigné). — *Tout plaisir, tout repos* par là m'*est* arraché (Molière).

1. Il suffit que les substantifs expriment des idées de même ordre.

Deuxième cas. (Insistance sur l'un des sujets) : Non seulement les règles de la syntaxe, *mais encore l'orthographe des mots pouvait* se modifier (Abbé d'Olivet). — La naissance, la vertu, *le mérite même* de la guerre, *quelque brillant qu'il soit*, ne *sauve* pas un homme de la foule dans laquelle il est confondu (Montesquieu).

318. Lorsque le sujet se compose de plusieurs substantifs précédés de *chaque*, et ne rentre dans aucun des deux cas ci-dessus indiqués, le verbe peut encore se mettre au singulier ou au pluriel : au singulier puisque l'action est faite par chaque personne ou chaque chose en particulier ; au pluriel puisqu'on parle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses. On écrira donc : « chaque homme et chaque femme *portait* ou *portaient* une cocarde. »

319. Lorsqu'on parle d'un nombre plus ou moins grand de personnes ou de choses, le nom collectif qui désigne ce nombre peut être au singulier ; mais la tendance de la langue est de ne considérer que l'idée de pluralité et de mettre au pluriel le verbe dont le nom collectif singulier est le sujet. Cette tendance a complètement prévalu pour un certain nombre de locutions collectives (*la plupart de*, *beaucoup de*, *bien des*, etc.) ; avec les autres on peut encore employer le singulier, mais il ne faut chercher dans le choix du nombre aucune distinction d'idées. Il est faux qu'après *la moitié*, *le tiers*, etc., le singulier marque la quantité précise, le pluriel une quantité approximative, et qu'il faille dire « le *quart* des hommes *a* péri » s'il y en a exactement un quart, et « le *quart* des hommes ont péri » si on ne les a pas comptés. Lorsqu'on veut marquer cette nuance il faut l'exprimer formellement; en

dehors de toute détermination, les deux façons de dire ont la même valeur.

320. Il n'y a pas de raison non plus pour *exiger* le singulier avec *le peu* au sens de « le trop peu », car « le peu » ne saurait signifier le manque absolu; suivi d'un nom au pluriel il implique toujours une idée de pluralité, si restreinte soit-elle. On peut donc dire : «Le peu de services qu'il a su rendre (les services trop peu nombreux...) ne *permettent* pas de lui donner de l'avancement. »

321. *Plus de* est au nombre des locutions collectives avec lesquelles le pluriel a prévalu. Cependant, on met le singulier après *plus d'un* : « plus d'un s'est égaré », mais ce n'est pas qu'on fasse rapporter le verbe à *plus* considéré comme un singulier. Il est étrange assurément de dire « plus d'un jour s'*est* écoulé » et « moins de deux jours se *sont* écoulés. » On ne peut expliquer cette bizarrerie que par une sorte d'accord instinctif avec *un*.

322. Lorsque le sujet et l'attribut sont de nombres différents, on comprend qu'on puisse à la rigueur, par une sorte d'attraction, faire accorder le verbe avec l'attribut. C'est ce qui explique la locution « ce sont eux » au lieu de « c'est eux » qui se disait anciennement et qui était semblable à « c'est moi, c'est toi, c'est nous, etc. » Mme de Sévigné écrit encore : « *c'est eux* qui en demeurent d'accord. » Avec les formes verbales qui se prononcent de même au singulier et au pluriel, nous ne voyons pas pourquoi on n'autoriserait pas aujourd'hui après *ce* le singulier, qui est conforme à la logique et à l'histoire de la langue : « *c'était* des oiseaux de passage, il faut que ce *soit* eux, ce *serait* de bons soldats. » S'il n'était pas trop tard pour revenir à « c'est eux », on supprimerait une exception qui n'offre aucun intérêt.

LES TEMPS DU FUTUR

323. On ne compte ordinairement que deux temps du futur : le futur simple et le futur composé ou futur antérieur.

Le futur antérieur marque, dit-on, une action future mais qui doit en précéder une autre. Cette définition n'est pas exacte, car l'action peut être présente ou passée : *j'aurai mal entendu*. — Corneille écrit :

> Je verrai les lauriers d'un frère ou d'un mari
> Fumer encor du sang que j'*aurai* tant *chéri*.

« J'aurai oublié mon sac dans la voiture. » L'action d'*oublier* est passée, mais elle est antérieure au moment futur où on se sera assuré de la chose. Le *futur antérieur* serait donc mieux nommé *antérieur au futur ;* il indique simplement que l'action est antérieure à un moment futur, exprimé ou sous-entendu.

324. Notre langue possède encore un *futur dans le passé*. C'est ce temps qui a donné naissance au mode conditionnel ; mais tout en prenant une valeur modale il a conservé son ancienne signification purement temporelle quand il se trouve dans une proposition subordonnée après un verbe principal au passé : « je *savais*, on m'*avait dit* qu'il *arriverait* aujourd'hui. » Ailleurs, pour exprimer le même temps, on est obligé d'employer l'auxiliaire *devoir* à l'imparfait, suivi de l'infinitif. Il faut donc présenter ainsi ce temps à double forme :

Futur dans le passé.

	Il savait que *je devais arriver* ou
Je devais arriver.[1]	que *j'arriverais.*
Tu devais arriver.	que *tu arriverais.*
Il devait arriver.	qu'*il arriverait.*
Nous devions arriver.	que *nous arriverions.*
Vous deviez arriver.	que *vous arriveriez.*
Ils devaient arriver.	qu'*ils arriveraient.*

325. Le conditionnel dit passé a aussi conservé partiellement son ancienne valeur de temps de l'indicatif ; il peut marquer le futur antérieur relativement à un moment passé exprimé par le verbe principal :

Futur antérieur dans le passé.

	Il savait que *je devais être arrivé* ou
Je devais être arrivé.	que *je serais arrivé* avant ce soir.
Tu devais être arrivé.	que *tu serais arrivé,* »
Il devait être arrivé.	qu'*il serait arrivé,* »
Nous devions être arrivés.	que *nous serions arrivés,* »
Vous deviez être arrivés.	que *vous seriez arrivés,* »
Ils devaient être arrivés.	qu'*ils seraient arrivés,* »

326. Ce n'est pas une complication que d'introduire dans l'étude de nos verbes deux nouveaux temps, puisque ces temps existent réellement dans notre conjugaison. Il est mauvais de confondre dans une même appellation deux valeurs aussi différentes que celles du *présent-futur* du conditionnel (il *viendrait* maintenant — ou ce soir — à la maison si.....) et du *futur dans le passé* de l'indicatif (je savais qu'il *viendrait* ici).

Cette distinction donne l'explication du fait qui a si longtemps embarrassé les grammairiens : l'emploi du

1. *Je devais arriver* peut signifier aussi « j'avais le devoir d'arriver » mais alors ce n'est plus un temps du verbe *arriver,* et *devoir* n'est plus auxiliaire ; au lieu d'une simple locution verbale, on a *deux* verbes, consécutifs.

conditionnel (du pseudo-conditionnel) sans qu'il y ait ni condition ni doute dans l'esprit. « Ce fut en vue du Messie et de son règne éternel que Dieu *promit* à David que son trône *subsisterait* éternellement. » BOSSUET.

DISTINCTION DES AUXILIAIRES *AVOIR* ET *ÊTRE*

327. Les auxiliaires *avoir* et *être* expriment l'un et l'autre un état; *avoir* n'est pas une action. Avoir mangé, être venu, c'est proprement être dans l'état qui succède à l'action de manger, à l'action de venir.

328. Théoriquement, l'auxiliaire *avoir* suppose un complément direct, car ce verbe ne peut s'employer sans régime (au moins sous-entendu). C'est au complément de l'auxiliaire *avoir* que se rapporte le participe passif du verbe qu'il sert à conjuguer; *j'ai mangé une pomme* s'analyse à l'origine : *j'ai une pomme* mangée. Donc, en principe, *avoir* ne devrait être l'auxiliaire que d'un verbe ayant un participe passif, c'est-à-dire d'un verbe transitif, et l'auxiliaire *être* devrait être réservé aux verbes intransitifs. Une douzaine d'entre eux continuent à se conjuguer avec *être* mais *avoir* tend à devenir l'auxiliaire unique.

Les verbes qui expriment un état sont en général intransitifs. C'est comme intransitifs qu'ils s'accommodent particulièrement bien de l'auxiliaire *être*, et non parce que l'auxiliaire *avoir* impliquerait l'idée d'action. Quand on dit « il est parti hier », ce n'est pas un état qu'on exprime.

329. Quelques verbes intransitifs sont dans la période d'hésitation entre l'auxiliaire *être* et l'auxiliaire *avoir*, et la langue en profite pour rendre des nuances de signification par la préférence donnée à l'un sur l'autre. Ainsi *demeurer* au sens de « habiter » prend

l'auxiliaire *avoir* : j'ai demeuré dans ce quartier. Le même verbe, au sens de « continuer à être » se conjugue avec *être* : « il est demeuré trois ans mon ami. »

330. C'est sur la fausse conception des auxiliaires considérés comme représentant l'un l'état, l'autre l'action, que repose la distinction subtile de Ménage, encore admise par l'Académie : « On doit dire *Monsieur a sorti ce matin* et non *est sorti*, pour faire entendre qu'il est sorti et revenu. » En réalité, on ne dit pas « Monsieur *a* sorti » ; si on veut faire comprendre qu'il est rentré, on dit qu'il est rentré.

PREMIÈRE CONJUGAISON

Verbes en ER.

331. Notre conjugaison en *er* se rattache à la conjugaison latine en *are*, avec divers emprunts aux autres. Les différences entre cette conjugaison et les autres s'expliquent le plus souvent par des différences entre les conjugaisons latines. Il y a cependant quelques réserves à faire pour l'indicatif présent, le prétérit et l'impératif.

A l'indicatif présent, l'*e* muet des terminaisons *es*, *e* correspond à l'*a* des terminaisons latines *as*, *at*, de même que l'*e* muet des adjectifs féminins vient de l'*a* de *bona*. Le *t* caractéristique de la troisième personne est tombé après l'*e* muet dès la fin du XIe siècle [1], tandis qu'il est resté dans les verbes des autres conjugaisons, où il n'était pas précédé d'un *e* muet.

1. Il est tombé aussi dans tous les verbes, pour la même raison, après l'*e* muet du subjonctif.

D'après l'origine latine, la première personne de l'indicatif présent dans toutes les conjugaisons (sauf dans la conjugaison inchoative), devrait n'avoir et n'avait anciennement aucune flexion; on disait *je doi* et *je chant*. Toutefois un certain nombre de verbes se terminaient par un *e* ou une *s*, pour des raisons phonétiques: « j'entr*e*, je sen*s*. » La conjugaison en *er* a été assimilée à la première catégorie de ces verbes, et les autres à la seconde (Voy. § 360, n. 1).

332. Au prétérit, les verbes latins n'avaient pas d'*s* à la première personne, et ils avaient un *t* à la troisième. Les verbes de la conjugaison en *er* ont conservé cette particularité de la première personne, que les autres ont perdue par assimilation avec la seconde personne; en revanche ils ont laissé tomber le *t* de la troisième, que les autres ont conservé ou repris.

333. La seconde personne de l'impératif se terminait par *a* dans les verbes latins en *are* : de là notre terminaison *e* de *chante*. Dans les verbes des autres conjugaisons, cette personne devrait n'avoir aucune flexion; mais on l'a assimilée aux secondes personnes en *s* des autres temps, sauf cependant *va*, qui doit probablement sa préservation à ce qu'on le rattache à un verbe en *er* : *aller*.

Sur l'accent circonflexe à la troisième personne de l'imparfait du subjonctif et aux deux premières personnes du pluriel du prétérit, voy. §§ 153 et 154.

334. *Envoyer* fait au futur *enverrai* au lieu de « envoierai ». Il faut remarquer que, pour la plupart de ses formes, ce verbe ressemble à un composé de *voir* (ils en*voient*, en*voyais*, en*voyant*, ect). Il est possible qu'au futur il ait subi l'influence de *verrai*.

Voy. § 33 pour le futur des verbes en *er* dont le radi-

cal se termine par une voyelle. *Je plirai, je salurai* seraient aussi logiques que *poliment* (= poliement) et *résolument* (= résoluement).

335. Sur les verbes en *quer, guer* et *ger*, voy. §§ 111, 118 et 123.

Quand le radical d'un verbe se termine par un *i* semi-voyelle, un *y* ou une mouillure, l'*i*, l'*y* ou la mouillure se confondent avec l'*i* des terminaisons *ions*, *iez*. Voy. §§ 93, 144, 148 et 373.

Sur les verbes dont l'*é* fermé du radical de l'infinitif peut devenir ouvert dans d'autres formes, voy. §§ 157 et 158.

Sur les verbes en *eler* et en *eter*, voy. § 67. Il vaudrait mieux ne redoubler jamais la consonne dans la conjugaison de ces verbes, et écrire *j'appèle*, malgré les deux *l* d'*appellare*, comme déjà *appeler* et il *pèle* (fait sur *pellem*).

336. Il y avait trois verbes en latin pour rendre l'idée d'*aller*. Nous n'avons gardé que l'impératif singulier et le singulier et la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent de l'un *(vadere)*, le futur et le conditionnel d'un second *(ire)*. Les autres temps et formes se rattachent à l'infinitif *aller*. Il faut remarquer que le subjonctif régulier formé sur *aller* devrait être « que j'alle », comme le subjonctif d'*installer* est « que j'installe. » La forme « que j'aille » a subi l'analogie de « que je vaille ». Pour l'indicatif présent, voy. § 370, 1°.

Les temps du passé du verbe *être* s'emploient souvent avec le sens d'*aller*. On comprend qu'on ait pu passer d'une signification à l'autre : pour *avoir été* (au sens de s'être trouvé) dans un pays, il faut y *être allé*.

DEUXIÈME CONJUGAISON

Verbes inchoatifs en IR.

337. Les terminaisons dites *inchoatives* des verbes en *ir* se rattachent aux flexions inchoatives du latin *isco*, *iscis*, etc.

A l'infinitif, au participe passé, au prétérit de l'indicatif et à l'imparfait du subjonctif, on a les flexions des verbes en *ir* non inchoatifs tels que *sentir* (Voyez plus loin). Le prétérit de l'indicatif, en français comme en latin, n'ayant pas la flexion inchoative, l'imparfait du subjonctif ne pouvait l'avoir non plus, puisque ce second temps est formé sur le premier.

Sur l'accent circonflexe, dans certaines formes du prétérit et de l'imparfait du subjonctif, voyez §§ 153 et 154.

338. Le verbe *haïr* a conservé ses formes non inchoatives au singulier de l'indicatif présent et de l'impératif. Ailleurs, il suit aujourd'hui la conjugaison inchoative.

339. Le verbe *fleurir* est formé sur *fleur*, qui vient, régulièrement, par dérivation populaire, du latin *florem*. Mais les savants ont refait le participe *florissant* sur *florescentem*, en lui donnant le sens de *prospère*. Et cet adjectif verbal a engendré l'imparfait *florissais*, que l'on emploie, comme *florissant*, au figuré.

340. Les verbes *bénir* et *maudire*, qui se rattachent au verbe *dire*, se sont modelés sur la conjugaison

inchoative (*nous maudissons* et non pas *nous maudisons*). Toutefois *maudire* a conservé son infinitif et son participe passé étymologiques.

Bénir a conservé son participe passé primitif dans la locution « eau bénite ». Mais il y aurait avantage à donner partout ailleurs au participe passé de *bénir* la forme *béni*, *bénie*, même lorsqu'il est adjectif, et à écrire « du pain béni ». L'Académie écrit : « Nos drapeaux furent *bénits* par le clergé ». Ce qui prouve que cette orthographe est contraire à la langue, c'est qu'on ne dirait pas « nos enseignes furent *bénites* par le clergé ».

TROISIEME CONJUGAISON (CONJUGAISON MORTE)

Verbes en RE *ou en* OIR *et non inchoatifs en* IR.

341. Tandis qu'on a fait de tout temps en France des verbes inchoatifs en *ir* et surtout des verbes en *er* (*téléphoner* est tout récent), et que ces conjugaisons sont encore vivantes et susceptibles de produire de nouveaux rejetons, les conjugaisons en *oir* et en *re* et la conjugaison non inchoative en *ir* étaient devenues stériles avant même la formation du français [1]. Le nombre des verbes qui les composaient ne s'est pas accru, il a diminué au contraire (nous avons perdu *ardre* de « ardere », *toudre* de « tollere », *souloir* de « solere », etc.), et ces trois conjugaisons, tant par l'effet des lois phonétiques que par des emprunts et

1. La conjugaison en *are* (français *er*) a prévalu sur les autres parce qu'elle était plus facile, plus régulièrement accentuée sur la flexion. C'est aussi sa grande régularité qui a fait le succès de la conjugaison inchoative.

des échanges incessants, sont arrivées à n'en plus constituer réellement qu'une seule, qu'on peut appeler *la conjugaison morte*. Plusieurs temps ont des formes diverses, mais aucune de ces formes ne correspond exactement, dans tous les verbes où on la trouve, à une désinence déterminée d'infinitif.

342. On ne peut faire rentrer les verbes tels que *partir* dans la même conjugaison que les verbes tels que *finir*, en les considérant simplement comme irréguliers. *Partir* est aussi régulier que *rendre* ou *devoir*, et il y a tout avantage 1° à séparer complètement les non inchoatifs des inchoatifs en *ir*, 2° à ranger dans une seule et même conjugaison, les verbes en *re* ou *oir* et les non inchoatifs en *ir*.

DÉTERMINATION DU RADICAL

Règle générale et exceptions.

343. En principe, pour les verbes de la conjugaison morte comme pour les autres, le radical s'obtient en supprimant la désinence de l'infinitif.

Ainsi le radical de	*partir*	est	*part*
—	*tenir*		*ten*
—	*valoir*		*val*
—	*devoir*		*dev*
—	*tendre*		*tend*
—	*vivre*		*viv*

344. Toutefois, il y a lieu de faire les remarques suivantes :

a). Plusieurs verbes, tels que *tenir*, *devoir*, *boire*, ont un second radical dont nous parlerons plus loin (§ 347 et suivants). — En outre, certains temps peuvent avoir un radical spécial, comme nous le verrons à propos de chacun d'eux.

b). Le radical du défectif *gésir* est aujourd'hui *gis* et non *gés*, sauf à l'infinitif. C'est par euphonie que l'*é* de *gésir* s'est maintenu, alors que le radical était ou devenait *gis* ailleurs.

c). Les verbes *taire, plaire, faire* et presque tous les verbes en *ire* ou *uire* (exceptez *rire, sourire, bruire* (1) et les verbes terminés par *crire*), avaient leur radical latin terminé par un *c* (2) qui a produit une *s* en français devant certaines voyelles, et il en est résulté que le radical, au lieu d'être en *ai, i, ui*, est en *ais, is, uis*, ailleurs qu'à l'infinitif et aux temps qui en dérivent.

C'est ainsi que le radical de *plaire* est *plais*
Celui de *taire* *tais*, celui de *faire* *fais*

dire	*dis*	*lire*	*lis*
confire	*confis*	*suffire*	*suffis*
instruire	*instruis*	*traduire*	*traduis*
conduire	*conduis*	*nuire*	*nuis*
cuire	*cuis*	*luire*	*luis*
etc.			

Le radical d'*éclore* est aussi *éclos* (sous l'influence du participe passé, car l'origine latine n'explique pas l'*s*).

d). Les verbes en *crire* se terminaient jadis par *crivre* (écrivre), et ils ont conservé le *v* final du radical partout ailleurs qu'à l'infinitif et aux temps qui en dérivent : le radical d'*inscrire* est donc *inscriv*, celui de *proscrire : proscriv*, etc.

1. Et les défectifs *frire, circoncire, occire*, pour lesquels la question du radical ne se pose pas.

2. Le radical de *lire* (legere) était terminé par un *g*, mais ce verbe a subi l'analogie de *dire*. C'est aussi en vertu d'une analogie que le radical d'*instruire* est *instruis*.

e). Les verbes en *aître, oître,* étaient jadis en *aistre, oistre:* le radical se terminait par *ais, ois,* et le *t* était simplement une lettre euphonique de liaison entre *s* et la désinence *re.* L'ancien radical a persisté devant les voyelles (avec redoublement de l'*s* pour marquer la prononciation dure de cette lettre), et c'est ainsi que le radical de *naître* est *naiss,* celui de *paraître: paraiss;* celui de *croître: croiss,* etc.

f). Dans les terminaisons *eindre, aindre, oindre,* le *d* ne fait partie ni du radical, ni de la désinence ; c'est, comme le *t* de *connaître,* une lettre euphonique qui s'est introduite entre l'*n* finale du radical et l'*r* initiale de la désinence *re.* Ce *d* occupe la place d'un *g* latin, qui, devant les voyelles, a mouillé l'*n,* si bien que le radical complet des verbes en *eindre, aindre, oindre* se termine par *eign, aign, oign.* Le radical de *peindre* est *peign,* celui de *plaindre* : *plaign ;* celui de *joindre : joign,* etc.

C'est aussi un *d* euphonique que l'on a dans les infinitifs *coudre, moudre* (jadis *cous-d-re, moul-d-re).* Le vrai radical de *coudre* est *cous,* et celui de *moudre : moul.*

Dans *absoudre* (et *résoudre, dissoudre*), le *d* occupe la place d'un *v* latin qui se retrouve dans le radical *absolv* (forme savante pour *absouv*).

Les verbes en *dre* dans lesquels le *d* ne fait pas partie du radical sont donc ceux en *eindre, aindre, oindre* (radical *eign, aign, oign), moudre* (radical *moul), coudre* (radical *cous)* et les verbes en *soudre* (radical *solv).*

345. Les particularités signalées dans le § 344 *c, d, e, f,* quelque importantes qu'elles soient, sont des exceptions. En règle générale le radical, pour les verbes en *re* comme pour les autres, s'obtient purement et

simplement par la suppression de la désinence. Ainsi :

Rir*e*,	radical	*ri*.	Exclur*e*,	radical	*exclu*.
Vaincr*e*.	—	*vainc* (1)	Rompr*e*,	—	*romp*.
Suivr*e*,	—	*suiv*.	Mettr*e*,	—	*mett*.
Vivr*e*,	—	*viv*.	Battr*e*,	—	*batt*.
Perdr*e*,	—	*perd*.	Mordr*e*,	—	*mord*.
Tordr*e*,	—	*tord*.	Etc.		

Ajoutez tous les verbes en *andre*, *ondre*, *endre* (sauf *prendre* et ses composés, voyez § 346) :

Répandr*e*,	*répand*.	Répondr*e*,	*répond*.
Entendr*e*,	*entend*.	Etc.	

346. Le radical de *prendre* devrait être *prend ;* mais ce verbe (et par suite ses composés) a subi l'influence de *tenir*, sur lequel a été calqué le radical *pren'* : *pren-ons* comme *ten-ons*. Pour le changement de *pren* en *prèn*, voyez § 348.

Le radical *prend* s'est maintenu à l'infinitif et aux temps qui en dérivent, et au singulier de l'indicatif présent sous réserve de la chute de la consonne finale. (Voyez §§ 361-363).

VERBES A DOUBLE RADICAL

Verbes en re.

347. L'ancien infinitif de *boire* était *boivre*, auquel se rattache le radical *boiv* que l'on a dans « ils boivent. » Mais à côté de *boiv* on a le radical plus fréquent *buv* (de *buvait*, *buvons*, etc.)

En latin, le radical de ce verbe *(bibere)* avait partout la même voyelle *i*. Mais, d'après les lois phonétiques, cet *i* devait aboutir à *oi* quand il portait l'accent tonique

1. Devant un *i*, on a été obligé de substituer *qu* au *c* final ; de là *vainquit*, et cette orthographe s'est propagée aux formes telles que *vaincait*, *vaincons*. On n'a conservé le *c* que devant la voyelle *u* *(vaincu)* pour éviter deux *u* de suite.

(à l'infinitif, et au singulier ainsi qu'à la troisième personne du pluriel des présents de l'indicatif et du subjonctif); ailleurs il devait produire *e*. Les anciens radicaux français du verbe étaient donc *boiv* et *bev*. L'*e* de *bev* s'est changé en *u* sous l'influence des deux consonnes labiales qui l'avoisinaient: c'est de la même façon que *femier* est devenu *fumier*.

Le radical ordinaire de *boire* est donc *buv*. La forme *boiv* est ce qu'on appelle *le radical tonique* : c'est la forme que prend le radical lorsqu'il a l'accent tonique. Ailleurs, l'accent tonique porte sur les désinences *ons*, *ez*, *ais*, *ant*, etc.

348. Le radical *pren'* de « prendre » (§ 346) devient *prèn'* écrit *prenn* dans « ils prennent, que je prenne, etc. » (1). C'est une assimilation partielle avec « ils tiennent, etc. » (§ 353).

349. Le verbe *croire* avait jadis deux radicaux tout à fait analogues à *boiv* et *bev* de « boire. » C'étaient *croi* et *cre*. Sous l'influence du premier, le second est devenu *croy* (2) *(nous croyons, il croyait, croyant)*. Le radical ordinaire de ce verbe est donc *croy* et le radical tonique *croi* comme à l'infinitif.

350. Pour des raisons semblables, les radicaux ordinaires des verbes *traire* (et ses composés) et *bruire* sont *tray* et *bruy* (3), et les radicaux toniques : *trai* et *brui*. De même, *haïr* faisait *hai* et *hay;* mais ce verbe est devenu inchoatif, sauf au singulier de l'indicatif présent (§ 338).

1. On n'a absolument aucune raison pour ne pas écrire « ils prènent, que je prène »; il n'y a qu'une *n* dans *prenons, prenant.*

2. *Croy* = *Croi* + *yod.*

3. A l'imparfait de *bruire,* on substitue aujourd'hui à *bruy* le radical inchoatif *bruiss.*

351. Ce sont les seuls verbes en *re* qui aient un radical tonique différent du radical ordinaire. En dehors de l'infinitif, on ne trouve le radical tonique qu'au singulier des présents de l'indicatif, du subjonctif et de l'impératif, et à la troisième personne du pluriel des deux premiers temps. Au singulier de l'indicatif présent et de l'impératif, ce radical tonique subit certaines modifications que nous signalerons en leur lieu.

Verbes en oir et en ir.

352. Pour les verbes en *oir* et en *ir*, comme l'accent tonique porte sur la désinence *oir* ou *ir*, c'est le radical non tonique, le radical ordinaire, que l'on obtient en supprimant la désinence.

353. Le radical tonique, quand il n'est pas identique à l'autre, diffère du radical ordinaire par la substitution de *oi* ou *ié* à *e* ou *é*, et de *eu* à *ou*. Ainsi :

Au radical ordinaire		correspond	le radical tonique :
—	*ten'* (ten*ir*),	—	*tièn'* (écrit *tienn*) (1).
—	*ven'* (ven*ir*),	—	*vièn'*.
—	[*re*]*quér* (requér*ir*),	—	[*re*]*quièr*.
—	*mour* (mour*ir*),	—	*meur*.
—	*dev* (dev*oir*),	—	*doiv*.
—	— *cev* (recev*oir*),	—	*çoiv*.
—	*mouv* (mouv*oir*),	—	*meuv*.
—	*pouv* (pouv*oir*),	—	*peuv*.
—	*voul* (voul*oir*),	—	*veul*.

354. Les différences entre radicaux ordinaires et radicaux toniques sont tout à fait analogues à celles qui peuvent exister, dans les substantifs ou adjectifs, entre simples et dérivés : *goulu* à côté de *gueule*, *nouveau* près

1. A l'indicatif présent et à l'impératif, devant les désinences du singulier, la syllabe *ièn'* aboutit au son *i-in* (il tient).

de *neuf*, *ouvrage* et *œuvre* (alternance de *ou* et *eu*), *pelu* à côté de *poil* (alternance de *e* et *oi)*, *chenet* à côté de *chien* (alternance de *e* et *ie*, comme dans *tenir*, *tient)*, etc. Nous avons donné la raison générale de ces différences à propos des deux radicaux de *boire* (§ 347).

Mais toutes les voyelles latines ne se prêtent pas à une double transformation suivant qu'elles sont toniques ou non, et d'autre part un certain nombre de verbes qui avaient, dans l'ancienne langue, deux radicaux, ont vu l'un des deux l'emporter sur l'autre : ainsi dans *cueillir* l'ancien radical tonique est devenu radical unique; dans *couvrir*, c'est au contraire le radical ordinaire qui a chassé le radical tonique *cœuvr*.

355. Dans le verbe *seoir*, jadis prononcé en deux syllabes, le radical *se* est devenu *sey* par euphonie (sauf à l'infinitif où l'*e* s'est élidé) : de là le participe présent *seyant*. Le radical tonique est *sié* [1] *(il sied*, ces vêtements lui *siéent)*.

Le composé *asseoir* se conjugue comme *seoir*, sauf pour *ils asseyent* (au lieu d'*assiéent)* qui a subi l'influence de « nous asseyons, vous asseyez. » Au subjonctif présent, le radical ordinaire *assey* s'est aussi propagé à toutes les personnes. Mais ce verbe a encore une autre conjugaison, refaite sur l'infinitif, où la diphtongue *oi* a été considérée comme faisant partie du radical, de là *assoi* radical tonique et *assoy* radical ordinaire (comparez *croire*, § 349*)*. C'est ainsi que se conjugue l'autre composé *surseoir*.

Il va sans dire que l'*e* non prononcé de *seoir*, *asseoir*

1. Ici l'*é* de *ié* est fermé parce qu'il n'est pas suivi d'une consonne prononcée comme dans le radical *acquièr*.

et *surseoir* devrait être supprimé [1] comme il l'a été dans *veoir* et *cheoir*, aujourd'hui *voir* et *choir*.

356. *Voir* et les composés du défectif *choir*, — *échoir*, *déchoir*, — ont un double radical (*voi*, *échoi*, toniques, et *voy*, *échoy*), qui s'explique comme celui de *croire* (§ 349). A l'infinitif, le radical de ces verbes, qui était jadis *ve*, *che*, est réduit à la consonne initiale *v*, *ch*, par suite de l'élision de l'*e*.

357. Pour des raisons phonétiques, *ouïr* a comme radical ordinaire *oy*, en dehors de l'infinitif, et comme radical tonique *oi*; les deux sont peu usités. De même, le radical ordinaire de *fuir* est *fuy* et le radical tonique *fui*.

358. On remarquera que pour les verbes *ouïr*, *fuir*, *bruire*, *traire*, *voir*, *échoir* (et *asseoir* quand on conjugue j'*assois*, etc.), qui ont tous un radical en *oy*, *uy*, *ay*, le radical tonique ne diffère de l'autre que par la substitution de *i* à *y*.

359. Les verbes qui possèdent un radical tonique étant très peu nombreux, et ce radical ne s'appliquant qu'à un petit nombre de formes de la conjugaison, quand nous parlerons du radical d'un verbe sans épithète, nous entendrons par là le radical unique ou le radical non tonique.

Rappelons qu'on a le radical tonique au singulier et à la troisième personne du pluriel des trois temps suivants: présent de l'indicatif, présent du subjonctif, impératif.

INDICATIF PRÉSENT

360, — Les verbes latins d'où dérivent nos verbes

1. Par une bizarrerie, digne de notre système orthographique actuel, *asseoir* perd son *e* au futur et *surseoir* le garde.

de la conjugaison morte avaient les désinences suivantes à l'indicatif présent :

Singulier	1re personne	*(eo)*,	*(o)*, *(io)*
	2e persenne	*(e)* s	*(i)* s
	3e personne	*(e)* t,	*(i)* t
Pluriel	1re personne	[*emus*]	[*imus*]
	2e personne	[*etis*]	[*itis*]
	3e personne	*(e)* nt	*(u)* nt, *(iu)* nt

Les désinences des deux premières personnes du pluriel ont été remplacées par les terminaisons uniformes *ons*, *ez*, qu'on retrouve dans toutes les conjugaisons et dont nous n'avons pas à expliquer ici l'origine. Les autres désinences ont subi des changements phonétiques réguliers : chute des voyelles à l'exception de celles de la troisième personne du pluriel qui s'affaiblissent en *e* muet, conservation des consonnes. D'autre part, à une époque relativement récente, la première personne du singulier a été rendue semblable à la seconde et a pris une *s* [1] Il en résulte que nos verbes en *re*, *oir* et *ir* (non inchoatif) ont uniformément les terminaisons suivantes à l'indicatif présent :

Singulier	1re personne	*s* [2]
	2e personne	*s*
	3e personne	*t*
Pluriel	1re personne	*ons*
	2e personne	*ez*
	3e personne	*ent*

361. — Toutefois, nous écrivons par un *d*, à la troisième personne du singulier, 1° les verbes en *andre*, *endre*,

1. Cette assimilation s'est produite sous l'influence de certains verbes qui *phonétiquement* étaient arrivés à avoir une *s* à cette personne, comme certains noms ont une *s* même au singulier.

2. Il va sans dire que c'est *s* et non *x* qu'il faudrait à la fin des formes *je veux*, *tu veux*, comme dans *je meus*, *tu meus*, *je bous*.

ondre, ordre, erdre, 2° *moudre* et *coudre,* 3° *seoir* et *asseoir*. Il est étrange d'écrire il *moud* et il *coud* avec un *d* qui n'existait même pas dans le radical des verbes latins *molere* et *consuere,* alors qu'on écrit raisonnablement *il absout, il résout*. Dans « il sied, il s'assied », on fait réapparaître le *d* du radical latin *sedere,* mais ce *d* cède raisonnablement sa place au *t* de désinence (latin *sede*T) dans la forme il *s'assoit,* comme dans *il croit* (credit), *il voit* (videt), *il clot* (claudit), *il conclut, il exclut* (concludit, excludit), *il rit* (ridet), et non pas *il void, il clod, il conclud, il exclud, il rid.*

Le *d* n'est pas mieux justifié dans « il répond, il défend, etc. » Sans doute on a voulu maintenir le radical tel qu'on le trouve dans « nous répond-ons, vous répond-ez, ils répondent » ; mais alors, pourquoi ne pas écrire *il doiv* à cause de *ils doiv-ent, il écriv* à cause de *nous écriv-ons, il peing* à cause de *nous peignons* et du latin « pingit » ? Ce qui doit terminer toutes ces formes verbales, ce n'est pas la consonne finale du radical, c'est la désinence régulière *t,* que nous avons empruntée aux Latins pour caractériser la troisième personne.

362. — La règle devrait être celle-ci : dans la conjugaison morte, la troisième personne de l'indicatif présent se termine toujours (comme en latin) par un *t,* avant lequel on supprime la consonne finale du radical quand elle ne se prononce pas.

Il ne serait pas plus difficile de conjuguer « il rent, nous ren*d*ons » que de conjuguer « il craint, nous crai*g*nons ; il doit, nous de*v*ons, etc. » (1).

1. On écrirait, comme Bossuet, *il ront,* et il serait encore temps, grâce à l'orthographe correcte *il vaint,* de triompher du barbarisme qui consiste à prononcer *il vainc.*

363. — Par une conséquence toute naturelle, il faudrait supprimer aussi les consonnes non prononcées devant la désinence *s* des deux premières personnes, et écrire *je prens*, comme faisaient Racine et Mme de Sévigné, et comme nous écrivons nous mêmes *je peins* et non *je peings* ni *je peinds*, *je pars* et non *je parts*, *je sens* et non *je sents*, etc. Actuellement on rétablit à tort devant l'*s* le *d* des verbes en *andre*, *endre*, *ondre*, *rdre*, le *t* de *vêtir*, *mettre*, *battre*, le *c* de *vaincre*. Il y a une contradiction choquante entre *tu sors* sans *t* et *tu vaincs* avec un *c*.

364. — Quand un élève de l'école primaire sait l'orthographe de l'infinitif et qu'on lui a appris que le présent de l'indicatif se termine par *s*, *s*, *t* au singulier, *ons*, *ez*, *ent* au pluriel, il est en état d'écrire correctement l'indicatif présent de n'importe quel verbe usuel de la conjugaison morte. Si on ne lui avait pas inculqué les faux principes de l'orthographe actuelle, en lui apprenant péniblement à intercaler dans certains verbes, et pas dans d'autres tout semblables, des lettres qu'on ne prononce pas, il écrirait sans hésiter *je défens*, *tu défens*, *il défent* comme *je dors*, *tu dors*, *il dort*, et la graphie *il défent* ne l'induirait pas à écrire *nous défentons*, pas plus qu'il n'écrit *nous dortons* à cause de *il dort* (1).

Les verbes à double radical n'offrent pas plus de difficultés ; l'élève dont le français est la langue maternelle ne sera pas tenté de confondre un radical avec l'autre et d'écrire *il pout* au lieu de *il peut*, ni *nous doivons* au lieu de *nous devons*.

1. Je réponds ici à une objection qui m'a été faite par un inspecteur de l'enseignement secondaire.

Les remarques que nous avons faites sur la détermination du radical, et celles qui suivent sur les diverses modifications de ce radical, n'ont donc qu'une importance théorique, et n'offrent pas d'utilité pratique, au moins pour les Français.

Modifications du radical devant les désinences du singulier.

365. — Quand le radical se termine par une voyelle ou par une *r*, il ne subit aucune modification devant les désinences du singulier de l'indicatif présent,

Nous avons vu que les radicaux de *rire, exclure, courir*, sont *ri, exclu, cour*. On conjuguera :

je	ri-s	exclu-s	cour-s
tu	ri-s	exclu-s	cour-s
il	ri-t	exclu-t	cour-t
nous	ri-ons	exclu-ons	cour-ons
vous	ri-ez	exclu-ez	cour-ez
ils	ri-ent	exclu-ent	cour-ent

Toutefois, si l'*r* finale du radical est précédée d'une autre consonne, elle ne peut se prononcer qu'avec l'appui d'un *e* dit muet. Si on appliquait les désinences *s, s, t* au radical *ouvr* de « nous ouvr-ons », on aurait des formes impossibles à prononcer. C'est pourquoi ce verbe et les semblables (couvrir, offrir, souffrir) prennent au singulier de l'indicatif présent les terminaisons par *e* muet de la première conjugaison : *j'ouvre, tu ouvres, il ouvre.*

366. Quand la consonne finale du radical est une *l*,

elle se change en *u* devant les désinences du singulier, de même que l'*l* de *cheval* est devenu *u* devant *s* dans *chevals, chevaus* : « ils *val-ent* et *tu vau-s* [1], *il vau-t* » [2]; à moins cependant que la voyelle qui précède ne soit déjà un *u* (*ils veul-ent, il veu-t*). L'*l* mouillée de « bouill-ir » est traitée comme l'*l* sèche de « ils veul-ent », elle disparaît ou se confond avec l'*u* précédent dans *je bou-s, tu bou-s, il bou-t*.

Les verbes *cueillir, assaillir, tressaillir* avaient jadis des formes analogues (il cœut, il assaut), au singulier de l'indicatif présent; aujourd'hui on conserve partout l'*l* mouillée, qui ne peut se prononcer, aux trois personnes du singulier, qu'en s'appuyant sur un *e* muet; dès lors, ces verbes suivent, à ces personnes, la règle de la première conjugaison : *je tressaille, tu tressailles, il tressaille*, comme *je travaille*, etc.

367. L'*n* finale du radical se conserve devant les désinences du singulier. Le radical tonique de *tenir* est *tièn'* (écrit *tienn* dans *ils tiennent* [3]; on aura au singulier de l'indicatif présent : « je tiens, tu tiens, il tient ». — L'*n* mouillée perd sa mouillure; le radical de *plaindre* étant *plaign* (§ 344, *f*), on aura : « je plain-s, tu plain-s, il plain-t », à côté de « nous plaign-ons, vous plaign-ez, ils plaign-ent ».

368. Les autres consonnes finales tombent devant

1. Voyez § 360, note 2.

2. Le radical *absolv* (absolv-ez) devient *absol* devant les désinences du singulier, parce que le *v* n'est pas au nombre des consonnes qui persistent, et l'*l* subit son changement en *u*; de là, *il absout*. De même : *il résout, il dissout*.

3. On n'a absolument aucune raison pour ne pas écrire : « ils tiènent, que je tiène, etc. ». Il n'y a qu'une *n* en latin et dans les autres formes du verbe. (Voyez aussi § 353, note 1.)

les désinences *s*, *s*, *t*. Ainsi en est il de l'*m* de *dorm-ir*, du *v* de *serv-ir*, du *t* de *sort-ir*, etc.

Je dor-s	sor-s	ser-s
Tu dor-s	sor-s	ser-s
Il dor-t	sor-t	ser-t
Nous dor*m*-ons	sor*t*-ons	ser*v*-ons
Vous dor*m*-ez	sor*t*-ez	ser*v*-ez
Ils dor*m*-ent	sor*t*-ent	ser*v*-ent

Cf. §§ 361-364.

369. Quand le verbe a un double radical, c'est la consonne finale du radical tonique (sauf *r* ou *n*) qui tombe au singulier, tout en se maintenant à la troisième personne du pluriel et, à la fin du radical atone, aux deux autres personnes.

			L'*r* se maintient partout dans
Radical tonique	Je boi-s	J'émeu-s	Je meuR-s
	Tu boi-s	Tu émeu-s	Tu meuR-s
	Il boi-t	Il émeu-t	Il meuR-t
	Nous buv-ons	Nous émouv-ons	Nous mouR-ons
	Vous buv-ez	Vous émouv-ez	Vous mouR-ez
Radical tonique	Ils boiv-ent	Ils émeuv-ent	Ils meuR-ent

370. Les seuls verbes qui soient vraiment irréguliers [1] à l'indicatif présent sont :

1° Les auxiliaires *être* et *avoir*, et *aller*.

Les différentes personnes de l'indicatif présent du verbe *être* étaient aussi irrégulières en latin qu'elles le

1. C'est-à-dire qui s'écartent de la conjugaison ordinaire; car, au point de vue de l'histoire de la langue, ces verbes sont souvent plus réguliers que les autres, plus conformes aux lois phonétiques.

sont en français. Lorsqu'on a supprimé dans l'orthographe française l'*s* non prononcée (vous *êtes* au lieu de vous *estes*), on l'a maintenue dans *il est*, si bien que deux mots très éloignés l'un de l'autre par la prononciation, *est* du verbe « être », et *est*, nom du point cardinal, s'écrivent de même.

Les irrégularités de l'indicatif présent des verbes *aller* (singulier et troisième personne du pluriel) et *avoir* résultent de transformations phonétiques, et nous n'avons pas à les expliquer ici. Tandis qu'on a ajouté une *s* à *je voi, je croi, je doi, je sai*, etc. (§ 360), on a conservé *j'ai* intact. « Il a » et « il va » ont perdu très anciennement le *t* de la troisième personne.

2° *Pouvoir*, pour l'une des deux formes de la première personne : *je puis*. C'est la forme étymologique, l'autre a été refaite sur *tu peux*.

3° Le verbe *savoir*, qui a un radical tout spécial au singulier *(sai)* : « je sais, tu sais, il sait ».

4° Le verbe *faire*, dont la deuxième personne du pluriel est *vous faites* (au lieu de *vous faisez*), et la troisième personne du pluriel *ils font* (au lieu de *ils faisent*. Comparez *plaire*), et le verbe *dire* à la deuxième personne du pluriel : *vous dites* au lieu de *vous disez*. Mais les composés *dédire, médire, prédire, contredire, interdire*, terminent cette personne en *isez*. L'analogie avec les autres verbes a modifié les composés sans atteindre le simple, beaucoup plus employé. *Maudire* est devenu inchoatif.

D'après les lois phonétiques, tous les verbes dérivés de la troisième conjugaison latine devraient avoir des secondes personnes du pluriel analogues à *vous faites*, *vous dites*, mais ils ont eu cette personne refaite par analogie avec les autres conjugaisons. *Faire* et *dire*,

étant plus employés, ont mieux résisté à l'analogie.

Ajoutez les verbes tels que *couvrir*, *tressaillir*, qui prennent au singulier les flexions de la première conjugaison (§ 365 et 366), et l'une des formes du verbe *asseoir* (§ 355).

371. On met un accent circonflexe sur les troisièmes personnes du singulier des verbes en *aître* et en *oître* et sur l'*i* de *il gît*. Cet accent a été ajouté sans nécessité (Cf. *il tait*, anciennement *taist)*, quand on a supprimé de l'orthographe, plusieurs siècles après qu'elle avait disparu de la prononciation, l'*s* des formes *il naist*, *il croist*, *il gist*. On met aussi un accent circonflexe aux deux premières personnes de *croître* pour éviter une confusion avec le verbe *croire*. (Cf. § 156).

IMPARFAIT DE L'INDICATIF

372. L'imparfait de l'indicatif de la conjugaison morte est semblable à celui des verbes en *er*. On n'a qu'à ajouter les terminaisons *ais*, *ais*, *ait*, etc. au radical (au radical non tonique, quand il y en a deux), tel que nous avons appris à le déterminer. Ainsi, le radical de *coudre* étant *cous*, celui de *devoir* étant *dev*, celui de *joindre* étant *joign*, on conjuguera :

Je cous-ais	dev-ais	joign-ais
Tu cous-ais	dev-ais	joign-ais
Il cous-ait	dev-ait	joign-ait
Nous cous-ions	dev-ions	joign-ions
Vous cous-iez	dev-iez	joign-iez
Ils cous-aient	dev-aient	joign-aient

373. En conformant l'orthographe à la prononciation on pourrait écrire *joignons*, *joignez*, car l'*i* des désinences *ions*, *iez*, se confond avec la mouillure de l'*n* déjà exprimée par *gn* (Voy. § 93). De même, dans les verbes dont le radical se termine par *l* mouillée (tressaill-ir) ou par *y* (*croy*, radical non tonique de *croire*), l'*i* de ces désinences fait double emploi avec l'*l* mouillée et avec l'*y*. Pour tous ces verbes, il n'y a aucune différence de prononciation, aux deux premières personnes du pluriel, entre le présent de l'indicatif et l'imparfait de l'indicatif ou le présent du subjonctif.

La confusion des deux présents n'offre pas de grands inconvénients ; mais à l'imparfait, on peut regretter pour ces verbes que la langue ait perdu la prononciation dissyllabique de *ions*, *iez*. Aujourd'hui, quand on veut bien faire comprendre, en parlant, que le verbe est à l'imparfait, on prononce avec affectation « nous payïons », mais ce n'est là qu'un artifice, qui repose sur l'orthographe.

PRÉTÉRIT

374. Les désinences du prétérit pour la conjugaison morte sont :

us, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *urent*.

ou bien :

is, *is*, *it*, *îmes*, *îtes*, *irent*.

Sur l'accent circonflexe de *ûmes*, *îmes* etc., voy. § 153.

375. Tantôt ces flexions s'ajoutent au radical (au radical non tonique quand il y en a deux), tantôt elles se substituent à la partie finale du radical, après la ou les consonnes initiales.

On a donc quatre types de prétérit :

Je cour-us	Je *d*us
Tu cour-us	Tu *d*us
Il cour-ut	Il *d*ut
Nous cour-ûmes	Nous *d*ûmes
Vous cour-ûtes	Vous *d*ûtes
Ils cour-urent	Ils *d*urent
Je sent-is	Je *pr*is
Tu sent-is	Tu *pr*is
Il sent-it	Il *pr*it
Nous sent-îmes	Nous *pr*îmes
Vous sent-îtes	Vous *pr*îtes
Ils sent-irent	Ils *pr*irent

On trouvera dans les Grammaires historiques l'explication de ces flexions et de la place qu'elles occupent.

376. Ont le prétérit en *us :*

1° Tous les verbes en *oir* (sauf *seoir* et *voir*; *pourvoir* est le seul des composés de *voir* qui ait le prétérit en *us*).

2° Courir, mourir.

3° Lire, élire, exclure, conclure, plaire, taire, boire, croire, et les verbes en *aître* (sauf *naître*) et en *oître* (1).

4° Moudre, résoudre (2), vivre, être.

377. Les flexions s'ajoutent au radical quand celui-ci se termine par *l* ou *r*, c'est-à-dire dans *valoir*, *vouloir*, *falloir*, *courir*, *mourir*, *moudre* (radical *moul*). Il en est à peu près de même pour *résoudre*, qui perd seulement devant *us* le *v* final du radical *résolv*. « Vivre » a au prétérit un radical spécial *véc*. « Etre » fait *je fus* (latin *fui*).

1. On met un accent circonflexe sur l'*u* de *je crûs* pour le distinguer du prétérit de *croire* (§ 156).

2. *Absoudre* et *dissoudre* sont peu usités à ce temps.

378. Pour tous les autres verbes énumérés ci-dessus, la désinence *us* se substitue à la partie finale du radical, dont il ne reste que la ou les consonnes initiales (et les préfixes).

Savoir, radical « *sav* »	prétérit : je s*us*
Déchoir, radical « déch*oy* »	prétérit : je déch*us*
Plaire, radical « pl*ais* »	prétérit : je pl*us*
Connaître, rad. « conn*aiss* »	prétérit : je conn*us*
Conclure, radical « concl*u* »	prétérit : je concl*us*
Etc.	

379. Le radical d'*avoir* ne commençant pas par une consonne, la flexion *us* se substitue à tout le radical, et il ne reste plus qu'elle au prétérit. Toutefois on l'écrit alors avec un *e* muet (j'eus, tu eus, etc.), en souvenir du temps où, à certaines personnes, on prononçait réellement un *e* devant *u*.

380. Ont le prétérit en *is :*

Tous les verbes de la conjugaison morte qui ne l'ont pas en *us*, c'est-à-dire : deux verbes en *oir*, seoir et voir (et leurs composés), tous les verbes en *ir* sauf *courir* et *mourir* (et *tenir* et *venir* qui sont irréguliers), et les verbes en *re* qui n'ont pas été énumérés plus haut.

381. En général la flexion *is* s'ajoute au radical. Ainsi :

Servir, radical	« serv », prétérit :	je serv*is*
Cueillir	« cueill »	je cueill*is*
Suivre	« suiv »	je suiv*is*
Battre	« batt »	je batt*is*
Rendre	« rend »	je rend*is*
Craindre	« craign »	je craign*is*
Ecrire	« écriv »	j'écriv*is*
Conduire	« conduis »	je conduis*is*

Naître a au prétérit un radical spécial, *naqu*, d'où « je naquis. »

382. La flexion *is* se substitue à la partie finale du radical : 1° dans les deux seuls verbes en *oir* qui n'aient pas *us* au prétérit (§ 380) : *voir* (radical *voy*), je *vis*; *asseoir* (radical *assoy*), j'*assis* ; — 2° dans un seul verbe en *ir*, (*ac*)*quérir* (et naturellement aussi *conquérir*, *enquérir*, *requérir*), qui fait *j'*(*ac*)*quis* ; 3° dans les verbes *prendre*, *faire*, *mettre* et dans un petit nombre de verbes en *ire* (pas en *uire*), ceux qui ne sont ni de la famille de *lire* (prétérit en *us*), ni de celle d'*écrire* (§ 381).

Prendre	radical	« pr*en* »	prétérit : je pr*is*
Faire		« f*ais* »	je f*is*
Mettre		« me*tt* »	je m*is*
Rire		« ri »	je r*is*
Dire		« d*is* »	je d*is*
Etc.			

383. Les verbes en *ire* dont nous venons de parler se trouvent avoir le singulier du prétérit identique au singulier de l'indicatif présent. S'ils étaient traités comme les verbes en *uire*, on aurait au prétérit « je *suffisis*, *je disis*, etc. »

384. Deux verbes seulement de la conjugaison morte ont un prétérit tout à fait irrégulier : *tenir*, qui fait *je tins*, et *venir* qui fait *je vins*.

385. Notons que certains verbes, tels que *frire* (qui ferait *je fris*), *traire*, *gésir* (qui ferait *je jus*), *clore* (qui ferait *je closis*) ne sont pas usités au prétérit.

FUTUR ET CONDITIONNEL

386. Les désinences du futur et du conditionnel sont les mêmes dans toutes les conjugaisons. La seule

difficulté, pour les verbes de la conjugaison morte, est d'indiquer comment ces désinences se joignent à la forme de l'infinitif.

387. En principe, et par application des lois phonétiques ou des tendances analogiques :

1° Les désinences du futur et du conditionnel se substituent à l'*e* muet final des infinitifs en *re*.

2° Elles s'ajoutent aux infinitifs en *ir*.

3° Elles s'ajoutent aussi aux infinitifs en *oir*, mais après suppression de la diphtongue *oi*.

EXEMPLES

Infinitifs	*Futurs*	*Infinitifs*	*Futurs*
Prendr*e*	prendrai	Rir*e*	rirai
Feindr*e*	feindrai	Coudr*e*	coudrai
Plair*e*	plairai	Croir*e*	croirai
Vivr*e*	vivrai	Ecrir*e*	écrirai
Partir	partirai	Tressaillir	tressaillirai
Couvrir	couvrirai	Fuir	fuirai
Sortir	sortirai	Dormir	dormirai
Dev*oir*	devrai	Pleuv*oir*	pleuvra
Recev*oir*	recevrai	Mouv*oir*	mouvrai

388. Il n'y a que deux exceptions à la règle 1° :

Le futur du verbe *être*, très irrégulier, est *serai*. En outre, le futur de *faire* n'est pas *fairai* mais *ferai*. Il y a là un affaiblissement du premier *ai* qui s'explique par l'emploi extrêmement fréquent de ce verbe [1].

1. Ce n'est pas une question d'euphonie, car *fairai* ne choquerait pas plus l'oreille que *tairai*, *verrai*.

389. Quand la terminaison infinitive *ir* est précédée d'une *r* précédée elle-même d'une voyelle, l'*i* tombe au futur (1) :

Mo*urir*, *futur* : mourrai; co*urir*, *fut.* : courrai
Conqu*érir*, » conquerrai

390. Quand la terminaison infinitive *ir* était précédée d'une *n*, l'*i* devait tomber aussi au futur et il s'intercalait un *d* euphonique entre *n* et *r*. Les anciens futurs de *tenir* et de *venir* étaient « tendrai, vendrai » ; mais comme ils se confondaient avec les futurs de *tendre* et de *vendre*, on les a changés en *tiendrai* et *viendrai* en y introduisant la diphtongue *ie* qui caractérise le radical tonique de ces verbes.

391. L'*i* était tombé encore après *l*, avec intercalation d'un *d* d'appui, et l'*l* s'était ultérieurement changée en *u*. Il en résulte que le futur de *faillir* était *faudrai*, que Littré indique encore ; mais on emploie le plus souvent une forme refaite sur l'infinitif, *faillirai*. Les futurs en *drai* de *tressaillir*, *assaillir* ont été aussi refaits en *irai*, et ceux de *cueillir* et de ses composés en *erai* : *tressaillirai*, *cueillerai*.

392. Dans l'état actuel de la langue, les seuls futurs de verbes en *ir* qui soient vraiment irréguliers sont *tiendrai*, *viendrai* et *cueillerai* ; car « mourrai, courrai, conquerrai » sont conformes à une règle que nous avons pu formuler.

393. Quand la terminaison infinitive *oir* est précédée d'une *l*, la diphtongue *oi* devant régulièrement tomber au futur, il s'est introduit un *d* euphonique

1. Notez bien que cette règle ne s'applique pas aux verbes inchoatifs : car *guérir* fait *guérirai* et non *guerrai*.

entre *l* et *r*, et l'*l* s'est ultérieurement changée en *u* : c'est ainsi que les impersonnels *chaloir*, *falloir* ont eu successivement comme futurs : *chaldra*, *faldra* et *chaudra*, *faudra*. Ainsi s'expliquent aussi les futurs de *vouloir*, *valoir* (et *équivaloir*, *prévaloir*). A un infinitif en *loir* correspond donc un futur en *udrai*. L'*u*, dérivé de l'*l* de l'ancienne forme *vouldrai*, s'est confondu avec la voyelle qui le précédait.

394. Quand la terminaison *oir* est précédée de la syllabe *av*, cette syllabe devient *au* au futur : *savoir* fait *saurai* et *avoir* : *aurai*.

395. Le futur de *voir* est *verrai*, qui s'explique par la forme ancienne de l'infinitif de ce verbe. De même *revoir* fait *reverrai* et *entrevoir* : *entreverrai*. Mais les futurs de *pourvoir* et de *prévoir* ont été refaits incorrectement sur l'infinitif actuel par l'adjonction pure et simple des flexions du futur.

396. Les futurs de *choir* et d'*asseoir* étaient semblables à celui de *voir* : *cherra*, *asserra*. La forme *cherra* s'est conservée dans les composés *écherra*, *décherra*, mais on commence à dire : « échoira, déchoira. » Dans le futur *asserra* on a introduit la diphtongue *ié* du radical tonique, de là *assiéra*, à côté duquel on dit aussi *assoira*, formé comme *prévoira*, *déchoira*. Le futur en *oira* est le seul qui existe actuellement pour « surseoir (1) »

397. Le futur de *pouvoir* est *pourra*, où les deux *r* s'expliquent comme dans *verra*, *cherra*. Ce futur remonte au temps où l'infinitif n'avait pas encore de *v*, car il a été successivement *podeir*, *poeir*, *pooir*, *pouoir*, *pouvoir*.

1. Voyez § 355, note 2.

IMPÉRATIF

398. Les différentes personnes de l'impératif sont semblables aux personnes correspondantes de l'indicatif présent (1). Sur *va*, voyez § 333.

399. Toutefois, pour les verbes *être*, *avoir*, *vouloir*, *savoir*, les formes de l'impératif sont semblables à celles du présent du subjonctif ; on a seulement supprimé l'*i* de *ions*, *iez* pour avoir des flexions uniformes dans tous les impératifs. De là *sachons*, *sachez*, *voulons*. A côté de *voulons*, on dit aussi *veuillons*, *veuillez*, formes refaites sur le singulier *veuille*.

Bien que les secondes personnes du subjonctif soient *aies*, *saches*, *veuilles*, on écrit *aie*, *sache*, *veuille* à l'impératif, par imitation de l'impératif de la première conjugaison.

SUBJONCTIF PRÉSENT

400. Les désinences du subjonctif présent, communes actuellement à toutes les conjugaisons, sont : *e*, *es*, *e* pour le singulier, *ions*, *iez*, *ent* pour le pluriel.

Pour les verbes de la conjugaison morte, il suffit de placer avant ces désinences le radical de chaque verbe, tel que nous l'avons déterminé.

1. Notez cependant que pour les verbes tels que *ouvrir*, *tressaillir*, qui ont par exception un *e* au singulier de l'indicatif, la deuxième personne de l'impératif diffère de la deuxième personne de l'indicatif en ce qu'elle n'a pas d'*s* : *tu ouvres*, mais *ouvre*. C'est une imitation de l'impératif de la première conjugaison. D'ailleurs, d'après l'origine latine, l'impératif singulier ne devrait jamais avoir d'*s* (§ 333).

	Radical	Subjonctif
Courir	cour	que je cour-e
Vivre	viv	que je viv-e
Transcrire	transcriv	que je transcriv-e
Rire	ri	que je ri-e
Dire	dis	que je dis-e
Plaire	plais	que je plais-e
Contraindre	contraign	que je contraign-e
Paraître	paraiss	que je paraiss-e
Coudre	cous	que je cous-e
Moudre	moul	que je moul-e
Absoudre	absolv	que j'absolv-e
Entendre	entend	que j'entend-e
Perdre	perd	que je perd-e
Confondre	confond	que je confond-e
Pleuvoir	pleuv	qu'il pleuv-e

401. Quand un verbe a un radical tonique, ce radical se substitue à l'autre aux trois personnes du singulier et à la troisième personne du pluriel.

Ainsi, pour le verbe *boire*, on n'aura le radical non tonique, *buv*, qu'aux deux prémières personnes du pluriel :

Que je boiv-e
» tu boiv-es
» il boiv-e
» nous *buv*-ions
» vous *buv*-iez
» ils boiv-ent

402. Quelques verbes ont, au subjonctif présent, un radical tout particulier. Ainsi le radical ordinaire de *faire* est « fais » ; au subjonctif présent on a « fass ». En latin c'était partout le même radical, *fac* ; mais,

d'après les lois phonétiques, le *c* ne pouvait pas donner le même résultat dans le subjonctif *faciam* et dans les autres formes telles que l'imparfait populaire *facebam*.

403. Pour des raisons semblables,

savoir	dont le rad. ord. est	*sav*,	a comme rad. de subj.	*sach*
pouvoir	»	*pouv*	»	*puiss*
valoir	»	*val*	»	*vaill*
falloir	»	*fall*	»	*faill*

Le radical *vaill* devrait se maintenir à toutes les personnes du subjonctif; mais les deux premières personnes du pluriel ont été refaites sur l'indicatif « valons, valez », par la substitution des flexions *ions*, *iez*, aux flexions *ons*, *ez*. Il est à remarquer que le subjonctif présent tout entier du composé *prévaloir* a été refait d'après le radical ordinaire *préval:* de là « que je prévale » au lieu de « que je prévaille ».

404. Nous avons vu que le radical ordinaire de *vouloir* était *voul* et le radical tonique *veul*. Le radical tonique devient *veuill* au subjonctif présent, mais le radical ordinaire reste *voul:* « qu'il veuill-e, que nous voul-ions ».

405. Le subjonctif d'*avoir* et celui d'*être* sont particulièrement irréguliers ; car ils n'ont pas seulement un radical spécial, il faut en outre remarquer que la désinence de la troisième personne du singulier est *t*, au lieu d'*e*, pour ces deux subjonctifs, et que, pour le subjonctif d'*être*, les désinences des deux autres personnes du singulier sont *s*, *s* au lieu de *e*, *es*. « Que tu sois » au lieu de « que tu soies » est une orthographe phonétique, comme le serait « que tu ais » au lieu de « que tu aies ». L'orthographe, devenue phonéti-

que, de la deuxième personne a ensuite réagi sur la première.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

406. L'imparfait du subjonctif est en *isse, isses*, etc., ou en *usse, usses*, etc., suivant que le prétérit de l'indicatif est lui-même en *us* ou en *is*. Il n'y a d'ailleurs pour ce temps aucune difficulté ni aucune irrégularité.

PARTICIPE PRÉSENT

407. La désinence du participe présent, commune à toutes les conjugaisons, est *ant*. Il suffit de l'ajouter au radical (au radical non tonique quand le verbe en a deux).

408. Par exception, *avoir* et *savoir* ont au participe présent le même radical spécial qu'au subjonctif présent : *ay-ant, sach-ant.*

PARTICIPE PASSÉ

Participe en T.

409. *a*) Un certain nombre de verbes en *re* forment leur participe passé en ajoutant un *t* au radical (au radical tonique quand il y en a deux). Devant ce *t*, le radical perd sa consonne finale dans les mêmes conditions que devant les désinences du singulier de l'indicatif présent (§ 365 et suivants).

Ces verbes sont :

1° Ceux en *aindre, eindre, oindre*; leur participe passé est en *aint* (craint), *eint* (peint), *oint* (joint).

2° Ceux en *ire, uire*, excepté *lire* et *élire*, et *rire, suffire, luire, nuire, occire, circoncire* [1]. Ainsi le radical de « traduire » est *traduis* qui devient *tradui* —

1. Voy. § 409, *c* et *e*.

au singulier de l'indicatif présent comme à l'infinitif; le participe passé est *tradui-t*. De même *écrire* (radical *écriv*) fait *écri-t*, *dire* (radical *dis*) fait *di-t*, etc.

3° *Traire* et *faire* et leurs composés, et deux des verbes en *soudre*: *dissoudre* et *absoudre*. Le radical de *dissoudre* est *dissolv*, qui devient *dissou* au singulier de l'indicatif présent (§ 366, note 2) : le participe passé féminin est *dissou-te;* mais au masculin on écrit *dissou-s*, en souvenir d'une ancienne forme de participe passé dont le féminin était *dissousse*. Il est clair qu'il faudrait mettre le masculin d'accord avec le féminin, et écrire : *absout*, *dissout*.

Participe en U.

409 *b)*. Ont au participe passé la désinence *u* s'ajoutant au radical ou se fondant avec lui, exactement comme au prétérit [1], tous les verbes qui ont le prétérit en *us*, en exceptant « mourir » et « être ».

	Prétérit	Participe passé
Savoir	je *sus*	*su*
Plaire	je *plus*	*plu*
Courir	je *courus*	*couru*
Valoir	je *valus*	*valu*

Un certain nombre de verbes dont le prétérit est en *is* (ou *ins*) ont aussi le participe passé en *u*. Ce sont :

1° Un verbe en *oir*, *voir* (et ses composés) [2].

1. On met un accent circonflexe au participe passé de *devoir* et *mouvoir*, bien qu'il n'y en ait pas au prétérit. Mais les composés de *mouvoir* ne prennent pas l'accent circonflexe !

2. Il en résulte que tous les verbes en *oir* ont le participe en *u*, sauf *seoir* et ses composés.

2° Trois en *ir* : *vêtir*, *venir*, *tenir* (qui s'ajoutent à *courir*).

3° Les verbes en *andre*, *ondre*, *endre* (sauf *prendre*) et *vaincre*, *battre*, *rompre*, *perdre*, *mordre*, *tordre*, *coudre*.

Tous ces verbes, sauf *voir*, ajoutent *u* au radical.

Participe en IS.

409 *c)*. Ont au participe passé la désinence *is* substituée à la partie finale du radical, exactement comme la désinence identique de la première personne du prétérit :

	Prétérit	Participe passé
	—	—
Prendre	je *pris*	*pris*
Mettre	je *mis*	*mis*
(Ac)quérir	j'*acquis*	*acquis*
(As)seoir	j'*assis*	*assis*

Ajoutez *occire* et *circoncire*, dont les prétérits sont inusités.

Ce sont par conséquent les verbes qui ont au prétérit *is* substitué au radical, à l'exception de *voir* qui rentre dans la règle *b*), de *faire* (qui rentre dans la règle *a*, 3°) et de la plupart des verbes en *ire* (qui rentrent dans la règle *a*, 2°, ou dans la remarque *e* ci-dessous).

Participe en I.

409 *d)*. Ont au participe passé la désinence *i*, ajoutée au radical :

1° Tous les verbes en *ir*, sauf *quérir* et ses composés (qui rentrent dans la règle *c*), *courir*, *vêtir*, *venir*,

tenir (qui ont le participe en *u*) et *mourir*, *offrir*, *ouvrir*, *couvrir*, irréguliers.

Infinitif	Participe passé	Infinitif	Participe passé
—	—	—	—
Serv-ir	Serv-i	Part-ir	Part-i
Cueill-ir	Cueill-i	Dorm-ir	Dorm-i
Faill-ir	Faill-i	Ou-ïr	Ou-ï
Sent-ir	Sent-i	Tressaill-ir	Tressaill-i

etc.

2° *Suiv-re*, participe passé *suiv-i*.

409 *e)*. Les seuls verbes dans lesquels la désinence *i* se substitue à la partie finale du radical, ou se confond avec elle, sont :

	Radical	Participe passé
	—	—
Ri-re	ri	r-i
Suffi-re	suffis	suff-i
Lui-re	luis	lu-i
Nui-re	nuis	nu-i

D'après l'étymologie, les trois derniers devraient rentrer dans la règle *a* 2° et se terminer par un *t*. Quant à *rire*, d'après l'origine latine, il devrait faire *ris* et rentrer par conséquent dans la règle *c*.

410. Irrégularités (dont on trouvera l'explication dans les *Grammaires historiques*) :

Mourir	Participe passé	*mort*
Être	—	*été*
Naître	—	*né*
Clore, éclore	—	*clos*
Offrir	—	*offert*
Ouvrir	—	*ouvert*
Couvrir	—	*couvert*
Souffrir	—	*souffert*

Les quatre derniers peuvent être réduits à une règle ainsi conçue : Les verbes dont le radical se termine par une *r* précédée d'une autre consonne, perdent cette *r* au participe passé et lui substituent la désinence *ert*. Ces mêmes verbes ont aussi une règle spéciale pour le singulier de l'indicatif présent (§ 365).

VERBES IRRÉGULIERS DE LA CONJUGAISON MORTE

411. Si l'on fait rentrer dans des règles de détail les prétendues irrégularités qui ne sont que des cas particuliers soumis à des lois précises, on réduit singulièrement le nombre des verbes irréguliers en *re, oir* et *ir*. Les seuls qui puissent être considérés comme tels, sont :

Les auxiliaires *avoir* et *être*.

Naître, au participe passé (*né*) et au prétérit (radical *naqu*).

Vivre, au prétérit et au participe passé (radical *véc*).

Faire, à l'indicatif présent (vous faites, ils font), au futur (je ferai), au subjonctif présent (radical *fass*).

Savoir, à l'indicatif présent (je sais, tu sais, il sait), au subjonctif présent, à l'impératif et au participe présent (radical *sach*).

Pouvoir, pour l'une des formes de la première personne de l'indicatif présent (*je puis*) et pour le subjonctif présent (radical *puiss*).

Asseoir, pour l'une des formes de la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent (*asseyent* au lieu d'*assiéent*) et pour le futur.

Tenir, au prétérit (je tins) et au futur (je tiendrai).

Venir, au prétérit (je vins) et au futur (je viendrai).

Nous n'omettons dans ce tableau que les verbes qui sont irréguliers à un seul temps, et pour lesquels

on n'a qu'à se reporter à ce que nous avons dit de chaque temps ; ainsi *mourir*, qui est parfaitement régulier, avec le jeu de son double radical, sauf au participe passé.

---

412. Au point de vue pratique, lorsqu'on fait conjuguer aux élèves un verbe de la conjugaison morte, nous croyons qu'il est bon de leur faire indiquer en tête du verbe le ou les radicaux et les particularités ou irrégularités possibles, par exemple :

Servir

Radical *serv* (*ser* au singulier de l'indicatif présent).
Prétérit en *is*, participe passé en *i*.

Boire

Radical *buv* (radical tonique *boiv*, *boi* à l'infinitif et au singulier de l'indicatif présent).
Prétérit intensif (1) en *us*, participe passé en *u*.

Écrire.

Radical *écriv* (*écri* à l'infinitif, au participe passé et au singulier de l'indicatif présent).
Prétérit en *is*, participe passé en *t*.

Vivre.

Radical *viv* (*vi* au singulier de l'indicatif présent).

1. Nous appelons prétérits intensifs ceux dont la désinence se substitue à une partie du radical.

Prétérit en *us* (radical irrégulier *véc*), participe passé en *u* (même radical).

Faire.

Radical *fais* (*fai* à l'infinitif, au participe passé et au singulier de l'indicatif présent).

Prétérit intensif en *is*, participe passé en *t*.

Irrégularités : futur *ferai*, subjonctif *fasse*, indicatif présent : *vous faites, ils font.*

Partir.

Radical *part* (*par* au singulier de l'indicatif présent).

Mourir.

Radical *mour* (radical tonique *meur*).

Futur : *mourrai.*

Prétérit en *us*, participe passé irrégulier : *mort.*

Croire.

Radical *croy* (radical tonique *croi*).

Prétérit intensif en *us*, participe passé intensif en *u.*

Etc.

EMPLOI DES TEMPS DU SUBJONCTIF

413. Les règles pour l'emploi des temps du subjonctif sont compliquées. Cependant, lorsque le verbe principal gouverne l'indicatif au lieu de gouverner le subjonctif, on n'est pas embarrassé pour le choix du temps. D'où vient la différence? C'est que le subjonctif n'a que quatre temps, alors que l'indicatif en a dix, en comptant les futurs dans le passé (§§ 324-325). Chacun des

temps du subjonctif correspond donc à plusieurs temps de l'indicatif, et cette correspondance n'est pas tellement évidente qu'on n'ait jamais aucune hésitation. Mais c'est en raison des valeurs particulières de chaque temps du subjonctif que nous employons l'un plutôt que l'autre, et non d'après le temps du verbe principal comme les règles actuelles le laissent croire. Le temps du verbe principal ne commande pas plus celui du subjontif que celui de l'indicatif.

414. Pour régler l'emploi des temps du subjonctif, il suffit d'établir les valeurs exactes de chaque temps. Or ces temps du subjonctif expriment à la fois les idées:

Le présent.	de présent et de futur;
L'imparfait..	d'imparfait, de conditionnel, (ou futur dans le passé);
Le parfait.	de passé (défini ou indéfini), de passé antérieur, de futur antérieur;
Le plus-que-parfait. . .	de plus-que-parfait, de conditionnel passé.

Ainsi, outre la valeur qu'indique le nom même de chacun de ces temps, il suffit de retenir que le présent du subjonctif correspond au futur de l'indicatif, l'imparfait au conditionnel dit présent, le parfait au futur antérieur et le plus-que-parfait au conditionnel dit passé (1).

1. Sur la possibilité d'exprimer cumulativement le mode subjonctif et la mode conditionnel, voyez ma *Grammaire historique*, p. 244.

415. Quand on a un doute sur le temps du subjonctif qui convient, il suffit de remplacer le verbe principal par un autre (au même temps) qui ne gouverne pas le subjonctif : on voit alors quel temps de l'indicatif on emploierait dans la proposition subordonnée, et on n'a qu'à mettre le temps du subjonctif correspondant.

Ainsi Molière écrit : « Je ne doute pas qu'il ne *prêtât* l'oreille à la proposition. » Cet imparfait du subjonctif est-il correct ? Remplaçons dans la phrase principale *je ne doute pas* par *je sais*, il faudrait dire : « Je sais qu'il *prêterait* l'oreille à la proposition ». Or, c'est l'imparfait du subjonctif qui correspond au conditionnel présent ; par conséquent, il fallait bien « qu'il ne *prêtât* ».

Appliquons le même procédé au vers d'*Héraclius :*

Et déjà l'empereur a commandé qu'il *meure.*

En remplaçant *a commandé* par *a décidé*, qui ne gouverne pas le subjonctif, nous dirions « a décidé qu'il *mourra* ». Or, c'est le présent du subjonctif qui correspond au futur de l'indicatif. Le vers de Corneille est donc parfaitement correct. Mais, dans ce cas, il aurait pu écrire aussi « qu'il mourût », parce que, avec l'indicatif, on aurait le choix entre « qu'il mourra » et « qu'il mourrait » : *a décidé qu'il mourra* ou *qu'il mourrait.* (Voyez ci-dessous § 418 et suiv.).

416. D'après la loi que nous venons de constater, il est correct de dire : « Je voudrais qu'il *vienne* » et non « qu'il *vînt* ». En effet, si nous remplaçons *je voudrais* par *je saurais*, il faudra « je saurais qu'il vient ou qu'il viendra ». Au XVII[e] siècle, on disait encore « je saurais

qu'il viendrait (1) », et dès lors il était logique de dire « je voudrais qu'il *vînt* ».

417. La langue française est en train de perdre l'imparfait du subjonctif, et, du même coup, le plus-que-parfait, qui contient un auxiliaire à l'imparfait. Quand cette évolution sera accomplie, il n'y aura plus, au subjonctif, que deux temps pour correspondre aux dix temps de l'indicatif. Déjà, dans la langue courante, on remplace constamment l'imparfait du subjonctif par le présent, et le plus-que-parfait par le parfait.

417 *bis*. Ce n'est pas le défaut d'euphonie qui rend peu agréables les formes telles que « je menasse, nous aimassions, vous chantassiez », car un grand nombre de mots nous offrent, sans nous choquer, des consonnances semblables : *embrasse, menace, compassion, cour de cassation, embrassiez, cuirassier*, etc. « Je prisse », en soi, n'est pas moins euphonique qu'*un lis*. Les formes de l'imparfait du subjonctif nous déplaisent, non comme sons, mais en tant que formes verbales très peu employées ; c'est ainsi que nous sommes également choqués par « des chevals » et « des régaux », bien qu'aucune de ces formes ne soit dure à l'oreille, comme le prouvent « des chevaux » et « des régals. »

A ceux qui seraient tentés de nier le discrédit de l'imparfait du subjonctif, la meilleure preuve à en fournir est de faire remarquer qu'il est devenu désagréable à entendre. S'il disparaît, c'est qu'en somme il n'est guère utile. Le présent du subjonctif équivaut déjà à un futur ; il peut équivaloir à un imparfait et à un futur dans le passé sans plus d'inconvénient. « Je voulais qu'il vienne le lendemain » est aussi clair que « je

1. Molière : « Je *dirais* hautement que tu en *aurais* menti », etc.

voulais qu'il vînt. » La langue française ne perdra aucune de ses qualités à cette réduction des temps du subjonctif, mais les grammairiens et les écrivains perdent leur peine à vouloir l'empêcher.

EMPLOI FACULTATIF DE DEUX TEMPS DIFFÉRENTS DANS LES PROPOSITIONS SUBORDONNÉES

418. On dit aussi bien: « il m'a écrit qu'il *viendrait* demain » et « qu'il *viendra* demain. » Dans le premier cas, on indique que l'action est future relativement au moment passé où on savait (c'est le *futur dans le passé*, voyez § 324); dans le second cas, on indique que l'action est future relativement au moment présent. Pour qu'on ait le choix entre les deux temps, il faut que l'action soit également future par rapport au présent et par rapport au moment passé. Si elle s'est accomplie dans l'intervalle, on ne peut employer que le *futur dans le passé*: « je savais qu'il *viendrait* hier. »

419. En règle générale, dans les propositions subordonnées, quand le verbe principal est à un temps du passé, et que le temps réel du verbe subordonné est le même par rapport au moment du verbe principal et par rapport au moment présent, on peut exprimer le temps du verbe subordonné soit d'une manière absolue, soit relativement au passé.

On mettra donc soit le présent, soit le présent relativement au passé, c'est-à-dire l'imparfait (1);

1. L'imparfait indique que l'action était « présente » quand une autre action passée s'est accomplie : « il pleuvait quand je suis sorti. »

Soit le passé (défini ou indéfini), soit le passé relativement au passé, c'est-à-dire le plus-que-parfait;

Soit le futur, soit le futur dans le passé (§ 418);

Soit le futur antérieur, soit le futur antérieur dans le passé (§ 325);

Soit le présent-futur du subjonctif, soit l'imparfait, qui correspond à la fois au présent dans le passé et au futur dans le passé.

Exemples:

Je lui ai dit que vous restez — restiez	à Paris jusqu'à demain.
Il m'apprenait que vous avez — aviez	vendu votre maison.
Il m'a écrit qu'il viendra — viendrait	la semaine prochaine.
Je lui ai annoncé que vous aurez — auriez	achevé demain.
J'ai exigé qu'il vienne — vînt	la semaine prochaine.
Il a ordonné qu'on observe — observât	ses pas [1].

420. Cette règle ne s'applique pas lorsque le verbe de la proposition principale renferme une idée de doute, comme *penser, croire, supposer*. Alors il faut nécessairement exprimer le temps relatif et non le temps absolu : « Je supposais que vous *arriveriez* demain. »

421. Lorsqu'on emploie le présent après un verbe

1. RACINE (*Bérénice*) :

N'avez-vous pas
Ordonné dès tantôt qu'on *observe* ses pas.

principal au passé, on exprime formellement que l'action ou l'état dure encore; mais l'emploi de l'imparfait n'implique pas l'idée contraire. Aussi peut-on mettre l'imparfait, quoi qu'en disent les grammaires, même s'il s'agit de vérités générales :

« L'empereur Antonin avait appris à son fils Marc-Aurèle qu'il *valait* mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille ennemis. » (BOSSUET).

LE PASSÉ DÉFINI ET LE PASSÉ INDÉFINI

422. A côté du passé simple, qu'elles ont hérité du latin, les langues romanes ont créé le passé composé ou périphrastique : *je donnai, j'ai donné*. Les dénominations de *passé défini* et *passé indéfini* ne sont pas heureuses, car elles expriment fort mal la différence des deux temps.

Au fond, ils ont le même sens; mais comme toujours dans les cas pareils, les grammairiens ont profité de la double forme pour établir des nuances de signification. C'est d'ailleurs une tendance de la langue de ne pas laisser deux mots ou deux formes rigoureusement synonymes; mais il faut éviter de l'exagérer par des subtilités d'interprétation.

Le passé composé tend à remplacer l'autre, sauf dans le langage des personnes du Midi, qui subissent l'influence des patois méridionaux où le passé simple s'est mieux conservé.

En français, le passé composé peut s'employer dans tous les sens. Au contraire, on ne peut employer le

passé simple quand le temps de l'action n'est pas indiqué ou quand l'action est présentée comme s'étant faite dans un temps qui n'est pas complètement écoulé (cette année, cette semaine, etc.). C'est que, dans ces deux hypothèses, on conçoit bien mieux l'emploi d'un temps qui, comme le passé composé, exprime moins le passé considéré en lui-même, que l'antériorité vague de l'action relativement au moment présent.

Le passé simple est surtout utile, à cause de sa brièveté, dans les récits prolongés des histoires et des romans. Mais on ne l'emploie pas quand on raconte rapidement un fait récent, et c'est ce qui fait que les premières et secondes personnes de ce temps tombent en désuétude.

ACCORD DU PARTICIPE PRÉSENT

423. C'est seulement depuis le samedi 3 juin 1679 qu'il est de règle de ne pas faire accorder le participe présent employé comme participe. De l'ancien usage, on a conservé, sans raison suffisante, « les ayant*s* droit » et « les ayant*s* cause. »

Aujourd'hui, le participe est invariable après *en* (c'est alors un gérondif) et quand il est accompagné d'un complément, direct, indirect ou circonstanciel ou *suivi* d'un adverbe. Ajoutez le cas où il est employé comme l'ablatif absolu des Latins, sauf cependant dans *séance tenante, toute affaire cessante,* où l'accord, se faisant sentir dans la prononciation, a pu moins facilement être supprimé.

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

424. Il y aurait beaucoup à dire sur la légitimité et sur l'application réelle, dans le langage parlé, des règles relatives à l'accord du participe passé [1]. Mais, sans toucher au principe déjà vieux en vertu duquel le participe conjugué avec *avoir* s'accorde avec le complément direct qui précède, on pourrait au moins régler les cas douteux d'une manière plus large qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

I. — Participe accompagné d'un attribut [2].

Type « l'avoir manqué belle ».

425. Après avoir établi en principe que le participe s'accorde avec le complément direct qui précède, et avoir donné entre autres exemples : « Elle put résister, car Dieu *l'*avait rendu*e* puissante », il est illogique de considérer comme une faute « *l'*avoir manqué*e* belle, *l'*avoir échappé*e* belle », car si le pronom *l'* laisse un doute possible sur la nature du nom qu'il représente, l'adjectif *belle* indique nettement que ce nom était féminin; il s'agit en effet d'une balle, les expressions sont empruntées au jeu de paume.

1. Voyez *Revue de philologie française*, t. III, p. 241 et suiv.

2. On ne donne ordinairement le nom d'*attribut* à l'adjectif ou au nom, que lorsqu'il se rapporte au sujet, « Brillant » est attribut dans : « il est ou il devient *brillant*. » Mais dans « on le rend *brillant* », il est bien évident que l'adjectif joue, relativement au régime *le*, le même rôle que relativement au sujet *il* dans la première phrase.

Si on écrit « il l'avait *rendue* puissante », il faut donc écrire aussi : « il l'avait *manquée* belle. » Ces deux exemples se rapportent au même cas. Mais l'accord, dans ce cas, nous paraît seulement devoir être *toléré*. Le non-accord est préférable, parce que l'adjectif attribut forme locution avec le verbe : en réalité on ne la *rend* pas, mais on la *rend puissante;* quand on dit qu'on l'a « manqué belle », en parlant d'une balle ou d'une occasion, l'attribut est inséparable du participe, et il est naturel de ne pas redoubler l'accord, de le marquer seulement à la fin de la locution.

Dès lors, il est très correct de laisser le participe invariable, de ne faire accorder que l'attribut, sur lequel porte l'idée principale, et d'écrire comme Molière :

> Nous l'avons, en dormant, madame, *échappé* belle;

et comme Bossuet : « Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une de l'avoir *fait* chrétienne, l'autre de l'avoir *fait* reine malheureuse. » C'est la règle de Vaugelas ([1]).

II. — Accord exceptionnel du participe des verbes neutres (coûté, valu, etc.)

426. *Coûter* et *valoir* sont des verbes neutres. Quand on dit : « Cet objet coûte ou vaut trois francs », *trois francs* est un complément circonstanciel et non un complément direct, il répond à la question *combien* et non à la question *quoi*. Si ces verbes sont employés au figuré, il est bien évident que la nature de leur complément n'en est pas changée. Par conséquent, il est illogique d'avoir, relativement à l'accord avec le complé-

1. Cf. *Revue de philologie française*, tome III, p. 244 et 276.

ment, une règle pour *coûté* et *valu* employés au propre et une autre pour ces mêmes verbes employés au figuré.

427. Comme participes de verbes neutres, *coûté* et *valu* devraient toujours être invariables. Mais leur complément circonstanciel ressemble beaucoup à un complément direct, et l'accord du participe peut se faire avec des pseudo-compléments directs. Il est donc admissible d'écrire avec accord : « les cinq francs que cette place m'a coûté*s*, les peines que cet enfant m'a coûté*es* », et de même pour *valu*, mais sans distinguer entre l'emploi au propre et l'emploi au figuré.

On peut assimiler à ces verbes les impersonnels *il y a eu*, *il a fallu*. Dans les locutions telles que « il y a des hommes », l'ancienne langue mettait le substantif au cas régime, ce qui montre qu'elle ne le considérait pas comme un sujet logique. Il n'y a donc pas lieu de condamner les accords suivants : « Les coups de vent qu'il y a *eus* ont renversé nos arbres. — Tous les soins qu'il a *fallus* (1)... »

C'est dans les cas de ce genre que la liberté de l'accord s'impose. On pourrait formuler comme suit une règle comprenant tous les verbes dont nous venons de parler : « Lorsqu'un verbe neutre ou impersonnel est précédé d'un pronom régime, le participe peut rester invariable ou s'accorder avec le pronom, assimilé à un complément direct. »

L'invariabilité absolue des participes neutres est, à nos yeux, plus correcte, mais leur variabilité, dans le cas ci-dessus indiqué, est suffisamment plausible pour

1. Il n'y a pas plus d'infinitif sous-entendu dans cette proposition que dans il « faut des soins ».

justifier une liberté, qui débarrassera les grammaires d'exercices orthographiques peu utiles.

Il est clair que si le verbe neutre est accompagné d'un autre verbe, dont le pronom est visiblement le complément, l'invariabilité redevient de rigueur : « tous les soins qu'il a *fallu* lui donner. »

Ce serait perdre son temps que de contester la solution qui vient d'être proposée, pour certains participes neutres tels que *pesé*, *régné*, *couru*, car les tournures prévues ne sont guère usitées; nous n'aurions même pas parlé de ces « espèces », qu'on ne rencontre pas dans la pratique, si on ne les trouvait enregistrées dans toutes les grammaires [1]. Les participes neutres employés le plus fréquemment avec des pseudo-compléments directs qui précédent sont *coûté* et *valu*, et la solution proposée s'impose tout spécialement pour ceux-là.

III. — *Complément direct composé d'une locution collective et de son régime.*

Type : « la quantité de pommes qu'il a récolté $\begin{cases}\text{e.}\\ \text{es}\end{cases}$ »

428. Lorsque le complément avec lequel le participe passé doit s'accorder, directement ou par l'intermédiaire d'un pronom relatif, se compose d'une locution collective et de son régime, il arrive souvent que l'expression collective n'a pas le même genre et le même nombre que son régime. Au lieu de chercher des raisons subtiles et toujours contestables pour faire accorder le

1. « Les cent kilogrammes *que* cette caisse a *pesé*, les trois ans *qu*'il a *régné*, les grandes chaleurs *qu*'il a *fait*, les trois heures *que* ce cheval a *couru (!)* »

participe, soit avec le mot collectif, soit avec son régime, le mieux est de laisser le choix de l'accord avec l'un ou avec l'autre.

On écrirait librement : « la quantité de pommes qu'il a *récoltée* ou qu'il a *récoltées ;* — combien de peine il a *eu* (1) ou *eue !* etc. »

429. Les grammairiens ont eu l'idée de marquer par une différence d'accord le sens précis de « le peu », qui peut signifier *le trop peu* ou *le peu suffisant.* Dans le premier cas, on fait accorder le participe avec « le peu »; dans le second, l'accord se fait avec le régime de la locution ! Ainsi on écrira : « le peu d'ardeur que vous avez *montré* vous a empêché d'arriver » et « le peu d'ardeur que vous avez *montrée* a suffi pour vous faire arriver ». Le bon sens condamne ces distinctions ; la valeur de « le peu » est indiquée par le contexte, et ne saurait résulter d'un accord, qui manquera si ce verbe n'est pas à un temps composé (le peu d'ardeur que vous montrez) ou si le régime est au masculin singulier (le peu de courage que vous avez montré). Même lorsque « le peu » est *suffisant,* il n'en est pas moins, dans « le peu d'ardeur que vous avez montré », le véritable antécédent du pronom relatif complément direct, et c'est un abus de pouvoir que de l'empêcher de régler l'accord du participe. D'autre part, dans les deux cas, il est très légitime de penser surtout à l'ardeur (trop petite, ou petite sans excès) et d'accorder le participe avec ce mot. Il n'y a donc pas lieu de formuler une règle spéciale pour *le peu ;* c'est une expression collective comme toutes les autres.

1. *Eu* se rapportant à *combien,* qui est neutre.

IV. — *Participe passé suivi d'un infinitif sans préposition.*

Type : « On les a entendu venir ».

430. Lorsque le complément direct qui précède un participe accompagné d'un infinitif sans préposition est complément de l'infinitif, on ne fait pas l'accord du participe, et on a raison : « les enfants que j'ai *entendu* gronder par leurs parents. » Le véritable complément du participe est la proposition infinitive qui suit. On écrit au contraire « les enfants que j'ai *entendus* crier », parce que, dans ce cas, on considère le pronom relatif comme complément de « entendu. » Il n'est certainement pas complément de l'infinitif, mais il ne l'est pas davantage du participe. En réalité, « que » est *sujet logique* de crier et complément de la locution « entendre crier » (Voyez § 294), et le véritable complément du participe est toujours la proposition infinitive. J'ai entendu quoi ? non pas les enfants, mais « les enfants crier. » C'est ainsi que dans un exemple cité par la Grammaire de Chassang, « j'ai pris la route qu'on m'a assuré être la meilleure », le participe ne s'accorde pas, parce que le pronom relatif est sujet de l'infinitif *être* et non pas complément d'*assuré*.

431. Il résulte de cette remarque que le participe suivi d'un infinitif sans préposition devrait toujours être invariable. C'est ce qui arrive pour le seul participe (parmi ceux qui sont employés dans des phrases de ce genre), dont le féminin diffère, à l'oreille, du masculin : *fait*. On ne dit pas : « la blessure qu'il a *faite* saigner. » Les grammairiens n'ont pas osé aller contre la prononciation, c'est-à-dire contre la langue, mais ils ont allégué

que « *fait* forme avec l'infinitif qui le suit une locution inséparable », pour justifier cet usage qu'ils ont enregistré à titre d'exception. Ils n'ont pas pris garde, comme le fait justement remarquer M. Michel Bréal, que l'usage est général ; car si l'infinitif commence par une voyelle, la prononciation ne fait entendre d'*s* après *aucun* participe. Il serait barbare de dire : « je les ai vu-s arriver. »

Pour appuyer la règle d'accord, on a dit : « Si le participe ne doit varier dans aucun cas, il ne sera pas possible, avec une phrase telle que *je les ai vu manger*, de savoir si on les a mangés ou s'ils ont mangé. » Mais l'orthographe n'est pas faite pour donner la solution des devinettes. Le sens de pareilles phrases est toujours indiqué par le contexte. D'ailleurs, même avec la règle actuelle, toute distinction disparaît quand le pseudo-complément du participe est au masculin singulier : « je l'ai vu manger », ou quand le verbe n'est pas à un temps composé : « je les vis manger ». Cet argument n'est pas sérieux.

Il faut donc décider que le participe suivi d'un infinitif sans préposition est invariable.

Ninette est si poltronne, il l'aura *vu* passer.
(A. DE MUSSET).

J'avais une bonne occasion, je l'ai *laissé* échapper.
BEAUMARCHAIS.

Toutefois, comme le pronom qui précède, lorsqu'il est sujet de l'infinitif, *paraît* être le complément du participe, on peut tolérer l'accord (en réservant toujours le participe *fait*). Cf. § 427.

V. — *Participe précédé de* **en** *partitif*

Type : « Combien j'en ai fait ! »

432. On admet aujourd'hui l'invariabilité du participe précédé du partitif *en*. Toutefois on prescrit l'accord lorsque *en* est lui-même précédé de certains adverbes de quantité, mais on est obligé d'excepter le cas où le participe se prononce autrement au féminin qu'au masculin, parce que la langue ici est visiblement contraire à la règle des grammairiens. Ainsi on écrira : « vous avez poursuivi des grives, je sais combien vous en avez *tuées* » ; mais : « vous avez pêché des carpes, je sais combien vous en avez *pris* (et non *prises*) ».

Il est bien évident, d'après cette exception, commandée par la prononciation, que la langue ne considère dans ces compléments que l'adverbe neutre et non le substantif représenté par *en*, et que, par conséquent, le participe doit être invariable.

Cependant, lorsqu'on n'est pas guidé par la prononciation (lorsqu'il ne s'agit pas de mettre au féminin un participe qui se prononce au féminin autrement qu'au masculin), on est tenté de faire l'accord avec le substantif représenté par le partitif *en*, et cet accord est assurément faute vénielle.

VI. — *Difficultés spéciales aux verbes réfléchis.*

433. Les règles d'accord relatives aux verbes réfléchis reposent en grande partie sur la distinction entre les verbes essentiellement réfléchis et les verbes accidentellement réfléchis. Or, cette distinction est bien superficielle ; car elle aboutit à mettre dans deux catégories

différentes des verbes tels que *s'emparer de* et *se saisir de*, dont l'histoire est toute semblable, qui se sont tous les deux formés sur les verbes actifs *emparer* et *saisir*. Comment établir une différence fondamentale entre deux verbes sur ce fait purement fortuit que l'un a disparu de l'usage en dehors de la forme réfléchie, tandis que l'autre s'est conservé sous la double forme? Encore les deux verbes sont-ils traités de même pour l'accord du participe, mais ils font l'objet de règles distinctes. Quelle complication ! D'autre part, on sépare pour l'accord des verbes de même nature : on doit écrire « ils se sont plu à » sans accord, et « ils se sont doutés de » avec accord. Il n'est pas sérieux de prétendre que dans « ils se sont doutés de », *se* est le complément direct de *douter*. On ne doute pas soi-même. Il n'est pas plus exact de considérer le pronom *se* comme complément direct dans les verbes dits « essentiellement réfléchis. » L'histoire de la langue nous apprend que, dans la plupart de ces verbes, *se* est une sorte de complément circonstanciel, équivalant à « en soi » ou « par soi » et renforçant le sujet. Presque tous sont d'anciens verbes neutres; jadis on « écriait », aujourd'hui « on s'écrie », mais on n'a jamais *écrié* soi-même.

Dans l'ancienne langue, le participe des verbes réfléchis S'ACCORDAIT AVEC LE SUJET. On a conservé partiellement cet accord, tout en l'interprétant autrement pour le faire rentrer dans la loi d'accord avec le complément direct, et il en est résulté le beau désordre que l'on sait. Il est étrange que l'on considère *se* comme complément direct dans *s'apercevoir de*, *se taire*, etc. On n'aperçoit pas soi-même, on ne tait pas soi-même. Lorsqu'on écrit « ils se sont *aperçus* de, elle s'est *tue*, » on fait accorder, qu'on le reconnaisse ou non, le participe avec le sujet.

Ce n'est pas non plus avec le complément qu'on fait l'accord quand on écrit « cette pièce s'est *jouée* trois fois », la pièce n'a pas joué elle-même.

434. Pour remettre quelque logique dans la matière sans modifier l'usage actuel, le plus simple est de revenir franchement à l'accord avec le sujet, excepté lorsqu'il y a ou lorsqu'il pourrait y avoir un véritable complément direct, auquel cas on appliquera la règle d'accord avec le complément.

Toutefois, on n'accordera pas avec le sujet les participes *neutres* qui s'emploient normalement avec l'auxiliaire *avoir* quand on supprime la forme réfléchie, car on est porté à considérer ces participes comme invariables par essence.

Autrement dit, lorsque, en conservant le même sujet, on peut tourner le verbe réfléchi en un verbe conjugué avec *avoir*, le participe est traité comme s'il se conjuguait avec *avoir :* « Ils se sont nui » = ils ont nui à eux, *nui* est invariable comme participe d'un verbe neutre conjugué avec « avoir. » — « Ils se sont rencontrés » = ils ont rencontré eux, *rencontré* s'accorde avec son régime direct *se*, placé avant. — « Elle s'est imaginé de... » = elle a imaginé en elle de... *Imaginé* est invariable parce qu'il n'a pas de régime direct.

Lorsque, en conservant le même sujet, on ne peut pas tourner le verbe réfléchi en un verbe conjugué avec *avoir*, le participe s'accorde avec le sujet : « Elles se sont *souvenues* », on ne peut pas dire « elles ont souvenu. » — Ils se sont *aperçus* de... », on ne peut pas dire « ils ont aperçu de. » — Ces maisons se sont *bâties* rapidement », on ne peut pas dire « ces maisons ont bâti. »

Ces principes étant posés, on devrait admettre une large tolérance pour l'accord avec le sujet toutes les fois que le participe n'est pas neutre et n'est pas accompagné d'un complément direct. Il serait temps de réhabiliter Montesquieu et de ne plus lui compter une faute pour avoir écrit : « Les femmes *se sont imaginées* que ton départ leur laissait une impunité entière. »

DE QUELQUES MOTS INVARIABLES

Les prépositions A *et* DE *après les verbes* OBLIGER *et* FORCER

435. Les infinitifs peuvent, suivant les cas, se rattacher directement au verbe principal, ou s'unir à lui tantôt par *à*, tantôt par *de*. Tel verbe qui se liait jadis par *de*, se lie aujourd'hui par *à*, ou *vice versa*. C'est là une question de vocabulaire. Remarquons seulement que *forcer* et *obliger* ont passé de *de* à *à* ; la liaison par *de* ne s'est conservée intacte que dans les locutions passives *être obligé de*, *être forcé de*, qui équivalent à *il faut que*, et indiquent une nécessité vague. Mais si on insiste sur la contrainte subie, notamment en exprimant la personne ou la chose qui contraint, on rentre dans l'usage nouveau : « j'ai été obligé ou forcé par la lettre que j'ai reçue *à* partir dès le lendemain. »

Près de et *prêt à.*

436. La locution prépositive *près de*, placée devant un infinitif, signifie *sur le point de*. *Prêt à* a un sens fort (préparé à), et un sens faible, dérivé du premier, dans lequel il se confond avec *près de* : « Rome, *prête à*

succomber, se soutient principalement par la constance et par la sagesse du Sénat. » (Bossuet). Il est permis, après Bossuet, d'employer *prêt à* dans le sens de *près de*.

Ce qui nous choquerait, ce serait l'emploi de *près à* pour *prêt à* ou de *prêt de* pour *près de*. Toutefois on a employé *prêt de* dans les deux sens de *prêt à* :

Sens fort : « Il n'y avait point de services que les peuples et les rois ne fussent *prêts de* rendre pour obtenir le titre d'alliés de Rome. » (Montesquieu).

Sens faible :

Peut-être que l'onzième est *prête d'*éclater. (CORNEILLE).

Renforcement de la négation.

437. La négation est tout entière contenue dans *ne* ; mais, pour la renforcer, la langue ajoute à ce mot des substantifs exprimant de très petites choses :

On a dit d'abord :

N'avancer pas : n'avancer l'espace d'un pas ;
Ne boire goutte : ne boire la valeur d'une goutte ;
Ne manger mie : ne manger la valeur d'une miette.
Ne voir point : ne voir même un point.

Puis on a oublié le sens propre de *pas, mie, point*, et ces mots ont été employés, pour renforcer la négation, avec n'importe quel verbe. *Goutte* n'a pas eu la même fortune, on ne l'a guère appliqué qu'au verbe *voir* (par calembour : il ne *b*oit goutte, il ne *v*oit goutte) et, en passant de la vue physique à la vue intellectuelle, à *entendre*.

« Ne pas » (et parfois même *pas* tout seul) est devenu l'équivalent de ce qu'était *ne* seul dans l'ancienne langue. Aussi commence-t-on à le renforcer à son tour : « Ne pas en avoir *un brin*, etc. ».

438. *Point* sert à nier plus fortement que *pas*, sans doute parce qu'il exprime une chose plus petite. Aussi ne l'emploie-t-on pas lorsque la négation est accompagnée d'une restriction quelconque ou d'un autre substantif de renforcement. On ne dirait pas : « Il n'a *point* tout le temps qu'il a demandé; elle ne pèse *point* une plume ; il ne vaut *point* plus que vous ; il n'y a *point* longtemps qu'il est ici ». On dirait, au contraire : « il n'a *pas* ou *point* le temps; il ne pèse *pas* ou *point*; il ne vous vaut *pas* ou *point*; il n'y en a *pas* ou *point* ».

Négation explétive.

439. *Ne* s'emploie seul, avec sa pleine valeur, dans un certain nombre d'expressions et de tournures consacrées, telles que « je *ne* peux, je *n*'ose, etc. ». Mais ce mot, isolé de *pas* ou *point*, peut être aussi purement explétif.

Le rapprochement entre le français « je crains qu'il n'arrive » et « je crains qu'il n'arrive pas », d'une part, et, d'autre part, le latin « timeo ne veniat » et « timeo ne non veniat », repose sur une confusion, sur un véritable jeu de mots. *Je crains qu'il n'arrive pas* n'est pas du tout l'équivalent de *timeo ne non (ut) veniat*. Dans *ne non*, il y a deux négations qui se détruisent l'une l'autre; dans *ne pas*, il n'y a qu'une seule négation, dont le second élément renforce le premier.

440. C'est spontanément, par voie populaire et sans aucune influence savante, que le français est arrivé à employer une négation explétive dans certaines tournures; mais le rapprochement, partiellement exact,

avec le latin a contribué sans aucun doute au succès de la négation explétive.

441. Quand on craint une chose, on désire qu'elle n'arrive pas. C'est ce désir négatif qui prévaut dans l'idée et qui s'exprime par la négation : je crains qu'il *n*'arrive, c'est-à-dire je souhaite (avec crainte, en craignant d'être déçu) qu'il *ne* puisse arriver ([1]). Ainsi s'explique une inscription recueillie sur un mur de la banlieue lyonnaise : « Défense de *ne pas* déposer des matériaux sur ce terrain ».

Mais on peut craindre non pas la réalisation, mais la non-réalisation d'un fait. Dans ce cas, et, pour éviter l'équivoque ([2]), dans ce cas seulement, on emploie la négation renforcée : « Je crains qu'il *n*'arrive *pas* ». Au contraire, dans ce cas, les Latins continuaient à donner à *craindre* le sens de *souhaiter avec crainte*, et supprimaient toute négation ; ils disaient « je crains qu'il arrive » (je souhaite avec crainte qu'il arrive), dans le sens où nous disons « je crains qu'il n'arrive pas ».

442. Nous venons de voir qu'en principe la négation explétive, celle qui n'est pas nécessaire au sens, s'exprime seulement par *ne*, par le premier élément de

1. Le latin *timeo ne veniat* s'explique de même, mais les deux langues sont arrivées au même résultat indépendamment l'une de l'autre (comparez les nombreuses locutions où le latin n'avait pas la négation explétive et où le français l'emploie). Quant à la formule *ne non*, elle n'a, nous l'avons vu, aucun rapport avec *ne pas*.

2. L'équivoque ne pouvait se produire, après *défense*, dans l'inscription que nous venons de citer. Il n'y a pas non plus de doute possible après *autre que*, *plus que*, ce qui a permis à nos meilleurs auteurs d'écrire avec « ne pas » explétif :

> Tu juges nos desseins autres qu'ils *ne* sont *pas*. (CORNEILLE)
> On est plus curieux que je *ne* croyais *pas*. (RACINE)
> Vous avez plus faim que vous *ne* pensez *pas*. (MOLIÈRE)

la négation ; on la trouve aussi rendue par le second élément seul *(pas)* dans certains emplois de *pas un* :

> De beaux objets cet état est pourvu,
> Mieux que *pas* un qui soit en Italie.
> (MOLIÈRE.)

443. La négation explétive *ne* n'est jamais indispensable. On a toujours le droit de l'omettre. Nous allons énumérer les principaux cas où on peut l'employer aujourd'hui, en donnant pour chacun d'eux, d'après M. Bastin ([1]), des exemples autorisés de l'omission :

1° Après *sans que* (surtout après une négation), *à moins que*, et après les locutions comparatives *plus que, mieux que, moins que, autre que, avant que :* « Je ne peux rien dire sans qu'il *ne* se fâche. Il vaut plus que, mieux que, moins que vous *ne* croyez. A moins qu'il *ne* parle ; avant qu'il *ne* vienne. »

Négation omise : On a moins d'ardeur qu'il en avait (La Bruyère) — La pudeur n'y était pas bannie avec plus de soin qu'elle l'était de certains mystères (Bossuet). — Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant qu'il fût achevé (Voltaire). — A moins qu'il y eût entre eux une amitié bien étroite (Pascal). — Nous ne pouvons arrêter les yeux sur la gloire de cette princesse sans que la mort s'y mêle aussitôt (Bossuet).

Après *sans que*, l'omission de la négation tend à devenir la règle, et c'est lorsque *sans que* est précédé d'une autre négation que le *ne* explétif se maintient le mieux, par une sorte d'attraction.

2° Après *empêcher, éviter* : « Il faut empêcher qu'il *n'*arrive. J'évite qu'il *ne* me parle ».

1. *Étude sur les principaux adverbes* (Paris, Bouillon 1891).

Négation omise : Empêchez qu'il vous dévore (Voltaire). — Afin d'empêcher que la causerie continuât (P. Bourget).—Pour éviter qu'on devinât le vrai (A. Daudet).

3° Après *ne pas nier*, *ne pas disconvenir*, *ne pas douter*, *il ne tient pas à lui (à moi, à toi, etc.) que*, *il s'en faut peu que* : « je ne nie pas qu'il *ne* me plaise; il n'est pas douteux qu'il *ne* réussisse; il ne tient pas à moi qu'il *ne* soit invité; il s'en est peu fallu qu'il *ne* nous quittât ».

Négation omise : On ne peut pas nier que les dieux de Carthage aient été vaincus avec les Carthaginois (G. Boissier). — On ne saurait douter que les Romains achetaient leurs femmes (Guizot).

4° Après *craindre, avoir peur* ou autres locutions équivalentes : « J'ai peur qu'il ne m'entende; je crains qu'il ne vous ennuie ».

Négation omise : Il avait peur qu'on les entendît (A. Daudet). — On pouvait craindre qu'il changeât de sentiment (G. Boissier). — Il n'avait pas écrit de peur que sa lettre s'égarât (Guy de Maupassant).

Plus tôt et *plutôt*

444. *Plus tôt* et *plutôt* sont une seule et même locution avec deux acceptions différentes. Il est regrettable qu'on en ait fait, par l'orthographe, deux locutions distinctes. Si on écrivait encore « il s'est fait tuer plus tôt que de se rendre », le sens ne serait pas moins clair, et l'attention serait éveillée sur la signification primitive et l'évolution logique du mot.

Dessus, dessous et *dedans*

445. *Dessus*, *dessous* et *dedans* sont devenus exclusivement adverbes, par suite de la tendance de la

langue à profiter des doubles formes d'un mot pour rendre deux idées différentes. Mais les exemples de l'emploi de ces mots comme prépositions sont si récents et si nombreux qu'on pourrait s'en servir de même, dans une œuvre littéraire, sinon dans la conversation, sans choquer personne.

Adverbes en MENT

446. Le suffixe adverbial *ment* est étymologiquement un substantif féminin équivalant à « de façon ». C'est pourquoi les adjectifs prennent la forme du féminin dans les adverbes : *bellement* = de façon belle.

447. Mais nous avons vu qu'un certain nombre d'adjectifs de l'ancienne langue française n'avaient pas d'*e* au féminin. Ceux-là formaient des adverbes en *ment* qui n'avaient pas d'*e* au milieu : *constamment*, *gentiment*, *fortment*, *loyaument*.

Ces adverbes ont été reformés sur le nouveau féminin des adjectifs : *fortement*, *loyalement*, etc. Toutefois *gentiment* n'a pas été refait en « gentillement » (1), sans doute à cause de son emploi aussi fréquent que celui de l'adjectif.

En outre, on a laissé leur vieille forme aux adverbes formés sur les adjectifs des deux genres qui se terminaient par le son *an* (2), écrit *ent* ou *ant ;* dans ces adverbes, plus que dans les autres, les adjectifs s'étaient fondus avec le suffixe, ils avaient transformé leur *a* nasal en un *a* oral : constamment = const*a*ment, prudemment = prud*a*ment. C'était

1. Ou du moins cette nouvelle forme n'a pas prévalu, car on trouve *gentillement* dans les auteurs du XVIe siècle.

2. Excepté *granment* qui a été refait en *grandement*, à cause de l'extrême fréquence de l'emploi de l'adjectif relativement à l'emploi de l'adverbe.

là une soudure plus forte que la simple juxtaposition de l'adjectif et du suffixe : aussi les formes refaites, telles que *constantement*, ne l'ont pas emporté.

448. L'adverbe *lentement* a toujours eu la même forme avec *e* muet, parce que le féminin de *lent* a toujours été *lente*, cet adjectif ne se rattachant pas au type latin qui n'avait qu'une seule forme pour les deux genres.

449. A partir du moment où les féminins en *e* ont commencé à prévaloir sérieusement sur les autres, quand on formait un nouvel adverbe en *ment* sur un adjectif terminé par le son *an*, on était sollicité par deux analogies contraires, celle de *vaillamment* et celle de *lentement*, dont on ne s'expliquait plus la différence ; de là d'une part « présentement » et « véhémentement », de l'autre « violemment » bien que cet adjectif n'ait jamais été *violent* au féminin.

450. L'orthographe théoriquement régulière des adverbes *carréement*, *senséement*, *résoluement*, *poliement*, *vraiement*, etc., a été réformée avec toute raison, puisqu'on ne prononçait plus l'*e* du milieu. On a commencé par noter cette contraction graphique par un accent circonflexe (polîment, vraîment), qui a disparu à son tour, sauf dans un certain nombre de mots tels que *assidûment*, *dûment*, *gaîment*, qu'on devrait faire rentrer dans la règle.

451. On attribue à l'influence des adverbes tels que *carrément*, *posément* (d'une manière *carrée*, *posée*), le changement de l'*e* muet en *é* dans *obscurément*, *commodément*, *conformément*, *uniformément*, *énormément*, *immensément*, *confusément*, *expressément*, *profondément* et quelques autres. Mais M. Foerster pense que ce chan-

gement peut s'expliquer par une loi phonétique (qui reste à formuler). On peut faire remarquer à l'appui de cette opinion, que l'*e* n'est pas devenu *é* dans les adverbes de trois syllabes : *pauvrement*, *lentement*, etc. — On a même changé en *é* l'*i* d'*impuni : impunément*, à moins que cette forme ne se rattache à la forme latine *impune*, comme le pense M. Gaston Paris.

FIN

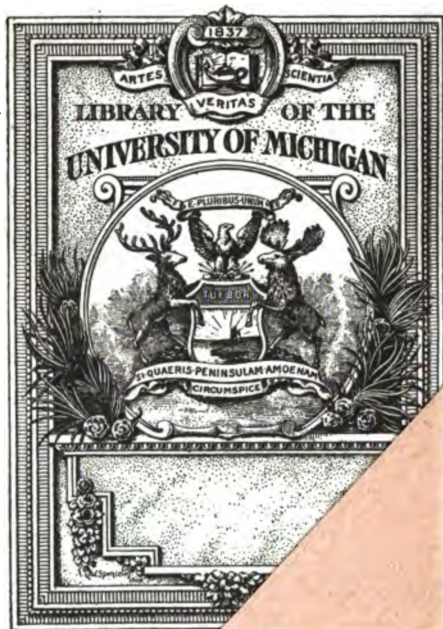
TABLE DES MATIERES

DEUXIÈME PARTIE

FLEXIONS ET SYNTAXE

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 22758-11-93. — (Encre Lorilleux)


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06554 4887


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE